

Commissariat aux Assurances

Rapport Annuel

20
08

Sommaire

Le présent rapport et les données statistiques sont établis conformément aux dispositions de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances.

Un exemplaire du rapport annuel est fourni gratuitement aux entreprises soumises à la surveillance du Commissariat aux Assurances et, sur une base de réciprocité, aux institutions et organismes qui en font la demande et qui fournissent au Commissariat aux Assurances leurs publications.

Des exemplaires supplémentaires sont fournis à tout intéressé qui en fait la demande, au prix de 12 euros par exemplaire.

Commissariat aux Assurances,
7, boulevard Royal L-2449 LUXEMBOURG
Téléphone: (+352) 22 69 11-1; Fax: (+352) 22 69 10
Site Internet: www.commassu.lu;
e-mail: commassu@commassu.lu

Relation bancaire: Banque et Caisse d'Épargne de l'État,
Luxembourg n° IBAN LU04 0019 1002 0053 4000

Conception graphique: binsfeld corporate

La reproduction totale ou partielle du présent rapport annuel est autorisée à condition d'en citer la source.

ÉDITORIAL	05
01. LE COMMISSARIAT AUX ASSURANCES	11
1. Organisation et attributions du Commissariat aux Assurances	12
2. Activités du Commissariat aux Assurances en 2008	13
3. Organes et personnel du Commissariat aux Assurances	25
4. Comités techniques du Commissariat aux Assurances	26
02. LE MARCHÉ DE L'ASSURANCE DIRECTE EN 2008	29
1. Les entreprises	30
2. Statistiques générales sur l'activité en 2008	38
3. L'assurance non vie en 2008	58
4. L'assurance-vie en 2008	94
03. LE MARCHÉ DE LA RÉASSURANCE EN 2008	117
1. Les entreprises	118
2. L'activité de réassurance	122
04. LES INTERMÉDIAIRES D'ASSURANCES ET DE RÉASSURANCES EN 2008	135
1. Les agents d'assurances	136
2. Les courtiers d'assurances et de réassurances et les sous-courtiers d'assurances	137
3. L'activité de courtier d'assurances	139
05. LES ANNEXES	143
1. Liste des principaux textes législatifs et réglementaires en matière d'assurances	140
2. Liste des entreprises d'assurances établies	151
3. Liste des entreprises d'assurances ayant notifié leur intention d'opérer sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg en régime de libre prestation de services	161
4. Liste des entreprises de réassurance de droit luxembourgeois	161
5. Liste des gestionnaires des entreprises de réassurance	177
6. Liste des courtiers d'assurances	182
7. Liste des gestionnaires de fonds de pension agréés par le Commissariat aux Assurances	199
8. Liste des domiciliataires de sociétés autres que de sociétés de réassurance agréés par le Commissariat aux Assurances	200
9. Définitions des branches d'assurances	201

Éditorial

2008: la solidité de l'assurance dans la crise

L'année 2008 a constitué tant pour le Commissariat aux Assurances que pour les entreprises et les personnes sous sa surveillance une année particulièrement mouvementée.

Au niveau communautaire, les négociations en vue de l'adoption de la proposition de directive Solvency II et de la préparation de ses mesures d'exécution ont mobilisé beaucoup de ressources du Commissariat. La directive a finalement été adoptée politiquement en mai 2009 pour s'appliquer en pratique à l'horizon 2012/2013. Parallèlement aux négociations menées par les autorités, les futurs utilisateurs de la directive, les entreprises d'assurances et de réassurance ont été appelées à participer à une étude d'impact quantitatif (QIS 4). Nombreuses ont été les entreprises luxembourgeoises à contribuer à cette étude qui a eu pour objectif de mesurer l'incidence des mesures législatives proposées sur leur activité réelle.

La crise financière récente n'a pas eu de répercussions directes sur l'activité des assureurs. Contrairement au secteur bancaire, le secteur des assurances en règle générale n'est pas exposé au marché monétaire, les assureurs n'ayant normalement pas besoin de se procurer des liquidités sur les marchés aux fins de leur gestion quotidienne. Leurs besoins de liquidités sont en effet largement couverts par les apports de primes en provenance des preneurs d'assurance. Les assureurs courent plutôt le risque de ne pas trouver d'emplois suffisamment sûrs et rentables pour le placement de leurs liquidités excédentaires. Aussi, si la crise financière n'a pas eu d'effet négatif direct sur la substance des entreprises d'assurances et leur solvabilité générale, les résultats de 2008 s'en ressentent toutefois de manière plus indirecte en raison du fléchissement généralisé des bourses de valeurs mobilières et des dépréciations corrélatives opérées sur leurs portefeuilles d'actifs.

Malgré l'impact limité de la crise financière sur le marché des entreprises d'assurances, le Commissariat a renforcé sa surveillance à l'encontre des entreprises en général et de certaines entreprises en particulier. Des enquêtes spécifiques ont ainsi été réalisées auprès de toutes les entreprises en relation avec les produits d'investissements liés aux «subprimes» ou en relation avec l'affaire «Madoff». Dans les deux cas, ces enquêtes ont révélé des expositions extrêmement limitées à ces produits.

Les entreprises d'assurances appartenant à des conglomérats financiers soutenus par les interventions des Gouvernements ont été soumises par le Commissariat à une surveillance supplémentaire. Il s'agissait d'éviter que les actifs des entreprises d'assurances concernées ne soient mis à contribution pour parer aux manques de liquidités au niveau d'autres acteurs du même conglomérat. La crise récente a par ailleurs révélé des risques nouveaux auxquels les entreprises d'assurances en général, mais tout particulièrement celles qui sont membres d'un conglomérat financier, peuvent se voir exposées. Il s'agit d'une part, du risque de contrepartie de la banque dépositaire des liquidités de l'assureur, au cas où cette banque est insolvable. Il s'agit d'autre part aussi du risque d'investissement dans des proportions trop importantes dans les actions du groupe ou dans des prêts accordés à une autre entreprise du même groupe.

Malgré le surcroît de travail généré par les travaux de Solvency II et la gestion de la crise financière, le Commissariat n'a pas manqué à sa principale mission consistant à surveiller les entreprises d'assurances, de réassurance ainsi que les intermédiaires quant à leur solvabilité permanente tout comme au regard de leur comportement sur les marchés aux fins de ne pas mettre en péril les intérêts légitimes des preneurs d'assurance, des assurés et des bénéficiaires.

Ainsi, les 96 entreprises d'assurances, les 261 entreprises de réassurance et la plupart des courtiers en assurance ont été soumis à un examen soigneux des rapports annuels et trimestriels qu'ils sont tenus de fournir aux autorités de surveillance. Les chiffres collectés dans le cadre de ces contrôles annuels servent en outre à la confection du rapport annuel du Commissariat. Les renseignements récoltés dans le cadre des contrôles à distance sont régulièrement vérifiés par des contrôles sur place dans les locaux des entreprises. Un tel contrôle sur place est opéré en principe tous les trois à quatre ans. Il n'est toutefois pas exclu qu'un contrôle puisse être effectué à des échéances plus rapprochées, voire à l'improviste, si les circonstances l'exigent. Ainsi, au cours de l'année 2008, le Commissariat a procédé à des contrôles sur place auprès de 16 entreprises d'assurances directes vie et non vie et de 27 entreprises de réassurance.

En plus des travaux de surveillance récurrents, le Commissariat a instruit 4 demandes d'agrément d'entreprise d'assurances non vie, 1 demande d'agrément pour une entreprise d'assurances-vie, 1 demande d'agrément pour un fonds de pension soumis au contrôle du Commissariat et 7 demandes d'agrément d'entreprises de réassurance, 13 dossiers d'ouverture de succursales d'assurances ou de réassurance à l'étranger, 47 dossiers de changement d'actionnariat, 12 demandes de transferts de portefeuille et 4 opérations de fusions et d'absorptions. Contrairement à des marchés étrangers essentiellement domestiques, les dossiers soumis en l'occurrence au Commissariat par les opérateurs luxembourgeois comportent dans la quasi-totalité des cas des éléments internationaux. Les règles communautaires prévoient pour ces dossiers des procédures précises de consultation avec les autorités de surveillance étrangères concernées.

La direction du Commissariat tient à remercier tous ses agents pour leur dévouement et leur détermination dans l'intérêt de l'accomplissement de leur noble mais difficile tâche.

L'assurance-vie a connu un exercice 2008 en recul de son encaissement de 1,58% par rapport à l'exercice précédent. Ce recul des primes des entreprises luxembourgeoises est toutefois nettement inférieur à celui constaté par le Comité européen des Assurances (CEA) pour l'ensemble des assureurs vie européens qui serait de 16%. Tout en continuant à rester bénéficiaire, le secteur vie a vu sa profitabilité baisser de quelque 80%.

Dans l'assurance non vie, l'exercice 2008 se solde par un accroissement extraordinaire de 63,56% de l'encaissement de primes. Le Luxembourg se démarque ainsi clairement du marché européen pour lequel le CEA annonce un taux de croissance moyen de 2%.

La même remarque vaut pour l'ensemble des entreprises de réassurance qui a vu son encaissement augmenter de 123,43%.

Il convient toutefois d'indiquer que la croissance exceptionnelle de l'encaissement dans les secteurs de l'assurance non vie et de la réassurance est essentiellement due à l'implantation en 2008 au Luxembourg de la filiale européenne d'un des plus importants réassureurs mondiaux.

Tout en restant largement excédentaire par rapport aux minima requis par la législation communautaire, la solvabilité des entreprises d'assurances directes se situe à peu près au même niveau qu'en 2007. Pour la réassurance, l'exercice 2008 est le premier à connaître des exigences européennes harmonisées au niveau des exigences de solvabilité, exigences qui sont couvertes à raison de 206,62% par les réassureurs luxembourgeois.

La somme des bilans de l'ensemble des entreprises d'assurances et de réassurance tombant sous l'autorité du Commissariat aux Assurances s'établit à 104,85 milliards d'euros contre 85,96 milliards d'euros en 2007.

L'emploi total salarié dans les entreprises d'assurances et de réassurance établies au Luxembourg, à l'exclusion des quelque 7 000 agents et courtiers d'assurances et leurs employés, a connu une progression de 6,75% pour s'établir à 3 698 unités fin 2008, soit 3 087 salariés travaillant dans l'assurance directe et 611 dans la réassurance.

Luxembourg, le 31 juillet 2009



Claude WIRION
Membre du comité de direction



Victor ROD
Président du comité de direction



Annick FELTEN
Membre du comité de direction

Le Commissariat aux Assurances

01

1. ORGANISATION ET ATTRIBUTIONS DU COMMISSARIAT AUX ASSURANCES

Le cadre légal et réglementaire régissant l'activité d'assurance et de réassurance au Grand-Duché de Luxembourg est fixé par la partie I de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances, modifiée en dernier lieu par la loi du 17 juillet 2008. Ce texte confie la surveillance prudentielle des secteurs de l'assurance, de la réassurance et des intermédiaires d'assurances au Commissariat aux Assurances, établissement public autonome, placé sous l'autorité du ministre des Finances. Le Commissariat est doté de la personnalité juridique, distincte de celle de l'État, et jouit de l'autonomie financière.

La loi accorde au Commissariat des compétences propres dans le cadre de la surveillance journalière des entreprises et des personnes soumises à son autorité. Le ministre reste cependant compétent pour les décisions d'ordre politique dont notamment les décisions relatives à l'octroi et au retrait des agréments légaux. Suite aux modifications légales de décembre 2007, le Commissariat dispose d'un pouvoir réglementaire dans le cadre de ses attributions, en application de l'article 108bis de la Constitution.

Les organes du Commissariat sont le conseil et la direction.

Le conseil, composé de cinq administrateurs nommés pour cinq ans, dont trois représentants de l'État, un représentant des assureurs et un représentant des preneurs d'assurances, exerce les compétences normalement réservées à un conseil d'administration d'un établissement public. Il est plus particulièrement compétent pour arrêter le budget et les comptes du Commissariat avant leur soumission pour approbation au Gouvernement, ainsi que pour émettre un avis sur toute question dont il est saisi par le ministre compétent ou le directeur du Commissariat.

La direction est l'autorité exécutive supérieure du Commissariat. Elle exerce toutes les attributions réservées par la loi au Commissariat, sous réserve des compétences du ministre et du conseil. Elle est composée d'un directeur, qui préside le comité de direction, et de deux membres choisis parmi le personnel du Commissariat, tous nommés pour un mandat renouvelable de six ans.

Tout en fonctionnant en tant que collège, la direction a réparti entre ses membres les compétences dévolues au Commissariat suivant l'organigramme dont elle s'est dotée et qui distingue essentiellement l'assurance-vie, l'assurance non vie, la réassurance et les intermédiaires d'assurance. La direction est assistée par des fonctionnaires et des employés de l'État des différentes carrières de l'État. L'effectif total du Commissariat s'élève actuellement à 25 personnes.

Les frais de fonctionnement et de personnel, hormis le versement des pensions du personnel retraité, sont à charge du Commissariat et sont supportés en définitive par des taxes forfaitaires versées par les entreprises et les autres personnes placées sous la surveillance du Commissariat.

2. ACTIVITÉS DU COMMISSARIAT AUX ASSURANCES EN 2008

2.1. Activités en relation avec des travaux législatifs et réglementaires

L'année 2008 se distingue par une activité législative particulièrement intense.

- Loi du 17 juillet 2008 portant transposition de la directive 2005/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 26 octobre 2005 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme, portant transposition de la directive 2006/70/CE de la Commission du 1^{er} août 2006 portant mesures de mise en œuvre de la directive 2005/60/CE du Parlement européen et du Conseil pour ce qui concerne la définition des «personnes politiquement exposées» et les conditions techniques de l'application d'obligations simplifiées de vigilance à l'égard de la clientèle ainsi que de l'exemption au motif d'une activité financière exercée à titre occasionnel ou à une échelle très limitée et modifiant:

1. la loi modifiée du 12 novembre 2004 relative à la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme;
2. la loi modifiée du 7 mars 1980 sur l'organisation judiciaire;
3. la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier;
4. la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances;
5. la loi modifiée du 9 décembre 1976 relative à l'organisation du notariat;
6. la loi modifiée du 10 août 1991 sur la profession d'avocat;
7. la loi modifiée du 28 juin 1984 portant organisation de la profession de réviseur d'entreprises;
8. la loi du 10 juin 1999 portant organisation de la profession d'expert-comptable.

Cette loi transpose en droit luxembourgeois la directive 2005/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 26 octobre 2005 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme ainsi que la directive 2006/70/CE de la Commission du 1^{er} août 2006 portant mesures de mise en œuvre de la directive 2005/60/CE du Parlement européen et du Conseil pour ce qui concerne la définition des personnes politiquement exposées et les conditions techniques de l'application d'obligations simplifiées de vigilance à l'égard de la clientèle ainsi que de l'exemption au motif d'une activité financière exercée à titre occasionnel ou à une échelle très limitée.

Les nouvelles directives 2005/60/CE et 2006/70/CE ont été adoptées afin de prendre en compte les changements intervenus sur le plan international et en particulier la révision en 2003 des 40 recommandations du Groupe d'action financière (GAFI/FATF), organisme intergouvernemental internationalement reconnu comme établissant les normes en matière de lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme.

- Loi du 17 juillet 2008 relative aux acquisitions dans le secteur financier et portant transposition, dans la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier et dans la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances, de la directive 2007/44/CE du Parlement européen et du Conseil du 5 septembre 2007 modifiant la directive 92/49/CEE du Conseil et les directives 2002/83/CE, 2004/39/CE, 2005/68/CE et 2006/48/CE en ce qui concerne les règles de procédure et les critères d'évaluation applicables à l'évaluation prudentielle des acquisitions et augmentations de participation dans les entités du secteur financier.

Cette loi précise les règles de procédure et les critères d'évaluation applicables à l'évaluation prudentielle des acquisitions et augmentations de participation dans des entités du secteur financier en général, et dans les entreprises d'assurances et de réassurance en particulier. Elle confère au Commissariat aux Assurances la compétence pour rejeter un projet d'acquisition concernant une entreprise soumise à sa surveillance et aligne ainsi la procédure d'autorisation des acquisitions dans le secteur des assurances sur celle en vigueur dans le secteur bancaire et le secteur des entreprises d'investissement.

- La loi du 24 octobre 2008 portant amélioration du cadre législatif de la place financière de Luxembourg et modifiant:

- les dispositions concernant les lettres de gage dans la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier;
- la loi modifiée du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque (SICAR);
- la loi modifiée du 23 décembre 1998 portant création d'une commission de surveillance du secteur financier;
- la loi modifiée du 23 décembre 1998 relative au statut monétaire et à la Banque centrale du Luxembourg;
- la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances.

Cette loi institue la coopération du Commissariat avec le Gouvernement, avec la Banque centrale du Luxembourg et avec les autres autorités de surveillance prudentielle au niveau national, communautaire et international afin de contribuer à assurer la stabilité financière, notamment au sein des comités institués à cet effet.

- Règlement grand-ducal du 29 juillet 2008 portant modification de règlement grand-ducal du 11 mai 2007 concernant les contributions aux frais de personnel et de fonctionnement du Commissariat aux Assurances.

Une modification de ce règlement s'est imposée suite à un environnement légal sans cesse plus complexe et à l'essor de nouvelles missions résultant de l'entrée en vigueur de nouvelles directives européennes qui engendrent des besoins de moyens supplémentaires tant en personnel qu'en matériel du Commissariat.

- Règlement grand-ducal du 31 octobre 2008 portant modification de règlement grand-ducal du 24 novembre 2005 concernant les modalités d'agrément et d'exercice des intermédiaires d'assurances et de réassurance.

Ce règlement adapte les montants de la garantie minimale de la couverture de la responsabilité civile professionnelle du courtier et de ses préposés.

Outres ces modifications législatives, le Commissariat a émis un certain nombre de lettres circulaires interprétatives des textes existants.

Le Commissariat est assisté dans ses travaux par différents comités techniques constitués d'experts réunissant, à côté de ses propres fonctionnaires, des professionnels concernés. Suivant leurs missions, ces comités techniques sont créés pour une durée limitée ou illimitée. Les comités techniques actuellement existants sont:

- le comité technique «R.C. Auto» s'occupe des questions relatives à l'assurance de la responsabilité des véhicules automoteurs.
- le comité technique «Réassurance» a élaboré les textes à la base de la loi du 5 décembre 2007 concernant le secteur de la réassurance précitée ainsi que le règlement grand-ducal du même jour portant exécution de ladite loi. Le comité de Direction a décidé de la création d'un nouveau sous-groupe «Titrisation» du comité technique «Réassurance» dans sa réunion du 11 mai 2009.
- le comité technique «Vie» a eu des discussions sur les incidences de la crise financière sur la liquidité de certains actifs et sur les risques liés aux dépôts de liquidités et a tiré les enseignements de la quatrième étude d'impact quantitative QIS4 sur le secteur luxembourgeois de l'assurance-vie.
- le comité technique «Actuariat» avec ses deux sections vie et non vie traite des questions en relation avec les activités des actuaires au sein des entreprises d'assurances. Plus particulièrement, il s'occupe de l'adaptation du taux d'intérêt technique et se réunit

pour discuter des développements récents de Solvency II.

- le comité technique «Comptabilité et reporting» traite des questions relatives à la comptabilité des entreprises d'assurances et de réassurance ainsi que du reporting annuel à adresser au Commissariat. Il a finalisé une révision du rapport distinct à adresser par les réviseurs au Commissariat dans le but de permettre une transparence accrue de ce rapport et une exploitation automatisée des réponses.
- le comité technique «Lutte contre le blanchiment d'argent» se charge de l'élaboration et du suivi d'un plan d'action visant à renforcer les procédures de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et la formation du personnel des entreprises d'assurances et de réassurance en la matière. Il a particulièrement élaboré les textes ayant abouti à la circulaire interprétative 08/5.
- le comité technique «Intermédiaires» s'occupe des questions générales ainsi que de l'élaboration des textes législatifs et réglementaires ayant trait aux intermédiaires d'assurances et de réassurances.
- le comité technique «Fonds de pension» a pour attribution de se prononcer sur les règles prudentielles applicables aux fonds de pension tombant sous la surveillance du Commissariat aux Assurances.

2.2. Activités sur le plan national

2.2.1. Les agréments des entreprises d'assurances et le contrôle des produits

a) les agréments des entreprises d'assurances

Une part importante des activités du Commissariat est consacrée à l'accueil et à l'information des entreprises d'assurances et de réassurances désireuses de s'établir au Grand-Duché de Luxembourg.

Les dossiers d'agrément d'une entreprise d'assurances de droit luxembourgeois sont instruits par le Commissariat qui vérifie que les conditions matérielles, financières et en ressources humaines, indispensables au démarrage d'une activité d'assurance offrant des garanties de sérieux suffisantes, sont réunies. Une attention particulière est accordée aux qualités personnelles tant des actionnaires que des dirigeants.

L'établissement d'une succursale d'une entreprise communautaire au Grand-Duché de Luxembourg se fait par une notification au Commissariat de la part des autorités de contrôle de l'État du siège de l'entreprise d'assurances concernée.

Au cours de l'année 2008, six entreprises d'assurances luxembourgeoises ont été agréées dont quatre en assurance non vie, une en assurance-vie et un fonds de pension. Une entreprise luxembourgeoise d'assurances non vie, deux entreprises luxembourgeoise d'assurance-vie et un fonds de pension ont renoncé à leur agrément en 2008.

En ce qui concerne les succursales d'entreprises étrangères établies au Luxembourg en 2008, deux succursales ont été nouvellement établies et deux entreprises étrangères ont fermé leur succursale au Luxembourg.

Il en résulte que le nombre total d'entreprises d'assurances présentes au Grand-Duché de Luxembourg en 2008 a augmenté de deux unités par rapport à 2007.

Concernant les entreprises de réassurance, sept compagnies ont été nouvellement agréées en 2008 et huit compagnies se sont retirées du marché.

b) le contrôle des produits

Suite à l'introduction des directives de la troisième génération, les entreprises d'assurances opérant dans l'Union européenne jouissent de la liberté tarifaire. Les autorités de contrôle ne peuvent donc pas maintenir des dispositions légales prévoyant l'agrément préalable des conditions générales et des tarifs des contrats d'assurances offerts au public, mais uniquement procéder à un contrôle a posteriori. À côté d'une vérification non systématique portant sur la conformité des contrats aux dispositions impératives et d'ordre public régissant la matière, le Commissariat exige en assurance-vie la production d'une note technique au moment de la commercialisation des produits.

2.2.2. Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme

En vertu des articles 3, 4, 5, 6 et 9 de la loi modifiée du 12 novembre 2004 relative à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, les entreprises d'assurance-vie, les fonds de pension et les personnes agréées pour les gérer ainsi que les intermédiaires d'assurances, pour leur activité ayant trait à l'assurance-vie, sont tenus de collaborer à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

La lettre circulaire 08/5 du Commissariat aux Assurances relative à l'étendue des obligations

professionnelles concernant la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme et la prévention de l'utilisation du secteur des assurances à des fins de blanchiment ou de financement du terrorisme a pour but de donner toutes les indications et instructions concernant l'application pratique des obligations professionnelles et oblige les professionnels du secteur des assurances, visés par la loi modifiée du 12 novembre 2004 ci-avant mentionnée, à transmettre au Commissariat aux Assurances les mêmes informations que celles communiquées au Procureur, quelle que soit l'origine de la procédure d'information et quel que soit le contenu de l'information communiquée. La loi du 17 juillet 2008 intègre des définitions très précises de divers termes utilisés dans la législation existante en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme et précise sur certains points les procédures à suivre. Par conséquent, le Commissariat aux Assurances a adapté ses indications et instructions concernant l'application pratique des obligations professionnelles en émettant la lettre circulaire 09/6 qui remplace désormais la lettre circulaire 08/5 du Commissariat aux Assurances.

Les déclarations de soupçon sont basées sur les causes les plus variées, telles qu'un lien qui a pu être établi avec des noms apparus sur les listes du Parquet ou de l'Union européenne de personnes soumises à sanction ou avec des noms apparus dans la presse internationale, une incohérence dans les investissements et les désinvestissements, des informations jugées insuffisantes lors de la souscription, une provenance du fonds douteuse, une structure sociale du preneur ou du bénéficiaire opaque, comme par exemple le passage par diverses sociétés off-shore ou trusts, ou une incohérence entre le profil du souscripteur et sa fortune.

À la connaissance du Commissariat, aucune des déclarations de soupçon transmises au Parquet n'a donné lieu à une condamnation en justice.

Le Commissariat a également renforcé ses contrôles auprès des entreprises quant au respect des obligations de connaissance de leurs clients, de l'élaboration de procédures internes et de formation de leur personnel concernant la lutte contre le blanchiment.

En assurance-vie, 1367 personnes ont participé à une session de formation anti-blanchiment en 2008. Dans le domaine des intermédiaires d'assurances, 141 personnes ont suivi une telle formation.

2.2.3. La surveillance financière des entreprises d'assurances

Les entreprises d'assurances ayant leur siège social dans un des États membres de l'Espace économique européen sont soumises, selon le principe du «home country control», à la surveillance prudentielle exercée par la seule autorité de surveillance du pays de leur siège social et ce pour l'ensemble de leurs activités exercées sur le territoire de l'Espace économique européen.

Suite à la transposition de ce principe issu des troisièmes directives communautaires dans la législation luxembourgeoise, le Commissariat se limite à collecter des informations statistiques sur l'activité des succursales d'entreprises communautaires établies au Grand-Duché de Luxembourg.

En ce qui concerne la surveillance prudentielle des entreprises d'assurances de droit luxembourgeois, le contrôle des états périodiques ainsi que les contrôles sur place jouent un rôle primordial.

a) le contrôle des états périodiques

En 2006, le Commissariat a introduit de nouvelles modalités pour l'envoi du reporting annuel en rendant obligatoire la transmission par voie électronique. L'envoi des données par e-mail crypté a permis de rendre le reporting plus facile et plus rapide.

Le reporting annuel comprend les documents suivants:

- le compte rendu annuel comprenant une ventilation du compte de profits et pertes technique par branche d'activité ainsi qu'une ventilation plus détaillée de certains postes, comme p.ex. les frais généraux
- les comptes annuels dont la publication est prévue par la loi du 8 décembre 1994
- l'état de la marge de solvabilité
- l'état annuel des actifs représentatifs des provisions techniques
- l'état des conventions de dépôt des actifs représentatifs
- la fiche signalétique de l'entreprise

Il est complété par la production d'un rapport actuariel ainsi que d'un rapport spécial du réviseur d'entreprises. Pour en faciliter l'exploitation par les services du Commissariat, le rapport distinct comporte à partir de l'exercice 2008 deux parties distinctes:

- la partie 1 est un fichier informatique qui comporte une série de questions principalement du type oui/non.
- la partie 2 est un document papier signé par le réviseur et comportant des explications complémentaires.

En ce qui concerne la marge de solvabilité, celle-ci correspond au patrimoine de l'entreprise,

libre de tout engagement prévisible, déduction faite des éléments incorporels. Le règlement grand-ducal modifié du 14 décembre 1994 pris en exécution de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances détermine les éléments de couverture et le mode de calcul de cette marge de solvabilité ainsi que le niveau qu'elle doit atteindre en fonction des engagements de l'entreprise.

L'état annuel des actifs représentatifs des provisions techniques comporte un état récapitulatif des actifs représentatifs au 31 décembre et une liste détaillée par catégorie de placement. Les provisions techniques constituées doivent être suffisantes et être représentées à tout moment par des actifs équivalents et congruents. Les actifs représentatifs des provisions techniques doivent tenir compte du type d'opérations effectuées par l'entreprise de manière à assurer la sécurité, le rendement et la liquidité des investissements de l'entreprise. Cette dernière doit veiller à une diversification et à une dispersion adéquate de ses placements, qui doivent être conformes aux dispositions fixées par l'article 11 du règlement grand-ducal modifié du 14 décembre 1994.

Les entreprises d'assurances sont par ailleurs obligées de tenir un inventaire permanent des actifs représentatifs des provisions techniques et doivent envoyer au Commissariat des états trimestriels récapitulatifs de la situation de ces actifs au 31 mars, 30 juin, 30 septembre et 31 décembre. Il est à noter que le Commissariat effectue régulièrement des stress tests, notamment pour déterminer la résistance de la solvabilité des entreprises par rapport à d'importantes fluctuations boursières.

Les actifs représentatifs des provisions techniques peuvent être localisés auprès de tout établissement bancaire à l'intérieur de la Communauté si une convention de dépôt a été conclue entre l'établissement bancaire dépositaire et l'entreprise d'assurances et approuvée par le Commissariat aux Assurances. Ce dépôt forme un patrimoine distinct en faveur des assurés, susceptible d'être bloqué entre les mains du dépositaire sur simple instruction du Commissariat au cas où des doutes sur la solidité financière de l'entreprise viendraient à naître. En 2004, le Commissariat a émis une lettre circulaire qui a pour objet de préciser les cas où une dérogation à la règle de la localisation dans l'Espace économique européen est susceptible d'être accordée par le Commissariat ainsi que les modalités de cette dérogation. Nonobstant la liberté de localisation des actifs représentatifs à l'intérieur de la Communauté, il est à noter que près de 66% des actifs sont déposés au Luxembourg.

La fiche signalétique de l'entreprise renferme des informations sur le capital, les administrateurs, les actionnaires, les prises de participations dans des sociétés soumises à une exigence de solvabilité, les établissements dépositaires des actifs représentatifs des provisions techniques, les succursales et sur la politique de réassurances de l'entreprise.

Dans environ un quart des cas, le dépouillement de ces états de contrôle est complété par des entretiens avec les dirigeants des entreprises d'assurances.

b) les contrôles sur place

Le Commissariat aux Assurances effectue régulièrement des contrôles sur place dans les locaux des entreprises d'assurances. À côté de la vérification des provisions techniques et des

actifs représentatifs des provisions techniques, ces contrôles portent sur les structures de gestion existantes dans les compagnies contrôlées. Une attention toute particulière est portée sur la vérification de l'existence et de l'observation de procédures de contrôles internes adéquates, ainsi qu'au respect des obligations en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux.

Les inspections sur place sont effectuées par des équipes de contrôle spécialisées respectivement dans les domaines de l'assurance non vie, de l'assurance-vie et de la réassurance. Au cours de 2008, le Commissariat aux Assurances a procédé à des contrôles sur place auprès de 3 entreprises d'assurances non vie, de 13 entreprises d'assurance-vie et de 27 entreprises de réassurance.

2.2.4. Le libre établissement

Toute entreprise d'assurances qui désire établir une succursale sur le territoire d'un autre État membre le notifie à l'autorité de contrôle de l'État d'origine qui en informe l'autorité de contrôle de l'État d'établissement.

Est considérée comme succursale toute présence permanente d'une entreprise étrangère sur le territoire d'un État membre et qui peut s'exercer par le moyen d'un simple bureau géré par le propre personnel de l'entreprise ou d'une personne indépendante, mais mandatée pour agir en permanence pour l'entreprise.

Avant que la succursale ne commence à exercer ses activités, l'autorité de contrôle de l'État d'établissement dispose de deux mois à compter de la réception de la communication susmentionnée pour indiquer à l'autorité compétente de l'État membre d'origine les conditions dans lesquelles, pour des raisons d'intérêt général, ces activités doivent être exercées dans l'État d'établissement.

Au cours de 2008, quatre entreprises luxembourgeoises d'assurance-vie ont établi trois succursales en Allemagne et une en Suisse. En assurance non vie, une seule entreprise a établi 5 succursales en dehors du Luxembourg dont une en Allemagne, une en Grande-Bretagne, une aux Pays-Bas, une en Suisse et une aux États-Unis.

Au 31 décembre 2008, 15 entreprises d'assurances ressortissantes d'un autre État membre ou d'un pays hors de l'Union européenne ont une succursale au Grand-Duché de Luxembourg et 18 entreprises luxembourgeoises travaillent en libre établissement dans un ou plusieurs autres États.

2.2.5. La libre prestation de services

On désigne par «libre prestation de services» l'opération par laquelle une entreprise d'assurances d'un État Membre de l'Union européenne couvre un risque ou prend un engagement sur le territoire d'un autre État membre sans y être établie. Une simple notification de la part des autorités de contrôle du siège de l'entreprise à l'autorité du pays d'accueil suffit pour qu'une entreprise, agréée dans un autre État membre de l'Union européenne, soit autorisée à travailler en libre prestation de services.

Au cours de l'année 2008, 42 entreprises d'assurances étrangères ont notifié leur intention d'exercer ou d'étendre leur activité en libre prestation de services au Grand-Duché de Luxembourg et 23 entreprises d'assurances luxembourgeoises ont été autorisées à faire ou à étendre la libre prestation de services dans un ou plusieurs États membres de l'Union européenne. À la fin de 2008, 645 entreprises étrangères sont autorisées à opérer sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg en régime de libre prestation de services alors que 70 entreprises luxembourgeoises sont en droit de commercialiser leurs pro-

duits sur cette base dans un ou plusieurs États membres de l'Union européenne. L'Union européenne élargie suscite un intérêt croissant pour la libre prestation de services: le nombre d'entreprises d'assurances ressortissantes des nouveaux États membres qui ont marqué leur intérêt pour travailler dans ce régime au Luxembourg a augmenté de 27 à 36 unités au cours de 2008, 16 entreprises luxembourgeoises, dont 10 assureurs vie et 6 assureurs non vie, ont notifié leur intention d'opérer dans un ou plusieurs des nouveaux États membres en libre prestation de services.

Toute entreprise d'assurances qui pratique la branche «Responsabilité civile terrestre automoteur» en régime de libre prestation de services doit devenir membre du Bureau Luxembourgeois des Assureurs contre les Accidents d'Automobile et du Fonds Commun de Garantie Automobile et adhérer au Pool des risques aggravés en assurance R.C. Automobile. Ces entreprises opérant en régime de libre prestation de services doivent également établir des contrats d'assurances conformément à la législation luxembourgeoise en la matière et désigner un représentant résident ou établi au Grand-Duché de Luxembourg afin que les personnes qui ont subi un dommage et qui pourraient réclamer une indemnisation ne subissent pas de préjudice ou de désavantage par rapport aux autres preneurs d'assurances.

2.2.6. Les intermédiaires d'assurances et de réassurances

Les articles 104 à 111 de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances fixe le cadre légal pour les intermédiaires d'assurances et de réassurances. Les modalités d'agrément et d'exercice de ces intermédiaires sont énoncées au règlement grand-ducal modifié du 24 novembre 2005.

Le Commissariat aux Assurances organise trimestriellement des épreuves de capacité pour les futurs agents d'assurances et sous-courtiers afin de garantir que ces personnes possèdent les connaissances professionnelles requises avant d'entrer en contact avec le public. Une épreuve de capacité pour candidats courtiers est organisée deux fois par an.

Au cours de l'année 2008, 189 agents d'assurances ont été agréés. 271 candidats se sont présentés à l'examen, parmi lesquels 148 ont satisfait aux exigences minimales de connaissances professionnelles requises pour l'exercice de la profession d'agent d'assurances. 41 personnes ont reçu une dispense sur base de leurs diplômes ou expérience professionnelle.

Quant aux courtiers d'assurances et de réassurances, 39 agréments ont été accordés en 2008, dont 25 personnes physiques et 14 personnes morales. Le nombre total de courtiers s'élève à 253 au 31 décembre 2008 (144 personnes physiques et 109 personnes morales), tandis que le nombre de sous-courtiers est de 241 à la fin de la même année.

2.2.7. Les entreprises de réassurance

Par la loi du 24 février 1984, le législateur a créé l'encadrement légal de la réassurance au Grand-Duché de Luxembourg. Ces dispositions ont été reprises dans la loi du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances qui a été modifiée en dernier lieu par la loi du 5 décembre 2007. Celle-ci introduit pour la première fois la définition de captive de réassurance dans la législation luxembourgeoise.

Comme pour les entreprises d'assurances directes, un soin particulier est apporté par le Commissariat à l'instruction des dossiers d'agrè-

ment. Le nombre des entreprises de réassurance est de 261 au 31 décembre 2008. Sept nouvelles entreprises ont été agréées en 2008 et huit entreprises ont renoncé à leur agrément. Les entreprises de réassurance sont également soumises au reporting annuel du Commissariat et doivent envoyer un compte rendu reprenant leur compte de profits et pertes, leur bilan, une ventilation de leurs frais généraux, une description de leur politique d'acceptation, respectivement de rétrocession, des risques, un tableau sur l'état de la marge de solvabilité et un rapport détaillé sur leur politique d'investissement des actifs.

2.2.8. Les convocations formelles et les sanctions

En 2008, un nombre restreint d'entreprises et d'intermédiaires soumises à la surveillance du Commissariat ont été formellement convoquées dans les bureaux du Commissariat pour être entendus en leurs moyens de défense concernant la non-observation de certaines règles professionnelles. Dans tous les cas, ces convocations formelles ont eu pour résultat le redressement immédiat des situations incriminées de sorte qu'il n'a pas été nécessaire de prononcer de sanctions disciplinaires au cours de 2008.

2.3. Activités internationales

2.3.1. Activités au niveau du Conseil des Ministres et de la Commission de l'Union européenne

La proposition de directive dite Solvency II par la Commission de l'UE en juillet 2007 a donné lieu à de nombreuses réunions au niveau du groupe de travail du Conseil appelé à examiner les textes soumis par la Commission. Ces travaux se sont poursuivis sous les présidences slovène et française et ont mené à l'adoption de la directive, au niveau du Conseil, au printemps 2009, sous présidence tchèque.

Le Luxembourg est représenté dans cet important groupe de travail par Madame Felten et Monsieur Wirion, tous deux membres de la direction du Commissariat, ainsi que par Madame Goubin en sa qualité de conseiller de direction 1^{re} classe auprès du Ministère des Finances.

Le Commissariat a par ailleurs coordonné la participation des entreprises du secteur de l'assurance et de la réassurance à l'étude d'impact quantitative QIS4 lancée par la Commission en vue de l'introduction du nouveau régime Solvabilité II. Cet exercice a permis de tester les propositions de nouvelles exigences quantitatives auprès d'acteurs représentant plus de 80% du marché luxembourgeois de l'assurance non vie et plus de 50% de celui de l'assurance-vie et il a mobilisé pour la première fois un nombre important d'entreprises de réassurance.

2.3.2. EIOPC

La mission de l'EIOPC (European Insurance and Occupational Pensions Committee) est double: d'une part, il est appelé à exercer un véritable travail législatif et réglementaire, bénéficiant à cet égard d'une délégation de la part du Conseil pour réglementer certaines matières énumérées limitativement par les directives. Il émet ainsi des réglementations et interprétations de niveau 2 aux termes de la nomenclature de la procédure dite «Lamfalussy». D'autre part, l'EIOPC est appelé à assister la Commission dans les travaux d'études menés par cette dernière en vue de la proposition de nouveaux textes. Il est assisté par un certain nombre de comités techniques présidés par la Commission et chargés d'élaborer les textes qui lui sont soumis pour adoption.

Au sein de l'EIOPC, le Luxembourg est représenté par Monsieur Rod (Commissariat aux Assurances) et Madame Goubin (Ministère des Finances) en tant que membres effectifs et par Monsieur Wirion (Commissariat aux Assurances) en qualité de membre suppléant.

2.3.3. CEIOPS

Le CEIOPS (Committee of European Insurance and Occupational Pensions Supervisors) est né suite à la transformation, en 2003, de l'ancienne Conférence des Autorités de Surveillance en un comité de niveau 3 dans le cadre de la procédure «Lamfalussy». Il regroupe toutes les autorités nationales de surveillance des assurances de l'UE en tant que membres. Y sont associées aussi les autorités des États membres de l'Espace Economique Européen non membres de l'UE en qualité d'observateurs.

Sa mission consiste à conseiller la Commission, soit à la demande de celle-ci, soit de sa propre initiative, plus particulièrement lors de l'élabo-

ration par la Commission de propositions de directives ou de règlements d'exécution en matière d'assurance, de réassurance, d'intermédiaires d'assurances et de fonds de pension.

La tâche principale du CEIOPS au cours de l'année 2008 consistait dans l'élaboration d'avis destinés à la Commission dans le cadre de la proposition de la directive Solvency II, qui a été publiée en date du 10 juillet 2007. Le Commissariat aux Assurances a été associé à ces travaux par la participation de ses fonctionnaires dans divers groupes de travail ainsi qu'aux assemblées générales du CEIOPS où le Commissariat est représenté par son directeur Monsieur Rod et par Monsieur Wirion, membre de la direction.

En plus de ses activités consistant à collaborer à la mise en place du nouveau cadre réglementaire que consistera pour l'assurance européenne la directive Solvency II, le CEIOPS entreprend de nombreux travaux d'égale importance concernant les fonds de garantie, les intermédiaires d'assurance, la stabilité financière, la convergence des méthodes de travail des autorités de surveillance européennes, la coopération de ces mêmes autorités entre elles ainsi que le renforcement de la protection des consommateurs, plus particulièrement dans le cadre de contrats d'assurance transfrontaliers.

Concernant ce dernier point, un comité permanent a été créé récemment avec pour mission de faire des propositions tendant à une meilleure sauvegarde des intérêts des consommateurs d'assurances (preneurs d'assurance, assurés, bénéficiaires et victimes), tant à l'égard des compagnies d'assurances qu'à l'égard des intermédiaires d'assurances. La présidence de ce comité est confiée à Monsieur Rod, directeur du Commissariat.

Dans le cadre de la collaboration avec les autres comités de niveau 3 que sont le CEBS pour la surveillance des banques et le CESR regroupant les contrôleurs des marchés des titres mobiliers, le CEIOPS participe activement au sein du 3L3 groupe ayant pour objectif d'organiser une plus grande convergence des méthodes de surveillance de tous les secteurs de services financiers européens.

2.3.4. OCDE

Au sein de l'OCDE, le Commissariat a suivi les discussions tant au niveau de la réunion plénière qu'au sein des groupes de travail. Les thèmes traités aux réunions de l'OCDE sont notamment la crise financière et ses incidences sur le secteur des assurances, l'éducation financière, les catastrophes de grande ampleur ainsi que la révision des normes de gouvernance des assureurs. Il est à noter que ce dernier sujet fait l'objet de travaux conjoints avec l'IAIS.

Le groupe des experts gouvernementaux, présidé par Monsieur Wirion, membre de la direction du Commissariat, s'est vu confier la tâche de l'examen des soumissions en matière d'assurance des cinq pays candidats à l'accession à l'OCDE.

2.3.5. IAIS

L'organisation mondiale des autorités de surveillance des assurances IAIS (International Association of Insurance Supervisors) fut créée en 1994. Le Commissariat en a été l'un des membres fondateurs. Actuellement, l'association regroupe plus de 150 autorités de surveillance des assurances originaires de plus d'une centaine d'États répartis sur les cinq continents.

L'IAIS a pour objectif:

- de promouvoir la coopération entre les autorités de contrôle,
- d'élaborer des normes et des standards communément applicables à toutes les autorités de surveillance,
- de procéder à la formation des cadres et des agents des autorités de surveillance, notamment dans les marchés émergents,
- de coordonner les relations avec les autorités de surveillance des autres secteurs financiers et des instituts financiers tels que la Banque Mondiale, le Fonds Monétaire International, le «Financial Stability Forum», etc.

La réunion annuelle de l'IAIS s'est tenue à Budapest (Hongrie) en octobre 2008. À cette occasion furent adoptés, entre autres, un certain nombre de normes et de lignes directrices concernant la structure et la composition du capital des entreprises d'assurances, l'usage de modèles internes pour le calcul de l'exposition aux risques et les exigences en capital qui en résultent ainsi que la gestion des risques et son influence sur le calcul de la solvabilité des entreprises d'assurances.

Suite à la crise financière de 2008, l'IAIS s'est dotée de nouvelles structures ayant pour objectif d'analyser les conséquences de la crise pour le secteur des assurances, d'en tirer les conclusions permettant d'éviter que des crises de même nature ne se reproduisent à l'avenir, plus particulièrement par une collaboration plus intense entre les autorités de surveillance sur un plan mondial.

Le Commissariat aux Assurances est associé aux travaux de plusieurs comités de l'IAIS où il est représenté par son directeur, Monsieur Rod.

Monsieur Rod a été nommé président du comité budgétaire de l'IAIS. En cette qualité, il est membre d'office du comité exécutif, l'organe dirigeant de l'organisation.

2.3.6. Autres activités internationales

Comme les années précédentes, différents fonctionnaires du Commissariat aux Assurances ont participé en 2008 à un certain nombre de conférences et séminaires internationaux, soit dans un objectif de formation, soit présentant un intérêt pour la promotion de la place d'assurance et de réassurance luxembourgeoise.

ÉDITORIAL	05		
01. LE COMMISSARIAT AUX ASSURANCES	11		
02. LE MARCHÉ DE L'ASSURANCE DIRECTE EN 2008	29		
03. LE MARCHÉ DE LA RÉASSURANCE EN 2008	117		
		04. LES INTERMÉDIAIRES D'ASSURANCES ET DE RÉASSURANCES EN 2008	135
		05. LES ANNEXES	143

3. ORGANES ET PERSONNEL DU COMMISSARIAT AUX ASSURANCES

CONSEIL

Président du Conseil:
Vice-Président du Conseil:
Membres du Conseil:
Secrétaire:

Gaston REINESCH
Pascale TOUSSING
Marc LAUER, Sandra THEIN, Marc TURPEL
Marc BREDEN

COMITÉ DE DIRECTION

Président:
Membres:
Secrétaire:

Victor ROD
Claude WIRION, Annick FELTEN
Fabienne WIETOR

COMMISSARIAT AUX ASSURANCES

Directeur:
Premier conseiller de direction:
Conseiller de direction, première classe:
Conseiller de direction:
Conseiller de direction adjoint:
Attachés de direction, 1^{er} en rang:

Victor ROD
Claude WIRION
Annick FELTEN
Christiane SCHMIT
Marc BREDEN
Michèle OSWEILER,
Marc COMES (actuaire),
Carlo ZWANK

Attachés de direction:

Pascale ELSÉN,
Yves BAUSTERT (actuaire),
Gilles ANGELSBURG
Christophe GNAD,
Claudine WELTER

Attachés d'administration:

Martine BACK
Fabienne WIETOR
Thierry WILTZIUS
Sophie COLBACH
Gaby SALENTINY,
Rik HEMMEN
Carine ANTONY,
Jessica DRUI,
Christiane RISCH,
Nadine KIEFFER,
Almir SUBASIC,
Liane LUX

4. COMITÉS TECHNIQUES DU COMMISSARIAT AUX ASSURANCES

COMITÉ TECHNIQUE «R.C. AUTOMOBILE»

Président: Victor ROD
 Membres: Paul DE COOMAN, Annick FELTEN, Marco FELTES, Paul HAMMELMANN, Jean KAUFFMAN, Marcel MAJERUS, Paul-Charles ORIGER, Luc THEMELIN, Thierry WILTZIUS
 Secrétaire: Michèle OSWEILER

COMITÉ TECHNIQUE «RÉASSURANCE»

Président: Victor ROD
 Rapporteur: Annick FELTEN
 Membres: Roland FRERE, Marc LAUER, Marc LOESCH, Roger MOLITOR, Hervé MONIN, Markus SCHAFFROTH, Pascale TOUSSING, Claude WEBER, Thierry WILTZIUS, Thomas WITBJER
 Secrétaire: Pascale ELSÉN

Sous groupe «Titrisation» DU COMITÉ TECHNIQUE «RÉASSURANCE»

Président: Annick FELTEN
 Membres: Ivo BAUWENS, Philippe DUPONT, Thierry FLAMAND, Fabrice FRERE, Roger MOLITOR, Victor ROD, Markus SCHAFFROTH
 Secrétaire: Pascale ELSÉN

COMITÉ TECHNIQUE «VIE»

Président: Claude WIRION
 Membres: Bert BOUTON, Jean-Louis COURANGE, Jacques HANSOULLE, Pit HENTGEN, Stefan HONECKER, Victor ROD, David STEINEGGER
 Secrétaire: Carlo ZWANK

COMITÉ TECHNIQUE «ACTUARIAT»

Président: Claude WIRION
 Rapporteur: Annick FELTEN
 Membres: Jean-Louis COURANGE, Roland FRERE, Jean HABAY, Frédéric HELIAS, Anne JORIS, Jean-Léon MEUNIER, Alain NICOLAI, Luc THEMELIN, Jean-Paul WICTOR,
 Secrétaire: Marc COMES

COMITÉ TECHNIQUE «COMPTABILITÉ ET REPORTING»

Président: Claude WIRION
 Membres: Jean-Paul BEMTGEN, Annick FELTEN, Jean-Marie GISCHER, Jean-Louis GRATIAS, Gilbert HATZ, Marc LAUER, Mervyn R. MARTINS, Hervé MONIN, Corinne NICOLET, Stéphane VOMSCHIED, Fabienne WIETOR
 Secrétaire: Marc BREDEN

COMITÉ TECHNIQUE «LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT»

Président: Victor ROD
 Membres: Jean-Philippe BALON, Jacques EMSIX, Jean-Marie GISCHER, Paul HAMMELMANN, Jean-François HEIN, Pit HENTGEN, André LUTGEN, Marcel MAJERUS, Michèle OSWEILER, Claude WIRION,
 Secrétaire: Fabienne WIETOR

COMITÉ TECHNIQUE «INTERMÉDIAIRES»

Président: Victor ROD
 Membres: Roland BISENIUS, André BREDIMUS, Roland CHRISTNACH, Jacques EMSIX, Théo JACOBY, Malou KNAFF, Michèle OSWEILER
 Secrétaire: Martine BACK

COMITÉ TECHNIQUE «FONDS DE PENSION»

Président: Claude WIRION
 Membres: Romain BRAAS, Christiane CAMPILL, Annick FELTEN, Fernand GRULMS, Anne-Christine LUSSIE, Alain NICOLAI, Victor ROD, Patrick SCHOLS, Jean-Paul WICTOR
 Secrétaire: Marc COMES

Le marché de l'assurance directe en 2008

02

1. LES ENTREPRISES

Tableau 1.1

Nombre d'entreprises établies suivant leur spécialisation

Entreprises	2005	2006	2007	2008
1. Entreprises dont l'activité est limitée à l'assurance-vie				
entreprises de droit luxembourgeois	50	49	48	47
succursales étrangères	2	2	2	2
fonds de pension	3	4	4	4
Sous-total	55	55	54	53
2. Entreprises dont l'activité est limitée à l'assuré non vie				
entreprises de droit luxembourgeois	26	26	27	30
succursales étrangères	10	10	10	10
Sous-total	36	36	37	40
3. Entreprises qui cumulent les activités vie et non vie				
entreprises de droit luxembourgeois	0	0	0	0
succursales étrangères	4	4	3	3
Sous-total	4	4	3	3
3. Total des entreprises établies				
entreprises de droit luxembourgeois	76	75	75	77
succursales étrangères	16	16	15	15
fonds de pension	3	4	4	4
Total	95	95	94	96

Le tableau 1.1 fournit l'évolution du nombre des entreprises d'assurances établies au Grand-Duché de Luxembourg depuis 2005.

Le nombre total des entreprises d'assurances établies au Grand-Duché de Luxembourg en 2008 a augmenté de deux unités par rapport à 2007. Le nombre total des entreprises agréées au 31 décembre 2008 est de 96 unités dont 53 entreprises d'assurance-vie, 40 entreprises d'assurance non vie et 3 entreprises mixtes.

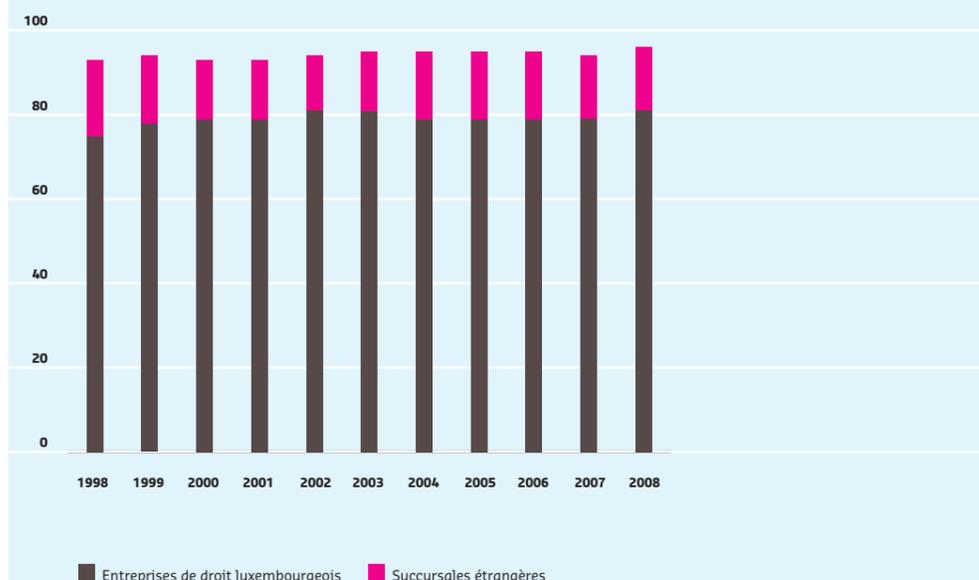
Par rapport à 2007, le nombre des entreprises a diminué d'une unité dans le secteur de l'assurance-

vie et augmenté de trois unités dans le secteur de l'assurance non vie, tandis que le nombre des entreprises d'assurances mixtes est resté constant.

En 2008, dans le secteur de l'assurance non vie, quatre entreprises luxembourgeoises CREDIT AGRICOLE RISK INSURANCE S.A., DKV GLOBALITY S.A., SWISS LIFE ASSURANCE SOLUTIONS S.A., SWISS RE INTERNATIONAL SE ont été agréées et une entreprise française COFACE a établi une succursale au Luxembourg. L'entreprise luxembourgeoise EUROP ASSISTANCE et la succursale allemande AXA COLONIA VERSICHERUNG A.G. se sont retirées du marché luxembourgeois.

Diagramme 1.1

Entreprises agréées



Dans le secteur de l'assurance-vie, deux entreprises ont été agréées en 2008 par le Commissariat: l'entreprise d'assurances SWISS LIFE PRODUCTS (Luxembourg) S.A. et le fonds de pension SWISS LIFE INTERNATIONAL PENSION FUND. Une entreprise du Liechtenstein a établi sa succursale WEALTH-ASSURANCE S.A. au Luxembourg mais s'est retirée la même année du marché. Deux entreprises d'assurances luxembourgeoises GENERALI Luxembourg S.A. et INTERPOLIS Luxembourg S.A. et le fonds de pension PHILIPS INTERNATIONAL PENSION FUND ASBL ont renoncé à leur agrément en 2008.

En ce qui concerne l'établissement par des entreprises de droit luxembourgeois de succursales à l'étranger en 2008, quatre entreprises

luxembourgeoises d'assurance-vie ASPECTA ASSURANCE INTERNATIONAL Luxembourg S.A., CARDIF LUX INTERNATIONAL S.A. et SWISS LIFE PRODUCTS (Luxembourg) S.A. ont chacune établi une succursale en Allemagne alors que l'entreprise SWISS LIFE S.A. a établi une succursale en Suisse. L'entreprise d'assurance non vie SWISS RE INTERNATIONAL SE a établi des succursales dans 5 pays: en Allemagne, en Grande-Bretagne, aux Pays-Bas, en Suisse et aux États-Unis.

Au cours des huit premiers mois de 2009, les deux entreprises luxembourgeoises d'assurance-vie LUXEMBURGER LEBEN S.A. et SWISS LIFE INSURANCE SOLUTIONS S.A. ont été agréées.

Tableau 1.2

Nombre d'entreprises établies suivant leur forme juridique

Entreprises	2005	2006	2007	2008
1. Entreprises de droit luxembourgeois				
sociétés anonymes	71	71	71	73
mutuelles	5	4	4	4
caisses de pension	3	4	4	4
Sous-total	79	79	79	81
2. Entreprises d'un autre pays de l'UE				
Allemagne	4	4	4	3
Belgique	5	5	5	5
France	2	2	2	3
Irlande	1	1	1	1
Pays-Bas	1	1	1	1
Portugal	1	1	1	1
Royaume-Uni	1	1	1	1
Sous-total	15	15	15	15
3. Entreprises d'un pays hors UE				
Suisse	1	1	0	0
Sous-total	1	1	0	0
Total	95	95	94	96

Le tableau 1.2 fournit la ventilation des entreprises suivant leur forme juridique en précisant la nationalité des succursales de compagnies étrangères établies au Luxembourg.

Une ventilation des entreprises d'assurances selon la nationalité permet de distinguer 81 compagnies luxembourgeoises et 15 succursales d'entreprises étrangères dont 3 succursales d'origine allemande, 5 succursales d'origine belge, 3 succursales d'origine française, 1 succursale d'origine portugaise, 1 succursale d'origine anglaise, 1 succursale d'origine irlandaise et 1 succursale d'origine néerlandaise.

Les tableaux 1.3 et 1.4 fournissent quelques données sur le nombre de sociétés ayant notifié leur intention d'opérer en libre prestation de services depuis 2005.

Il convient cependant de remarquer que, malgré le très grand nombre d'entreprises qui ont notifié leur intention de travailler en libre prestation de services au Luxembourg, le nombre de contrats effectivement souscrits par les compagnies concernées semble être peu important.

Tableau 1.3

Nombre d'entreprises autorisées à travailler en libre prestation de services au Grand-Duché de Luxembourg suivant leur spécialisation

Entreprises	2005	2006	2007	2008
Entreprises spécialisées d'assurance-vie	80	89	94	103
Entreprises spécialisées d'assurance non vie	433	463	475	488
Entreprises cumulant vie et non vie	50	52	52	54
Total	563	604	621	645

Tableau 1.4

Nombre d'entreprises autorisées à travailler en libre prestation de services au Grand-Duché de Luxembourg suivant leur nationalité

État membre d'origine	2005	2006	2007	2008
Allemagne	63	64	63	65
Autriche	14	18	19	18
Belgique	52	55	54	51
Bulgarie	0	0	1	1
Danemark	6	7	8	11
Espagne	9	11	12	12
Estonie	2	2	2	2
Finlande	11	11	11	11
France	60	66	63	66
Grèce	1	1	1	1
Hongrie	3	4	5	5
Irlande	63	70	73	73
Islande	1	1	1	1
Italie	37	36	33	31
Liechtenstein	7	8	11	13
Lithuanie	2	4	4	5
Malte	2	2	3	5
Norvège	7	7	8	9
Pays-Bas	33	33	35	40
Pologne	2	4	5	6
Portugal	6	6	6	6
Roumanie	0	0	0	3
Royaume-Uni	156	166	174	176
Slovénie	2	3	3	3
Suède	19	20	22	25
Tchéquie	5	5	4	6
Total	563	604	621	645

Tableau 1.5

Nombre d'agrèments ou d'autorisations pour le marché luxembourgeois par branche d'assurance au 31 décembre 2008

Branche	Entreprises luxembourgeoises	Entreprises étrangères autorisées à opérer par voie de succursales	LPS	Total
01. Accidents	12	7	276	295
02. Maladie	12	5	190	207
03. Corps de véhicules terrestres autres que ferroviaires	8	4	175	187
04. Corps de véhicules ferroviaires	5	1	216	222
05. Corps de véhicules aériens	5	2	231	238
06. Corps de véhicules maritimes	7	3	263	273
07. Marchandises transportées	14	4	347	365
08. Incendie et éléments naturels	15	6	368	389
09. Autres dommages aux biens	16	8	381	405
10. Responsabilité civile véhicules terrestres automoteurs	6	4	59	69
11. Responsabilité civile véhicules aériens	4	2	227	233
12. Responsabilité civile véhicules maritimes, lacustres, fluviaux	9	3	258	270
13. Responsabilité civile générale	16	6	388	410
14. Crédit	4	4	219	227
15. Caution	3	4	242	249
16. Pertes pécuniaires diverses	22	11	391	424
17. Protection juridique	13	4	149	166
18. Assistance	8	3	121	132
I. Vie non liée	47	4	147	198
II. Nuptialité, natalité	47	4	42	93
III. Vie liée à des fonds d'investissement	47	5	110	162
IV. Permanent health insurance	0	0	34	34
V. Opérations tontinières	0	0	1	1
VI. Opérations de capitalisation	43	0	50	93
VII. Gestion de fonds collectifs de retraite	37	0	35	72
VIII. Autres branches vie	0	0	2	2

Le tableau 1.5 fournit le détail, branche par branche, des agrèments d'entreprises d'assurances luxembourgeoises ainsi que des autorisations valables sur le marché luxembourgeois, tant en régime d'établissement qu'en régime de libre prestation de services.

Il ressort de ce tableau que les entreprises étrangères autorisées à opérer en libre prestation de services sont avant tout des entreprises d'assurances non vie.

Tableau 1.6

Nombre d'entreprises luxembourgeoises autorisées à opérer en régime d'établissement ou de libre prestation de services suivant le pays d'activité au 31 décembre 2008

Pays	Non vie	Vie	Total
Nombre d'entreprises luxembourgeoises autorisées à opérer en établissement, dont en:			
	5	13	18
Allemagne	1	5	6
Espagne	0	1	1
États-Unis	1	0	1
Finlande	0	1	1
France	0	6	6
Hongkong	1	0	1
Italie	0	3	3
Norvège	0	1	1
Pays-Bas	1	0	1
Pologne	0	1	1
Royaume-Uni	4	0	4
Suisse	2	2	4
Nombre d'entreprises luxembourgeoises autorisées à opérer en LPS, dont en:			
	24	46	70
Allemagne	18	44	62
Autriche	11	31	42
Belgique	20	44	64
Bulgarie	5	8	13
Chypre	9	14	23
Danemark	13	28	41
Espagne	16	37	53
Estonie	9	14	23
Finlande	11	26	37
France	20	43	63
Grèce	13	27	40
Hongrie	10	14	24
Irlande	14	25	39
Islande	8	14	22
Italie	16	37	53
Lettonie	9	15	24
Liechtenstein	7	14	21
Lithuanie	9	13	22
Malte	11	15	26
Norvège	11	20	31
Pays-Bas	15	37	52
Pologne	13	21	34
Portugal	15	28	43
Roumanie	6	10	16
Royaume-Uni	13	37	50
Slovaquie	11	13	24
Slovénie	9	13	22
Suède	12	24	36
Tchéquie	12	15	27

Le tableau 1.6 renseigne le nombre d'entreprises luxembourgeoises autorisées à offrir leurs produits en régime de libre établissement ou de libre prestation de services sur le territoire d'un ou de plusieurs autres États membres de l'Espace économique européen et il indique les chiffres correspondants sur une base pays par pays.

Comme pour les années précédentes, on remarque un certain intérêt des entreprises d'assurances luxembourgeoises à commercialiser leurs produits à l'étranger par l'intermédiaire de succursales. Au 31 décembre 2008 on compte 5 entreprises d'assurances non vie et 12 entreprises d'assurance-vie qui ont établi des succursales dans un ou plusieurs autres États.

Les succursales sont également autorisées à opérer en libre prestation de services à partir de l'État d'établissement du moment qu'il y a eu notification de la part de l'entreprise mère.

En libre prestation de services, comme en libre établissement, on constate que dans le secteur de l'assurance non vie ce ne sont plus seulement les mutuelles d'assurances maritimes qui exercent une activité réelle en dehors du territoire du Grand-Duché de Luxembourg, mais aussi quelques autres entreprises d'assurances non vie spécialisées. Dans le secteur de l'assurance-vie, une activité réelle est déployée par la plupart des entreprises notifiantes. Elle reste en général cantonnée à un nombre limité de pays, alors même que la notification couvre une liste d'États plus étendue. Au total, il y a 46 entreprises d'assurances luxembourgeoises autorisées à opérer en libre prestation de services en assurance-vie et 24 entreprises en assurance non vie au 31 décembre 2008.

Les tableaux 1.7 et 1.8 renseignent sur l'emploi salarié des entreprises d'assurances directes. Il s'agit des personnes liées aux entreprises par un contrat de travail. Ne sont donc pas comprises dans ces chiffres la très grande majorité des quelque 8 000 personnes bénéficiant d'un agrément administratif comme agents d'assurances qui ont un statut de producteurs indépendants ainsi que les personnes qu'ils emploient éventuellement. Le personnel des succursales luxembourgeoises à l'étranger est toutefois inclus dans ces chiffres.

L'emploi salarié des entreprises d'assurances directes a atteint au 31 décembre 2008 le chiffre de 3 686 personnes dont 3 087 personnes travaillant au Luxembourg et 599 à l'étranger. Le chiffre total de l'emploi au 31 décembre 2007 s'est élevé à 3 242 unités. La croissance de l'emploi de 13,69% dans ce secteur est surtout liée à l'assurance non vie (17,45%), dont notamment à l'agrément d'une nouvelle entreprise en assurance non vie. Dans le secteur de l'assurance-vie, l'augmentation de personnel par rapport à 2007 est de 11,13%.

Sur l'effectif total de 3 686 personnes, 2 145 personnes sont affectées aux activités vie, l'activité non vie employant 1 541 salariés. Il est à mentionner que pour la ventilation assurance-vie/non vie, l'affectation du personnel à un secteur est faite sur base de critères économiques plutôt que juridiques et, par conséquent, des variations peuvent surgir d'un exercice à l'autre.

Une ventilation de l'emploi selon la nationalité du personnel permet de constater qu'en 2008 les étrangers représentent 81,17% de l'emploi total.

Tableau 1.7

Personnel salarié des entreprises d'assurances: évolution historique

	2005	2006	2007	2008
entreprises d'assurance non vie	1.360	1.371	1.312	1.541
entreprises d'assurance-vie	1.685	1.799	1.930	2.145
Total	3.046	3.170	3.242	3.686
dont emplois au Luxembourg	2.662	2.769	2.886	3.087

Tableau 1.8

Personnel salarié des entreprises d'assurances par nationalité au 31 décembre 2008

	luxembourgeois	étrangers	total
ouvriers	3	10	13
employés	669	2.620	3.289
cadres dirigeants	22	362	385
Total	694	2.992	3.686

2. STATISTIQUES GÉNÉRALES SUR L'ACTIVITÉ EN 2008

Le secteur de l'assurance directe luxembourgeoise a bien résisté à la crise globale qui a frappé l'économie mondiale et les marchés financiers comme suite à la crise des subprimes née aux États-Unis en 2007. S'il est établi que les assureurs en général et les assureurs européens en particulier n'étaient que peu exposés aux risques de crédit et de liquidité qui ont durement affecté le secteur bancaire, des circonstances spécifiques au marché luxembourgeois de l'assurance ont fait en sorte que ce dernier peut sembler particulièrement épargné. C'est ainsi que la croissance de l'encaissement s'est poursuivie au cours de l'exercice 2008. La somme des bilans a de même encore connu une hausse – certes modérée – de l'ordre de 0,46%. Les bénéficiaires ont toutefois baissé de façon importante comme suite aux dépréciations enregistrées dans les portefeuilles de placements.

Ces mouvements s'inscrivent dans un contexte européen devenu globalement plus difficile où, suivant les statistiques provisoires publiées par le Comité européen de l'assurance, les primes ont régressé de 11% en 2008 alors que l'exercice 2007 avait encore connu un taux de croissance de +7%.

Contrairement à l'année précédente, le marché luxembourgeois des assurances a donc réussi à dépasser en 2008 les performances moyennes européennes, et ce de manière sensible. Il enregistre une progression des primes, toutes branches confondues, de 6,01%, qui contraste avec la diminution de l'encaissement de 4,85% enregistrée en 2007.

Cette croissance globale masque toutefois des évolutions très divergentes suivant les différentes branches d'activité:

- le secteur de l'assurance-vie, dont l'encaissement avait déjà fléchi de -5,35% en 2007,

connaît une nouvelle diminution du volume des primes émises, avec une réduction de -1,58% en 2008;

- les primes dans les branches de l'assurance non vie augmentent fortement de 63,56% après la légère régression de -0,90% enregistrée en 2007.

Les performances exceptionnelles de l'assurance non vie en 2008 doivent être considérées en relation avec l'installation au Luxembourg d'un important groupe suisse d'assurance et de réassurances qui a fait du Luxembourg son principal centre d'activités pour l'ensemble de ses activités dans l'Union européenne.

Le tableau 2.1 retrace l'évolution depuis 2005 du volume des primes brutes émises par les entreprises établies au Grand-Duché de Luxembourg, c'est-à-dire sans tenir compte des primes réalisées au Luxembourg par les entreprises qui y travaillent en régime de libre prestation de services.

Le diagramme 2.1 retrace l'évolution de l'encaissement global ventilé entre activités vie et activités non vie au cours de la dernière décennie. Il montre les progressions très importantes tant des activités relevant des branches de l'assurance sur la vie – avec un taux de croissance moyen de +8,80% par an – que de l'encaissement en assurance non vie, dont le taux de progression moyen annuel, égal à 14,20%, dépasse pour la première fois depuis longtemps celui des branches vie, grâce aux performances exceptionnelles de 2008.

L'envolée de l'encaissement non vie en 2008 a entraîné une pause dans le long mouvement de croissance de la part de l'assurance-vie dans l'encaissement total: cette part ne représente

Tableau 2.1

Primes émises suivant la forme juridique et gestion distincte (en milliers d'euros)

	2005	2006	2007	2008
1. Gestion distincte de l'assurance-vie				
entreprises de droit luxembourgeois	9.785.438	11.575.767	10.933.982	10.770.319
succursales étrangères	45.810	33.796	55.005	44.531
Sous-total	9.831.248	11.609.563	10.988.987	10.814.850
2. Gestion distincte de l'assurance non vie				
entreprises de droit luxembourgeois	1.263.245	1.371.934	1.366.562	2.273.594
succursales étrangères	89.795	91.962	84.204	99.321
Sous-total	1.353.040	1.463.897	1.450.767	2.372.915
3. Total des gestions distinctes				
entreprises de droit luxembourgeois	11.048.684	12.947.702	12.300.544	13.043.913
succursales étrangères	135.605	125.758	139.210	143.852
Total	11.184.289	13.073.460	12.439.754	13.187.765

plus que 82,01% en 2008 contre 88,34% un an auparavant. La hausse continue de la part de l'assurance-vie au cours des années précédentes s'explique par le développement spectaculaire de produits d'épargne s'adressant en priorité à une clientèle non résidente. Il convient de noter que la part des primes d'assurance-vie ne représentait que 32,19% du total en 1990 et 24,68% en 1986.

Le diagramme 2.2 ventile les primes brutes émises suivant la forme juridique de l'entreprise d'assurances.

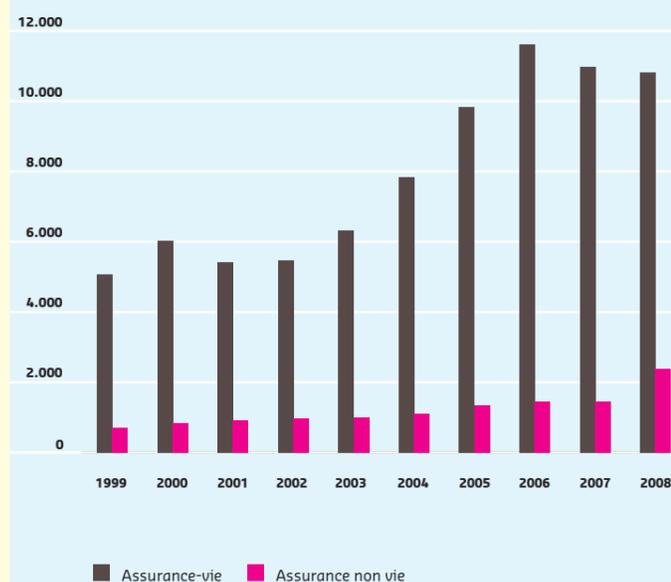
Il montre que la part des primes émises encaissées par les succursales d'entreprises étrangères demeure globalement négligeable: après une légère remontée en 2007, elle a connu un nouveau déclin en 2008. Les succursales réalisent 1,09% de l'encaissement global de 2008, chiffre

en recul par rapport au niveau de 1,12% atteint en 2007. De fortes différences existent entre les secteurs vie et non vie à cet égard, l'encaissement des succursales représentant 4,19% du total en assurance non vie (2007: 5,80%) contre 0,41% seulement en assurance-vie (2007: 0,50%).

L'année 2008 s'inscrit dès lors à nouveau dans la tendance, observée depuis de longues années, vers un déclin au Luxembourg de cette forme d'activités et il suffit de rappeler qu'en 1986 plus du tiers de l'encaissement était encore réalisé par des succursales d'entreprises étrangères. Il convient toutefois d'ajouter que la décroissance à long terme de l'importance des succursales s'exprime moins en une régression de l'encaissement en valeur absolue, mais qu'elle est due avant tout à la progression importante du chiffre d'affaires réalisé en régime de libre prestation de services, cette activité à l'étranger étant presque

Diagramme 2.1

Ventilation des primes brutes émises par activités
(en millions d'euros)



exclusivement le fait des entreprises de droit luxembourgeois.

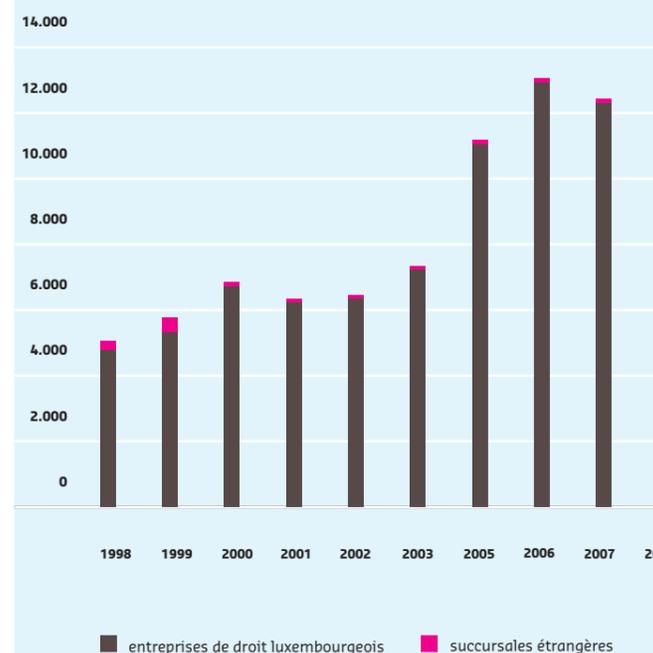
Si sur le plan global la part des succursales d'entreprises étrangères dans l'encaissement total reste à un niveau historiquement bas, le recul semble plus hésitant dès lors que l'on s'en tient aux primes souscrites sur le seul marché luxembourgeois, comme dans le tableau 2.2.

On y constate que la part des succursales régresse à 1,94% en assurance-vie (2007: 5,44%), mais progresse à 13,81% en assurance non vie (2007: 12,09%) et est de 6,35% globalement

(2007: 9,10%). Ces tendances doivent être appréciées avec prudence, en raison du faible nombre d'acteurs, d'une part, et de la fiabilité toute relative des chiffres fournis par les succursales, d'autre part, celles-ci ne tenant pas au Luxembourg une comptabilité complète. Il convient enfin de noter que les parts du marché local détenues par les compagnies étrangères varient fortement d'une branche d'assurance à l'autre et que dans certaines branches d'assurance autres que l'assurance sur la vie elles continuent à occuper une position importante.

Diagramme 2.2

Ventilation des primes brutes émises par activités
(en millions d'euros)



Le tableau 2.2 illustre cependant aussi le fait que, pour la première fois dans l'histoire du marché luxembourgeois, les primes des branches d'assurance non vie représentent moins de la moitié de l'encaissement total, conformément à ce qui est constaté dans la plupart des autres pays européens où ce rapport de force entre l'assurance-vie et l'assurance non vie existe depuis plus longtemps déjà. Cette évolution est toutefois imputable à une progression spectaculaire de l'assurance-vie au Luxembourg, due pour l'essentiel à des souscriptions à primes uniques très importantes provenant de quelques personnes morales.

Il est prématuré de dire si le recours à des entités juridiques de droit luxembourgeois pour la conclusion de contrats d'assurance vie s'imposera comme nouveau moteur de croissance à l'avenir ou si, après le pic de 63%/37% de 2008, on retournera au rapport de force entre assurance-vie et assurance non vie de 45%/55% constaté au cours des exercices précédents. Il convient de rappeler que l'excellent degré de couverture fourni par les régimes publics d'assurance-maladie et vieillesse rend moins nécessaire, au moins encore pour le moment, le recours à des systèmes de protection privés et constitue un frein au

Tableau 2.2

Primes émises sur le marché luxembourgeois
(en milliers d'euros)

	2005	2006	2007	2008
1. Gestion distincte de l'assurance-vie				
entreprises de droit luxembourgeois	465.241	485.159	518.979	1.170.482
succursales étrangères	24.790	25.506	29.856	23.134
Sous-total	490.031	510.665	548.835	1.193.617
2. Gestion distincte de l'assurance non vie				
entreprises de droit luxembourgeois	523.825	537.953	591.352	607.785
succursales étrangères	86.549	89.543	81.314	97.391
Sous-total	610.375	627.496	672.665	705.175
3. Total des gestions distinctes				
entreprises de droit luxembourgeois	989.067	1.023.112	1.110.330	1.778.267
succursales étrangères	111.339	115.049	111.170	120.525
Total	1.100.406	1.138.161	1.221.500	1.898.792

Diagramme 2.3

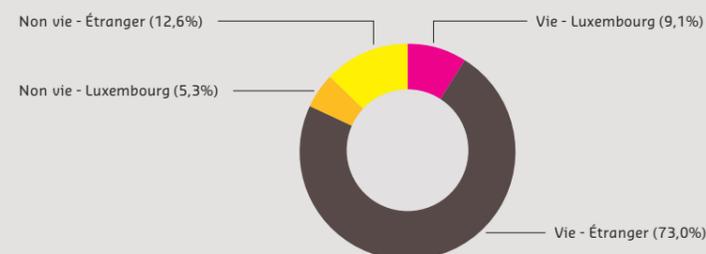
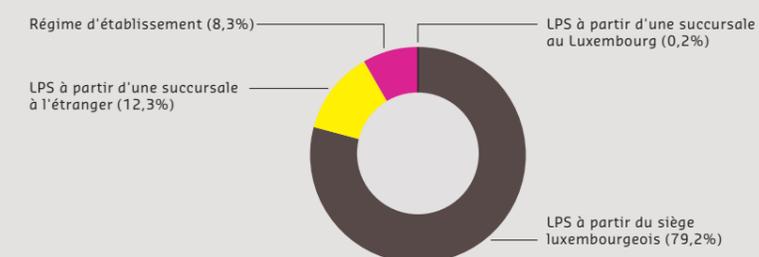
Ventilation des primes encaissées en 2008 par type d'assurances et pays du risque


Diagramme 2.4

Mode d'exercice des activités en dehors du Luxembourg


développement d'un marché domestique important de l'assurance-vie malgré les mesures législatives prises en faveur de l'épargne pension – tant collective qu'individuelle – au cours de la dernière décennie.

Le diagramme 2.3 illustre la part importante que représente dans l'encaissement total celui relatif aux risques et aux engagements couverts en dehors du Grand-Duché de Luxembourg. La part des primes émises au titre des risques et engagements en dehors du territoire national a toutefois reculé, redevenant nettement inférieure à 90%, franchie tous les ans depuis 2005. Cette part ne représente en effet plus que quelque 85,60% de l'encaissement total, contre 90,18% en 2007 et 91,29% en 2006.

Le diagramme 2.4 illustre le fait que si les activités d'assurance exercées à partir du Luxembourg dans d'autres pays, majoritairement des États membres de l'Union européenne, sont devenues l'apanage des seules entreprises de droit luxembourgeois, elles ne sont pas exercées exclusivement par la voie de la libre prestation de services à partir du siège des entreprises

d'assurances au Luxembourg. Une part des primes est souscrite en régime d'établissement: elle représente 8,28% de l'encaissement total, contre 7,61% en 2007. Il s'y ajoute que 12,35% (2007: 3,50%) des primes souscrites en libre prestation de services le sont à partir de succursales étrangères de compagnies luxembourgeoises, de sorte que l'activité totale des succursales étrangères intervient pour 20,63% dans l'encaissement transfrontalier, contre 11,11% en 2007. Cette progression remarquable est due aux activités d'assurance non vie où un nouvel acteur s'appuie sur son réseau de succursales non seulement pour servir les marchés de ces dernières mais également les marchés limitrophes.

Tableau 2.3

Mode de distribution de la nouvelle production

	Assurance non vie au Luxembourg	Assurance non vie à l'étranger	Assurance-vie au Luxembourg	Assurance-vie à l'étranger
Agents et agences d'assurances (autres que banques)	57,96%	8,62%	39,70%	1,40%
Courtiers et sociétés de courtage (autres que banques)	29,15%	69,70%	2,55%	43,22%
Banques et autres établissements financiers	0,35%	11,29%	31,14%	49,25%
Autres intermédiaires	0,15%	0,84%	0,00%	0,34%
Vente directe	12,39%	9,39%	26,62%	5,78%
Autres formes de distribution	0,01%	0,16%	0,00%	0,00%

Le tableau 2.3 donne des indications sur les réseaux de distribution de l'assurance luxembourgeoise. Les chiffres indiqués ne se réfèrent qu'à la nouvelle production et excluent donc aussi bien les reconductions, tacites ou non, de contrats existants que les versements supplémentaires sur les contrats en cours.

Il convient de remarquer d'emblée que la production nouvelle ne représente que 61,90% du total de l'encaissement en assurance non vie, contre 82,02% en assurance-vie. Dans l'assurance non vie, le taux précité de 61,90% reflète une moyenne de deux valeurs très divergentes: pour les affaires domestiques, seulement 14,81% des primes se réfèrent à de nouveaux contrats, alors que pour les affaires internationales ce pourcentage est de 81,81%. Ces écarts s'expliquent par le fait que la plus grande partie de l'encaissement de l'assurance-vie provient de contrats à primes uniques et que, dans les affaires non vie internationales, l'activité de fronting avec contrats annuels renégociés chaque année est importante, alors que les contrats à tacite reconduction sont la règle pour l'assurance non vie souscrite au Luxembourg. En ce qui concerne l'assurance-

vie, l'existence au Luxembourg de nombreux contrats à primes périodiques explique une nouvelle production limitée à 6,58% de l'encaissement, contre 91,38% pour les contrats vendus à l'étranger.

Il apparaît que les réseaux de distribution varient fortement entre les branches vie et non vie, d'une part, et entre les activités domestiques et transfrontalières, d'autre part.

Bien que les entreprises ont déjà été appelées à fournir ces statistiques pour la quatrième fois, les données doivent être interprétées avec une certaine prudence. En effet, la comparaison des données récoltées avec celles de 2007 fait apparaître des glissements significatifs – pas toujours facilement explicables – et il faudra encore un certain nombre d'années pour valider ces séries de données et déceler l'apparition éventuelle de nouvelles tendances en matière de distribution.

En ce qui concerne la distribution des nouveaux contrats conclus pour des risques et engagements luxembourgeois, la vente assurée par des agents d'assurances prédomine: elle repré-

sente environ 40% en assurance-vie et même 58% en assurance non vie, contre 42% dans les deux branches en 2007. Une autre similitude entre les deux secteurs est la part relativement importante de la vente sans intermédiaire: elle représente près de 12% des nouvelles ventes d'assurances non vie et concerne tout particulièrement les activités de fronting, alors que dans le secteur de l'assurance-vie les quelque 27% de cette forme de distribution proviennent avant tout des plans de pension souscrits par des entreprises. Des différences importantes existent toutefois entre les secteurs vie et non vie pour ce qui concerne le recours aux courtiers et aux banques: la première de ces formes de vente représente près d'un tiers pour l'assurance non vie alors qu'elle est négligeable pour l'assurance-vie. La situation inverse se présente pour la vente via les banques qui n'est significative que dans le secteur de l'assurance-vie.

Contrairement au marché luxembourgeois, la distribution par des réseaux d'agents ne joue quasiment aucun rôle dans les activités transfrontalières d'assurance-vie, alors que, fait nouveau pour 2008, elle commence à revêtir une certaine importance dans l'assurance non vie. Pour les autres formes de distribution, les différences déjà grandes pour l'assurance domestique entre les secteurs vie et non vie sont encore amplifiées au niveau international. Si les banques interviennent pour quelque 11,29% dans la distribution des produits d'assurance non vie, elles sont à l'origine de 49,25% des primes nouvelles en assurance-vie. La part du courtage avoisine les 70% dans le secteur de l'assurance non vie, contre 43% dans l'assurance-vie. Enfin, la vente directe est moins importante dans les deux secteurs que pour l'encaissement réalisé au Luxembourg, encore qu'elle constitue un canal de distribution repré-

sentant un certain poids dans l'assurance non vie, surtout grâce aux activités de fronting.

Comme en 2006 et 2007, quels que soient le secteur d'activité et le marché, on observe que la souscription de contrats d'assurances n'est pas effectuée par Internet. Les sites des compagnies peuvent servir d'outil d'information et de première prise de contact, mais la souscription proprement dite ne s'effectue quasiment jamais en ligne.

Après cinq années de croissance vigoureuse, la somme des bilans a marqué le pas en 2007: le taux de croissance est de 0,46% globalement, contre 10,87% en 2007 et 23,24% en 2006. Contrairement aux exercices précédents, la somme des bilans ne progresse, en 2008, que pour les branches de l'assurance non vie avec une augmentation de 92,61%, contre une diminution de 5,71% pour l'assurance-vie.

L'explication de la décroissance de l'assurance-vie est à rechercher dans l'incidence des effets de l'effondrement des marchés financiers sur les engagements des assureurs, que ne saurait compenser l'existence d'un excédent des primes sur les prestations. Dans l'assurance non vie, le quasi-doublement de la somme des bilans est avant tout le résultat de l'implantation d'un nouvel acteur d'envergure.

Diagramme 2.5

Somme des bilans des entreprises de droit luxembourgeois (en millions d'euros)



Le diagramme 2.5 permet de suivre l'évolution de la somme des bilans de 1999 à 2008, tandis que le tableau 2.4 fournit les chiffres des bilans agrégés des entreprises d'assurances non vie et vie de droit luxembourgeois au 31 décembre 2008.

À la fin de l'exercice 2008, la somme des bilans s'établit à 68,19 milliards d'euros, montant dont la part revenant à l'assurance-vie est de 59,99 milliards d'euros, soit 87,97% du total.

Conformément à la loi luxembourgeoise sur les comptes des entreprises d'assurances et de réassurance, les placements du poste C de l'actif sont évalués à la valeur d'acquisition, et à la valeur du marché si cette dernière est inférieure

à celle d'acquisition. Il s'ensuit que les chiffres renseignés ci-après ne tiennent pas compte des plus-values non réalisées de quelque 313 millions d'euros relatives à ces actifs et que la surcouverture des provisions techniques du poste C du passif est beaucoup plus importante que ne laisse penser la lecture du bilan.

Le stock de plus-values non réalisées a toutefois baissé de plus de 23% par rapport au montant de 405 millions d'euros à la fin de 2007. Cette baisse de 92 millions s'explique en majeure partie par celle des plus-values sur les portefeuilles en actions, qui ont disparu en majeure partie et qui diminuent de 312 à 43 millions d'euros.

Tableau 2.4

Bilan des entreprises d'assurances de droit luxembourgeois au 31 décembre 2008 (en milliers d'euros)

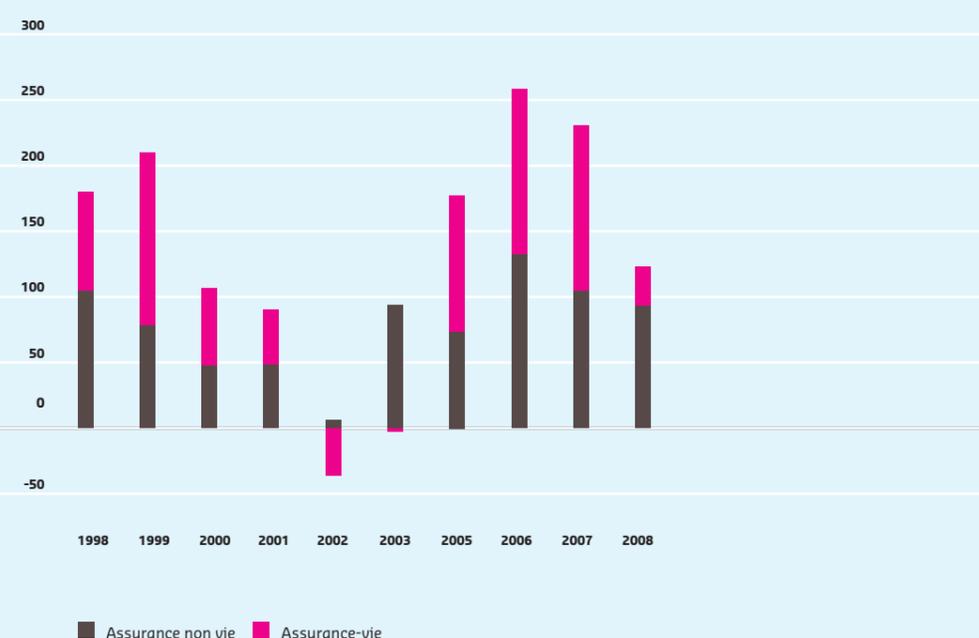
Actif	Assurance non vie	Assurance-vie	Total
A. Capital souscrit non versé	6.674	135.296	141.970
B. Actifs incorporels	7.284	37.695	44.979
C. Placements	3.378.328	11.183.245	14.561.574
D. Placements pour le compte des preneurs d'une police d'assurance-vie qui supportent le risque de placement	0	41.525.490	41.525.490
E. Part des réassureurs dans les provisions techniques	3.310.657	5.711.171	9.021.827
F. Créances	889.260	285.152	1.174.411
G. Autres éléments d'actif	304.720	777.727	1.082.447
H. Comptes de régularisation	305.225	336.545	641.770
TOTAL DE L'ACTIF	8.202.146	59.992.321	68.194.467
Passif	Assurance non vie	Assurance-vie	Total
A. Capitaux propres	1.061.562	1.340.524	2.402.086
B. Passifs subordonnés	4.712	152.888	157.599
C. Provisions techniques	5.891.794	9.865.946	15.757.739
D. Provisions techniques d'assurance-vie lorsque le risque de placement est supporté par le preneur d'assurance	0	41.533.402	41.533.402
E. Provisions pour autres risques et charges	116.403	102.886	219.289
F. Dépôts reçus des réassureurs	207.794	5.524.949	5.732.743
G. Dettes	866.108	1.432.821	2.298.929
H. Comptes de régularisation	53.775	38.905	92.680
TOTAL DU PASSIF	8.202.146	59.992.321	68.194.467

Malgré la détérioration du rating de certains émetteurs et l'augmentation correspondante des spreads sur taux d'intérêts de leurs emprunts, les plus-values sur les portefeuilles obligataires ont pu être reconstituées en partie grâce à la baisse des taux d'intérêts; ces plus-values passant de 7 millions en 2007 à 180 millions en 2008. Les autres postes d'actifs, notamment immobiliers, ont connu une progression de l'ordre de 4 millions des plus-values non réalisées.

Le diagramme 2.6 retrace l'évolution des résultats après impôts du secteur de l'assurance directe au cours de la période de 1999 à 2008. Il illustre le fait qu'en termes de profitabilité globale, l'exercice 2008 se situe en net retrait par rapport à l'exercice qui le précède. Dans le secteur de l'assurance-vie, le résultat de 2008, s'il demeure positif, est en recul de 81,03% par rapport à l'année record 2007. L'assurance non vie réalise un résultat plus honorable, quoique également en diminution de 10,28%.

Diagramme 2.6

Résultats des entreprises d'assurances directes (en millions d'euros)



Les tableaux 2.5 et 2.6 fournissent des indications sur la situation des entreprises d'assurances soumises à la surveillance prudentielle des autorités de contrôle luxembourgeoises au regard des exigences communautaires et luxembourgeoises en matière de solvabilité. Ces tableaux tiennent déjà compte d'une exigence de solvabilité ajustée, obtenue par addition de l'exigence au titre des activités d'assurances propres et de celle des filiales et participations.

Il en ressort que pour l'ensemble du secteur le ratio de couverture globale de l'exigence de solvabilité est de 203,58% contre 188,76% en 2007

et 187,37% en 2006; les fonds propres véritables – c'est-à-dire le capital social libéré, les réserves et les reports de bénéfices – couvrent environ 1,78 fois cette exigence.

Avec 289% et 268% les ratios de couverture globale et par fonds propres sont particulièrement élevés en assurance non vie mais sont en légère diminution par rapport à 2007. L'installation d'une grande entreprise présentant des ratios de couverture nettement au-dessus de la moyenne masque toutefois une dégradation nettement plus importante des ratios des autres entreprises.

Tableau 2.5

Solvabilité des entreprises d'assurances luxembourgeoises: ratios de couverture

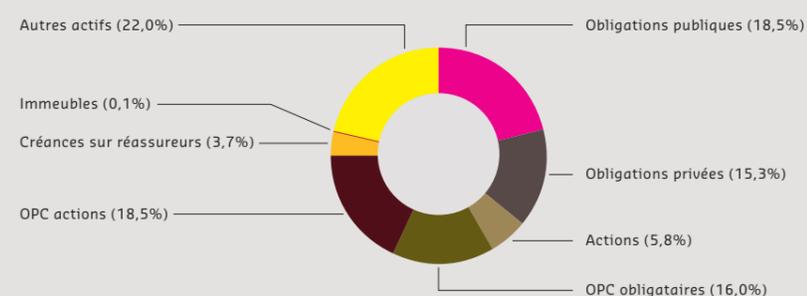
	2005	2006	2007	2008
Assurance non vie				
Couverture par fonds propres	255,90%	267,95%	270,86%	268,10%
Couverture par éléments explicites	272,20%	283,41%	285,06%	279,50%
Couverture globale	277,61%	291,10%	295,37%	289,20%
Assurance-vie				
Couverture par fonds propres	133,20%	131,34%	136,51%	137,40%
Couverture par éléments explicites	159,72%	155,07%	156,63%	161,17%
Couverture globale	161,76%	156,87%	158,59%	164,49%
Total				
Couverture par fonds propres	163,56%	162,38%	166,14%	178,36%
Couverture par éléments explicites	187,55%	184,23%	184,96%	198,26%
Couverture globale	190,42%	187,37%	188,76%	203,58%

Tableau 2.6

Solvabilité des entreprises d'assurances luxembourgeoises au 31 décembre 2008 (en milliers d'euros)

	Assurance non vie	Assurance-vie	Total
Exigence de solvabilité pour activités propres	326.174	734.491	1.060.665
Exigence de solvabilité pour participations	12.655	7.687	20.342
Exigence de solvabilité totale	338.829	742.179	1.081.007
Éléments de couverture:			
Fonds propres	908.408	1.019.729	1.928.137
Quasi fonds propres	4.712	126.516	131.228
Autres éléments explicites	33.905	49.950	83.855
Éléments implicites	32.882	24.610	57.492
Total des éléments de couverture	979.906	1.220.806	2.200.712

Diagramme 2.7

Ventilation des placements en représentation des provisions techniques au 31 décembre 2008 - toutes devises


En assurance-vie où le degré de surcouverture est traditionnellement plus faible qu'en assurance non vie, les ratios de couverture sont par contre en augmentation d'un exercice à l'autre. Cette croissance des ratios de couverture s'explique essentiellement par l'injection de capitaux supplémentaires.

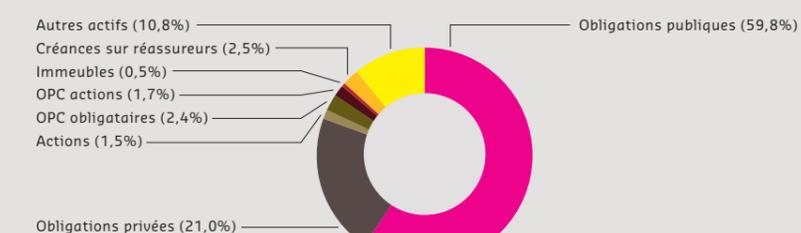
Comme les exercices précédents, il est très peu fait appel aux éléments implicites que constituent notamment les plus-values non réalisées sur actifs dont le total avoisine les 313 millions d'euros à la fin de 2008. Les entreprises luxembourgeoises ne sollicitent que rarement l'admission de ces plus-values au titre de la marge de solvabilité, ce qui explique le volume relativement faible de ces éléments dans le tableau 2.6. Des comparaisons avec les ratios de couverture d'entreprises d'autres pays - où de tels éléments sont pris en compte de manière plus systématique - s'avèrent donc délicates.

Les tableaux 2.7 à 2.10 et les diagrammes 2.7 à 2.9 indiquent la ventilation des placements détenus au 31 décembre 2008 par les entreprises d'assurances en représentation de leurs engagements.

Il est rappelé que, depuis l'exercice 1994, les statistiques relatives aux placements ne concernent que les seules entreprises luxembourgeoises et les succursales de pays tiers, les succursales d'entreprises communautaires étant soustraites, depuis le 1^{er} juillet 1994, au contrôle du Commissariat aux Assurances et les données correspondantes ne pouvant plus être exigées. Compte tenu de la part somme toute réduite de l'encaissement des succursales, on peut néanmoins considérer les statistiques ci-après comme représentatives de l'ensemble du marché.

Globalement, les entreprises contrôlées par les autorités de surveillance luxembourgeoises - y compris les succursales de pays tiers - détiennent des actifs en représentation de leurs provisions techniques pour un montant valorisé - en valeur de marché - à 59,29 milliards d'euros pour un montant de provisions techniques de

Diagramme 2.8

Ventilation des placements en représentation des provisions techniques au 31 décembre 2008 - euros


56,88 milliards. Cette surreprésentation de près de 2.417 millions d'euros des engagements des assureurs provient, d'une part, du fait que certaines compagnies affectent à la couverture des provisions techniques une partie de leurs fonds propres et, d'autre part, de l'accumulation au fil du temps d'importantes plus-values non réalisées sur les actifs gagés au profit des assurés, plus-values que la baisse du marché des obligations constatée depuis 2005 et celle plus récente des portefeuilles en actions a toutefois largement entamées. L'excédent de la valeur des actifs par rapport aux engagements est de 804 millions en assurance non vie, soit 14,68% des engagements, et de 1.613 millions en assurance-vie, soit 3,14% des engagements. Ces taux de surcouverture sont légèrement plus élevés que ceux des trois exercices précédents. Il y a lieu de noter que les entreprises d'assurances ne sont pas obligées d'affecter à la représentation des provisions techniques des actifs d'un montant supérieur à ces provisions.

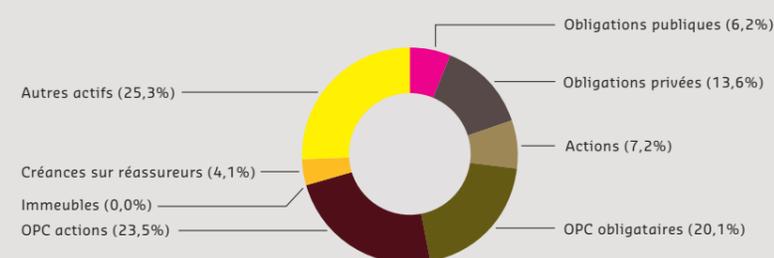
Comme le montrent les diagrammes 2.8 et 2.9 ainsi que les tableaux 2.8 et 2.9, l'investissement

dans des devises autres que l'euro présente de fortes différences par rapport aux placements en euros. Dans le secteur de l'assurance non vie, les entreprises d'assurances maritimes qui ont longtemps été les seules à travailler couramment dans ces devises, notamment le dollar US, ont été rejointes en 2008 par l'importante compagnie du groupe d'assurances et de réassurance qui s'est installée au Luxembourg au cours de cet exercice. Pour l'assurance-vie, les chiffres du tableau 2.9 se réfèrent pour l'essentiel aux actifs couvrant les polices d'assurance-vie en unités de compte.

Pour les actifs hors euro, le pourcentage du total des placements obligataires, y compris les parts d'organismes de placements collectifs obligataires, est inférieur de près de 43% au pourcentage correspondant pour l'euro, alors qu'un écart en sens inverse d'environ 28% est constaté pour les investissements en actions et parts d'autres organismes de placements collectifs. Par rapport à 2007, ces deux écarts se sont sensiblement réduits et ne subsistent plus guère qu'en assurance-vie, ce qui est normal lorsqu'on

Diagramme 2.9

Ventilation des placements en représentation des provisions techniques au 31 décembre 2008 - devises autres que l'euro (en milliers d'euros)



oppose l'assurance-vie classique, traditionnellement investie en obligations, à celle en unités de compte, plus fortement orientée vers les marchés des actions. Les différences se sont par contre estompées en assurance non vie où le nouvel assureur établi en 2008 suit une politique essentiellement orientée vers les actifs obligataires et où les assureurs maritimes qui investissaient naguère près d'un tiers de leurs actifs en actions et parts d'organismes de placements collectifs autres que monétaires ou obligataires sont revenus à une politique d'investissement plus conservatrice.

Le tableau 2.7 fournit les chiffres comparatifs des investissements, toutes devises confondues, sur la période 2005-2008. Si le redressement des marchés boursiers entre 2003 et 2006 a eu un impact significatif sur l'importance relative des placements en actions et en parts d'organismes de placements collectifs autres que monétaires ou obligataires, la tendance s'est inversée à partir de 2007, suite aux turbulences qui ont affecté les marchés boursiers à partir du 2^e semestre: entre 2007 et 2008, leur part dans le total des placements passe de 35,43% à 24,31%, soit le

niveau le plus bas depuis plus de dix ans. Une analyse par sous-secteur révèle que ces mouvements globaux touchent l'ensemble des branches d'assurances. Dans l'assurance-vie en unités de compte, la part des actions et parts d'organismes de placements collectifs autres que monétaires ou obligataires, revient à 33,03% en 2008 après avoir déjà reculé de 48,36% à 43,06% en 2007. Pour l'assurance non vie, cette part recule même de 14,33% à 3,93% et elle diminue de 4,65% à 2,89% pour l'assurance-vie classique. Si l'on tient compte du fait que l'indice Eurostoxx a perdu, entre fin 2007 et fin 2008, près de 45% de sa valeur, il faut en conclure que la décroissance nettement plus importante de la part des actions en assurance non vie témoigne d'une méfiance certaine à l'égard des positions en actions à partir de l'été 2007. À l'inverse, la diminution modérée des actions en assurance-vie, et plus particulièrement pour les contrats en unités de compte, montre que pour ces activités, il n'y a pas eu de désinvestissement massif des positions actions antérieurement détenues.

Les gagnants de cette politique de réallocation des actifs sont les placements obligataires,

directs ou indirects, dont la part dans le total des actifs augmente, pour la première fois depuis cinq ans, passant de 43,26% à 49,86%. Si tous les types d'actifs obligataires profitent de ce regain d'intérêt, ce sont les obligations d'émetteurs publics qui enregistrent la progression la plus importante, passant de 15,26% à 18,54% du total des actifs. Une partie de la hausse globale est cependant mécanique et résulte de la hausse du cours des actifs obligataires découlant de la baisse des taux d'intérêt.

Une nouvelle catégorie d'actifs a fait son apparition en 2008 suite à la transposition de la directive sur le contrôle des entreprises de réassurance: les créances sur entreprises de réassurance. Ces actifs, encore très peu utilisés dans l'assurance-vie, représente d'emblée 35% des actifs représentatifs dans l'assurance non vie.

On note enfin l'existence d'actifs nécessitant l'accord préalable de l'autorité de contrôle. Dans les branches d'assurance autres que l'assurance sur la vie, on rencontre ce type d'actifs presque exclusivement dans les mutuelles de l'assurance RC maritime, où les règles de fonctionnement très spécifiques de ces organismes ont été prises en compte. Dans l'assurance-vie, notamment pour les contrats en unités de compte, certains produits faisant appel aux derniers développements de l'ingénierie financière, tels que les produits structurés et les fonds alternatifs, sont admis sous ce poste pourvu qu'ils offrent une sécurité jugée suffisante tant pour les entreprises d'assurances que pour les preneurs d'assurance. Ces placements rencontrent un succès indéniable et, malgré une baisse en valeur absolue, leur part dans le total des actifs pour les contrats en unités de compte passe de 9,42% en 2005 à 17,07% en 2008. Le Commissariat aux Assurances a par ailleurs facilité la

diversification de la politique d'investissement par le recours à ces nouvelles catégories d'actifs en publiant et en mettant à jour régulièrement leurs critères d'acceptabilité.

Tableau 2.7

Ventilation des placements des entreprises luxembourgeoises ou de pays tiers en représentation des engagements - évolution historique

	2005	2006	2007	2008
Assurance non vie	2.666.225	3.030.204	3.273.318	6.281.148
Obligations d'émetteurs publics	34,84%	36,95%	37,79%	29,24%
Obligations d'émetteurs privés	22,57%	21,88%	19,17%	15,18%
Actions	12,30%	11,13%	9,55%	2,19%
Parts d'organismes de placements collectifs obligataires	3,16%	2,20%	1,08%	1,17%
Parts d'autres organismes de placements collectifs	5,58%	6,58%	4,78%	1,75%
Immeubles	1,31%	1,31%	2,14%	1,09%
Autres actifs	20,24%	19,94%	25,49%	49,39%
Assurance-vie classique	9.023.900	9.425.424	9.582.590	11.093.944
Obligations d'émetteurs publics	58,40%	63,75%	62,98%	64,64%
Obligations d'émetteurs privés	25,81%	22,69%	23,78%	21,10%
Actions	2,63%	2,46%	2,22%	0,95%
Parts d'organismes de placements collectifs obligataires	1,79%	2,16%	1,61%	2,67%
Parts d'autres organismes de placements collectifs	1,53%	1,71%	2,42%	1,94%
Immeubles	0,13%	0,12%	0,12%	0,11%
Autres actifs	9,72%	7,11%	6,86%	8,59%
Assurance-vie en unités de compte	33.282.999	41.657.156	47.690.322	41.918.167
Obligations d'émetteurs publics	4,90%	3,95%	4,13%	4,74%
Obligations d'émetteurs privés	15,01%	13,49%	12,18%	13,81%
Actions	9,93%	11,16%	9,29%	7,69%
Parts d'organismes de placements collectifs obligataires	17,94%	16,17%	16,88%	21,75%
Parts d'autres organismes de placements collectifs	35,67%	37,20%	33,78%	25,34%
Immeubles	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Autres actifs	16,55%	18,02%	23,75%	26,67%
Total des actifs	44.973.123	54.112.783	60.546.230	59.293.259
Obligations d'émetteurs publics	17,41%	16,21%	15,26%	18,54%
Obligations d'émetteurs privés	17,62%	15,57%	14,39%	15,32%
Actions	8,61%	9,64%	8,18%	5,84%
Parts d'organismes de placements collectifs obligataires	13,82%	12,95%	13,61%	16,00%
Parts d'autres organismes de placements collectifs	27,04%	29,31%	27,25%	18,47%
Immeubles	0,10%	0,09%	0,13%	0,14%
Autres actifs	15,40%	16,23%	21,17%	25,69%

Tableau 2.8

Ventilation des placements des entreprises luxembourgeoises ou de pays tiers en représentation des engagements en euros au 31 décembre 2008
(en milliers d'euros)

	Assurance non vie	Assurance-vie	Total
01. Obligations d'un émetteur public de l'Union européenne	1.107.005	6.691.393	7.798.398
02. Obligations d'un émetteur public de l'OCDE hors Union européenne	6.219	40.810	47.029
03. Obligations d'organismes internationaux	99.246	233.847	333.093
04. Titres de banques d'émission de lettres de gage	69.191	449.223	518.414
05. Obligations d'un émetteur privé de l'Union européenne négociées sur un marché réglementé	514.433	1.528.627	2.043.059
06. Obligations d'un émetteur privé de l'Union européenne non négociées sur un marché réglementé	5.165	49.371	54.536
07. Obligations privées de l'OCDE hors Union européenne négociées sur un marché réglementé	51.569	199.960	251.529
TOTAL A	1.852.828	9.193.231	11.046.060
08. Actions d'un émetteur de l'Union européenne négociées sur un marché réglementé	67.263	92.147	159.410
09. Actions d'un émetteur de l'Union européenne non négociées sur un marché réglementé	9.592	9.232	18.823
10. Actions d'un émetteur de l'OCDE hors Union européenne négociées sur un marché réglementé	23.747	606	24.353
11. Parts d'organismes de placements collectifs obligataires	4.219	17.725	21.944
12. Parts d'organismes de placements collectifs monétaires	50.751	252.435	303.186
13. Parts d'organismes de placements collectifs en actions	23.006	105.256	128.262
14. Parts d'autres organismes de placements collectifs	11.804	89.744	101.548
TOTAL B	190.382	567.145	757.527
15. Immeubles situés dans la Communauté	53.534	12.031	65.565
TOTAL C	53.534	12.031	65.565
16. Prêts garantis par des hypothèques	676	0	676
17. Comptes à vue, à préavis ou à terme	265.566	692.774	958.340
18. Intérêts courus et non échus	35.465	141.245	176.711
19. Primes dues et créances sur intermédiaires	79.630	38.172	117.802
20. Avances sur contrats «vie»	0	10.787	10.787
21. Frais d'acquisition reportés	204.967	6.565	211.532
22. Créances sur entreprises de réassurance	341.630	266	341.896
23. Actifs admis après accord du Commissariat	0	0	0
TOTAL D	927.934	889.810	1.817.744
Total général	3.024.679	10.662.217	13.686.896

Tableau 2.9

Ventilation des placements des entreprises luxembourgeoises ou de pays tiers en représentation des engagements au 31 décembre 2008 - devises autres que l'euro (en milliers d'euros)

	Assurance non vie	Assurance- vie	Total
01. Obligations d'un émetteur public de l'Union européenne	106.052	1.782.478	1.888.530
02. Obligations d'un émetteur public de l'OCDE hors Union européenne	518.177	197.158	715.335
03. Obligations d'organismes internationaux	0	210.969	210.969
04. Titres de banques d'émission de lettres de gage	0	418.115	418.115
05. Obligations d'un émetteur privé de l'Union européenne négociées sur un marché réglementé	135.126	3.884.179	4.019.306
06. Obligations d'un émetteur privé de l'Union européenne non négociées sur un marché réglementé	103.071	945.524	1.048.595
07. Obligations privées de l'OCDE hors Union européenne négociées sur un marché réglementé	74.690	653.967	728.657
TOTAL A	937.116	8.092.390	9.029.506
08. Actions d'un émetteur de l'Union européenne négociées sur un marché réglementé	7.534	1.820.665	1.828.198
09. Actions d'un émetteur de l'Union européenne non négociées sur un marché réglementé	0	902.971	902.971
10. Actions d'un émetteur de l'OCDE hors Union européenne négociées sur un marché réglementé	29.249	502.331	531.580
11. Parts d'organismes de placements collectifs obligataires	472	5.439.342	5.439.815
12. Parts d'organismes de placements collectifs monétaires	18.230	3.704.312	3.722.542
13. Parts d'organismes de placements collectifs en actions	33.442	5.457.761	5.491.203
14. Parts d'autres organismes de placements collectifs	41.455	5.187.015	5.228.470
TOTAL B	130.383	23.014.397	23.144.779
15. Immeubles situés dans la Communauté	14.875	0	14.875
TOTAL C	14.875	0	14.875
16. Prêts garantis par des hypothèques	0	0	0
17. Comptes à vue, à préavis ou à terme	78.217	3.970.424	4.048.641
18. Intérêts courus et non échus	4.090	78.171	82.261
19. Primes dues et créances sur intermédiaires	134.616	296	134.913
20. Avances sur contrats «vie»	0	18.383	18.383
21. Frais d'acquisition reportés	46.895	14.582	61.476
22. Créances sur entreprises de réassurance	1.865.196	0	1.865.196
23. Actifs admis après accord du Commissariat	45.083	7.161.250	7.206.333
TOTAL D	2.174.096	11.243.107	13.417.203
Total général	3.256.469	42.349.894	45.606.364

Tableau 2.10

Ventilation des placements des entreprises luxembourgeoises ou de pays tiers en représentation des engagements au 31 décembre 2008 - toutes devises (en milliers d'euros)

	Assurance non vie	Assurance- vie	Total
01. Obligations d'un émetteur public de l'Union européenne	1.213.057	8.473.871	9.686.928
02. Obligations d'un émetteur public de l'OCDE hors Union européenne	524.395	237.969	762.364
03. Obligations d'organismes internationaux	99.246	444.816	544.062
04. Titres de banques d'émission de lettres de gage	69.191	867.338	936.530
05. Obligations d'un émetteur privé de l'Union européenne négociées sur un marché réglementé	649.559	5.412.806	6.062.365
06. Obligations d'un émetteur privé de l'Union européenne non négociées sur un marché réglementé	108.236	994.895	1.103.131
07. Obligations privées de l'OCDE hors Union européenne négociées sur un marché réglementé	126.259	853.927	980.186
TOTAL A	2.789.944	17.285.622	20.075.566
08. Actions d'un émetteur de l'Union européenne négociées sur un marché réglementé	74.797	1.912.812	1.987.609
09. Actions d'un émetteur de l'Union européenne non négociées sur un marché réglementé	9.592	912.202	921.794
10. Actions d'un émetteur de l'OCDE hors Union européenne négociées sur un marché réglementé	52.997	502.936	555.933
11. Parts d'organismes de placements collectifs obligataires	4.691	5.457.068	5.461.759
12. Parts d'organismes de placements collectifs monétaires	68.982	3.956.747	4.025.729
13. Parts d'organismes de placements collectifs en actions	56.448	5.563.017	5.619.465
14. Parts d'autres organismes de placements collectifs	53.259	5.276.758	5.330.017
TOTAL B	320.765	23.581.541	23.902.306
15. Immeubles situés dans la Communauté	68.409	12.031	80.440
TOTAL C	68.409	12.031	80.440
16. Prêts garantis par des hypothèques	676	0	676
17. Comptes à vue, à préavis ou à terme	343.783	4.663.198	5.006.981
18. Intérêts courus et non échus	39.555	219.417	258.972
19. Primes dues et créances sur intermédiaires	214.247	38.468	252.715
20. Avances sur contrats «vie»	0	29.171	29.171
21. Frais d'acquisition reportés	251.862	21.147	273.009
22. Créances sur entreprises de réassurance	2.206.825	266	2.207.091
23. Actifs admis après accord du Commissariat	45.083	7.161.250	7.206.333
TOTAL D	3.102.030	12.132.917	15.234.947
Total général	6.281.148	53.012.111	59.293.259

3. L'ASSURANCE NON VIE EN 2008

L'année 2008 – année de crise financière et du ralentissement économique – a été pour le secteur de l'assurance non vie luxembourgeoise une année extraordinaire avec un encaissement record en hausse de 63,56 % par rapport à l'exercice précédent. Au vu des chiffres globaux, les assureurs non vie opérant au et à partir du Luxembourg se démarquent ainsi clairement du marché européen pour lequel le Comité Européen de l'assurance annonce pour 2008 un taux de croissance moyen de 2% pour l'assurance non vie.

Cette croissance exceptionnelle doit cependant être nuancée à la lumière de l'implantation en 2008 sur le marché d'un important groupe de réassurance, opérant également une filiale d'assurance non vie à partir du Luxembourg et s'adressant exclusivement à une clientèle «corporate» internationale. De par sa taille, cet acteur s'est placé au premier rang en termes d'encaissement et influence fortement les chiffres globaux de l'année 2008.

Abstraction faite de cet événement exogène, le secteur de l'assurance non vie aurait néanmoins affiché une progression considérable de son encaissement de 13,75%.

C'est ainsi que les chiffres de l'année 2008 dégagent les tendances suivantes:

- l'encaissement enregistre une croissance exceptionnelle, toutes branches confondues, de 63,56%, après le recul de -0,90% en 2007 et les taux de croissance de 8,19% et 23,38% observés en 2006 et 2005;
- la charge sinistres brute croît plus vite que l'encaissement (82,09%), le ratio sinistres/ primes passant de 68,81% à 75,23%;

- le résultat de la réassurance cédée s'améliore sensiblement mais reste légèrement négatif.

La conjonction de ces trois facteurs est accentuée par la contraction des revenus financiers de l'ordre de 168 millions d'euros, phénomène qui affecte plus les actifs représentatifs des provisions techniques avec des produits financiers négatifs, que les fonds propres des assureurs. Compte tenu de ces éléments les bénéfices après impôts diminuent de 10,77 millions pour se situer à 93,92 millions d'euros, certes en baisse de -10,28% par rapport à une année 2007 très profitable, mais néanmoins en hausse de 27,91% par rapport à 2005.

Après correction destinée à tenir compte de la diminution de quelque 73 millions d'euros du stock des plus-values latentes, le résultat de 2008 s'établit à 21 millions d'euros, en recul de -54% par rapport à celui de 2007.

Comme toujours ces tendances générales masquent des évolutions très divergentes d'une branche d'assurance à l'autre, et ce tant du point de vue de l'encaissement que de celui de l'évolution de la sinistralité et de celui des résultats.

Les tableaux 3.1 et 3.2 fournissent les chiffres-clés de 2008 relatifs aux différentes branches de l'assurance non vie en brut et en net de réassurance cédée.

En termes d'encaissement, on note que, contrairement à 2007, les assurances maritimes et non maritimes évoluent de nouveau dans le même sens et même à des cadences assez voisines. Avec une croissance des primes émises de 676,37 millions d'euros, l'activité hors assurances maritimes affiche en 2008 une progression de 63,03% après la progression de 5,74%

enregistrée en 2007. Les branches de l'assurance maritime reprennent de l'envol et progressent de 245,78 millions d'euros ou de +65,09% après le recul de -15,91% en 2007 et une progression ralentie en 2006 de +6,21%.

Dans le détail, on note que pour les branches hors assurances maritimes – mise à part celle de l'assistance – toutes les branches affichent des taux de progression plus ou moins importants de leur chiffre d'affaires.

Parmi les branches connaissant une croissance particulièrement vigoureuse, il y a lieu de citer l'assurance de la responsabilité civile générale qui double son encaissement avec une progression de 193,65%, soit +173,51 millions d'euros. Cette croissance s'explique essentiellement par la nouvelle activité mentionnée ci-avant, sans laquelle la progression de cette branche aurait été de 4,41% et donc comparable à celle de l'année précédente (+4,71%).

Le fait majeur de l'exercice 2008 est le développement pour la première fois sur le marché luxembourgeois d'une activité significative dans les branches des corps de véhicules aériens et de la responsabilité civile aérienne, avec un encaissement respectivement de 125,78 millions d'euros et 51,80 millions d'euros environ.

L'encaissement en assurance incendie croît de 59,48%, soit 83,83 millions d'euros après une légère hausse de +6,36% en 2007 et face au recul de -2,60% en 2006. Cette croissance est surtout imputable au développement de l'activité réalisée à l'étranger (+129,41% contre 9,56% en 2007), alors que les primes encaissées dans cette branche sur le marché local ne progressent que de 4,54 millions d'euros, soit 5,70% (+4,06% en 2007).

L'assurance caution, en hausse de 50,86%, soit +100,18 millions d'euros, retrouve son rythme de croissance d'il y a deux ans (+47,56% en 2006) après le léger recul de -1,78% observé en 2007. Elle reste ainsi la deuxième branche en termes d'encaissement avec une activité réalisée surtout en libre prestation de services.

L'assurance maladie accélère sa progression avec un chiffre d'affaires en hausse de +29,72%, soit +9,15 millions d'euros, comparé aux taux de +10,25% et +12,83% observés en 2007 et en 2006.

Les deux branches de l'assurance automobile enregistrent de nouveau des taux de croissance assez voisins. Après plusieurs années de stagnation relative, l'encaissement en assurance de la responsabilité civile automobile redémarre et progresse de +4,16%, soit +6,24 millions d'euros en 2008, comparé aux très faibles taux de croissance de +1,45% voire de seulement 0,43% observés en 2007 et en 2006. L'encaissement en assurance casco automobile augmente de 11,60 millions d'euros, soit de +6,53 %, comparé au taux observé en 2007 (+5,55%). En termes absolus, la prépondérance de la branche casco automobile reste confirmée avec un encaissement dépassant de plus de 21% l'encaissement de la responsabilité civile automobile en 2008.

Même si en 2008, tout comme en 2007, la hausse des primes encaissées en assurance casco est essentiellement imputable à la progression de l'encaissement réalisé sur le marché luxembourgeois (+5,71%), il y a lieu de relever le développement important du chiffre d'affaires (+36,78%) réalisé à l'étranger par un nombre très réduit d'acteurs spécialisés travaillant essentiellement en libre prestation de services. L'évolution observée en casco sur le marché local se situe dans le droit fil d'une tendance

Tableau 3.1

Assurance non vie: détail des opérations de 2008 en brut de réassurance cédée

(en milliers d'euros)

Branche	Primes émises	Autres produits	Sinistres réglés*	Variation des provisions pour sinistres à régler	Variation des autres postes de provisions	Frais d'acquisition	Frais d'administration	Autres charges	Produits financiers	Solde
01. Accidents	26.564	3.846	4.339	2.449	2.202	5.716	3.200	122	132	12.513
02. Maladie	39.916	7	23.231	1.710	5.115	6.480	3.549	4.185	1.469	-2.879
03. Corps de véhicules terrestres autres que ferroviaires										
a) vol	35.525	147	3.577	-283	569	6.694	2.319	84	127	22.839
b) autres risques	153.687	6.694	127.502	1.424	1.588	29.003	10.003	422	1.083	-8.477
04. Corps de véhicules ferroviaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
05. Corps de véhicules aériens	125.777	0	37.921	-40.060	77.104	2.123	898	0	845	48.636
06. Corps de véhicules maritimes	122.752	0	74.715	127.095	-7.410	20.812	9.629	874	772	-102.191
07. Marchandises transportées	45.826	723	10.290	2.521	3.446	4.554	2.517	350	-16	22.855
08. Incendie et éléments naturels										
a) risques simples d'habitation	60.726	541	25.324	-1.099	48	16.864	5.040	454	332	14.969
b) risques agricoles	3.553	59	2.558	-886	12	898	301	10	80	800
c) risques industriels et commerciaux	160.491	6.782	287.538	-231.707	-21.939	11.009	6.731	2.126	3.415	116.930
09. Autres dommages aux biens	121.741	1.282	36.393	23.933	2.444	17.271	7.208	614	2.321	37.479
10. Responsabilité civile véhicules terrestres automoteurs	156.296	795	102.177	-6.492	-2.477	25.154	10.065	405	3.970	32.231
11. Responsabilité civile véhicules aériens	51.797	3.431	-15.534	33.311	10.049	2.930	2.017	4.863	723	18.316
12. Responsabilité civile véhicules maritimes, lacustres, fluviaux	500.616	0	334.304	37.901	4.654	53.676	24.131	0	-38.206	7.745
13. Responsabilité civile générale										
a) RC familiale	11.244	26	5.260	154	374	2.856	767	78	204	1.985
b) autres RC	251.863	1.988	548.973	-151.975	-17.509	20.889	6.885	386	5.092	-148.705
14. Crédit	20.250	20	23.044	848	-777	561	625	0	348	-3.684
15. Caution	297.163	3.051	-5.887	88.177	192.042	28.554	1.826	5.767	10.438	174
16. Pertes pécuniaires diverses	88.837	25	74.225	-36.525	11.692	5.932	2.046	286	-2.411	28.796
17. Protection juridique	18.687	24	7.634	1.244	1.095	3.204	1.746	32	297	4.052
18. Assistance	10.476	3	4.078	474	-1.654	3.816	531	11	97	3.319
19. Réassurance acceptée	69.128	596	21.430	26.498	-21.904	7.254	2.885	0	1.500	35.062
TOTAL	2.372.915	30.038	1.733.089	-121.287	238.761	276.250	104.922	21.069	-7.388	142.762

* y compris les frais de règlement internes des sinistres réglés au cours de l'exercice

qui se manifeste depuis de nombreuses années déjà: elle témoigne à la fois du renouvellement constant du parc automobile luxembourgeois et de la pénétration croissante de ce type d'assurance parmi les automobilistes. De plus, la concurrence dans cette branche s'est moins manifestée par un abaissement des primes et donc

de l'encaissement que par une amélioration des couvertures offertes.

L'assurance des marchandises transportées augmente de 54,35%, soit +16,14 millions d'euros, après avoir reculé deux années de suite de -8,75% et de -8,58% en 2007 et en 2006.

Parmi les deux branches ayant affiché en 2007 les taux de progression les plus vigoureux, l'assurance des pertes pécuniaires diverses a confirmé ce mouvement avec une croissance en 2008 de 22,42%, supérieure encore à celle observée en 2007 (+17,67%). La croissance dans la branche des autres dommages aux biens s'est cepen-

dant ralenti pour se chiffrer à +8,89%, contre +19,22% en 2007.

Enfin pour les autres branches d'assurance non vie moins importantes en termes d'encaissement, il y a lieu de citer une évolution positive des branches accidents (+10,45%), crédit

Tableau 3.2

Assurance non vie: détail des opérations de 2008 en net de réassurance cédée

(en milliers d'euros)

Branche	Primes émises	Autres produits	Sinistres réglés*	Variation des provisions pour sinistres à régler	Variation des autres postes de provisions	Frais d'acquisition	Frais d'administration	Autres charges	Produits financiers	Solde
01. Accidents	23.637	3.846	3.957	982	2.175	5.413	3.200	122	93	11.727
02. Maladie	34.408	7	20.243	1.684	4.818	4.797	3.549	4.185	1.372	-3.490
03. Corps de véhicules terrestres autres que ferroviaires										
a) vol	28.070	128	2.970	-169	418	4.503	2.319	84	125	18.199
b) autres risques	119.917	4.785	101.331	2.376	1.286	19.548	10.003	422	1.072	-9.191
04. Corps de véhicules ferroviaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
05. Corps de véhicules aériens	34.672	0	6.719	-6.939	18.212	-363	898	0	845	16.989
06. Corps de véhicules maritimes	28.712	0	-806	22.202	430	3.420	9.629	874	772	-6.266
07. Marchandises transportées	24.048	722	6.253	4.436	2.077	2.752	2.517	119	-16	6.601
08. Incendie et éléments naturels										
a) risques simples d'habitation	50.685	541	21.910	1.740	76	16.079	5.040	454	268	6.195
b) risques agricoles	3.042	59	2.326	-362	8	852	301	10	67	32
c) risques industriels et commerciaux	34.606	6.705	82.837	-64.087	-8.026	-5.030	6.731	1.813	2.400	29.473
09. Autres dommages aux biens	68.452	1.280	28.840	9.700	1.239	13.960	7.208	614	2.092	10.262
10. Responsabilité civile véhicules terrestres automoteurs	130.399	795	95.436	-11.198	-1.948	23.598	10.065	405	1.876	16.714
11. Responsabilité civile véhicules aériens	15.469	3.431	-2.184	25.405	4.491	659	2.017	347	723	-11.112
12. Responsabilité civile véhicules maritimes, lacustres, fluviaux	384.239	0	228.422	4.640	2.520	45.540	24.131	0	-38.206	40.781
13. Responsabilité civile générale										
a) RC familiale	10.580	26	4.962	496	374	2.856	767	78	154	1.225
b) autres RC	64.503	1.586	137.837	-30.676	-1.342	6.255	6.885	386	4.539	-48.718
14. Crédit	686	20	638	306	-148	-549	625	0	348	180
15. Caution	183.855	3.051	5.459	22.966	134.823	20.363	1.826	596	10.438	11.311
16. Pertes pécuniaires diverses	23.714	25	46.437	-28.006	-2.175	2.253	2.046	286	-2.423	474
17. Protection juridique	18.542	24	7.595	1.761	1.089	3.184	1.746	32	297	3.454
18. Assistance	8.856	3	3.809	484	-1.255	3.606	531	11	97	1.770
19. Réassurance acceptée	-2.705	490	-118.509	88.668	-18.586	-829	2.885	-329	1.500	45.986
TOTAL	1.288.387	27.525	686.485	46.411	140.555	172.865	104.922	10.510	-11.566	142.598

* y compris les frais de règlement internes des sinistres réglés au cours de l'exercice

(+13,76%), protection juridique (+19,13%), et un recul de l'encaissement de la branche assistance (-2,84%).

Après deux années de recul de l'encaissement, -11,04% en 2005 et -13,28% en 2006, la branche de la réassurance acceptée confirme la reprise

de son encaissement entamée en 2007, avec une progression de +64,29 millions d'euros, soit +1 329,46% en 2008.

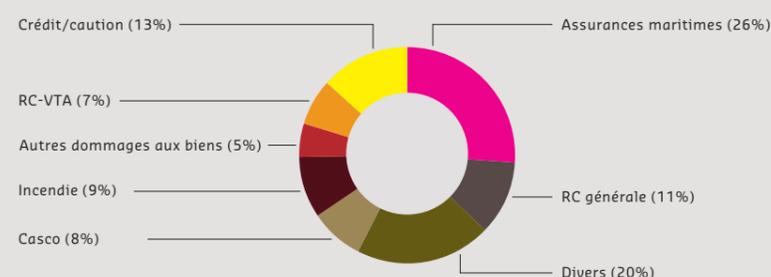
Les deux branches de l'assurance maritime connaissent des taux de croissance divergents mais très élevés. La branche des corps

de véhicules maritimes enregistre en 2008 une progression de +185,49%, soit une hausse de l'encaissement de 79,76 millions d'euros, et la branche de l'assurance responsabilité civile maritime affiche en 2008 une hausse de l'encaissement de 166,03 millions d'euros soit +49,62%. Ce mouvement s'explique entre autres par le

fait que certains acteurs de cette branche ont, après des années de très forte sinistralité, procédé à des appels de cotisations supplémentaires conformément au mécanisme d'appels de fonds défini dans leurs statuts.

Diagramme 3.1

Assurance non vie: primes brutes émises



Le diagramme 3.1 illustre l'importance relative des différentes branches en termes d'encaissement: il fait apparaître un gain important en parts de marché pour l'assurance de la responsabilité civile générale (11% contre 6% en 2007) au détriment notamment de l'assurance casco qui ne représente plus que 8% de l'encaissement du marché en 2008 (contre 12% en 2007), de l'assurance RC-VTA dont la part de marché tombe à 7% (contre 10% en 2007) et de l'assurance des autres dommages aux biens (5% contre 8% en 2007).

Les branches maritimes – corps de véhicules et R.C. véhicules maritimes – continuent d'occuper la première place en termes de primes avec 26,27% de l'encaissement des entreprises d'assurances non vie établies au Luxembourg. Les places suivantes sont occupées respectivement par l'assurance crédit/caution (13,38%), l'assurance de la responsabilité civile générale (11,09%), l'assurance incendie (9,47%), l'assurance casco automobile (7,97%), l'assurance de

la responsabilité civile automobile (6,59%) et par l'assurance des autres dommages aux biens (5,13%).

Le tableau 3.3 fournit la ventilation de l'encaissement pour les principaux marchés géographiques. En comparaison avec l'exercice précédent, la part des primes émises sur le marché luxembourgeois tombe de 46,37% en 2007 à 29,72% du total des primes émises en 2008 et confirme ainsi la tendance observée les dernières années où cette part relative reculait progressivement de 62,53% en 1999 à 42,86% du total des primes émises en 2006. Cette baisse continue de la part relative – qui ne correspond nullement à un recul des primes émises en valeur absolue – confirme le développement des activités des captives directes qui assurent les risques encourus par les filiales étrangères du groupe auquel elles appartiennent, ou des autres assureurs travaillant en libre prestation de services dans les autres pays européens, mais s'explique en 2008 aussi et surtout par l'activité déployée

Tableau 3.3

Assurance non vie: primes par pays d'engagement
(en milliers d'euros)

Pays	2005	2006	2007	2008
Luxembourg	610.375	627.496	672.665	705.175
Allemagne	54.042	40.895	35.840	99.121
Danemark	4.871	3.795	4.392	11.264
France	200.600	287.523	295.046	369.882
Grèce	18.510	18.774	17.677	29.123
Norvège	6.739	5.735	4.386	20.765
Pays-Bas	15.702	13.724	9.739	48.081
Royaume-Uni	47.446	43.811	49.946	165.508
Suède	1.578	970	903	6.095
Autres pays de l'Espace économique européen	67.940	67.406	67.651	125.746
Pays hors Espace économique européen	325.238	353.767	292.521	792.157
Total	1.353.040	1.463.897	1.450.767	2.372.915

par le nouvel acteur mentionné ci-avant, s'adressant exclusivement à une clientèle «corporate» internationale.

De par cette activité et suite à la hausse de l'encaissement constatée par les assureurs de la responsabilité civile maritime qui s'adressent surtout à un marché mondial plutôt qu'europeen, il n'est pas non plus étonnant de constater que la part des primes réalisées en dehors de l'Espace économique européen gagne aussi sensiblement en importance et passe de 20,16% en 2007 à 33,38% du total des primes émises en 2008.

Après le redressement spectaculaire observé en 2007, le résultat technique en brut de réassurance subit en 2008 un recul de -37,28% pour ne plus s'établir qu'à 142,76 millions d'euros, comparé aux 227,63 millions d'euros de l'exercice précédent.

En termes de marchés géographiques, ce recul des résultats touche à la fois les opérations réa-

lisées sur le marché local qui enregistrent une baisse du résultat technique de -35,46% à 132,11 millions d'euros et celles réalisées à l'étranger, en libre établissement ou en libre prestation de services, dont le résultat technique chute de moitié (-53,53%) pour s'établir à 10,65 millions d'euros.

La chute du résultat brut du secteur est en grande partie imputable à la branche de la responsabilité civile générale qui affiche en 2008 un déficit technique de -146,72 millions d'euros, comparé au bénéfice technique de 48,43 millions d'euros de l'exercice précédent, et à la branche des corps de véhicules maritimes déficitaire en 2008 avec une perte brute de -102,19 millions d'euros.

Quant aux causes de l'évolution des résultats, les deux facteurs qui y ont contribué en ordre principal résident dans la chute des revenus financiers et dans la hausse de la charge sinistres.

La charge sinistres s'établit en 2008 à 1.611,81 millions d'euros en brut de réassurance cédée et connaît une hausse de 726,65 millions d'euros ou de 82,09% par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse doit être mise en relation avec la progression des primes acquises qui n'est que de 66,57%.

L'évolution de la sinistralité est toutefois différente suivant les marchés géographiques. Les affaires luxembourgeoises voient leur sinistralité monter de 45,10% à 57,80% alors que pour les activités exercées en dehors du Luxembourg le ratio sinistres/primes descend de 94,28% en 2007 à 83,67% en 2008.

Sur l'ensemble des marchés, la hausse de la charge sinistres de 885 millions d'euros à 1.611 millions d'euros est due essentiellement aux sinistres réglés au cours de l'exercice dont le montant augmente de 102,58 millions d'euros pour les affaires luxembourgeoises et de 961,28 millions d'euros pour les activités transfrontalières. Les dotations aux provisions pour sinistres à régler sont en hausse de 1,5 million d'euros pour les affaires luxembourgeoises alors que d'importantes extournes des provisions pour sinistres (-141,86 millions d'euros) ont été comptabilisées sur les activités transfrontalières après des dotations en 2007 de l'ordre de 196,84 millions d'euros.

L'évolution du résultat technique en brut de réassurance a également été marquée par la mauvaise évolution du poste des produits financiers en chute libre de -136,72 millions d'euros, qui contraste avec la bonne performance réalisée en 2007 (+46,55 millions d'euros). La chute des revenus financiers – hors revenus financiers sur fonds propres – touche l'ensemble des acteurs: les entreprises actives sur le marché luxembour-

geois voient leurs produits financiers se dégrader de -46,55 millions d'euros, soit -81,57%, et les assureurs opérant en libre prestation de services enregistrent même des revenus financiers négatifs, soit une chute de -90,16 millions d'euros (-124,78%) par rapport à 2007.

Ceci s'explique par le fait que ces derniers ont investi traditionnellement de manière plus importante dans les marchés d'actions qui n'ont pas su reproduire les performances de 2007 et par le constat que les investissements dans des devises autres que l'euro ont été affectés par les mouvements de taux de change.

Comme en 2007, le ratio des commissions et frais généraux par rapport à l'encaissement n'a pas eu un impact significatif sur l'évolution de la rentabilité. L'évolution de ce ratio, qui pour l'ensemble du marché diminue de 18,22% à 16,06%, est différente pour les opérations réalisées à l'étranger où il diminue de 13,65% à 12,52% et pour les affaires luxembourgeoises où il augmente de 23,50% à 24,43%. Les frais moins élevés encourus sur les opérations réalisées à l'étranger s'expliquent entre autres par le genre de clientèle servie et la nature des risques souscrits, nécessitant souvent des moyens de gestion moins intensifs et moins onéreux que l'assurance du particulier sur le marché local.

En termes de résultats après impôts, l'année 2008 dégage pour l'ensemble des activités non vie un solde global de 93,29 millions d'euros, inférieur de 10,76 millions au résultat de 2007 (104,69 millions d'euros) qui était déjà en recul de 27,99 millions d'euros par rapport à l'exercice 2006. Les entreprises de droit luxembourgeois réalisent un bénéfice de 89,11 millions d'euros (contre 100,25 millions en 2007) et leur rentabilité sur fonds propres s'établit avec 9,23% à

ÉDITORIAL	05
01. LE COMMISSARIAT AUX ASSURANCES	11
02. LE MARCHÉ DE L'ASSURANCE DIRECTE EN 2008	29
03. LE MARCHÉ DE LA RÉASSURANCE EN 2008	117

04. LES INTERMÉDIAIRES D'ASSURANCES ET DE RÉASSURANCES EN 2008	135
05. LES ANNEXES	143

66//67

un niveau nettement inférieur à celui de 2007 (17,12%), sans parler de l'année exceptionnelle 2006 affichant un taux de 25,02%.

Le total des différentes sortes d'impôts dus au titre de l'activité non vie – à l'exclusion des taxes sur les primes et celles perçues au titre du service de lutte contre l'incendie – s'élève à quelque 32,64 millions d'euros, contre 40,10 millions d'euros en 2007. Le produit de la taxe sur les primes peut être estimé à 28,20 millions d'euros et celui de l'impôt dans l'intérêt du service de l'incendie à 3,62 millions d'euros, de sorte que le total des impositions de toute nature payées au titre de l'activité non vie se chiffre à 64,46 millions d'euros pour l'exercice 2008. Ce montant est en retrait de 8,53% par rapport à celui de 70,47 millions d'euros dû au titre de 2007.

Les résultats après impôts ne donnent pas une information complète sur les performances effectives d'un exercice comptable, dans la mesure où en raison de la comptabilisation des actifs au coût historique, il convient d'ajouter à ces résultats l'incidence des variations subies par le stock des plus-values latentes. En assurance non vie, ce stock a diminué en 2008 de 73,11 millions d'euros de sorte que le résultat de l'exercice corrigé de l'effet de cette baisse des plus-values s'établit à 20,81 millions d'euros. Moyennant une correction similaire, le résultat de l'exercice 2007 était profitable de 45,97 millions d'euros, compte tenu d'une baisse du stock des plus-values de 58,72 millions. Face au stock des plus-values latentes constitué fin 2005 avec 303,96 millions d'euros, on observe une disparition de ces plus-values sur 3 ans de l'ordre de 150 millions d'euros de sorte que le stock global des plus-values non réalisées ne représente plus que 149,02 millions d'euros à la fin de l'exercice 2008.

Tableau 3.4

Branches non vie - évolution historique

(en milliers d'euros)

	2005	2006	2007	2008
Primes émises	1.353.040	1.463.897	1.450.767	2.372.915
Variation de la provision pour primes non acquises	126.529	191.531	164.459	230.275
Primes acquises	1.226.512	1.272.366	1.286.308	2.142.641
Produits financiers	73.772	82.779	129.328	-7.388
Autres produits techniques	19.218	11.927	12.968	30.038
Sinistres réglés	661.361	869.244	669.228	1.733.089
Variation de la provision pour sinistres à régler	127.910	193.011	215.920	-121.287
Charge sinistres	789.271	1.062.255	885.148	1.611.802
Frais d'acquisition	171.848	181.174	188.989	276.250
Frais généraux	74.613	75.922	75.306	104.922
Variation des autres postes de provisions	6.057	9.132	41.848	8.487
Autres charges techniques	18.158	11.268	9.682	21.069
Résultat technique en brut de réassurance	259.554	27.320	227.631	142.762
Produits financiers sur fonds propres	21.774	59.651	32.497	794
Résultat de la réassurance cédée	-172.264	87.198	-115.169	-164
Résultat technique net	109.065	174.169	144.958	143.392
Produits non techniques	2.467	2.896	3.374	11.793
Charges non techniques	2.552	6.052	3.542	28.614
Impôts	35.547	38.328	40.098	32.646
Résultat de l'exercice	73.433	132.686	104.692	93.924

Le tableau 3.4, qui retrace l'évolution que connaît l'activité non vie dans sa globalité depuis 2005, montre que le recul de l'excédent global de 2008 résulte de la combinaison des facteurs suivants:

- la chute du résultat technique en brut de réassurance (-37,28%) qui tombe de 227,63 millions d'euros en 2007 à 142,76 millions d'euros en 2008, à un niveau comparable à ceux des années 2003 et antérieures;

- l'importante amélioration du solde de la réassurance cédée: son coût net passe de -115,17 millions d'euros en 2007 à -0,16 millions d'euros en 2008;

- le recul des produits financiers sur fonds propres: +0,79 millions d'euros seulement, contre 32,50 millions d'euros réalisés en 2007.

D'une manière générale, la détérioration du résultat technique brut de 84,86 millions d'euros masque des tendances divergentes d'une branche d'assurance à l'autre.

Il convient de citer d'abord la branche de la responsabilité civile générale qui est devenue largement déficitaire avec une perte technique brute de -146,72 millions d'euros en chute de -195,15 millions d'euros par rapport au résultat technique positif de 48,43 millions d'euros enregistré en 2007.

Les deux branches de l'assurance maritime affichent des évolutions extrêmes et contraires: alors que le résultat de la branche des corps de véhicules maritimes chute de -109,06 millions d'euros pour devenir négatif à -102,19 millions d'euros, celui de la branche de l'assurance responsabilité civile maritime est en hausse spectaculaire de 70,29 millions d'euros pour redevenir positif à 7,74 millions d'euros après l'important déficit de -62,54 millions d'euros observé en 2007.

Outre la détérioration du solde technique dans la branche de la responsabilité civile automobile de 17,46 millions d'euros avant réassurance (soit -35,14%), la branche de l'assurance crédit voit son résultat technique se dégrader de -19,48 millions d'euros pour devenir négatif à -3,68 millions d'euros.

À l'inverse, les branches casco, marchandises transportées, incendie, responsabilité civile aviation, protection juridique et réassurance acceptée déjà bénéficiaires en 2007, voient leurs bénéfices augmenter avec des taux de progression parfois spectaculaires et contribuent pour 171,77 millions d'euros à l'évolution du résultat total.

On observe en particulier un retournement de tendance en assurance incendie où le solde technique brut a augmenté de 94,40 millions d'euros soit +246,50%, après un recul de -10,77% en 2007. De même l'assurance casco automobile voit son résultat technique en hausse de 5,23 millions d'euros, soit +57,28%, après la chute de -60,14% observée en 2007.

Les autres branches, tout en demeurant bénéficiaires, enregistrent des dégradations plus ou moins importantes de leurs résultats: parmi celles-ci, il convient de citer à côté de l'assurance des pertes pécuniaires diverses (-11,57 millions d'euros), la branche caution (-10,60 millions d'euros), l'assurance maladie (-3,72 millions d'euros), l'assurance accident (-3,35 millions d'euros) et la branche de l'assistance (-1,37 millions d'euros).

Comme les années précédentes, la réassurance a joué son rôle de stabilisateur des résultats et le solde de la réassurance cédée évolue donc normalement en sens inverse de celui du résultat technique brut. Pour les branches de la responsabilité civile générale, des corps de véhicules maritimes et des assurances crédit et caution, la réassurance prend à sa charge une partie importante de la dégradation du résultat brut.

À l'inverse, pour les branches d'assurances incendie, corps de véhicules aériens, marchandises transportées et responsabilité civile maritime, les variations positives de leurs résultats sont pour une très large part absorbées par les réassureurs.

Pour les branches de l'assurance casco automobile et de la responsabilité civile aérienne, la dépréciation du solde de la réassurance cédée

Tableau 3.5

Assurance non vie: ventilation des frais généraux

	2005	2006	2007	2008
Commissions	155.248	176.747	170.733	259.397
Autres frais d'acquisition	52.139	54.441	58.954	62.616
Frais d'acquisition payés	207.386	231.188	229.687	322.014
Variation des frais d'acquisition reportés	-35.538	-50.015	-40.698	-45.764
Frais d'acquisition imputés à l'exercice	171.848	181.174	188.989	276.250
Frais de gestion financière	5.486	6.012	5.724	4.883
Frais de règlement des sinistres	50.947	51.958	53.304	54.921
Frais d'administration	74.613	75.922	75.306	104.922
Total des frais généraux	302.894	315.066	323.323	440.975

Tableau 3.6

Branches non vie - variations annuelles moyennes

	2005-2006	2006-2007	2007-2008
Primes acquises	3,74%	1,10%	66,57%
Charge sinistres	34,59%	-16,67%	82,09%
Commissions	13,85%	-3,40%	51,93%
Frais généraux hors commissions	2,81%	2,63%	17,62%

fait même plus que compenser la hausse du résultat technique brut, alors que le phénomène inverse s'observe pour l'assurance caution.

En 2008, seuls 27,33% des primes de réassurance cédée sont encore payées à des réassureurs établis au Luxembourg, contre 57,95% en 2007. Cela représente une perte importante en parts de marché au profit de réassureurs établis en dehors de l'Espace économique européen et notamment en Suisse, sans pourtant que cela ne traduise une réduction en valeur absolue avec 296,29 millions d'euros cédés sur le marché

local en hausse par rapport à 2007 (283,77 millions d'euros).

Pour environ 76% de ces primes, il s'agit de cessions en rapport avec des opérations de fronting effectuées au profit de captives de réassurance luxembourgeoises: dans ces opérations, l'assureur luxembourgeois accepte des risques qu'il rétrocède en majeure partie à une entreprise de réassurance appartenant au groupe industriel, commercial ou financier originaire des risques. Il s'agit le plus souvent de risques catastrophiques de faible fréquence pour lesquels le

marché de l'assurance traditionnel n'offre pas ou que peu de couvertures. Pour ces activités de fronting, la partie des primes de réassurance non consommée par l'indemnisation des sinistres n'est pas synonyme de profit pour le réassureur, mais est destinée à alimenter la provision pour fluctuation de sinistralité que ce dernier est tenu de constituer. Pour certaines branches – dont notamment celles des autres dommages aux biens - le solde constamment négatif de la réassurance au cours des dernières années s'explique par l'engagement très actif des assureurs luxembourgeois dans ces activités de fronting.

Pour les autres 24% des primes cédées à des réassureurs luxembourgeois, il s'agit d'entreprises de réassurance établies par des groupes d'assurances luxembourgeois aux fins de regrouper des risques provenant de leurs différentes entités, d'augmenter leur rétention globale et de mieux négocier leurs arrangements de rétrocession aux grands réassureurs internationaux, le tout en mettant également à profit les dispositions sur la constitution de provisions d'égalisation pour aménager des matelas prudentiels supplémentaires.

Le tableau 3.5 permet de retrouver le détail des frais généraux inclus sous les différents postes des comptes annuels ainsi que la ventilation familière entre commissions et autres frais généraux.

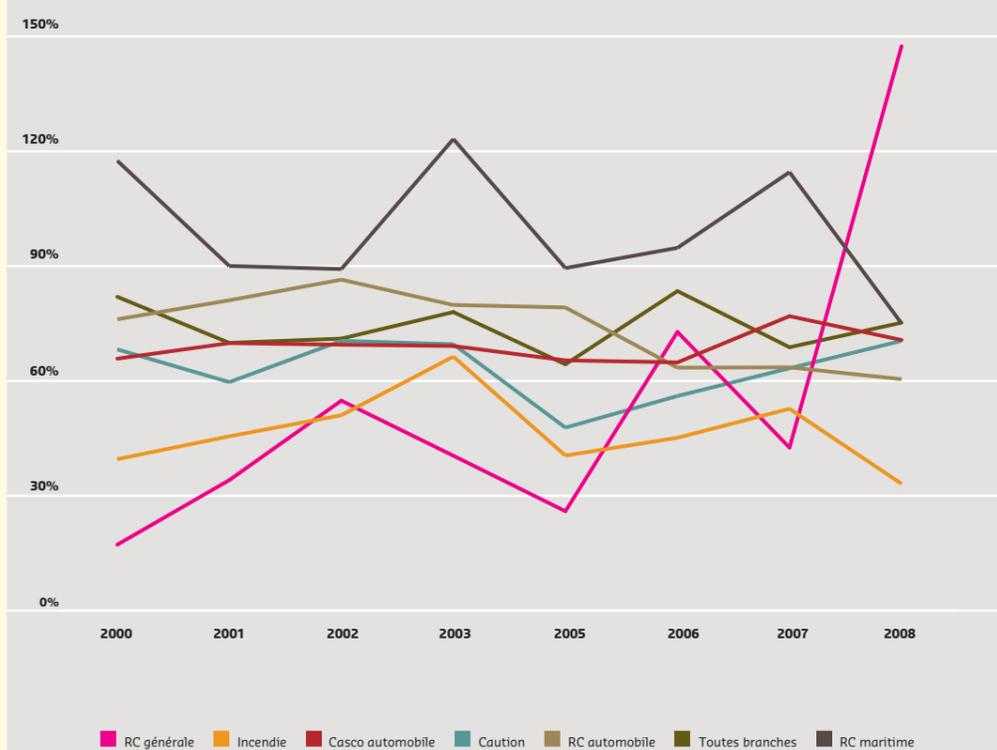
Le tableau 3.6 indique les variations annuelles de quelques grandeurs significatives au cours de la période 2005-2008.

En 2008, les primes acquises progressent de 66,57%, soit de 3,01% de plus que les primes émises. La charge sinistres augmente de 82,09% après la baisse de -16,67% observée en 2007. À l'inverse des exercices antérieurs où les com-

missions ont progressé en termes relatifs parfois plus rapidement que l'encaissement, l'année 2008 confirme la tendance observée en 2007 d'une baisse du taux de commissionnement: avec une hausse du montant des commissions payées en valeur absolue de 88,66 millions d'euros par rapport à 2007, soit 51,93% en termes relatifs, ce poste progresse moins rapidement que l'encaissement (+63,56%). Dans le contexte du développement important de l'activité 2008, les frais généraux de toute nature hors commissions ne progressent que de 17,62%, ce qui semble traduire une bonne maîtrise de ces frais.

Diagramme 3.2

Ratios charges sinistres/primes acquises



Le diagramme 3.2 renseigne l'évolution sur les huit derniers exercices de la sinistralité des principales branches d'assurances. Il met en évidence la hausse du ratio sinistres/primes – toutes branches confondues et frais de règlement des sinistres inclus – de 68,81% en 2007 à 75,23% en 2008, niveau toutefois inférieur à celui de 83,49% observé en 2006.

Comme toujours, la détérioration en moyenne de la sinistralité masque plusieurs phénomènes de sens contraires:

- le principal responsable de la remontée globale du taux de sinistralité est l'assurance de la responsabilité civile, dont notamment la sous-branche RC professionnelle, qui en 2008 a été touchée par des sinistres très importants et affiche de ce fait un déficit consi-

dérable et un ratio sinistres/primes élevé de 147,45% après le creux de 42,59% en 2007;

- dans les branches de l'assurance maritime, celle des corps de véhicules maritimes enregistre une hausse importante du ratio de sinistralité de 71,21% en 2007 à 155,10% en 2008, niveau comparable au pic de 162,78% observé en 2000, alors que la branche de la R.C. maritime semble rompre avec les années de pertes et profite d'un ratio sinistres/primes tombant de 114,56% à 75,05% en 2008;

- la branche de l'assurance incendie a connu en 2008 une très faible sinistralité avec un ratio sinistres/primes de 33,14%, en net retrait par rapport aux taux de 52,74% et de 45,16% connus les deux années précédentes, tandis que l'assurance des autres dommages aux biens voit son ratio sinistres/primes augmenter de 45,68% à 50,64%;

- la sinistralité s'est par ailleurs détériorée dans les branches crédit (113,40% contre 12,52% en 2007) et caution (70,48% contre 63,32% en 2007), ainsi que dans la branche assistance (37,57% contre 34,47% en 2007);

- dans la branche importante de l'assurance de la responsabilité civile automobile, le taux de sinistralité a accéléré son mouvement de baisse observé avec quelques interruptions depuis 2002, avec un ratio sinistres/primes de 60,47% en 2008 contre 63,57% en 2007. Ce niveau qui est le plus faible sur les dix dernières années est aussi nettement inférieur à celui observé dans d'autres pays européens. L'assurance casco automobile voit aussi son ratio sinistres/primes revenir à la normale (70,71%) après la hausse de 2007 (76,93%);

- dans d'autres branches, la baisse ou la hausse du ratio sinistres/primes constitue le plus souvent la correction d'un mouvement en sens inverse isolé en 2007: tel est le cas pour l'assurance des marchandises transportées (30,23% après 69,80% en 2007) et de la protection juridique (50,48% après 76,80% en 2007) où la baisse fait suite à une hausse observée l'année précédente, ou encore pour l'assurance des pertes pécuniaires diverses qui retrouve un taux de 48,91% après le creux de -14,33% en 2007.

Tableau 3.7

Branches non vie - ratios

	2005	2006	2007	2008
Charge sinistres/primes acquises	64,35%	83,49%	68,81%	75,23%
Provision pour primes non acquises/ primes émises	39,61%	49,43%	60,90%	66,23%
Commissions/primes émises	12,70%	12,38%	13,03%	11,64%
Frais généraux/primes émises	5,51%	5,19%	5,19%	4,42%
Commissions + frais généraux/ primes émises	18,22%	17,56%	18,22%	16,06%
Sinistres + commissions + frais généraux/ primes émises	82,57%	101,05%	87,03%	91,29%
Solde technique brut/primes acquises	21,16%	2,15%	17,70%	6,66%

Le tableau 3.7 montre que le ratio des frais généraux et des commissions par rapport aux primes émises a été corrigé vers le bas avec un taux de 16,06%, comparé à celui de 18,22% observé en 2007. Ce recul de la charge des frais s'explique, d'une part, par le développement de certaines activités moins intensives en frais de gestion, et d'autre part, par les efforts considérables déployés ces dernières années par les compagnies de la place dans le domaine de l'informatique et du commerce électronique et qui continuent à porter leurs fruits.

Le tableau 3.8 reprend les montants de la provision pour sinistres telle qu'arrêtée à la fin des quatre derniers exercices. Il met en évidence une progression considérable du montant de la provision pour sinistres constituée à la fin de l'exercice 2008 par rapport à la clôture de l'exercice précédent. Cette hausse s'explique en partie par l'arrivée d'un important portefeuille sinistres en cours dans le cadre de la relocalisation par

le groupe de réassurance mentionné ci-avant, de sa filiale d'assurance non vie européenne au Luxembourg. Faisant abstraction de cette opération, les entreprises établies fin 2007 ont vu leur provision pour sinistres à la fin de l'exercice 2008 en hausse de 9,59% par rapport à l'exercice précédent.

Il faut cependant remarquer que la variation de cette provision d'un exercice à l'autre se compose, d'une part, des dotations supplémentaires effectuées en 2008, et d'autre part, de la variation que subit ce poste du fait de sa conversion de la devise dans laquelle les entreprises établissent leurs comptes vers l'euro. Ce dernier effet peut s'avérer extrêmement important pendant certaines années, comme l'illustrent les chiffres de la responsabilité civile maritime pour laquelle la provision pour sinistres augmente de 72,80 millions d'euros en 2008, alors que le tableau 3.24 indique une dotation à la provision pour sinistres de 37,90 millions d'euros.

Tableau 3.8

Assurance non vie: évolution de la provision pour sinistres à régler
(en milliers d'euros)

Branche	2005	2006	2007	2008
01. Accidents	21.852	21.472	21.007	23.465
02. Maladie	4.035	5.270	6.309	41.270
03. Corps de véhicules terrestres autres que ferroviaires				
a) vol	4.157	4.226	3.730	3.447
b) autres risques	47.066	50.138	57.265	58.689
04. Corps de véhicules ferroviaires	0	0	0	0
05. Corps de véhicules aériens	0	0	0	34.004
06. Corps de véhicules maritimes	27.764	35.087	34.157	306.594
07. Marchandises transportées	25.655	17.845	29.580	33.513
08. Incendie et éléments naturels				
a) risques simples d'habitation	27.119	21.498	24.005	22.906
b) risques agricoles	789	1.232	3.289	2.403
c) risques industriels et commerciaux	27.880	38.691	40.882	207.321
09. Autres dommages aux biens	59.086	75.789	89.600	137.607
10. Responsabilité civile véhicules terrestres automoteurs	481.169	476.338	474.472	468.066
11. Responsabilité civile véhicules aériens	92	92	92	68.421
12. RC véhicules maritimes, lacustres et fluviaux	690.105	708.668	729.397	802.198
13. Responsabilité civile générale				
a) RC familiale	19.407	20.450	19.943	20.097
b) autres RC	131.030	167.737	181.044	1.589.343
14. Crédit	1.019	2.415	2.707	3.926
15. Caution	19.421	37.836	67.797	156.733
16. Pertes pécuniaires diverses	56.983	81.699	112.885	76.449
17. Protection juridique	18.160	19.019	23.681	27.723
18. Assistance	2.927	1.378	1.693	2.167
19. Réassurance acceptée	5.702	5.042	5.757	196.182
Total	1.671.417	1.791.920	1.929.290	4.282.523

Tableau 3.9

Assurance non vie: détail des opérations de 2008

(en milliers d'euros)

	Opérations réalisées au Luxembourg	Opérations réalisées au l'étranger	Total
Primes émises	705.175	1.667.740	2.372.915
Variation de la provision pour primes non acquises	5.408	224.867	230.275
Primes acquises	699.767	1.442.873	2.142.641
Produits financiers	10.519	-17.906	-7.388
Autres produits	12.726	17.312	30.038
Sinistres réglés	383.912	1.349.177	1.733.089
Variation de la provision pour sinistres à régler	20.579	-141.866	-121.287
Charge sinistres	404.491	1.207.311	1.611.802
Frais d'acquisition	125.254	150.996	276.250
Frais d'administration	47.038	57.884	104.922
Variation des autres postes de provisions	7.297	1.190	8.487
Autres charges d'exploitation	6.825	14.244	21.069
Résultat technique	132.107	10.655	142.762
Produits financiers sur fonds propres			794
Résultat de réassurance cédée			-164
Résultat technique net			143.392
Produits non techniques			11.793
Charges non techniques			28.614
Impôts			32.646
Résultat de l'exercice			93.924

Par rapport à la ventilation de l'encaissement par marché géographique du tableau 3.3, les tableaux 3.9 à 3.11 donnent des indications supplémentaires sur les affaires réalisées par les entreprises d'assurances non vie sur le marché national et sur les marchés étrangers, que ce soit par voie de libre prestation de services ou par voie de l'établissement d'une succursale.

Il faut remarquer qu'une large part des activités d'assurances transfrontalières des entreprises luxembourgeoises est réalisée par le nouvel

acteur mentionné ci-avant et qui s'adresse à partir du Luxembourg à une clientèle européenne ou internationale soit en libre établissement soit en libre prestation de services. Traditionnellement, les activités transfrontalières sont également réalisées par les compagnies spécialisées dans la souscription des assurances maritimes, ou de garanties spécifiques relatives aux branches autres dommages aux biens, responsabilité civile automobile, caution, pertes pécuniaires diverses et assistance, et par les entreprises d'assurances captives di-

Tableau 3.10

Assurance non vie: ratios de l'exercice 2008

	Opérations réalisées au Luxembourg	Opérations réalisées au l'étranger	Total
Charge sinistres/primes acquises	57,80%	83,67%	75,23%
Provisions pour primes non acquises/primes émises	32,67%	80,42%	66,23%
Frais d'acquisition/primes émises	17,76%	9,05%	11,64%
Frais d'administration/primes émises	6,67%	3,47%	4,42%
Frais d'acquisition + frais d'administration/primes émises	24,43%	12,52%	16,06%
Solde technique brut/primes acquises	18,88%	0,74%	6,66%

rectes nouvellement agréées depuis 2004/2005, qui assurent les risques des entités européennes et internationales du groupe auquel elles appartiennent.

À la lecture du tableau 3.9, on remarque d'emblée que la majeure partie des bénéfices techniques continue d'être réalisée sur le marché luxembourgeois. Avec 132,11 millions d'euros, le résultat technique brut réalisé sur les opérations luxembourgeoises est cependant en baisse de 35,46%. Après le bénéfice technique brut de 22,93 millions d'euros constaté en 2007, les opérations réalisées à l'étranger enregistrent également en 2008 un résultat technique brut positif de 10,65 millions d'euros. En recul de 53,53%, ce résultat reste nettement en deçà des bénéfices de 74,65 et de 99,29 millions d'euros affichés en 2004 et en 2005 et ce malgré la forte croissance de l'encaissement réalisé sur les opérations transfrontalières.

Le recul marqué du résultat brut des opérations effectuées à l'extérieur du Luxembourg est im-

putable pour l'essentiel à la chute très importante des revenus financiers devenus négatifs en 2008 et dont la perte fait plus que consommer la hausse du résultat de souscription avec un ratio charge sinistres/primes acquises de 83,67% en retrait par rapport à celui de 2007 (94,28%).

La baisse du résultat sur le marché luxembourgeois s'explique par la dégradation du ratio sinistres/primes de 45,10% à 57,80% mais aussi par la baisse des produits financiers. La dépréciation de la sinistralité constatée sur les affaires locales avec une charge sinistres de 404 millions d'euros contre 300 millions d'euros en 2007 est en fait le mouvement correcteur de l'amélioration qui n'était qu'apparente en 2007, étant donné que corrigé d'une entrée en portefeuille d'autres provisions techniques dont la contrepartie était par convention comptable portée en déduction des sinistres payés, le ratio charge sinistres/primes se situait en 2007 à 54,44%, niveau comparable à celui de 2008.

Tableau 3.11

Assurance non vie: primes et provisions au 31 décembre 2008

(en milliers d'euros)

	Primes	Sinistres réglés	Provision pour sinistres	Autres provisions
Opérations luxembourgeoises	705.175	383.912	878.014	561.046
Opérations à l'étranger	1.667.740	1.349.177	3.404.509	1.672.312
TOTAL	2.372.915	1.733.089	4.282.523	2.233.358

Le ratio charge sinistres/primes des opérations réalisées sur le marché local (57,80%) demeure largement inférieur à celui des affaires conclues à l'étranger (83,67%), même si l'écart se trouve réduit par rapport à celui de 2007 (45,10% contre 94,28%). Comme énoncé précédemment, ce sont avant tout les opérations relevant de l'assurance de la responsabilité civile générale – hors RC familiale – et celles de l'assurance des corps de véhicules maritimes qui sont à l'origine de l'écart observé: suite à la dégradation de la sinistralité sur les affaires étrangères dans ces branches en 2008, le ratio sinistres/primes de 155,10% en corps de véhicules maritimes est le plus important sur le marché.

Par contre, avec 17,76% le ratio des frais d'acquisition versés par rapport aux primes émises est largement supérieur sur le marché local à celui de 9,05% constaté sur les marchés étrangers, qui est même en baisse par rapport à 2007 (9,50%). Au niveau des frais d'administration par rapport aux primes émises, on observe des mouvements différents suivant les marchés et contraires à 2007, qui semblent toutefois confirmer les tendances observées les années 2006 et antérieures: le taux sur les marchés étrangers est en effet à nouveau en baisse en 2008, à 3,47% contre 4,16% en 2007, et après une baisse continue avec des taux de 3,67% en 2006, 4,17%

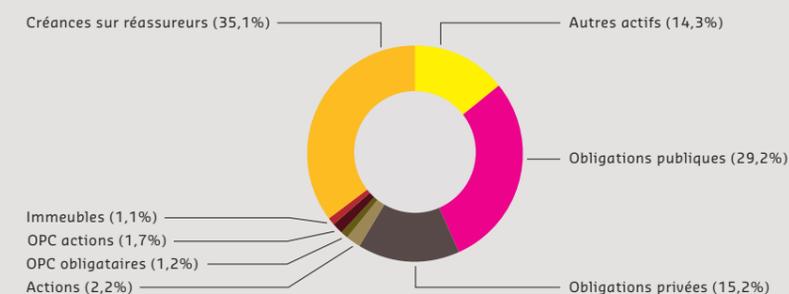
en 2005 et 5,14% en 2004, alors que celui sur le marché local est en hausse à 6,67% contre 6,39% en 2007, comparés aux taux de 7,21% en 2006 et de 7,16% en 2005.

Le tableau 3.11 met en évidence une proportion des provisions pour sinistres constituées par rapport aux primes émises plus importante pour les opérations réalisées à l'étranger, témoignant du caractère à déroulement lent que revêtent certaines de ces activités, notamment en R.C. générale ou en assurance de la responsabilité civile maritime.

Avec le développement notamment de l'assurance caution souscrivant des contrats pluriannuels, le rapport des provisions pour primes non acquises sur les primes émises est très élevé pour les opérations réalisées à l'étranger et s'établit à 80,42%, toutefois en baisse par rapport à l'exercice précédent (86,36%) mais toujours supérieur aux années 2006 (62,01%) et 2005 (45,84%).

Le diagramme 3.3 fournit quelques précisions sur la politique de placement des actifs représentatifs des provisions techniques des entreprises d'assurances non vie de droit luxembourgeois ou originaires de pays non communautaires.

Diagramme 3.3

Ventilation des placements en représentation des provisions techniques - assurance non vie

On note l'apparition en 2008 d'une nouvelle catégorie d'actifs suite à la transposition en décembre 2007 de la directive sur le contrôle des entreprises de réassurance en droit luxembourgeois, à savoir celle des créances sur réassureurs. Cet actif représente d'emblée 35,13% des actifs représentatifs des provisions techniques en assurance non vie.

L'essor de cette classe d'actifs se fait au détriment des différentes autres catégories d'actifs financiers. C'est ainsi que la part des placements en actions et en parts d'organismes de placements collectifs autres que monétaires ou obligataires recule de 14,33% à 3,93%, avec en particulier une décroissance relative des investissements en actions (2,19% contre 9,55% en 2007) et en parts d'organismes de placements collectifs de type actions (1,75% contre 4,78% en 2007).

Cette évolution semble traduire une méfiance certaine des assureurs non vie à l'égard des positions en actions. On constate que les assureurs opérant en libre prestation de services, qui avaient coutume d'investir de manière plus importante dans les marchés d'actions, ont éga-

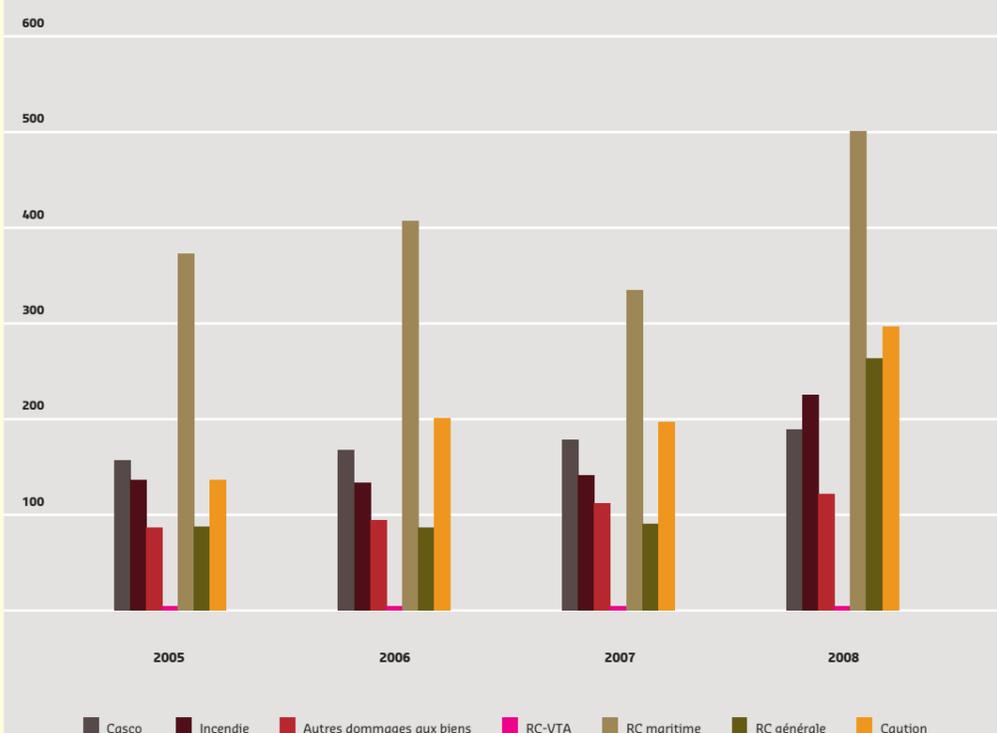
lement réorienté leur politique d'investissement au profit de placements obligataires.

À l'intérieur de cette catégorie d'actifs, on note une nette préférence pour les emprunts d'État et les obligations d'émetteurs publiques qui représentent 29,24% du total des actifs, contre 37,79% en 2007. Alors que la part des investissements en obligations d'émetteurs privés diminue de 19,17% en 2007 pour passer à 15,18% fin 2008, celle des investissements en organismes de placements collectifs obligataires reste quasiment inchangée (1,17% contre 1,08% en 2007).

La part toujours relativement importante de la catégorie des autres actifs s'explique par l'importance des mutuelles d'assurance de la responsabilité civile maritime pour lesquelles la politique de placement a dû être adaptée à leurs spécificités.

Diagramme 3.4

Primes brutes émises dans les principales branches non vie (en millions d'euros)



Les tableaux 3.12 à 3.32 reprennent les mêmes informations que celles contenues dans les tableaux 3.5 à 3.7 pour les branches suivantes:

- corps de véhicules terrestres autres que ferroviaires (tableaux 3.12, 3.13 et 3.14)
- incendie (tableaux 3.15, 3.16 et 3.17)
- autres dommages aux biens (tableaux 3.18, 3.19 et 3.20)
- responsabilité civile automobile (tableaux 3.21, 3.22 et 3.23)

- responsabilité civile des véhicules maritimes (tableaux 3.24, 3.25 et 3.26)
- responsabilité civile générale (tableaux 3.27, 3.28 et 3.29)
- caution (tableaux 3.30, 3.31 et 3.32)

Le diagramme 3.4 illustre l'encaissement pour ces branches depuis 2005.

Pour la branche de l'assurance des *corps de véhicules terrestres automoteurs* (casco auto-

mobile) on constate une progression du résultat technique en brut de réassurance de 9,13 millions d'euros en 2007 à 14,36 millions d'euros en 2008, niveau cependant toujours inférieur à celui de 2006 (22,91 millions d'euros). La conjonction de la hausse des primes acquises (+6,85%) et de la baisse d'environ 2% de la charge sinistres entraîne une nouvelle baisse du ratio sinistres/primes qui s'établit à 70,71% après une remontée isolée à 76,93% en 2007, comparée à 64,85% en 2006, alors que les parts respectives des primes nécessaires à la couverture des commissions et des frais d'administration ont augmenté.

Dans l'assurance *incendie*, le résultat technique brut de 132,69 millions d'euros est en forte progression par rapport à 2007, et le ratio solde technique brut à primes acquises dépasse 50%, comparé au taux de 27,68% atteint en 2007. Cette évolution favorable trouve son origine dans une hausse importante de l'encaissement combinée avec une formidable amélioration de la sinistralité en brut de réassurance. Cette hausse n'est que partiellement consommée par la dépréciation du solde de la réassurance cédée de sorte que le résultat technique net dans la branche incendie est en hausse à 35,70 millions d'euros, contre 11,98 millions en 2007. Après une faible remontée à 52,74% observée en 2007, le ratio sinistres/primes est en net recul à 33,14% au niveau le plus profitable des douze dernières années.

Cette évolution s'explique en 2008 essentiellement par une baisse de la sinistralité de 51,56% à 34,79% dans la sous-branche des risques industriels et commerciaux où surtout la charge sinistres sur les risques couverts en libre prestation de services diminue de 58,79% à 31,07%, tandis que celle sur les risques

luxembourgeois reste quasiment stable avec 26,74% contre 27,25% en 2007. Pour les risques simples d'habitation, le ratio susvisé recule de 46,25% en 2007 à 39,89% en 2008 et pour les risques agricoles, le ratio sinistres/primes, après avoir atteint un pic de 184,52% en 2007, revient à 47,06%, niveau même inférieur à celui de 60,15% connu en 2006.

La branche *autres dommages aux biens* affiche avec 37,47 millions d'euros un résultat en brut de réassurance en baisse de 3,80 millions d'euros, soit -9,22% par rapport à celui de 2007. Cette baisse est imputable à la dégradation de la charge sinistres de 24,68% qui consomme entièrement la hausse des primes acquises de 12,45%, faisant augmenter le ratio charge/sinistres de 45,68% à 50,64%. Le solde de la réassurance cédée s'améliore davantage en 2008, passant de -33,20 millions d'euros à -27,22 millions, de sorte que le résultat technique net de 10,26 millions d'euros est en légère hausse de 2,18 millions d'euros par rapport à 2007.

Pour la branche *R.C. automobile*, après deux années excellentes en termes de profitabilité, le solde technique brut de 2008 s'établit à 32,23 millions d'euros, en recul de 17,46 millions d'euros, soit de -35,14% par rapport à 2007, de sorte que le ratio solde technique brut/primes acquises redescend de nouveau à 20,37% contre 33,31% en 2007. Cette baisse du résultat technique s'explique exclusivement par un manque à gagner en revenus financiers affectés à cette activité avec des produits financiers en recul de plus de 24 millions, soit -86,01% par rapport à 2007. Le ratio sinistres/primes est en recul à 60,47% par rapport au taux de 63,57% observé en 2007, ce qui représente un niveau historiquement bas par rapport aux taux observés par le passé (79,20% en 2005 et 74,44% en 2004).

La branche la plus importante en termes de primes, à savoir l'assurance de la *responsabilité civile des véhicules maritimes*, réalise en 2008 un encaissement de 500,61 millions d'euros, en progression considérable de 49,62% par rapport à l'exercice précédent qui affichait un recul de 17,77%. Cette reprise de l'encaissement a certes été influencée par l'appréciation du dollar américain, devise de référence pour cette activité, par rapport à l'euro. Faisant abstraction de l'effet de conversion, la hausse des primes émises en dollars américains aurait néanmoins été de +25,80% s'expliquant par le fait que certains acteurs de cette branche ont, après des années de forte sinistralité, procédé à des augmentations tarifaires et à des appels de cotisations supplémentaires conformément au mécanisme d'appels de fonds défini dans leurs statuts. Après le pic de 114% en 2007 et le creux de 79,92% en 2004, le ratio sinistres/primes redescend ainsi de nouveau à 75,05%, meilleur taux observé depuis 1995. Cette amélioration de la sinistralité est cependant partiellement consommée par la chute dramatique des revenus financiers et un déficit sur ce poste de -38,21 millions d'euros, comparés à un produit de 47,14 millions d'euros en 2007. En termes de résultats, on observe néanmoins une appréciation sensible du résultat en brut de réassurance, qui passe d'un déficit historique de -62,54 millions d'euros en 2007 à un profit de 7,74 millions d'euros. Il est remarquable de constater que, contrairement aux années précédentes, la variation du résultat brut n'est pas intégralement consommée par la réassurance, de sorte que la branche clôture en 2008 avec un solde en net de réassurance largement positif de 40,78 millions d'euros, en nette progression par rapport au déficit de -10,67 millions d'euros en 2007.

La branche de la *R.C. générale* voit son encaissement tripler en 2008, enregistrant +193,65% par rapport à 2007. Le ratio sinistres/primes, qui après le pic de 72,81% atteint en 2006, avait retrouvé avec 42,59% sa moyenne à long terme autour de 40%, explose en 2008 pour atteindre un niveau record de 147,45%. Cette dégradation de la sinistralité explique à elle seule la chute de 195,15 millions d'euros du résultat technique brut. La variation du résultat brut n'est que partiellement prise en charge par la réassurance, de sorte que la branche clôture en 2008 avec un solde technique net de réassurance fortement négatif de -47,49 millions d'euros contre 21,87 millions en 2007. La baisse des résultats affecte la responsabilité civile familiale avec un solde net de 1,225 millions d'euros contre 3,02 millions en 2007, mais surtout les autres sous-branches de la responsabilité civile générale dont notamment la RC professionnelle qui enregistrent un solde net négatif de -48,72 millions d'euros contre 18,86 millions en 2007.

La branche *caution* reste la deuxième branche en termes d'encaissement, avec un chiffre d'affaires de 297,16 millions d'euros en hausse de 50,85% par rapport à 2007. Cette activité renoue ainsi avec la croissance vigoureuse observée depuis plusieurs années avec une brève interruption en 2007, et réalisée essentiellement à l'étranger, avec des taux de croissance des primes acquises en moyenne de plus de 60%. Un ratio provision pour primes non acquises/primes émises de 252,78% témoigne de la pluriannualité des contrats. Avec 70,48%, le ratio charge sinistres/primes est en hausse par rapport aux 63,32% en 2007. De même, les frais d'acquisition et d'administration sont en hausse en termes absolus et relatifs alors que les résultats financiers sont en baisse de plus de 4,5 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent.

Tableau 3.12

Branche casco automobile - évolution historique

montants absolus (en milliers d'euros)

Branche	2005	2006	2007	2008
Primes émises	156.667	168.281	177.614	189.212
Variation de la provision pour primes non acquises	3.304	3.457	2.596	2.212
Primes acquises	153.363	164.824	175.019	187.000
Produits financiers	3.898	3.963	6.137	1.210
Autres produits techniques	7.339	5.696	6.360	6.841
Sinistres réglés	93.808	103.754	128.007	131.079
Variation de la provision pour sinistres à régler	6.462	3.141	6.631	1.141
Charge sinistres	100.270	106.895	134.638	132.220
Frais d'acquisition	26.292	31.782	32.408	35.697
Frais d'administration	10.704	12.079	11.053	12.321
Variation des autres postes de provisions	-280	156	-45	-55
Autres charges techniques	1.428	660	330	505
Résultat technique en brut de réassurance	26.185	22.910	9.132	14.362
Solde de réassurance cédée	-6.089	-6.053	6.157	-5.354
Résultat technique net	20.096	16.856	15.289	9.008

Tableau 3.13

Branche casco automobile - variations annuelles moyennes

	2005-2006	2006-2007	2007-2008
Primes acquises	7,47%	6,19%	6,85%
Charge sinistres	6,61%	25,95%	-1,80%
Frais d'acquisition	20,88%	1,97%	10,15%
Frais d'administration	12,84%	-8,49%	11,48%

Tableau 3.14

Branche casco automobile - ratios

	2005	2006	2007	2008
Charge sinistres/primes acquises	65,38%	64,85%	76,93%	70,71%
Provision pour primes non acquises/ primes émises	34,30%	33,99%	33,67%	32,77%
Frais d'acquisition/primes émises	16,78%	18,89%	18,25%	18,87%
Frais d'administration/primes émises	6,83%	7,18%	6,22%	6,51%
Frais d'acquisition + Frais d'administration/ primes émises	23,61%	26,06%	24,47%	25,38%
Solde technique brut/primes acquises	17,07%	13,90%	5,22%	7,68%

Tableau 3.15

Branche incendie - évolution historique
montants absolus (en milliers d'euros)

	2005	2006	2007	2008
Primes émises	136.050	132.515	140.944	224.771
Variation de la provision pour primes non acquises	2.997	5.360	2.605	-21.838
Primes acquises	133.053	127.155	138.338	246.609
Produits financiers	2.958	3.402	5.234	3.828
Autres produits techniques	2.765	1.482	1.769	7.382
Sinistres réglés	44.434	51.790	66.201	315.420
Variation de la provision pour sinistres à régler	9.473	5.633	6.755	-233.692
Charge sinistres	53.908	57.423	72.956	81.728
Frais d'acquisition	18.409	21.238	22.519	28.771
Frais d'administration	6.822	7.484	7.086	12.072
Variation des autres postes de provisions	-20	218	551	-42
Autres charges techniques	3.185	2.759	3.932	2.591
Résultat technique en brut de réassurance	56.472	42.917	38.297	132.698
Solde de réassurance cédée	-42.280	-27.449	-26.310	-96.998
Résultat technique net	14.193	15.468	11.987	35.701

Tableau 3.16

Branche incendie - variations annuelles moyennes

	2005-2006	2006-2007	2007-2008
Primes acquises	-4,43%	8,80%	78,26%
Charge sinistres	6,52%	27,05%	12,02%
Frais d'acquisition	15,36%	6,03%	27,76%
Frais d'administration	9,70%	-5,31%	70,37%

Tableau 3.17

Branche incendie - ratios

	2005	2006	2007	2008
Charge sinistres/primes acquises	40,52%	45,16%	52,74%	33,14%
Provision pour primes non acquises/ primes émises	23,49%	28,16%	28,32%	58,23%
Frais d'acquisition/primes émises	13,53%	16,03%	15,98%	12,80%
Frais d'administration/primes émises	5,01%	5,65%	5,03%	5,37%
Frais d'acquisition + Frais d'administration/ primes émises	18,55%	21,67%	21,01%	18,17%
Solde technique brut/primes acquises	42,44%	33,75%	27,68%	53,81%

Tableau 3.18

Branche autres dommages aux biens - évolution historique
 montants absolus (en milliers d'euros)

	2005	2006	2007	2008
Primes émises	85.881	93.776	111.799	121.741
Variation de la provision pour primes non acquises	10.279	3.406	5.867	2.624
Primes acquises	75.602	90.370	105.932	119.117
Produits financiers	2.643	3.479	5.390	2.321
Autres produits techniques	1.617	1.096	976	1.282
Sinistres réglés	24.457	22.487	34.576	36.393
Variation de la provision pour sinistres à régler	7.883	16.703	13.811	23.933
Charge sinistres	32.341	39.189	48.387	60.326
Frais d'acquisition	13.090	14.113	15.362	17.271
Frais d'administration	6.104	6.162	6.973	7.208
Variation des autres postes de provisions	168	-22	-280	-180
Autres charges techniques	867	700	570	614
Résultat technique en brut de réassurance	27.292	34.802	41.285	37.479
Solde de réassurance cédée	-20.476	-23.803	-33.199	-27.217
Résultat technique net	6.817	10.999	8.086	10.262

Tableau 3.19

Branche autres dommages aux biens - variations annuelles moyennes

	2005-2006	2006-2007	2007-2008
Primes acquises	19,54%	17,22%	12,45%
Charge sinistres	21,18%	23,47%	24,68%
Frais d'acquisition	7,82%	8,85%	12,43%
Frais d'administration	0,95%	13,16%	3,37%

Tableau 3.20

Branche autres dommages aux biens - ratios

	2005	2006	2007	2008
Charge sinistres/primes acquises	42,78%	43,37%	45,68%	50,64%
Provision pour primes non acquises/ primes émises	44,79%	44,65%	42,70%	45,65%
Frais d'acquisition/primes émises	15,24%	15,05%	13,74%	14,19%
Frais d'administration/primes émises	7,11%	6,57%	6,24%	5,92%
Frais d'acquisition + Frais d'administration/ primes émises	22,35%	21,62%	19,98%	20,11%
Solde technique brut/primes acquises	36,10%	38,51%	38,97%	31,46%

Tableau 3.21

Branche RC automobile - évolution historique
 montants absolus (en milliers d'euros)

	2005	2006	2007	2008
Primes émises	147.287	147.916	150.057	156.296
Variation de la provision pour primes non acquises	135	1.649	891	-1.945
Primes acquises	147.152	146.266	149.166	158.241
Produits financiers	17.382	19.743	28.373	3.970
Autres produits techniques	2.077	964	928	795
Sinistres réglés	98.252	97.672	96.686	102.177
Variation de la provision pour sinistres à régler	18.296	-4.831	-1.866	-6.492
Charge sinistres	116.548	92.841	94.820	95.684
Frais d'acquisition	22.914	24.865	23.963	25.154
Frais d'administration	10.730	10.990	9.424	10.065
Variation des autres postes de provisions	714	-298	213	-532
Autres charges techniques	1.208	631	355	405
Résultat technique en brut de réassurance	14.497	37.945	49.692	32.231
Solde de réassurance cédée	-13.602	-16.795	-16.873	-15.517
Résultat technique net	895	21.149	32.819	16.714

Tableau 3.22

Branche RC automobile - variations annuelles moyennes

	2005-2006	2006-2007	2007-2008
Primes acquises	-0,60%	1,98%	6,08%
Charge sinistres	-20,34%	2,13%	0,91%
Frais d'acquisition	8,51%	-3,63%	4,97%
Frais d'administration	2,42%	-14,25%	6,81%

Tableau 3.23

Branche RC automobile - ratios

	2005	2006	2007	2008
Charge sinistres/primes acquises	79,20%	63,47%	63,57%	60,47%
Provision pour primes non acquises/ primes émises	30,82%	31,81%	31,95%	29,43%
Frais d'acquisition/primes émises	15,56%	16,81%	15,97%	16,09%
Frais d'administration/primes émises	7,29%	7,43%	6,28%	6,44%
Frais d'acquisition + Frais d'administration/ primes émises	22,84%	24,24%	22,25%	22,53%
Solde technique brut/primes acquises	9,85%	25,94%	33,31%	20,37%

Tableau 3.24

Branche RC maritime - évolution historique
montants absolus (en milliers d'euros)

	2005	2006	2007	2008
Primes émises	372.638	406.890	334.591	500.616
Variation de la provision pour primes non acquises	2.632	6.958	6.799	4.654
Primes acquises	370.005	399.932	327.792	495.962
Produits financiers	22.331	25.206	47.138	-38.206
Autres produits techniques	1	0	0	0
Sinistres réglés	286.822	290.889	280.110	334.304
Variation de la provision pour sinistres à régler	44.300	88.150	95.393	37.901
Charge sinistres	331.122	379.040	375.504	372.205
Frais d'acquisition	40.751	38.826	38.393	53.676
Frais d'administration	24.083	22.847	23.576	24.131
Variation des autres postes de provisions	0	0	0	0
Autres charges techniques	1	0	0	0
Résultat technique en brut de réassurance	-3.619	-15.574	-62.543	7.745
Solde de réassurance cédée	4.417	23.425	51.863	33.036
Résultat technique net	798	7.851	-10.679	40.781

Tableau 3.25

Branche RC maritime - variations annuelles moyennes

	2005-2006	2006-2007	2007-2008
Primes acquises	8,09%	-18,04%	51,30%
Charge sinistres	14,47%	-0,93%	-0,88%
Frais d'acquisition	-4,72%	-1,11%	39,81%
Frais d'administration	-5,13%	3,19%	2,35%

Tableau 3.26

Branche RC maritime - ratios

	2005	2006	2007	2008
Charge sinistres/primes acquises	89,49%	94,78%	114,56%	75,05%
Provision pour primes non acquises/ primes émises	5,08%	5,90%	8,45%	6,93%
Frais d'acquisition/primes émises	10,94%	9,54%	11,47%	10,72%
Frais d'administration/primes émises	6,46%	5,62%	7,05%	4,82%
Frais d'acquisition + Frais d'administration/ primes émises	17,40%	15,16%	18,52%	15,54%
Solde technique brut/primes acquises	-0,98%	-3,89%	-19,08%	1,56%

Tableau 3.27

Branche RC générale - évolution historique
montants absolus (en milliers d'euros)

	2005	2006	2007	2008
Primes émises	87.091	85.570	89.598	263.107
Variation de la provision pour primes non acquises	3.673	6.259	-2.467	-9.810
Primes acquises	83.418	79.311	92.065	272.917
Produits financiers	5.773	7.139	11.188	5.297
Autres produits techniques	1.287	480	444	2.014
Sinistres réglés	19.798	19.999	26.412	554.233
Variation de la provision pour sinistres à régler	1.859	37.751	12.800	-151.822
Charge sinistres	21.657	57.750	39.212	402.412
Frais d'acquisition	11.266	11.963	11.988	23.745
Frais d'administration	3.948	4.368	4.381	7.653
Variation des autres postes de provisions	143	1.147	-564	-7.326
Autres charges techniques	507	331	250	464
Résultat technique en brut de réassurance	52.957	11.372	48.430	-146.721
Solde de réassurance cédée	-33.227	-5.911	-26.557	99.228
Résultat technique net	19.730	5.461	21.873	-47.493

Tableau 3.28

Branche RC générale - variations annuelles moyennes

	2005-2006	2006-2007	2007-2008
Primes acquises	-4,92%	16,08%	196,44%
Charge sinistres	166,65%	-32,10%	926,24%
Frais d'acquisition	6,19%	0,21%	98,07%
Frais d'administration	10,66%	0,30%	74,67%

Tableau 3.29

Branche RC générale - ratios

	2005	2006	2007	2008
Charge sinistres/primes acquises	25,96%	72,81%	42,59%	147,45%
Provision pour primes non acquises/ primes émises	27,41%	35,21%	30,88%	41,83%
Frais d'acquisition/primes émises	12,94%	13,98%	13,38%	9,02%
Frais d'administration/primes émises	4,53%	5,10%	4,89%	2,91%
Frais d'acquisition + Frais d'administration/ primes émises	17,47%	19,09%	18,27%	11,93%
Solde technique brut/primes acquises	63,48%	14,34%	52,60%	-53,76%

Tableau 3.30

Branche assurance caution - évolution historique
 montants absolus (en milliers d'euros)

	2005	2006	2007	2008
Primes émises	135.909	200.550	196.984	297.163
Variation de la provision pour primes non acquises	111.231	160.884	140.437	180.402
Primes acquises	24.678	39.665	56.546	116.761
Produits financiers	3.578	8.720	15.102	10.438
Autres produits techniques	2.168	1.964	2.169	3.051
Sinistres réglés	3.417	3.826	5.842	-5.887
Variation de la provision pour sinistres à régler	8.382	18.415	29.962	88.177
Charge sinistres	11.798	22.241	35.804	82.289
Frais d'acquisition	7.598	12.030	16.169	28.554
Frais d'administration	607	563	1.075	1.826
Variation des autres postes de provisions	2.821	4.700	9.984	11.640
Autres charges techniques	0	15	9	5.767
Résultat technique en brut de réassurance	7.599	10.800	10.777	174
Solde de réassurance cédée	-4.830	-4.433	-3.579	11.136
Résultat technique net	2.769	6.366	7.198	11.311

Tableau 3.31

Branche assurance caution - variations annuelles moyennes

	2005-2006	2006-2007	2007-2008
Primes acquises	60,73%	42,56%	106,49%
Charge sinistres	88,51%	60,98%	129,83%
Frais d'acquisition	58,33%	34,40%	76,60%
Frais d'administration	-7,27%	91,01%	69,85%

Tableau 3.32

Branche assurance caution - ratios

	2005	2006	2007	2008
Charge sinistres/primes acquises	47,81%	56,07%	63,32%	70,48%
Provision pour primes non acquises/ primes émises	195,95%	213,01%	288,16%	252,78%
Frais d'acquisition/primes émises	5,59%	6,00%	8,21%	9,61%
Frais d'administration/primes émises	0,45%	0,28%	0,55%	0,61%
Frais d'acquisition + Frais d'administration/ primes émises	6,04%	6,28%	8,75%	10,22%
Solde technique brut/primes acquises	30,79%	27,23%	19,06%	0,15%

4. L'ASSURANCE-VIE EN 2008

L'exercice 2008 entrera dans les annales de l'assurance-vie luxembourgeoise comme l'année la plus mouvementée des dernières décennies. Certes, à première vue les assureurs-vie opérant à partir du Grand-Duché de Luxembourg semblent avoir réalisé une bonne performance si l'on compare le recul de leur encaissement, limité à 1,58%, à celui de -16% annoncé par le Comité européen des assurances pour l'ensemble de l'assurance-vie européenne. De même si la profitabilité des entreprises luxembourgeoises a baissé de plus de 80%, le secteur continue d'enregistrer des bénéfices, contrairement à l'année 2003.

Le caractère exceptionnel du millésime 2008 ne provient donc pas tant des chiffres globaux, certes en recul mais non catastrophiques, que des situations critiques rencontrées par certains acteurs du marché. Dans tous les cas rencontrés, des difficultés sont nées non d'une politique de souscription peu prudente, ni d'une sinistralité exceptionnelle ni même d'une politique d'investissement hasardeuse, mais de risques liés au dépôt de liquidités auprès de quelques banques elles-mêmes menacées au plus fort de la tempête financière qui s'est abattue sur l'Europe au cours de la seconde moitié de 2008. La crise financière a révélé que des risques en relation avec des dépôts de cash existent non seulement pour les liquidités faisant partie des fonds propres ou des actifs représentatifs des contrats avec garantie de rendement, mais peuvent également se présenter, en cas de rédaction imprécise ou défectueuse des conditions générales, pour les contrats en unités de compte où le risque de placement est censé être supporté dans son intégralité par les preneurs d'assurance.

Un second enseignement de la crise a été que les dangers liés aux dépôts de liquidités sont d'autant moins maîtrisables que la banque

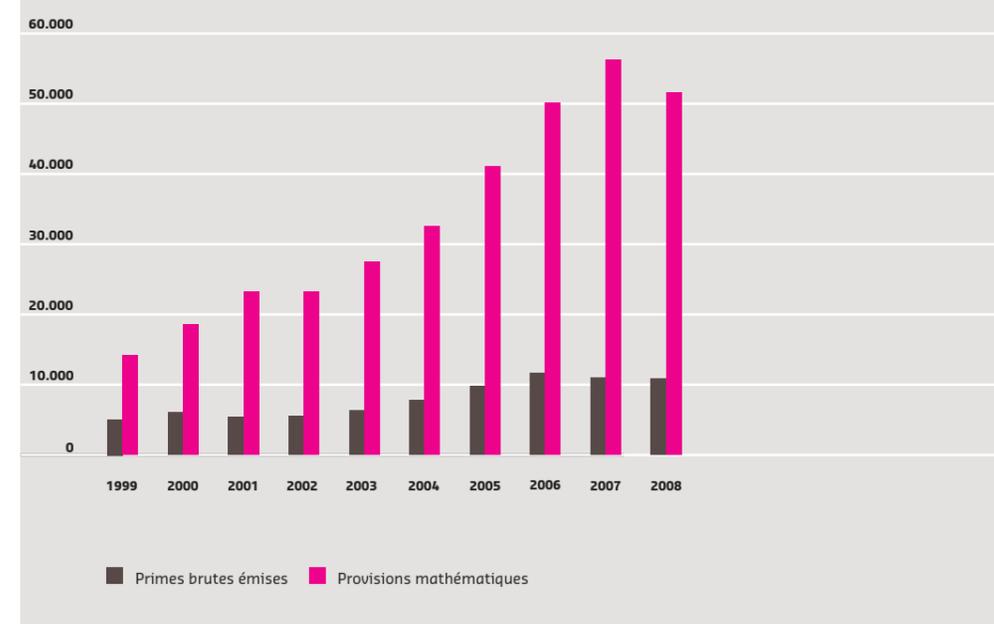
dépositaire en difficulté est la maison mère de l'assureur et ne peut donc guère compenser la perte potentielle par l'injection de nouveaux fonds propres.

Cette conjonction de facteurs défavorables s'est précisément matérialisée en 2008 pour un certain nombre d'assureurs luxembourgeois appartenant à des groupes de banques ou de bancassurances belges ou islandais. Si l'intervention énergique des gouvernements concernés a pu rapidement limiter les effets de la crise affectant les instituts bancaires belges de sorte qu'une action spécifique du Commissariat – allant au-delà d'une surveillance rapprochée – à l'égard des assureurs luxembourgeois concernés n'a pas été nécessaire, tel n'a pas été le cas de deux assureurs dépendant de banques islandaises. Dans ces deux cas, le paiement des prestations a été gelé sur instruction du Commissariat. Si cette mesure a pu être levée par la suite pour les deux sociétés, au vu de l'analyse de leur situation propre et des mesures prises au niveau de leurs mères bancaires respectives, l'une des compagnies concernées est sur le point de finaliser le transfert de ses polices d'assurance vers un autre acteur de la place alors que des décisions définitives restent à être prises concernant la relance des activités de la seconde.

Les difficultés entourant le groupe d'assurances AIG, la faillite de la banque Lehman Brothers et l'affaire Madoff n'ont pas eu par contre un impact négatif significatif sur les assureurs-vie luxembourgeois.

Diagramme 4.1

Primes brutes émises et provisions mathématiques (en millions d'euros)



L'étude des évolutions intra-annuelles du chiffre d'affaires est le reflet de l'aggravation continue de la situation des marchés financiers. Après six premiers mois encore prometteurs avec un encaissement en progression de 12,14% au 1^{er} trimestre et de 7,07% au deuxième trimestre, la crise financière qui a éclaté à la fin de l'été a mené à un recul des primes de 14,60% au troisième trimestre. Enfin, le quatrième trimestre, traditionnellement le plus important, est intervenu dans un climat quelque peu plus apaisé, l'encaissement n'y a que régressé de 4,50% par rapport à la même période de 2007.

Le recul somme toute limité de 2008 fait suite à la baisse plus importante de 5,35% enregistrée au cours de 2007. Pour l'ensemble de l'exer-

cice 2008 l'encaissement dépasse toutefois de nouveau le cap des 10 milliards d'euros, franchi pour la première fois en 2006, et s'établit à 10,81 milliards.

Plus que l'encaissement, c'est la somme des bilans et la profitabilité qui sont principalement affectées par la rapide détérioration des marchés financiers. En raison de la baisse de la valeur des actifs et donc des engagements, notamment pour les contrats en unités de compte, la somme des bilans des compagnies d'assurance-vie de droit luxembourgeois a connu pour la première fois de son histoire une décroissance, égale à 5,71%; les provisions techniques – qui représentent les engagements vis-à-vis des assurés – ont quant à elles baissé de 8,28%.

Tableau 4.1

Assurance-vie: évolution historique

montants absolus (en milliers d'euros)

	2005	2006	2007	2008
Primes émises	9.831.248	11.609.563	10.988.987	10.814.850
Produits financiers	3.585.919	2.531.056	1.058.735	-8.713.280
Autres produits techniques	73.554	70.059	78.561	88.637
Prestations	4.231.944	4.310.207	4.962.698	5.939.133
Variation des provisions techniques	8.556.318	9.010.427	6.166.511	-4.671.744
Frais d'acquisition imputés	407.974	530.393	563.338	529.544
Frais d'administration	156.981	179.300	219.174	229.203
Autres charges techniques	18.931	28.987	33.061	33.836
Résultat technique en brut de réassurance	118.573	151.364	181.503	130.236
Produits financiers sur fonds propres	36.596	45.478	52.297	832
Résultat de réassurance cédée	-29.535	-41.793	-32.761	-79.768
Résultat technique net	125.634	155.050	201.039	51.301
Produits non techniques	32.177	43.877	39.268	29.798
Charges non techniques	16.941	32.506	38.641	22.461
Impôts	36.962	40.513	47.542	29.394
Résultat de l'exercice	103.908	125.908	154.124	29.243

Pour 2007 ces deux grandeurs étaient encore en croissance avec des taux de progression respectifs de 10,61% et de 12,30%.

Quant aux résultats de l'assurance-vie, ceux-ci se sont effondrés, les bénéfices régressant de 81,03% à 29,24 millions d'euros en 2008, contre 154,12 millions en 2007.

Le ralentissement global des activités en 2008 masque des évolutions de l'encaissement très variables d'une compagnie à l'autre. Si la grande majorité des entreprises a vu son encaissement reculer, le contraire a pu être constaté pour environ un quart des compagnies. Les principales gagnantes de 2008 ont été les entreprises

actives sur le marché français des produits à taux garantis. Au delà de ce facteur important, il semble toutefois que ce soit un mélange de facteurs internes et externes qui soit à l'origine des évolutions individuelles.

Pour ce qui concerne la concentration des activités vie par rapport au nombre d'opérateurs, celle-ci s'est de nouveau renforcée en 2008: les six premiers assureurs de la place comptabilisent ainsi 60% de l'encaissement total, alors que ce seuil n'avait été atteint en 2007 que par les sept premiers acteurs. Dix assureurs se retrouvent en 2008 avec un encaissement dépassant les 250 millions d'euros, soit un de moins qu'en 2007. Il semble dès lors que les compagnies déjà impor-

tantes ont su mieux résister à la crise que les compagnies de taille plus modeste.

Le tableau 4.1 fournit les chiffres clés de l'assurance-vie pour la période de 2005 à 2008.

Avec 5,94 milliards d'euros, les prestations augmentent de 19,68% par rapport à 2007 mais ne représentent que 54,92% de l'encaissement. Contrairement aux années précédentes où une partie non négligeable de ces prestations provient encore de produits à taux garantis, souvent souscrits au cours de la décennie 1990 et venus progressivement à échéance, les rachats ont concerné en 2008 de manière sensiblement égale l'ensemble des produits. Il est à noter que, comme déjà en 2007, les prestations augmentent nettement plus rapidement que les primes émises.

L'excédent technique en brut de réassurances cédée passe de 201,04 millions en 2007 à 130,24 millions d'euros en 2008. Cette dégradation globale des résultats affecte autant les opérations luxembourgeoises que celles réalisées en libre prestation de services. Pour les opérations réalisées au Grand-Duché de Luxembourg le solde technique brut décroît de près de 17% en passant du niveau de 52,92 millions d'euros atteint en 2007 à celui de 43,96 millions en 2008, soit son niveau de 2006. Avec un taux de réduction bien supérieur et proche de 33%, la régression du résultat des opérations réalisées en libre prestation de services ne place celui-ci qu'au niveau atteint en 2005: le résultat positif passe de 128,59 millions d'euros en 2007 à un excédent de 86,27 millions d'euros en 2008.

Les explications de ces évolutions divergentes semblent résider avant tout dans la structure des produits commercialisés. Pour les affaires luxembourgeoises, les produits à taux garantis

prédominent encore largement. Or, non seulement les chargements prélevés sur ces produits ne sont pas fonction de la valeur des actifs de couverture et n'ont donc pas été directement affectés par la crise des marchés financiers, mais ces actifs sont majoritairement des actifs de type obligataire qui ont été bien moins durement touchés que les actions. Pour les opérations internationales au contraire, où les contrats en unités de compte constituent l'essentiel de l'encaissement, les chargements dépendent directement de la valeur des actifs sous gestion et toute diminution de la valeur de ces actifs se traduit par une baisse correspondante des revenus des assureurs.

La détérioration du résultat technique en brut de réassurance se retrouve amplifié encore au niveau des résultats globaux: le solde positif dégagé par l'assurance-vie passe en effet de 154,12 millions en 2007 à 29,24 millions seulement en 2008.

Le solde de réassurance cédée s'est sensiblement détérioré: son coût net passe de 32,76 millions d'euros en 2007 à 79,77 millions en 2008. L'explication doit être recherchée essentiellement dans l'amortissement des frais d'acquisition avancés par les réassureurs en application de quelques contrats de réassurance financière, le ralentissement général des activités ne permettant plus de compenser ces amortissements par l'octroi de nouvelles avances au titre des souscriptions.

Les produits et charges non techniques connaissent des évolutions parallèles par rapport à 2007, les charges diminuant toutefois plus rapidement que les produits.

Tableau 4.2

Assurance-vie: détail des opérations de 2008

(en milliers d'euros)

	Opérations réalisées au Luxembourg	Opérations réalisées à l'étranger	Total
Primes émises	1.193.617	9.621.233	10.814.850
Produits financiers	-12.547	-8.700.733	-8.713.280
Autres produits	7.341	81.297	88.637
Prestations	299.424	5.639.709	5.939.133
Variation des provisions techniques	787.612	-5.459.356	-4.671.744
Frais d'acquisition	31.358	498.187	529.544
Frais d'administration	25.383	203.820	229.203
Autres charges d'exploitation	673	33.162	33.836
Résultat technique	43.962	86.274	130.236
Produits financiers sur fonds propres			832
Résultat de réassurance cédée			-79.768
Résultat technique net			51.301
Produits non techniques			29.798
Charges non techniques			22.461
Impôts			29.394
Résultat de l'exercice			29.243

Enfin, le total des impôts à charge des assureurs-vie établis au Grand-Duché de Luxembourg s'élève à 29,39 millions d'euros, en diminution de 38,17% par rapport à 2007. Des progressions de ce poste de 17,25%, de 9,61% et de 33,75% avaient en revanche été enregistrées en 2007, 2006 et 2005.

La rentabilité après impôts sur fonds propres s'effondre à 2,64% après avoir progressé du niveau de 13,22% en 2006 à celui de 15,01% en 2007. Il s'agit ici du chiffre le plus faible enregistré depuis 2004, année de sortie de la crise consécutive à l'éclatement de la bulle Internet du début du siècle.

Comme pour l'assurance non vie, les résultats comptables ne donnent pas une information complète sur les performances effectives d'un exercice, dans la mesure où du fait de la comptabilisation des actifs au coût historique, il convient d'ajouter à ces résultats l'incidence des variations subies par les stocks de plus-values ou de moins-values latentes. En assurance-vie, ce stock a diminué de 18,71 millions d'euros en 2008, de sorte que le résultat de l'exercice corrigé de l'effet de la décroissance des plus-values ne s'élève qu'à 10,53 millions d'euros. Moyennant une rectification similaire, le résultat de l'exercice 2007 affichait un bénéfice de 60,87 millions d'euros, avec une décroissance du stock de plus-values enregistrée au cours de

cet exercice s'établissant à 93,35 millions d'euros. Contrairement à 2007, la prise en compte des plus et moins-values latentes atténuée dès lors la dégradation des résultats en 2008.

Il convient de signaler que la diminution modérée en 2008 du stock de plus-values non réalisées est imputable au fait que les moins-values de quelque 160 millions d'euros enregistrées sur les portefeuilles en actions (hors actifs détenus au titre des contrats en unités de compte) ont été compensées en majeure partie par l'impact positif sur la valeur des portefeuilles obligataires du mouvement de baisse des taux d'intérêts en fin d'exercice. Ces portefeuilles, sous-évalués pendant la période des taux d'intérêts élevés, ont connu en 2008 des appréciations de leur valeur de marché de quelque 135,62 millions d'euros. Dans la mesure où les obligations sont généralement destinées à rester jusqu'à leur maturité dans le portefeuille des assureurs aux fins de leur permettre d'honorer leurs promesses pour les contrats à taux garanti, les plus et moins-values correspondantes ne risquent guère d'être réalisées et ont donc un caractère largement artificiel. Une analyse extrabilantaire réalisée par le Commissariat aux Assurances au moyen de stress tests montre que les gains de valeur enregistrés par les portefeuilles obligataires sont en réalité compensés par une augmentation de la valeur actuarielle des engagements des assureurs.

Suite à l'effondrement des marchés boursiers et au désinvestissement des marchés des actions, les plus-values au titre de cette catégorie d'actifs ont pratiquement disparu et ne s'élèvent plus qu'à 8,18 millions d'euros.

Le tableau 4.2 illustre l'importance, pour les entreprises d'assurances établies au Grand-Duché

de Luxembourg, des activités réalisées en dehors du marché national: sur un encaissement global de 10,81 milliards d'euros, 9,62 milliards, soit 88,96% du total, ont été réalisés à l'étranger en régime d'établissement ou de libre prestation de services. Ce pourcentage est sensiblement inférieur à celui de 95,01% atteint en 2007.

Les activités transfrontalières ne se traduisent pas uniquement par des contrats souscrits en libre prestation de services. Un nombre croissant d'entreprises vie luxembourgeoises ont choisi d'établir des succursales à l'étranger, souvent en raison de contraintes réglementaires, notamment fiscales, parfois pour apporter un appui logistique local à leur clientèle. Sur les 16 succursales existant au cours de 2008, 14 ont été actives; comme l'illustre le diagramme 4.2, leur part dans l'encaissement total a augmenté à 10,98%. En valeur absolue, les primes correspondantes s'élèvent à 1.056,80 millions d'euros, en progression de 7,48% par rapport à 2007.

Diagramme 4.2

Part des succursales d'entreprises luxembourgeoises dans les primes transfrontalières



Tableau 4.3

Assurance-vie: évolution du nombre de contrats

	Nouvelles souscriptions	Maturités et rachats	Contrats à la fin de l'exercice	Prime moyenne (en EUR)
Contrats à primes périodiques	136.896	68.389	780.533	1.888
Contrats à primes uniques ou libres	328.513	188.624	1.148.426	28.300
Total des contrats	465.409	257.013	1.928.959	9.711

L'encaissement réalisé sur le marché luxembourgeois passe de 548,84 millions d'euros en 2007 à 1.193,62 millions en 2008. Cette progression spectaculaire résulte de quelques affaires exceptionnelles où des fonds d'investissements spécialisés de droit luxembourgeois ont investi dans des contrats d'assurance avec des primes uniques importantes. Sans l'apport de ces contrats, le taux de progression aurait néanmoins encore atteint le niveau de 13,16%, soit un score nettement supérieur à celui déjà honorable de 7,47% enregistré en 2007. L'introduction d'un régime d'épargne-pension individuelle fiscalement favorisée explique à elle seule un chiffre d'affaires de l'ordre de 58,31 millions d'euros, en progression de près de 9,92% par rapport à l'exercice précédent.

Les fluctuations de l'encaissement sur le marché luxembourgeois ne sont pas exceptionnelles et des taux de variation supérieurs à 30% ont déjà été enregistrés dans le passé comme par exemple en 1999 et en 2002. S'agissant d'un petit marché, les résultats des différents exercices sont parfois fortement influencés par un nombre réduit d'affaires importantes. Si, plutôt que de s'attacher aux chiffres d'un exercice déterminé, on estime qu'il est plus réaliste de prendre en compte des durées plus longues, on constate que sur la période de 2003 à 2008 la croissance moyenne annuelle a été de 28,34%.

Le tableau 4.3 relatif au nombre de contrats montre que le nombre de contrats en cours à la fin de 2008 s'établit à plus de 1,9 million d'unités après avoir franchi le seuil du million en 2005 seulement. La cause de cette envolée doit être recherchée dans le transfert vers une entité luxembourgeoise des activités de souscription de contrats d'assurance emprunteurs étrangers liés à des prêts à la consommation.

Tout en demeurant très élevé et dépassant près de deux fois le nombre de contrats rachetés ou venus à maturité, le nombre des souscriptions nouvelles n'est toutefois qu'en hausse modeste de 3.000 unités par rapport à 2007, alors que les maturités de rachats augmentent de 40.000, cette augmentation touchant plus fortement les contrats à primes uniques ou libres que les contrats à primes périodiques.

Malgré ce léger recul, les contrats à primes uniques prédominent – et ce très largement – tant pour ce qui concerne les nouvelles souscriptions qu'en termes de stock de contrats à la fin de l'exercice. En termes globaux, l'encaissement réalisé au titre des contrats à prime unique baisse de 1,57%. S'il continue de représenter l'essentiel de l'activité avec 86,32% du total de l'encaissement, ce pourcentage est sensiblement égal à celui de 86,37% atteint en 2007. Les primes périodiques – qui avaient longtemps crû de façon régulière – stagnent depuis 2006 et décroissent même légèrement de 1,13% en 2008.

Diagramme 4.3

Primes d'assurance-vie émises en 2008 par pays de l'engagement

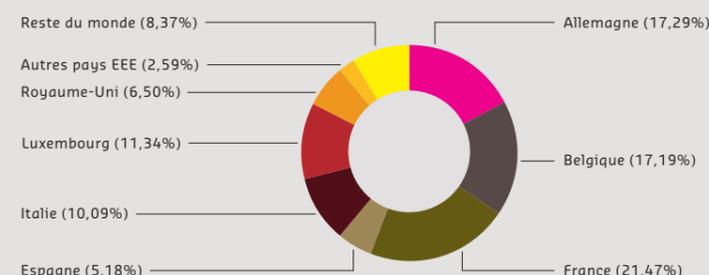


Tableau 4.4

Assurance-vie: primes par pays d'engagement

(en milliers d'euros)

Pays	2005	2006	2007	2008
Luxembourg	490.031	510.665	548.835	1.193.617
Allemagne	1.687.609	2.101.877	2.144.269	1.820.055
Belgique	3.803.645	2.121.200	2.278.524	1.809.748
Espagne	676.560	683.016	971.278	545.255
Finlande	79.323	86.364	127.935	113.200
France	1.237.547	2.052.065	2.279.694	2.260.131
Irlande	35.931	66.646	2.464	62
Italie	449.300	1.636.139	1.235.179	1.062.254
Pays-Bas	57.351	22.915	22.845	29.992
Royaume-Uni	338.152	723.420	424.607	684.793
Suède	206.849	253.388	226.670	285.409
Autres pays de l'Espace économique européen	128.448	112.362	124.751	129.410
Pays hors Espace économique européen	640.503	1.239.507	601.937	880.926
Total	9.831.248	11.609.563	10.988.987	10.814.850

Le diagramme 4.3 et le tableau 4.4 fournissent des indications sur l'activité de souscription des entreprises d'assurances luxembourgeoises sur les principaux marchés où elles sont actives.

Si les chiffres de 2008 ne font pas état d'une réorientation des activités de souscription comparable à celle qui s'est imposée en 2006 comme suite à l'introduction en Belgique d'une nouvelle législation fiscale défavorable aux produits d'assurance-vie, les réactions divergentes des différents marchés à la crise financière se sont néanmoins accompagnées de certains ajustements nettement perceptibles. L'encaissement réalisé en 2008 en Belgique décline ainsi de 20,57% et ne représente plus que 16,73% du total des primes émises, part de marché en nette régression par rapport à celle de 20,73% détenue en 2007. Après avoir perdu son statut de premier marché de l'assurance-vie luxembourgeoise en 2007, la Belgique recule à la troisième place et se trouve devancée largement par la France et de justesse par l'Allemagne. La France confirme sa première place, l'encaissement n'y reculant que de 0,86% et sa part de marché progressant de 20,75% à 20,90%. La deuxième place est occupée par l'Allemagne dont l'encaissement recule cependant lui aussi de 15,12% pour représenter 16,83% du total des primes émises en 2008. Après une envolée éphémère en 2007, le marché espagnol a baissé de 43,86% et n'intervient plus que pour 5,04% dans le total des primes.

Grâce à ses performances exceptionnelles marquées par une croissance de 117,48%, le marché luxembourgeois gagne deux places et vient en quatrième position avec 11,04% de l'encaissement. Des croissances importantes de 61,28% et de 25,91% méritent d'être signalées pour le Royaume-Uni et la Suède.

À noter enfin la reprise importante des activités en dehors de l'Espace économique européen qui représentent 8,15% de l'encaissement de 2008, contre 5,48% au cours de l'exercice précédent. Ces marchés présentent des opportunités variables d'une année sur l'autre et malgré la croissance remarquable de 2008, le niveau de 2006 est loin d'être atteint.

Si au niveau du secteur dans son ensemble la diversification géographique s'est accentuée, elle est restée stable au niveau des entreprises d'assurances individuelles. En effet, sur 46 entreprises vie de droit luxembourgeois actives en 2008, 23 d'entre elles, soit 50%, dépendent d'un seul marché pour plus des deux tiers de leur encaissement. Ce chiffre est sensiblement égal à celui de 53% constaté en 2007. On doit cependant noter une diminution de deux unités du nombre d'entreprises accusant une dépendance à plus de 90% d'un seul marché: leur nombre s'élève à 14 sociétés, soit 30% du total, dont 3 sociétés opérant exclusivement sur le marché luxembourgeois.

Tableau 4.5

Assurance-vie: détail des opérations de 2008 en brut de réassurance cédée

(en milliers d'euros)

Branche	Primes émises	Arbitrages entrants	Produits financiers	Autres produits	Prestations réglées*	Arbitrages sortants	Variation des provisions d'assurance-vie	Variation des autres postes de provisions	Frais d'acquisition	Frais d'administration	Autres charges	Solde
1. Vie non liée à des fonds d'investissements	2.384.687	217.978	321.810	16.396	1.272.191	101.252	1.280.698	-5.417	163.618	45.317	2.871	80.341
2. Assurances nuptialité, natalité non liées	25	0	29	0	17	0	31	0	5	2	0	-1
3. Assurances liées à des fonds d'investissement	8.312.474	101.924	-9.056.093	72.240	4.529.338	217.294	-5.933.217	-9.702	364.017	180.471	30.965	51.379
4. Opérations de capitalisation	97.405	5.920	32.207	0	117.567	7.276	7.468	-47	1.696	3.289	0	-1.716
5. Gestion des fonds collectifs de retraite	19.606	0	-10.796	2	11.085	0	-2.814	0	209	123	0	208
6. Réassurance acceptée	652	0	-437	0	8.933	0	-8.743	0	0	1	0	25
Total	10.814.850	325.822	-8.713.280	88.637	5.939.133	325.822	-4.656.578	-15.166	529.544	229.203	33.836	130.236

Tableau 4.6

Assurance-vie: détail des opérations de 2008 en net de réassurance cédée

(en milliers d'euros)

Branche	Primes émises	Arbitrages entrants	Produits financiers	Autres produits	Prestations réglées*	Arbitrages sortants	Variation des provisions d'assurance-vie	Variation des autres postes de provisions	Frais d'acquisition	Frais d'administration	Autres charges	Solde
1. Vie non liée à des fonds d'investissements	597.833	217.978	164.657	15.346	725.214	101.252	-33.850	-7.216	132.867	45.317	-1.648	33.878
2. Assurances nuptialité, natalité non liées	25	0	29	0	17	0	31	0	5	2	0	-1
3. Assurances liées à des fonds d'investissement	7.876.412	101.924	-8.885.884	72.240	3.717.586	217.294	-5.304.207	-9.926	314.678	180.471	30.965	17.830
4. Opérations de capitalisation	16.232	5.920	21.732	0	58.506	7.276	-24.205	-47	490	3.289	0	-1.424
5. Gestion des fonds collectifs de retraite	19.555	0	-10.796	2	11.085	0	-2.817	0	209	123	0	161
6. Réassurance acceptée	652	0	-437	0	8.933	0	-8.743	0	0	1	0	25
Total	8.510.709	325.822	-8.710.698	87.588	4.521.342	325.822	-5.373.791	-17.189	448.248	229.203	29.318	50.468

* y compris les frais de règlement internes des prestations réglées au cours de l'exercice

Les tableaux 4.5 et 4.6 reprennent les chiffres de 2008 ventilés par branche d'assurance, en brut et en net de réassurance cédée.

Il résulte de ces tableaux que la branche vie liée à des fonds d'investissement représente

plus des trois quarts des primes, suivie de celle de la vie non liée à des fonds d'investissement avec 22,05% de l'encaissement. Cette dernière branche a connu une croissance importante de 71,38% alors que les primes des contrats d'assurance liés à des fonds d'investissement

ont reculé de 12,34%, traduisant une fuite hors des contrats avec prise de risques financiers vers les produits à rendements garantis.

L'encaissement de la branche de la gestion des fonds collectifs de retraite est resté stable après

l'évolution très irrégulière des exercices précédents: il progresse très légèrement de 1,95% pour se situer à 19,61 millions d'euros.

Les tableaux 4.5 et 4.6 enseignent enfin que, mise à part la branche d'importance secondaire des

Tableau 4.7

Assurance-vie: provisions par pays d'engagement au 31 décembre 2008

(en milliers d'euros)

Pays	2005	2006	2007	2008
Luxembourg	2.292.944	2.547.596	2.811.865	3.596.576
Allemagne	5.896.742	7.651.989	9.241.467	8.613.679
Belgique	17.741.316	18.705.441	18.926.378	15.769.476
Espagne	1.948.372	2.508.653	3.345.846	3.007.081
Finlande	385.668	485.913	547.804	491.245
France	5.291.029	7.140.387	9.134.152	9.068.807
Irlande	145.268	8.386	12.408	10.022
Italie	1.529.038	2.992.853	3.953.258	3.584.972
Pays-Bas	228.563	228.301	223.060	194.332
Royaume-Uni	2.500.181	3.194.850	3.178.380	2.602.601
Suède	736.001	992.489	1.113.211	908.946
Autres pays de l'Espace économique européen	328.980	405.748	473.568	406.250
Pays hors Espace économique européen	2.047.736	3.190.115	3.249.794	3.301.070
Total	41.071.838	50.052.721	56.211.191	51.555.058

contrats de capitalisation, toutes les branches de l'assurance-vie ont été bénéficiaires en 2008 en brut de réassurances cédée. L'assurance-vie liée à des fonds d'investissement qui avait perdu son rôle de principal contributeur au résultat brut global en 2007, voit encore une fois son résultat brut décroître bien plus rapidement que l'assurance-vie classique, avec une baisse de 36,01% par rapport à 2007, contre 18,93% pour l'assurance-vie classique. Des bénéfices substantiels, récurrents et plus ou moins stables ne sont en définitive dégagés que dans cette dernière forme d'assurance-vie, dont les résultats bruts correspondants sont certes également en régression, passant de 99,11 millions d'euros en 2007 à 80,54 millions en 2008, mais restent supérieurs à ceux de 2006. Par rapport à l'assurance-vie en unités de compte, une part plus substantielle des bénéfices bruts de l'assurance-vie classique est toutefois cédée aux réassureurs, de sorte qu'en net de

réassurances les deux branches de l'assurance-vie présentent des bénéfices assez voisins.

Le tableau 4.7 indique que le niveau des provisions mathématiques a atteint à la fin de 2008 un niveau avoisinant les 51,56 milliards d'euros, contre 56,21 milliards en 2007, soit une diminution de près de 8,28% par rapport à l'exercice précédent. Il montre également qu'en termes de stocks d'engagements, la Belgique demeure de loin le principal marché et donc la principale source de revenus des assureurs-vie luxembourgeois.

Le tableau 4.8 fournit quelques ratios caractéristiques pour l'exercice 2008 en distinguant les opérations réalisées sur le marché luxembourgeois des opérations en libre prestation de services.

Tableau 4.8

Assurance-vie: ratios de l'exercice 2008

	Opérations réalisées au Luxembourg	Opérations réalisées à l'étranger	Total
Provisions techniques moyennes/primes émises	271,68%	527,29%	499,07%
Frais d'acquisition imputés/primes émises	2,63%	5,18%	4,90%
Frais d'administration/provisions techniques moyennes	0,78%	0,40%	0,42%
Rendement/provisions techniques moyennes	-0,39%	-17,15%	-16,14%

Au niveau des frais généraux, on remarque que les contrats conclus en libre prestation de services donnent lieu à des charges moindres que les opérations du marché luxembourgeois. Au cours des exercices précédents, le même constat a pu être fait, quoique dans une moindre mesure, pour les frais d'acquisition (commissions et autres frais en rapport avec la souscription de nouvelles affaires), mais 2008 constitue une exception à cette règle comme suite aux affaires exceptionnelles signalées plus haut. Les tendances générales s'expliquent par les caractéristiques propres aux produits vendus sous le régime de la libre prestation de services, produits qui incorporent une composante d'épargne très importante et portent sur des primes élevées: il en résulte des économies d'échelle et l'absence ou la quasi-absence de frais engendrés par la gestion des risques. Pour les frais d'administration, on note cependant, tout comme pour les trois exercices précédents, un rétrécissement de l'écart des taux de frais entre opérations luxembourgeoises et opérations en libre prestation de services: leur pourcentage par rapport aux provisions techniques baisse de 0,79% à 0,78% sur le marché local alors que ce ratio augmente de 0,39% à 0,40% pour les affaires internationales.

Cette évolution n'est pas pour surprendre: on doit en effet s'attendre à une poursuite de la

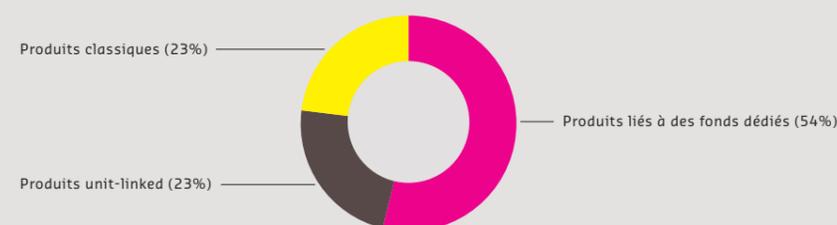
convergence entre les différents taux de frais, dans la mesure où les produits en unités de compte, moins chargés que les produits classiques, intéressent de plus en plus une clientèle résidant au Luxembourg. L'exercice 2003 qui avait montré une augmentation des écarts entre les taux de frais n'aura ainsi constitué qu'une parenthèse vite refermée.

La stabilité des frais d'acquisition pour les affaires en libre prestation de services en 2008 est remarquable si on la considère en relation avec les efforts de prospection accrues qu'ont dû déployer les assureurs luxembourgeois dans un contexte devenu extrêmement difficile.

Le rendement des placements représentatifs des provisions techniques après déduction des frais de gestion financière s'est effondré après avoir déjà baissé de manière importante en 2007 et en 2006: son taux est devenu fortement négatif et s'est établi à -16,14% après les valeurs de 1,99%, de 5,55% et de 9,73% enregistrées en 2007, en 2006 et en 2005. Ce sont les opérations réalisées en dehors du Luxembourg qui, après une hausse très importante du rendement financier à 10,01% en 2005, enregistrent une mauvaise performance de -17,15% après le niveau intermédiaire de 1,90% atteint en 2007. Même si la majeure partie des opérations transfron-

Diagramme 4.4

Ventilation des primes d'assurance-vie par type de produits



talières concernent des contrats en unités de compte où le risque de placement est supporté par le preneur d'assurance, ceci ne signifie pas automatiquement que celui-ci privilégie systématiquement des placements à fort potentiel de rendement, mais aussi de risques. En fait, plus de 40% des actifs de ces contrats sont constitués d'obligations ou de parts d'organismes de placements collectifs obligataires. Toutefois, les obligations d'émetteurs privés prédominent et l'effet bénéfique sur les cours de la baisse des taux d'intérêts a été en partie effacé par les abaissements des ratings des émetteurs. Quant aux actions, il suffit de se référer à la baisse de 45% de l'indice Eurostoxx pour expliquer la performance désastreuse des contrats en unités de compte dans leur ensemble.

Pour les affaires conclues avec une clientèle résidente, on enregistre également une baisse – quoique bien plus modérée – du rendement financier qui passe de 3,67% à -0,39%. L'explication réside dans la stabilité beaucoup plus grande du portefeuille luxembourgeois, où le long terme de la plupart des opérations et le choix des investissements, notamment des obligations de longue durée, qui leur correspondent, se

traduisent par une inertie bien plus grande des rendements financiers.

Ces taux doivent cependant être appréciés avec prudence pour trois raisons.

En premier lieu, les revenus financiers incluent les plus et moins-values non réalisées provenant des modifications des cours de change entre le début et la fin de l'exercice. Or, même si l'avènement de l'euro a pu réduire dans une certaine mesure le volume de ces plus et moins-values, une bonne partie des opérations d'assurances se conclut dans des devises autres que l'euro et certaines de ces devises, dont notamment le dollar US, ont connu des variations importantes de leur cours en 2008.

Ensuite, le rendement n'est pas déterminé de façon uniforme suivant le type de contrats vendus, un mode de calcul différent étant utilisé pour la détermination des revenus financiers selon qu'il s'agit de produits vie classiques ou de produits dits en unités de compte pour lesquels le risque de placement est supporté par le preneur d'assurance. Dans ce dernier cas, le rendement inclut toutes les plus et moins-values non réalisées sur les actifs, alors que

seules les moins-values non réalisées durables sont obligatoirement prises en compte dans l'assurance-vie classique. Dans l'assurance classique, l'évaluation des actifs obligataires échappe en particulier aux fluctuations des marchés. Si l'approche prudente traditionnelle suivant laquelle les entreprises prennent systématiquement en charge au niveau du compte de résultats l'ensemble de leurs moins-values non réalisées, durables ou non, a été suivie par l'ensemble du secteur au cours de la période de 2004 à 2007, certains acteurs de la place ont renoué en 2008 avec les pratiques temporairement adoptées au cours des années 2002 et 2003 et ont opté pour une approche plus sélective quant à la prise en compte des moins-values non réalisées.

Enfin, si les rendements du tableau 4.8 ne prennent en compte que les seuls revenus financiers sur actifs représentatifs des provisions techniques – à l'exclusion donc de ceux réalisés sur les fonds propres – force est de constater que les critères d'allocation des produits financiers à l'une ou l'autre des catégories varient suivant les entreprises.

La croissance de 67,67% de l'encaissement au titre des contrats classiques, liée à la diminution de 12,29% des primes pour les contrats en unités de compte, a mené à une ventilation de l'encaissement sensiblement différente de celle des années précédentes. Ainsi qu'il ressort du diagramme 4.4, l'encaissement global de 10,81 milliards d'euros de 2008 se répartit pour 22,81% sur les produits classiques à rendement garanti par l'assureur et pour 77,19% sur les produits en unités de compte. Les produits classiques connaissent donc un regain d'intérêt évident, leur part dans l'encaissement total n'ayant été que de 13,39% en 2007. Témoin de

ce phénomène n'est pas seulement la ventilation des nouvelles primes, mais aussi les arbitrages effectués sur les contrats en portefeuille: le tableau 4.5 montre ainsi que près de 218 millions ont été prélevés sur des supports en unités de compte pour être réinvestis sur des supports à rendement garanti, alors que le volume des arbitrages en sens inverse ne se chiffre qu'à 102 millions.

Il n'en demeure pas moins improbable que l'orientation de la production des entreprises luxembourgeoises d'assurance-vie vers les produits en unités de compte, entamée depuis une dizaine d'années, puisse être durablement affectée par ces évolutions à court terme, parfaitement explicables par la crise financière. Il convient de rappeler que l'assurance classique a encore représenté 70% des affaires nouvelles en 1996 et 33% en 1998.

La baisse relative des produits en unités de compte en 2008 a affecté de manière différente les produits destinés au grand public, dont la part baisse de manière importante pour passer de 33% à 23% de l'encaissement total, et les produits liés à des fonds dédiés, déclinaison de la gestion de fortune dans sa version assurance, dont la part dans l'encaissement réalisé à partir du Grand-Duché de Luxembourg se stabilise à 54%.

En chiffres absolus, la vente de produits adossés à des fonds dédiés diminue légèrement en 2008 de 5,91 à 5,84 milliards d'euros, soit un recul de plus de 1,18%, alors que sur la même période les produits en unités de compte grand public décroissent de 30,51%, passant de 3,61 à 2,51 milliards d'euros. Au delà des aléas de la conjoncture, la part importante et croissante sur le moyen terme prise par les produits adossés à des fonds dédiés traduit un choix stratégique

Tableau 4.9

Assurance-vie: ventilation des frais généraux

	2005	2006	2007	2008
Commissions	304.299	429.765	443.458	351.139
Autres frais d'acquisition	121.011	126.081	137.516	162.259
Frais d'acquisition payés	425.310	555.845	580.974	513.398
Variation des frais d'acquisition reportés	-17.336	-25.452	-17.636	16.147
Frais d'acquisition imputés à l'exercice	407.974	530.393	563.338	529.544
Frais de gestion financière	19.933	22.276	23.791	25.013
Frais de règlement des sinistres	26.558	25.007	20.313	19.910
Frais d'administration	156.981	179.300	219.174	229.203
Total des frais généraux	611.446	756.977	826.616	803.670

Tableau 4.10

Assurance-vie: évolution historique - variations annuelles moyennes

	2005-2006	2006-2007	2007-2008
Primes émises	18,09%	-5,35%	-1,58%
Prestations	1,85%	15,14%	19,68%
Frais d'acquisition imputés	30,01%	6,21%	-6,00%
Frais d'administration	14,22%	22,24%	4,58%
Total des frais généraux	23,80%	9,20%	-2,78%
Provisions mathématiques en fin d'exercice	21,86%	12,30%	-8,28%

pris par un certain nombre d'entreprises d'assurances en faveur d'une clientèle fortunée et exigeante, choix qui vise à exploiter les atouts indéniables de la place de Luxembourg dans ce domaine et qui complète de façon heureuse la gamme de produits offerts par les autres acteurs de la place financière de Luxembourg pour ce type d'investisseurs.

Il ne convient pas de considérer cette évolution vers les produits en unités de compte comme

traduisant une réorientation des assureurs vers des produits purement financiers et un abandon progressif de leur part d'une prise en charge de risques. Si malgré les péripéties de 2008 les souscripteurs demeurent disposés à assumer eux-mêmes le risque financier, il n'en va pas de même du risque de mortalité. En effet les capitaux sous risque en cas de décès – en hausse de 10,81% – s'élèvent à 38,40 milliards d'euros à la fin de l'exercice 2008. Sur la période de 2005 à 2008, le taux de croissance annuel moyen

de cette grandeur est supérieur à 12,42%. L'évolution dynamique des capitaux sous risque au cours de 2008 est en partie attribuable à la poursuite du développement d'une activité internationale d'assurance des risques emprunteurs par un des assureurs de la place, phénomène qui devrait du reste s'amplifier encore grâce à l'installation d'une seconde compagnie spécialisée dans ce créneau d'activités.

Les primes nécessaires à la couverture du risque de mortalité prélevées sur les contrats s'élèvent en 2008 à 127,72 millions d'euros, alors que le coût des sinistres payés en brut de réassurances cédée ne se chiffre qu'à 43,69 millions. À l'exception de 2 assureurs, toutes les compagnies opérationnelles prennent en charge des risques de mortalité même si neuf d'entre elles en cèdent plus de 90% en réassurance.

En 2008, si les performances financières des actifs adossés à tous les types de contrats d'assurance-vie se sont dégradées, les contrats où le risque de placement est assumé par l'assureur s'en sont tirés le mieux. Alors qu'au cours des trois exercices de 2004 à 2006, la prise en charge par les souscripteurs du risque de placement et la mise en place concomitante d'une politique d'investissement plus risquée se sont traduites par une performance financière accrue des actifs sous-jacents, cette prise de risques s'est traduite en 2008, comme déjà lors des turbulences des marchés financiers de la période de 2000 à 2002, par des rendements médiocres, voire franchement négatifs. Les actifs représentatifs des provisions techniques relatives aux produits classiques ont généré des revenus financiers de 353,62 millions d'euros, soit un taux de rendement de 4,03% (contre 4,21% en 2007 et 4,30% en 2006), alors que ceux des provisions techniques des produits en unités de compte ont enregistré une

perte financière de 9.067 millions, soit un taux de 19,12% (contre 1,68% en 2007 et 6,61% en 2006). Pour les contrats en unités de compte grand public, la performance est de -21,77% (2007: 1,72%) tandis que les contrats adossés à des fonds dédiés qui, faisant l'objet d'un suivi plus rapproché et permettant un ajustement plus rapide des portefeuilles, enregistrent une perte de 17,43% (2007: 1,66%). Contrairement aux cinq années précédentes, les performances financières des contrats adossés à des fonds dédiés ont donc été meilleures que celles des contrats grand public.

Alors que pour les contrats en unités de compte l'intégralité des produits financiers précités est bonifiée aux preneurs d'assurances, tel n'est pas le cas des produits classiques qui ne bénéficient que d'une garantie de base amendée, le cas échéant, d'une participation aux bénéfices, tantôt discrétionnaire, tantôt fixée grâce à un mécanisme contractuel. La garantie de base des contrats avec participations aux bénéfices s'est établie en 2008 à 2,85% en moyenne – contre 2,99% en 2007 –, alors que la revalorisation effective des contrats a été de 3,93%, taux très voisin de ceux de 3,95% et de 3,86% de 2007 et 2006. Ces chiffres moyens masquent en réalité des différences notables entre les différents assureurs.

Le tableau 4.9 retrace l'évolution des frais généraux de l'assurance-vie au cours de la période allant de 2005 à 2008. Le tableau 4.10 fournit les variations annuelles de quelques postes essentiels sur la période de 2005 à 2008 et le tableau 4.11 indique les ratios les plus importants pour cette même période.

Le tableau 4.9 a pour objet de faire ressortir dans le détail certains postes de frais généraux inclus dans les frais d'acquisition, dans les produits financiers ou encore dans les prestations. Il

Tableau 4.11

Assurance-vie: évolution historique - ratios

	2005	2006	2007	2008
Provisions techniques moyennes/ primes émises	374,89%	393,12%	484,36%	499,07%
Frais d'acquisition payés/primes émises	4,33%	4,79%	5,29%	4,75%
Frais d'acquisition imputés/primes émises	4,15%	4,57%	5,13%	4,90%
Frais d'administration/ provisions techniques moyennes	0,43%	0,39%	0,41%	0,42%
Frais de règlement des sinistres/sinistres payés	0,63%	0,58%	0,41%	0,34%
Rendement/ provisions techniques moyennes	9,73%	5,55%	1,99%	-16,14%

permet en outre de distinguer les frais d'acquisition payés au cours de l'exercice des frais d'acquisition portés en charge au compte de profits et pertes.

On constate pour la première fois depuis de nombreuses années une diminution de -2,78% des frais généraux, phénomène qui tranche avec les évolutions à la hausse observées tant en 2007 (+9,20%) qu'en 2006 (+23,80%). Cette amélioration n'est toutefois qu'apparente en partie dans la mesure où elle est avant tout imputable au recul de l'encaissement et à celui concomitant des frais d'acquisition. Si l'on ramène les frais d'acquisition imputés aux primes émises, comme dans le tableau 4.11, on voit que ce ratio ne s'est que légèrement amélioré, passant de 5,13% à 4,90%. Au niveau des frais d'administration, leur croissance de 4,58% se compare également défavorablement à la baisse de 8,28% des provisions techniques.

Le tableau 4.12 et le diagramme 4.5 donnent quelques précisions sur la politique de place-

ment des entreprises d'assurance-vie de droit luxembourgeois et de pays tiers, donc à l'exclusion des succursales luxembourgeoises d'entreprises communautaires.

Sur la globalité des portefeuilles, les investissements en obligations – y compris les parts d'organismes de placements collectifs obligataires et monétaires – sont prépondérants et représentent 50,36% des actifs. Les actions constituent 26,73% des placements. À la fin de 2007, le rapport de force entre ces deux types de placements était encore de 42,42% à 36,64%.

Il ressort d'emblée du tableau 4.12 que la politique de placement est sensiblement différente suivant que le risque de placement est supporté par l'entreprise d'assurances qui a donné une garantie de rendement ou par le preneur d'assurance dans le cadre d'une police en unités de compte. Dans ce dernier cas, les investissements en actions et surtout en parts d'organismes de placements collectifs autres que monétaires et obligataires deviennent

beaucoup plus importants: ils représentent plus de 33% des actifs représentatifs des provisions techniques, contre 2,89% pour les contrats à rendement garanti.

Dans l'assurance-vie classique, qui englobe les produits de capitalisation, on note la part importante occupée par les titres obligataires et, à l'intérieur de cette catégorie d'actifs, par les emprunts d'État ou d'autres émetteurs publics qui représentent 64,64% du total des actifs, en légère progression par rapport aux 62,98% de la fin de 2007. Après des années d'érosion constante, cette part semble se stabiliser à ce niveau depuis quelques années. La dégrue précitée, amorcée depuis 1997, avait fait revenir la part des obligations étatiques de 77,10% en 1996 à un niveau de seulement 58,40% en 2005. La dépréciation des portefeuilles d'actions en 2008 conjuguée à la baisse des taux d'intérêt a évidemment eu pour effet mécanique de majorer la part du portefeuille investie en obligations d'émetteurs publics. Contrairement aux exercices précédents, la montée en puissance de la catégorie des obligations d'émetteurs privés, légèrement plus rémunératrices mais également plus risquées, a été stoppée, mais le recours croissant à des parts d'organismes de placements collectifs de type obligataire ne s'est pas démenti.

Pour les contrats en unités de compte, la décroissance de l'ordre de 12,10% des actifs sous gestion s'est accompagnée d'une accélération du mouvement de réorientation de la politique de placement. La part investie en actions et parts d'organismes de placements collectifs en actions est ainsi passée de 43,06% à 33,03%, soit son niveau le plus bas depuis le début du siècle. Il convient de rappeler que ces actifs intervenaient encore pour près de 53% dans

la composition des portefeuilles en 2001. Les premiers bénéficiaires de ce recul des actions sont les instruments de type obligataire dont la part remonte de 33,18% à 40,30% des actifs, soit à un niveau voisin de celui du début des années 2000. Valeur refuge par excellence, les actifs de type obligataire avaient même vu leur part croître à près de 50% après l'éclatement de la bulle des nouvelles technologies en 2002. À côté des actifs obligataires, un autre bénéficiaire de la politique de réallocation des actifs a de nouveau été la catégorie des actifs divers, dont la part représente 26,67% des actifs investis à la fin de 2008 contre 23,75% à la fin de 2007. Contrairement aux exercices précédents, ce ne sont pourtant pas les outils sophistiqués de l'ingénierie financière moderne tels que les fonds alternatifs ou les produits structurés qui ont progressé, mais principalement les liquidités et autres comptes de dépôt, également inclus dans cette catégorie d'actifs.

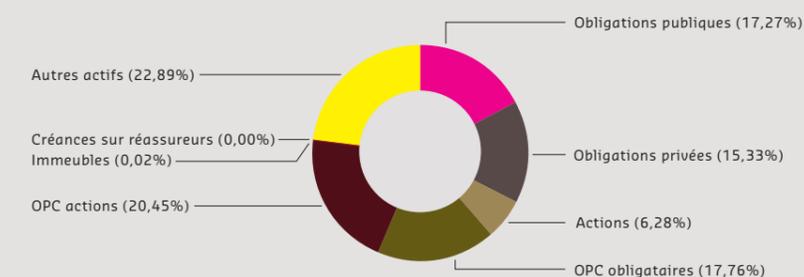
Tableau 4.12

Ventilation des placements des entreprises d'assurance-vie luxembourgeoises ou de pays tiers en représentation des engagements au 31 décembre 2008 suivant le type de contrats (en milliers d'euros)

	Contrats où le risque de placement est supporté par l'entreprise	Contrats où le risque de placement est supporté par le preneur	Total
01. Obligations d'un émetteur public de l'Union européenne	6.796.290	1.677.581	8.473.871
02. Obligations d'un émetteur public de l'OCDE hors Union européenne	93.731	144.238	237.969
03. Obligations d'organismes internationaux	280.808	164.008	444.816
04. Titres de banques d'émission de lettres de gage	457.148	410.191	867.338
05. Obligations d'un émetteur privé de l'Union européenne négociées sur un marché réglementé	1.617.278	3.795.528	5.412.806
06. Obligations d'un émetteur privé de l'Union européenne non négociées sur un marché réglementé	49.510	945.385	994.895
07. Obligations privées de l'OCDE hors Union européenne négociées sur un marché réglementé	216.963	636.964	853.927
Total A	9.294.765	7.136.930	17.285.622
08. Actions d'un émetteur de l'Union européenne négociées sur un marché réglementé	92.507	1.820.305	1.912.812
09. Actions d'un émetteur de l'Union européenne non négociées sur un marché réglementé	9.232	902.971	912.202
10. Actions d'un émetteur de l'OCDE hors Union européenne négociées sur un marché réglementé	3.571	499.366	502.936
11. Parts d'organismes de placements collectifs obligataires	42.440	5.414.628	5.457.068
12. Parts d'organismes de placements collectifs monétaires	253.731	3.703.016	3.956.747
13. Parts d'organismes de placements collectifs en actions	116.283	5.446.734	5.563.017
14. Parts d'autres organismes de placements collectifs	99.440	5.177.318	5.276.758
Total B	617.204	22.964.337	23.581.541
15. Immeubles situés dans la Communauté	12.031	0	12.031
Total C	12.031	0	12.031
16. Prêts garantis par des hypothèques	0	0	0
17. Comptes à vue, à préavis ou à terme	742.465	3.920.732	4.663.198
18. Intérêts courus et non échus	146.509	72.908	219.417
19. Primes dues et créances sur intermédiaires	38.468	0	38.468
20. Avances sur contrats «vie»	12.842	16.329	29.171
21. Frais d'acquisition reportés	6.587	14.560	21.147
22. Créances sur entreprises de réassurance	0	266	266
23. Actifs admis après accord du Commissariat	6.109	7.155.141	7.161.250
Total D	952.981	11.179.936	12.132.917
Total général	10.876.981	41.281.203	53.012.111

Diagramme 4.5

Ventilation des placements en représentation des provisions techniques - assurance-vie



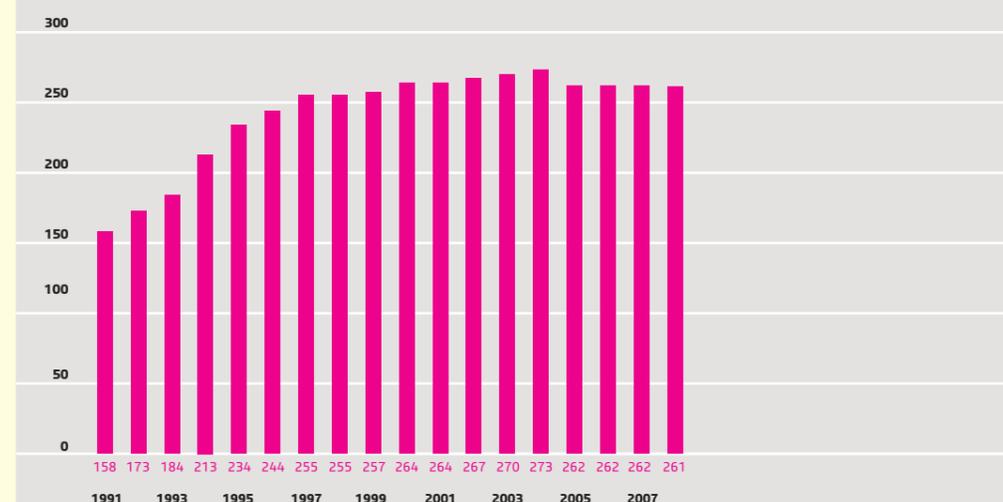
Le marché de la réassurance en 2008

03

1. LES ENTREPRISES

Diagramme 1.1

Sociétés de réassurance agréées



L'année 2008 a été marquée par l'établissement au Luxembourg d'un important groupe de réassurance d'origine suisse qui a choisi de faire du Luxembourg le centre de ses affaires communautaires en transformant ses filiales européennes en succursales de l'entreprise luxembourgeoise soumises au contrôle du Commissariat. Le groupe fait ainsi usage du passeport européen introduit par la Directive «Réassurance» pour opérer à partir du Luxembourg sur l'ensemble du territoire de la Communauté soit en régime de libre établissement soit en régime de libre prestation de services.

À part ce fait majeur, sept nouvelles compagnies ont reçu leur agrément pour exercer l'activité de

réassurance au et à partir du Grand-Duché de Luxembourg, à savoir:

- CANAL RE S.A.
- O.O. RE S.A.
- LBB RE LUXEMBOURG S.A.
- SIBELUX S.A.
- ING LUX-RE S.A.
- GLOBO RE S.A.
- C6 RE S.A.

La majorité de ces sociétés sont des captives de réassurance au sens de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances qui définit une captive de réassurance comme une entreprise de réassurance

- détenue par une entreprise autre qu'une entreprise d'assurances ou de réassurance et ne faisant pas partie d'un groupe d'entreprises d'assurances ou de réassurance relevant de la directive 98/78/CE, et

- qui a pour objet la fourniture de produits de réassurance couvrant exclusivement les risques de l'entreprise ou des entreprises auxquelles elle appartient ou d'une ou de plusieurs entreprises du groupe dont elle fait partie.

Huit compagnies ont abandonné leurs activités de réassurance au cours de la même période. Parmi elles, cinq entités ont renoncé à leur agrément et trois ont été fusionnées.

Ainsi qu'il ressort du diagramme 1.1, le nombre de compagnies de réassurance agréées au 31.12.2008 s'est établi à 261 en recul d'une unité par rapport à la fin de l'exercice 2007.

Le nombre de nouvelles compagnies créées en 2008 est en léger recul par rapport au nombre moyen annuel de nouvelles créations d'entreprises de réassurance des années précédentes qui est de l'ordre de 10 sociétés.

L'intérêt d'utiliser les entreprises de réassurance luxembourgeoises comme outil de gestion des risques auxquels sont exposés les grands groupes industriels, commerciaux et financiers est néanmoins manifeste en 2008 et reste d'ailleurs confirmé par la création de 2 nouvelles compagnies de réassurance au cours des premiers mois de l'exercice 2009. Les groupes éprouvent toujours des difficultés à trouver sur les marchés traditionnels de l'assurance ou de la réassurance une couverture adéquate pour certains de leurs risques. En

complément des marchés commerciaux, les captives de réassurance constituent un instrument sophistiqué appelé à intervenir du moins, en partie, dans le financement des risques des groupes auxquels elles appartiennent.

Ainsi, si les captives servent souvent initialement à réassurer les franchises parfois importantes que les groupes se voient imposer par les grands assureurs et réassureurs au niveau de leurs filiales d'exploitation, elles souscrivent des programmes de plus en plus techniques et diversifiés lorsqu'au fil des années elles se sont dotées des capacités financières nécessaires.

Certains des groupes d'assurances et de réassurance qui se sont dotés d'une filiale de réassurance luxembourgeoise utilisent celle-ci aussi en vue d'augmenter et d'optimiser leur capacité de souscription en y faisant réassurer les composantes de leurs portefeuilles caractérisées par de fortes fluctuations de sinistralité.

En réponse aux difficultés que les réassureurs captifs éprouvent parfois à trouver des assureurs directs disposés à «fronter» les risques à prendre en charge par la captive en raison des risques de défaillance que ces assureurs directs ressentent à l'égard des captives concernées, certains groupes cherchent à se doter d'une structure d'assurance directe à côté de leur captive de réassurance en vue de fournir à cette dernière des capacités de fronting. En 2008, le Commissariat aux Assurances a de nouveau accompagné cette recherche en avisant positivement la demande d'agrément d'une captive directe.

Par ailleurs, l'exercice 2008 a enregistré huit renoncements à l'agrément. Ce phénomène peut s'expliquer par trois raisons:

- Les mouvements de concentration observés au niveau des grands groupes internationaux se poursuivent dans le regroupement des activités de réassurance au Luxembourg dans le but d'une gestion plus efficace des capitaux, des risques et des coûts.
- Certains acteurs de la place ont comme stratégie de racheter et fusionner des entreprises de réassurance existantes pour ainsi se doter rapidement des capacités financières nécessaires pour souscrire les importants programmes de réassurances de leur groupe.
- Certaines autorités fiscales maintiennent une attitude critique à l'égard des obligations de provisionnement des entreprises de réassurance luxembourgeoises. Il s'ensuit la création d'un environnement fiscal parfois difficile pour les entreprises mères des captives les empêchant d'utiliser efficacement leur société de réassurance luxembourgeoise en vue de couvrir les risques auxquels elles sont soumises.

Grâce à la transposition en droit luxembourgeois en décembre 2007 de la directive communautaire sur la supervision des entreprises de réassurance, la position des captives de réassurance luxembourgeoises se trouve cependant valorisée. Outre le fait d'introduire au niveau communautaire un contrôle prudentiel et notamment des exigences de solvabilité pour les entreprises de réassurance, à l'image des exigences actuellement applicables aux entreprises d'assurances directes, cette directive présente un avantage évident pour le Luxembourg, en ce sens qu'elle

a introduit une définition de la captive de réassurance et entériné la possibilité pour les États membres d'exiger la constitution d'une provision d'égalisation pour toutes les classes de risques souscrits par une entreprise de réassurance.

Avec leur régime prudentiel de la provision d'égalisation ainsi ancré dans un texte communautaire, les entreprises de réassurance luxembourgeoises peuvent continuer à assumer leur rôle dans le financement des risques à forte fluctuation de sinistralité.

Le diagramme 1.2 fournit une ventilation des entreprises de réassurance suivant le pays d'origine de la maison mère du groupe auquel elles appartiennent.

L'exercice a été marqué par la création de deux sociétés d'origine belge et d'une compagnie d'origine allemande, luxembourgeoise, mexicaine, néerlandaise et suédoise.

Le diagramme 1.3 fournit une ventilation du nombre des entreprises de réassurance luxembourgeoises suivant le secteur économique auquel appartient la maison mère.

Tout comme pour le diagramme 1.2, ce diagramme fait référence non pas à l'activité de l'entreprise mère directe mais à celle de l'actionnaire ultime tel que constaté à la fin de l'année 2008.

Diagramme 1.2

Pays d'origine de la maison mère

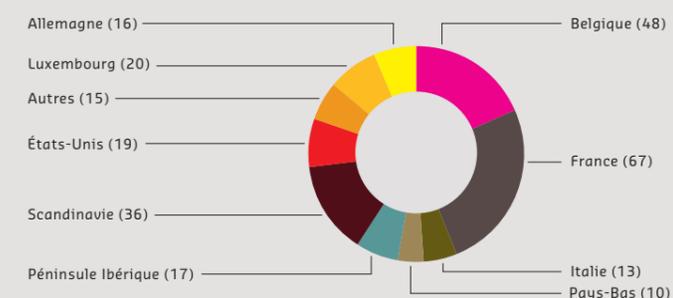
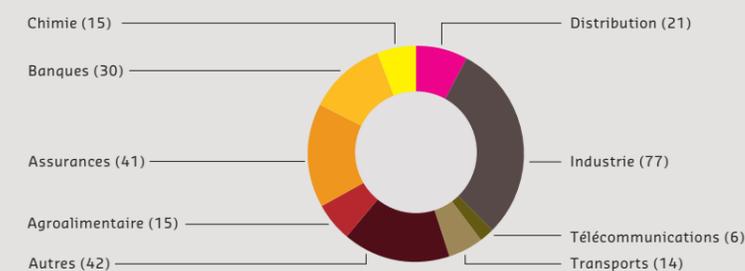


Diagramme 1.3

Secteur d'activité de la maison mère



Le secteur de la production industrielle, celui des assurances et celui des établissements bancaires constituent les trois domaines économiques ayant le plus largement contribué à la création d'entreprises de réassurance au Luxembourg, avec des parts respectives de 30%, 16% et 11% du total des entreprises.

En 2008, deux groupes du secteur bancaire, du transport, de la distribution, et un groupe du secteur de l'industrie ont établi une entreprise de réassurance au Luxembourg.

2. L'ACTIVITE DE RÉASSURANCE

Tableau 2.1

Entreprises de réassurance: Évolution historique
(en milliers d'euros)

	2005	2006	2007	2008
Primes émises	3.240.901	3.074.251	2.973.000	6.642.568
Variation de la provision pour primes non acquises	62.051	31.391	3.643	543.687
Primes acquises	3.178.850	3.042.860	2.969.357	6.098.880
Produits financiers	542.821	428.840	492.835	46.244
Autres produits techniques	16.553	35.739	33.788	470.996
Sinistres réglés	2.002.086	2.110.967	1.193.443	-9.616.094
Variation de la provision pour sinistres à régler	101.159	-50.551	224.877	7.024.139
Charge sinistres	2.103.245	2.060.417	1.418.319	-2.591.955
Frais d'acquisition	631.269	663.640	580.673	460.756
Frais d'administration	40.289	45.554	48.358	222.227
Variation des autres provisions techniques	161.638	-294.878	57.195	6.792.333
Autres charges techniques	108.170	17.790	11.857	669.593
Variation de la PFS	17.915	560.810	736.675	93.206
Résultat technique	675.697	454.106	642.901	969.960
Résultat de la réassurance cédée	141.982	248.968	450.112	417.969
Résultat technique net	533.716	205.138	192.789	551.991
Produits non techniques	62.858	11.079	15.062	120.120
Charges non techniques	13.331	17.068	11.011	141.241
Impôts	132.966	36.347	38.428	269.451
Résultat de l'exercice	450.276	162.801	158.411	261.419

Comme il a déjà été indiqué ci-avant, l'exercice 2008 a été marqué par l'établissement sur le marché luxembourgeois d'un acteur mondial du secteur de la réassurance, opération qui s'est traduite par le transfert des activités localisées dans les autres structures européennes du groupe dans les livres de son entreprise

de réassurance luxembourgeoise. De par sa taille, cet acteur s'est placé au premier rang au niveau de l'encaissement et influence de ce fait dans une large mesure les chiffres globaux du marché luxembourgeois de la réassurance pour l'année sous rubrique. Ainsi, les chiffres de l'exercice 2008 ne sont que difficilement

comparables à ceux de 2007, également en raison de la méthode de comptabilisation des entrées en portefeuille mentionnée ci-avant, pour lesquelles par convention comptable:

- l'entrée en portefeuille des provisions pour sinistres, des provisions d'assurance-vie et des autres provisions techniques est soldée via les sinistres payés, et
- l'entrée en portefeuille de la provision pour primes non acquises est soldée via les primes émises.

Ainsi, les chiffres de l'exercice 2008 du marché de la réassurance luxembourgeoise affichent:

- une augmentation extraordinaire de l'encaissement de 123,43%;
- une baisse importante des produits financiers de quelque 446,6 millions d'euros et une faible dotation à la provision pour fluctuation de sinistralité de 93,21 millions d'euros;
- un résultat technique brut de 969,96 millions d'euros en augmentation de 50,87% par rapport au résultat de l'exercice 2007.

Ces tendances générales masquent toutefois des évolutions très divergentes d'une entreprise à l'autre et ce tant du point de vue de l'encaissement que des résultats.

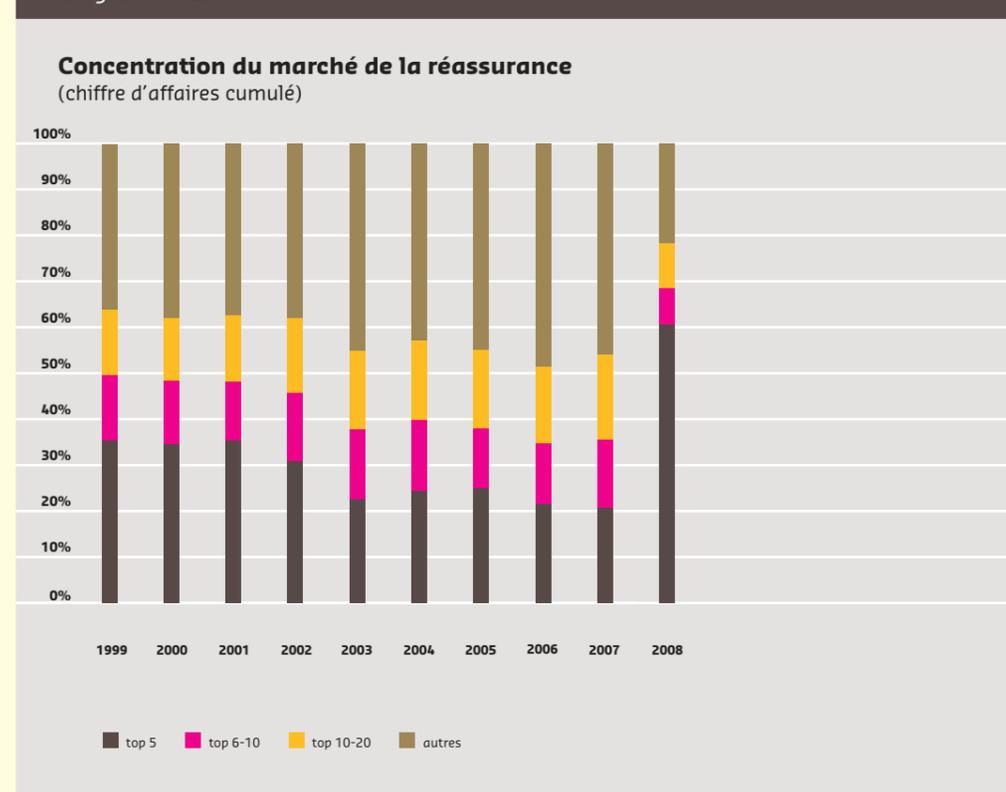
Avec 6,64 milliards d'euros de primes émises en 2008, le marché de la réassurance enregistre une hausse spectaculaire de son encaissement de 123,43% après les reculs de 3,29% et 5,14% enregistrés en 2007 respectivement 2006.

Comme déjà mentionné ci-avant, l'essentiel de cette croissance spectaculaire s'explique par l'activité du nouvel acteur sur la place, d'une part, à travers l'entrée de nouvelles primes et, d'autre part, à travers l'entrée de contrats en cours. Corrigé de ces deux effets, le marché de la réassurance connaît néanmoins en 2008 une hausse toujours aussi remarquable de son encaissement de 12,73% par rapport à l'exercice 2007.

On peut noter que 133 des sociétés agréées ont vu leur encaissement croître et 108 sociétés l'ont vu diminuer entre 2007 et 2008. 26 entreprises de réassurance ont même enregistré un doublement ou plus des primes émises. Cette évolution traduit la volonté de bon nombre de groupes industriels, commerciaux ou financiers internationaux d'utiliser activement leur entreprise de réassurance luxembourgeoise dans le financement des risques du groupe.

Il faut cependant constater qu'en 2008, 20 entreprises de réassurance n'ont eu aucune activité de souscription. Cette inactivité s'explique, pour certaines d'entre elles, par le fait que les groupes auxquels elles appartiennent sont en train de se restructurer ou de redéfinir leur politique de financement de risques et que, de ce fait, elles restent en attente des orientations stratégiques futures qui leur seront assignées.

Diagramme 2.1



Le diagramme 2.1 montre l'évolution de la concentration du marché de la réassurance depuis l'exercice 1999. Il met en évidence que le marché de la réassurance luxembourgeoise est caractérisé, en 2008 encore davantage que par le passé, par une forte concentration de l'activité sur quelques acteurs seulement, de sorte qu'un changement affectant l'une ou l'autre des entreprises importantes a des répercussions notables sur les chiffres de l'ensemble du secteur. C'est ainsi qu'en 2008, les 5 entreprises de réassurance les plus importantes réalisent presque 61% du chiffre d'affaires du marché, comparé à 21% en 2007. Cet accroissement en 2008 de la part de marché des 5 entreprises les plus

importantes par rapport aux années précédentes s'explique évidemment par l'arrivée du nouvel acteur de taille cité plus haut. Sans tenir compte de cet acteur, cette part avoisine toujours 26%, en hausse par rapport à l'année précédente.

Le tableau 2.2 indique la ventilation des primes acceptées selon l'origine géographique des entreprises d'assurances cédantes.

La croissance de l'encaissement global cache des fluctuations relativement importantes des encaissements réalisés sur les différents marchés géographiques. Alors que les primes encaissées sur le marché suédois régressent de 33,73%, les

Tableau 2.2

Ventilation des primes acceptées selon l'origine géographique de la cédante
(en milliers d'euros)

	2005	2006	2007	2008
Luxembourg	414.618	439.039	425.639	429.371
Allemagne	163.602	165.663	109.633	222.510
Belgique	420.134	305.891	285.575	303.420
Péninsule ibérique	267.407	226.553	272.002	476.308
France	991.329	838.684	865.419	1.041.825
Irlande	96.138	182.304	112.325	243.886
Italie	24.555	73.588	102.988	486.929
Royaume-Uni	46.719	43.146	59.014	2.157.280
Suède	125.486	142.907	116.262	77.049
Pays-Bas	170.209	108.522	195.897	309.861
Autres pays de l'EEE	71.219	54.383	67.454	340.073
Reste du monde	449.484	493.572	360.792	554.055
Total	3.240.901	3.074.251	2.973.000	6.642.568

encaissements réalisés dans les autres pays européens comme l'Allemagne, la Belgique, l'Italie, l'Espagne, l'Irlande, les Pays-Bas et surtout le Royaume-Uni, affichent des accroissements plus ou moins importants. L'Italie continue sa croissance vigoureuse entamée depuis plusieurs années et occupe en 2008 le troisième rang en termes d'acceptation des primes, avec une part de marché de 7,33% contre 3,46% en 2007. Avec une croissance de son encaissement de 20,38% par rapport à 2007, la France perd sa première place en termes d'acceptation des primes (15,68% de parts de marché contre 29,11% en 2007) et recule en deuxième position derrière le Royaume-Uni qui a une part de marché de 32,48% (contre 1,99% en 2007).

Après un développement négatif en 2007 (3,05%), on observe en 2008 une légère croissance des primes encaissées auprès des entreprises cédantes luxembourgeoises de 0,88% par rapport à 2007.

Le Luxembourg perd toutefois le deuxième rang en termes d'acceptation des primes et occupe désormais la 4^e position avec une part de marché qui descend de 14,32% en 2007 à 6,46% en 2008.

Les primes encaissées sur les marchés hors Espace Economique Européen augmentent de 193,26 millions d'euros, soit de 53,57%. Cette croissance est surtout due à une augmentation des primes émises sur des cédantes américaines respectivement mexicaines et à la reprise de l'activité dans les pays d'Amérique latine et d'Asie.

Ces variations plus ou moins importantes de la répartition géographique d'une année à l'autre ne permettent pas de conclure à des tendances généralisées affectant la totalité des acteurs du secteur. Elles s'expliquent, en partie, certes par l'accélération plus prononcée sur certains marchés que sur d'autres, mais aussi par la réorientation de la politique de souscription décidée par cer-

tains acteurs de taille et surtout par l'entrée sur le marché du nouvel acteur cité plus haut.

Le taux de rétention, c'est-à-dire le pourcentage des primes retenues pour le compte des entreprises de réassurance après déduction de la rétrocession par rapport aux primes brutes émises, a connu lors des dernières années des évolutions divergentes.

Après les années quatre-vingt-dix ayant affiché des taux de rétention des primes dépassant les 75% en moyenne, une tendance à la réduction de ce taux s'est dégagée en 1999 pour s'établir à 66,86% en 2000. Depuis 2001, cette tendance s'est progressivement renversée pour aboutir en 2005 à un taux de rétention de 77,33%.

En 2008, ce taux tombe à 59,42%. Cependant, ce taux s'explique par la politique de rétrocession d'un important acteur sur le marché de la réassurance luxembourgeoise. Sans tenir compte de cet acteur, ce taux atteignant 75,36% reste pratiquement au même niveau qu'en 2007 (76%).

Les primes rétrocédées de 2,70 milliards d'euros sont en hausse de 1,98 milliards d'euros par rapport à 2007. Elles sont versées à hauteur de 67,43% vers la Suisse, de 6,62% vers l'Espagne, de 5,30% vers la France, de 5,07% vers l'Italie et de 4,16% vers le Royaume-Uni.

En comparant ces chiffres à ceux de l'année précédente, on constate qu'avec seulement 1,65% du total, les réassureurs du Luxembourg perdent massivement des parts d'un marché dont ils détenaient 11,39% en 2007. Les réassureurs français et du Royaume-Uni perdent également des parts de marché importantes (5,30% contre 12,90% en 2007 respectivement 4,16% contre 13,16% en 2007).

Cette réorientation des rétrocessions s'est opérée avant tout au profit des réassureurs italiens (5,07% en 2008 contre 0,98% en 2007) et surtout suisses (67,43% en 2008 contre 19,31% en 2007).

De même que pour la ventilation géographique des primes acceptées, les variations constatées sur le marché de la rétrocession reflètent en partie un changement de la politique de rétrocession opérée par quelques entreprises importantes du marché et par l'entrée sur le marché du nouvel acteur de taille.

En raison de la violence de la crise financière, les produits financiers chutent en 2008 de quelque 90,62% pour ne plus atteindre que 46,24 millions d'euros, contre 492,83 millions d'euros en 2007. En conséquence, le rendement des actifs s'établit en 2008 à 0,23% des provisions techniques moyennes, en nette diminution par rapport au taux observé en 2007 (3,47%).

En raison de la comptabilisation des entrées en portefeuille pour provision d'assurance-vie et autres provisions techniques mentionnées ci-avant, qui par convention comptable se sont soldées via les sinistres payés, la charge sinistres devient une recette de 2,6 milliards d'euros. Corrigée de ces transferts, la charge sinistres repasse à une charge de 4,2 milliards d'euros, en hausse de 196% par rapport à 2007, ce qui marque un tournant dans le mouvement à la baisse de la sinistralité observé les deux dernières années. Dans la mesure où en 2008 la hausse de la charge sinistres est plus importante que celle de l'encaissement, le ratio «charge sinistres/primes acquises» corrigé des transferts remonte à 68,84% à un niveau proche des taux de 67,71% et de 66,16% constatés en 2006 et en 2005, mais en nette hausse par rapport au taux historiquement bas de 47,77% en 2007.

ÉDITORIAL	05
01. LE COMMISSARIAT AUX ASSURANCES	11
02. LE MARCHÉ DE L'ASSURANCE DIRECTE EN 2008	29
03. LE MARCHÉ DE LA RÉASSURANCE EN 2008	117

04. LES INTERMÉDIAIRES D'ASSURANCES ET DE RÉASSURANCES EN 2008	135
05. LES ANNEXES	143

Après les années 1999 à 2001 ayant affiché des niveaux de sinistralité très importants avec des ratios «charge sinistres/primes» frisant les 100%, l'année 2008, malgré la hausse de la charge sinistres, confirme la tendance observée depuis 2002 d'une certaine maîtrise de la sinistralité. Elle est essentiellement le fruit des efforts que nombre de groupes industriels, commerciaux et financiers déploient dans le cadre de la prévention et de la sélection de risques de manière à ce que les risques qui sont finalement pris en charge par les réassureurs captifs luxembourgeois soient de meilleure qualité.

Pour les mêmes raisons que celles énoncées ci-avant, le montant des sinistres payés en 2008 devient également une recette. Sans tenir compte de cette comptabilisation, le montant des sinistres redevient une charge et s'élève à 4.141 millions d'euros, niveau largement supérieur à celui connu en 2007 (1.193 millions d'euros). Cette augmentation des paiements témoigne non seulement de l'influence de l'activité du nouvel acteur majeur mais également du règlement de quelques importants sinistres isolés sans néanmoins traduire une tendance généralisée à un accroissement de la sinistralité.

En effet, comme nous l'avons déjà constaté ci-avant ces tendances générales cachent des évolutions parfois très contrastées au niveau des entreprises individuelles. En 2008, 44 entreprises de réassurance avaient en 2008 une sinistralité zéro, tandis que 58 entreprises de réassurance affichaient un ratio charge sinistres/primes supérieur à 100%, ce ratio dépassant même les 200% pour 31 d'entre elles.

Faisant abstraction de l'entrée en portefeuille susmentionnée, l'intervention des rétrocessionnaires se chiffrait à 1,73 milliards d'euros, ce qui

représente 41,18% de la charge sinistres brute, contre 16,09% en 2007 et 24,59% en 2006. D'une manière générale, on constate que, contrairement aux années précédentes, la partie de la sinistralité prise en charge par les rétrocessionnaires a augmenté.

Tableau 2.3

Entreprises de réassurance: Ratios

	2005	2006	2007	2008
Primes nettes/primes brutes	77,33%	76,63%	76,00%	59,42%
Charge sinistres/primes acquises	66,16%	67,71%	47,77%	-42,50%
Charge sinistres + variation de la PFS/ primes acquises	66,73%	86,14%	72,57%	-40,97%
Frais d'acquisition/primes brutes émises	19,48%	21,59%	19,53%	6,94%
Frais d'administration/primes acquises	1,27%	1,50%	1,63%	3,64%
Produits financiers/provisions moyennes	4,07%	3,16%	3,47%	0,23%

En présence d'une hausse de la sinistralité et d'une chute des produits financiers, la dotation à la provision pour fluctuation de sinistralité a baissé en 2008 pour s'établir à 93,21 millions d'euros, ce qui ne représente plus que 1,53% des primes acquises. Fin 2008, la provision pour fluctuation de sinistralité constituée dans l'ensemble des bilans des entreprises de réassurance luxembourgeoises est évaluée à 8,34 milliards d'euros.

Le tableau 2.3 fournit quelques ratios caractéristiques de l'activité de réassurance pour la période 2005 à 2008. Aussi observe-t-on cependant que les comparaisons des ratios calculés pour 2008 avec ceux des années précédentes ne sont que peu parlantes toujours en raison de la méthode de comptabilisation des très importantes entrées en portefeuille réalisées en 2008.

Corrigé de cet effet, le ratio «combiné» sinistres/primes qui prend en compte non seulement la charge sinistres relative à des sinistres survenus, mais aussi la dotation à la provision pour fluctuation de sinistralité, est en diminution

par rapport à l'exercice précédent (70,37% contre 72,57% en 2007).

Les fortes variations de la sinistralité d'une année à l'autre et les variations des dotations à la provision pour fluctuation de sinistralité en résultant, montrent clairement un besoin évident de la part des entreprises de réassurance en général et des réassureurs captifs en particulier de constituer des provisions d'égalisation pour faire face à une forte fluctuation de leur sinistralité.

En 2008, 34% des entreprises agréées ont dû procéder à une extourne plus ou moins substantielle de leur provision pour fluctuation de sinistralité constituée au cours des années précédentes afin de pouvoir financer la charge sinistres supportée lors de cet exercice.

La variation des autres provisions techniques représente en 2008 comme en 2007 une charge pour les entreprises de réassurance luxembourgeoises. La dotation importante aux autres provisions techniques résultant, d'une part, d'une croissance de l'activité observée auprès

de certains réassureurs dans les branches de l'assurance-vie, y compris celle où le risque de placement est supporté par le preneur d'assurance, et d'autre part, de l'importante entrée en portefeuille caractérisant l'année 2008 et comprenant notamment aussi des provisions d'assurance-vie, s'élève en 2008 à 6,79 milliards d'euros.

La charge des frais d'acquisition imputés à l'exercice 2008, constituée en grande partie de commissions payées aux entreprises d'assurances et de réassurance cédantes, a diminué de 20,65% par rapport à l'exercice précédent pour s'établir à 460,76 millions d'euros en 2008, en raison de la comptabilisation d'importants frais d'acquisition reportés. Si l'on considère uniquement les frais d'acquisition déboursés en 2008, on constate cependant une hausse importante de ce poste de 441,21 millions d'euros fin 2007 à 1,18 milliards d'euros en 2008, hausse qui va de pair avec celle de l'encaissement constatée en 2008.

Les frais d'administration augmentent de 173,87 millions d'euros en 2008 pour atteindre 222,23 millions d'euros à la fin de la même année. Rapportés aux primes brutes acquises, ils augmentent en valeur relative pour s'établir à 3,64%, contre 1,63% en 2007. Cette hausse s'explique notamment par la gestion opérée par le nouveau réassureur professionnel sur le marché qui est plus coûteuse que celle des captives de réassurance; la plupart d'entre elles ayant confié leur gestion journalière à des sociétés de gestion agréées. Malgré cette hausse, ce taux reste quand même en dessous du taux des frais généraux enregistrés dans le secteur des assurances directes non vie.

Les entreprises de réassurance ont réglé en 2008 des frais de gestion et de personnel pour un montant de 46,68 millions d'euros, ce qui

correspond à un doublement des frais par rapport à 2007 (23,43 millions d'euros). Cette hausse va de pair avec une importante hausse de l'emploi total salarié dans le secteur de la réassurance. Les frais de révision se chiffrant à 3,78 millions d'euros sont en hausse de 13,54% par rapport à 2007 (3,33 millions d'euros).

Au cours de l'exercice 2008, 611 personnes étaient directement employées dans le secteur de la réassurance, contre 222 personnes en 2007.

Pour l'ensemble du marché, le résultat technique brut de l'année 2008 s'établit à 969,96 millions d'euros, en hausse de 50,87% par rapport à celui de l'exercice précédent. Cette hausse aurait été davantage prononcée si elle n'avait pas été du moins partiellement consommée par la très forte baisse des produits financiers. La chute des produits financiers est imputable à un nombre réduit d'acteurs, alors que de nombreuses captives réalisent des produits financiers honorables étant donné qu'elles ont investi leurs actifs dans des prêts intragroupes dont les termes sont arrêtés sur plusieurs années et qui, de ce fait, rémunèrent encore à un taux d'intérêt plus élevé que les taux d'intérêt actuellement observés sur les marchés de capitaux.

Analysant l'évolution du résultat technique brut au niveau des compagnies prises individuellement, on constate que 33 sociétés de réassurance ont affiché à la fin de l'exercice 2008 un résultat technique brut négatif, contre seulement 20 en 2007.

Le solde de la réassurance cédée est en 2008, tout comme les années précédentes depuis l'exercice 2001, déficitaire de quelque 418 millions d'euros. Ce déficit est cependant inférieur à celui observé en 2007 (450 millions d'euros)

Tableau 2.4

Entreprises de réassurance: Bilan (en milliers d'euros)

Actif		2005	2006	2007	2008
A.	Capital souscrit non versé	188.611	189.289	190.143	192.051
B.	Actifs incorporels	533	537	397	511
C.	Placements	13.130.568	13.700.387	15.201.197	23.803.197
D.	Placements pour le compte des preneurs d'une police d'assurance-vie dont le risque est supporté par eux	0	0	0	607.699
D.bis	Subrogations et sauvetages	0	0	0	803
E.	Parts des réassureurs dans les provisions techniques	1.274.478	1.316.382	999.704	6.579.763
F.	Créances	835.762	706.862	1.013.932	3.475.495
G.	Autres éléments d'actifs	519.651	518.060	506.098	1.099.906
H.	Comptes de régularisation	111.703	118.103	134.974	895.467
Total		16.061.306	16.549.619	18.046.445	36.654.890
Passif		2005	2006	2007	2008
A.	Capitaux propres	1.656.003	1.735.971	1.936.555	3.081.991
A.bis	Postes spéciaux avec une quote-part de réserves	0	-4.525	3.042	1.749
B.	Passifs subordonnés	25.373	323.696	323.095	531.551
C.	Provisions techniques	13.498.626	13.715.312	14.706.689	27.702.126
D.	Provisions techniques relatives à l'ass.-vie lorsque le risque de placement est supporté par le preneur d'assurance	0	0	0	677.631
E.	Provisions pour autres risques et charges	17.415	21.747	38.741	291.777
E.bis	Part des réassureurs dans les subrogations et sauvetages	0	0	0	793
F.	Dépôts reçus des réassureurs	341.977	274.198	277.714	402.089
G.	Dettes	513.972	464.576	728.846	3.604.440
H.	Comptes de régularisation	7.941	18.644	31.763	360.743
Total		16.061.306	16.549.619	18.046.445	36.654.890

mais largement supérieur à celui de 2006 (249 millions d'euros).

En effet, les soldes de réassurance négatifs observés au cours des exercices antérieurs s'expliquent par le fait que les entreprises de réassurance luxembourgeoises ne se réassu-

rent en général que contre des expositions aux risques catastrophiques. Les niveaux de risques rétrocédés se caractérisent par une probabilité de survenance très faible, mais dans l'éventualité de la survenance d'un sinistre, par un coût de la sinistralité très important. L'année 2008 se caractérisant par une hausse globale de la

sinistralité et, par conséquent, de la participation des récessionnaires dans ces sinistres, confirme la constatation que les entreprises de réassurance luxembourgeoises paient des primes dont la contrepartie est très fluctuante au cours des différents exercices.

Après sa baisse de 6% en 2007 par rapport à 2006, le résultat technique en net de réassurance est de nouveau en hausse pour s'établir à 551,99 millions d'euros.

Le montant des impôts de toutes catégories généré par le secteur de la réassurance pour l'exercice 2008 s'élève à un niveau exceptionnel de 269,45 millions d'euros. Cette hausse de la charge fiscale s'explique par la conjonction de deux phénomènes essentiels: d'une part, les entreprises qui ont atteint le plafond de 30% de la provision pour fluctuation de sinistralité doivent dégager des bénéfices imposables, d'autre part, certains acteurs souscrivent des risques dont la fluctuation de sinistralité observée ne justifie pas la constitution d'une telle provision technique et, de ce fait, affichent des excédents imposables.

Après prise en compte des autres produits et charges non techniques, l'exercice 2008 clôture avec un solde positif de 261,42 millions d'euros, en hausse par rapport au résultat de 158,41 millions d'euros réalisé en 2007.

Le tableau 2.4 fournit les principaux postes du bilan agrégé. Le passif des entreprises de réassurance se compose, outre des provisions techniques pour un montant de 27,7 milliards d'euros, de fonds propres pour 3,08 milliards d'euros, de dettes pour 3,6 milliards d'euros ainsi que d'autres postes du passif de 2,27 milliards d'euros. La somme des bilans des entreprises de

réassurance luxembourgeoises totalisant 36,65 milliards d'euros, connaît une croissance de 103,11% par rapport à 2007.

À partir de la fin de l'année 2008, toutes les compagnies de réassurance agréées au Luxembourg, à l'exception de celles qui au 10 décembre 2007 ont cessé de souscrire de nouveaux contrats de réassurance, sont soumises à un nouveau calcul de la marge de solvabilité, calcul aligné sur celui de l'assurance directe. Avec des éléments constitutifs de 2,47 milliards d'euros et une exigence de solvabilité de 1,19 milliards d'euros, le taux de couverture suivant ce nouveau calcul s'établit pour le secteur de la réassurance à 206,62%. Ce taux enregistre évidemment un recul par rapport au taux de couverture affiché en 2007 (851,10%) de l'ancienne marge de solvabilité requise, qui était de 10% des primes acquises nettes. Cette évolution s'explique, d'une part, par le fait que la nouvelle exigence de marge introduite par la Directive européenne a doublé par rapport au calcul pratiqué dans le passé, et d'autre part, par le constat que de nombreuses entreprises de réassurance sont capitalisées au niveau du nouveau fonds de garantie minimum avec une exigence de marge de solvabilité nettement inférieure.

Tableau 2.5

Entreprises de réassurance: Provisions techniques

(en milliers d'euros)

	2005	2006	2007	2008
Provision pour primes non acquises	685.932	717.078	707.958	1.214.538
Provision d'assurance-vie	1.387.541	1.135.383	1.176.317	7.136.183
Provision pour sinistres	4.160.446	4.024.704	4.194.005	10.658.847
Provision pour participations aux bénéfiques et ristournes	115.826	183.061	279.566	139.809
Provision pour fluctuation de sinistralité	7.062.209	7.567.627	8.245.269	8.339.251
Autres provisions techniques	86.672	87.459	103.574	213.497
Total	13.498.626	13.715.312	14.706.689	27.702.126

Le tableau 2.5 fournit la ventilation des provisions techniques. À la fin de l'année 2008, le montant global des provisions constituées par les entreprises de réassurance luxembourgeoises s'élève à quelque 27,70 milliards d'euros dont des provisions pour sinistres de 10,66 milliards d'euros. La part des récessionnaires dans les provisions techniques hors provision pour fluctuation de sinistralité a connu une hausse par rapport à l'année précédente pour s'établir à 34% (15,47% en 2007). Pour la seule provision pour sinistres, cette part s'élève à 43,49% (18,46% en 2007).

Il est à noter que les différents postes comptables de chaque exercice ont été calculés en y appliquant les taux de change tels qu'arrêtés à la fin de chaque exercice. De cette manière, la différence entre les montants de provisions d'un exercice à l'autre tient compte de la dotation à ces provisions telles qu'indiquées dans le compte de profits et pertes à laquelle s'ajoute un correctif éventuel pour une variation de taux de change.

Le tableau 2.6 fournit la ventilation des placements des entreprises de réassurance suivant les rubriques du plan comptable légalement imposé. Sur le montant total des placements, la part réinvestie directement dans d'autres sociétés du groupe auquel appartient l'entreprise luxembourgeoise s'élève à 39,47%, en augmentation par rapport à l'exercice 2007 (34,81%).

La part des placements en actions et organismes de placements collectifs et celle des dépôts auprès des établissements de crédit passent de 25,86% du total des placements en 2007 à 15,77% en 2008, respectivement de 12,78% à 7,43%, tandis que celle des obligations reste presque stable (21,77% en 2007 contre 21,04% en 2008). La part des dépôts auprès des entreprises cédantes augmente, passant de 4,61% en 2007 à 15,24% en 2008. Cette réallocation des actifs peut s'expliquer par la réaction de l'ensemble des acteurs sur la place face à la crise financière, à savoir les cédantes exigeant davantage de dépôts de leurs réassureurs et les réassureurs luxembourgeois modifiant leur politique de placement vers une stratégie encore plus conservatrice.

Tableau 2.6

Entreprises de réassurance: Placements

(en milliers d'euros)

	2005	2006	2007	2008
Terrains et constructions	15.452	11.164	10.906	59.875
Placements dans des entreprises liées et participations	3.409.058	4.714.812	5.290.831	9.394.388
- Parts dans des entreprises liées et participations	456.326	1.130.870	1.164.721	5.167.987
- Bons et obligations émis par des entreprises liées ou avec lesquelles l'entreprise a un lien de participation et créances sur ces entreprises	2.952.732	3.583.942	4.126.110	4.226.401
Autres placements financiers	8.930.433	8.274.320	9.198.087	10.720.501
- Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable et parts dans des fonds communs de placements	3.703.145	3.854.877	3.930.616	3.752.704
- Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	2.972.222	2.804.185	3.309.400	5.009.278
- Autres prêts	6.231	6.522	7.302	27.375
- Dépôt auprès des établissements de crédit	2.237.382	1.605.589	1.943.224	1.769.292
- Autres placements	11.454	3.148	7.545	161.852
Dépôts auprès des entreprises cédantes	775.626	700.091	701.372	3.628.433
Total	13.130.568	13.700.387	15.201.197	23.803.197

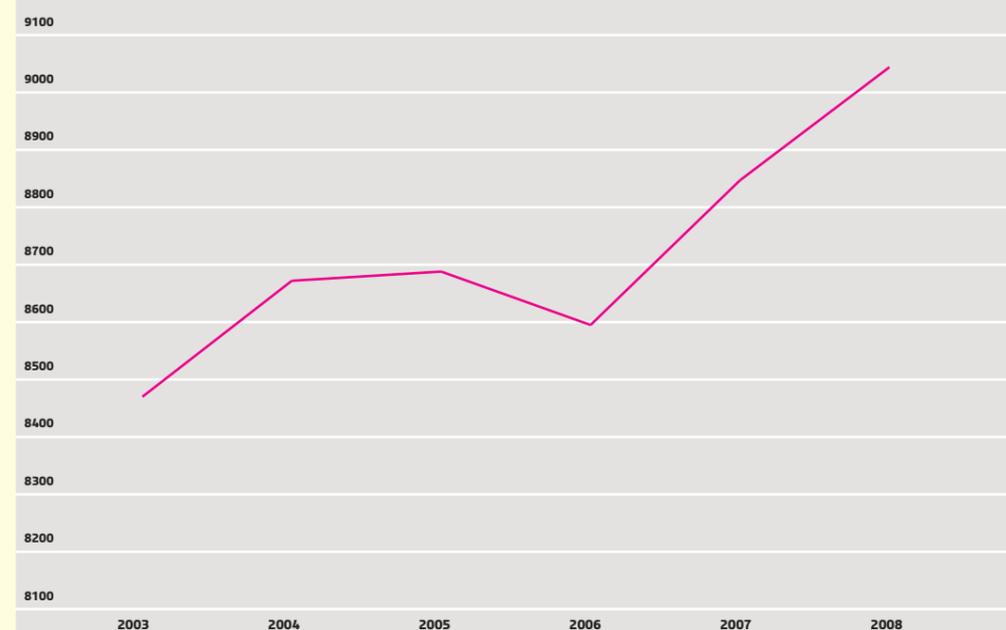
**Les intermédiaires d'assurances
et de réassurances en 2008**

04

1. LES AGENTS D'ASSURANCES

Diagramme 1.1

Nombre d'agents d'assurances



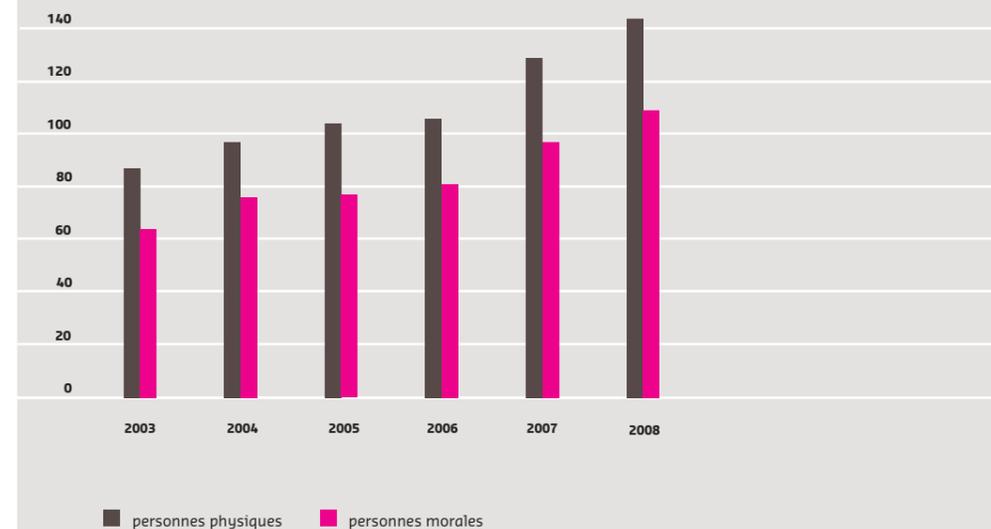
Au cours de l'année 2008, 189 agents d'assurances ont été agréés (2007: 269), soit une diminution de 30% par rapport à l'année 2007. 271 candidats se sont présentés à l'examen (2007: 280), parmi lesquels 148 (2007: 193) ont satisfait aux exigences minimales de connaissances professionnelles requises pour l'exercice de la profession d'agent d'assurances, soit un taux de réussite de 55%. 41 personnes ont reçu une dispense sur base de leurs diplômes ou expérience professionnelle (2007: 76).

En 2008, 22 agréments d'agence d'assurances ont été accordés (2007: 29), soit une diminution de 24%. Dès lors, au 31 décembre 2008, 151 agences d'assurances agréées ont été actives sur le marché.

2. LES COURTIER D'ASSURANCES ET DE RÉASSURANCES ET LES SOUS-COURTIERS D'ASSURANCES

Diagramme 2.1

Nombre de courtiers d'assurances et de réassurances agréés



2.1. Les courtiers d'assurances personnes physiques et personnes morales

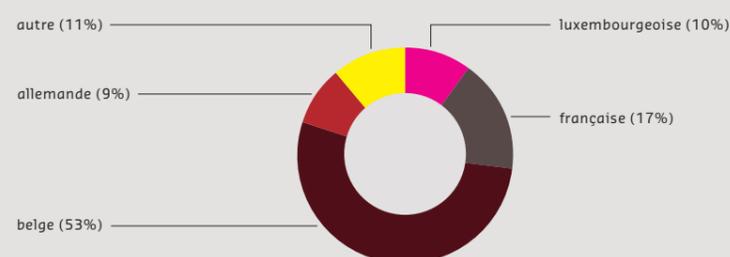
Au 31 décembre 2008, le nombre total des courtiers d'assurances s'élève à 253 (2007: 226), soit une augmentation de 12%. Ce nombre se décompose en 109 (2007: 97) personnes morales et 144 (2007: 129) personnes physiques, à savoir une augmentation égale à 12% pour les sociétés de courtage comme pour les personnes physiques. Parmi les personnes physiques, 132 sont actives au sein d'une société de courtage et 12 exercent leur activité uniquement à titre personnel. Sur les 144 courtiers personnes physiques, 53% sont de nationalité belge, 17% de nationalité

française, 9% de nationalité allemande et seulement 10% de nationalité luxembourgeoise.

Au cours de l'année 2008, 25 (2007: 29) courtiers personnes physiques et 14 (2007: 17) courtiers personnes morales ont été agréés. Pendant la même période, les retraits d'agréments étaient au nombre de 12, soit 2 concernant des personnes morales et 10 relatifs à des personnes physiques.

Au 31 décembre 2008, les sociétés de courtage (hormis les banques détenant un agrément de société de courtage) ont employé 315 personnes (2007: 267 personnes), soit 3 personnes en moyenne par société. Ce nombre est donc en augmentation de 18% par rapport à l'année

Diagramme 2.2

Nationalité des courtiers personnes physiques

précédente. Au cours de l'année 2008, 141 de ces personnes ont suivi une formation sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. 8 déclarations de suspicions ont été faites par des courtiers d'assurances durant l'année concernée.

Il est à remarquer que 86 courtiers personnes physiques, soit 72%, exercent l'activité de courtage en assurances à titre exclusif. Sur les 107 sociétés de courtage, 9 appartiennent directement ou indirectement au secteur bancaire.

2.2. Les sous-courtiers d'assurances

Au cours de l'année 2008, 34 sous-courtiers d'assurances ont été agréés, soit une diminution de 67% par rapport à l'année 2007. Cette diminution est due au fait qu'en 2007, des sociétés de courtage du milieu bancaire ont soumis une partie de leur personnel à la procédure d'agrément comme sous-courtier. 17 candidats se sont présentés à l'examen (2007: 6), parmi lesquels 3 ont satisfait aux exigences minimales de connaissances professionnelles requises pour l'exercice de la profession de sous-courtiers d'assurances, soit un taux de réussite de 18%. 31 personnes

ont reçu une dispense sur base de leurs diplômes ou expérience professionnelle. Le nombre total de sous-courtiers s'élève à 241 (2007: 204).

2.3. Les courtiers de réassurances

Au courant de l'année 2008, le registre des intermédiaires d'assurances et de réassurances comptait une société de courtage en réassurances et un courtier de réassurances.

3. L'ACTIVITÉ DE COURTIER D'ASSURANCES

Au cours de l'exercice 2008, les courtiers d'assurances ont négocié des primes totales de 1.755,33 millions d'euros, soit 146,59 millions d'euros (2007: 155,24 millions d'euros) pour des contrats d'assurance non vie et 1.608,74 millions d'euros (2007: 1.193,14 millions d'euros) pour des contrats d'assurance-vie. Ceci équivaut à une croissance de 34,8% en assurance-vie et une diminution de 5,9% en assurance non vie. Cette hausse en assurance-vie s'explique surtout par une croissance du nombre des courtiers agréés ainsi que par la productivité croissante des courtiers en provenance du milieu bancaire.

Ils ont perçu des commissions à hauteur de 83,62 millions d'euros (2007: 73,04 millions d'euros) de la part des assureurs ce qui correspond à 4,8% des primes totales et d'honoraires à hauteur de 0,67 millions d'euros (2007: 0,9 millions d'euros) de la part des assurés.

Il importe de relever que les sociétés de courtage ont à elles seules négocié un total de 141,61 millions d'euros (2007: 152,24 millions d'euros) de primes en assurance non vie (96,6% du marché de courtage) et 1.607,62 millions d'euros (2007: 1.192,14 millions d'euros) en assurance-vie (99,9% du marché de courtage).

Une société de courtage a donc négocié en moyenne 1,36 millions d'euros (2007: 1,65 millions d'euros) (-20,4% par rapport à 2007) de primes en assurance non vie et 15,46 millions d'euros (2007: 13,4 millions d'euros) (+15,4% par rapport à 2007) de primes en assurance-vie.

Ces primes se décomposent comme suit: 81,4% pour la nouvelle production et 18,6% pour l'encours.

29 courtiers ont encaissé les primes eux-mêmes. Plus précisément, 371,95 millions d'euros ont transité par les courtiers d'assurances, c'est-à-dire 21,2% des primes. 1.383,38 millions d'euros de primes, à savoir 78,2% des primes ont été directement encaissés par l'entreprise d'assurances elle-même.

En outre, les sociétés de courtage ont encaissé des commissions totales de 82,95 millions d'euros (2007: 72,96 millions d'euros), soit 99,1% du marché. L'apport des courtiers personnes physiques est partant marginal (3,4% en non vie et 0,1% en vie). Il reste à préciser que sur les 12 courtiers personnes physiques agréés en nom propre, seulement 8 ont effectivement connu une activité de courtage pendant l'exercice 2008.

En ce qui concerne la répartition des primes négociées par état de la situation du risque, il reste à relever qu'en matière d'assurance non vie, 35,4% des primes négociées sont relatives à des risques situés au Grand-Duché de Luxembourg, contre 22,9% en France, 16,9% en Allemagne et 11,6% en Belgique. En matière d'assurance-vie, 44,9% des primes négociées sont relatives à des risques situés en Belgique, contre 21% en France, 12,8% en Italie, 10,2% en Allemagne et seulement 4% au Grand-Duché de Luxembourg.

Diagramme 3.1

Primes négociées en assurance non vie par pays d'engagement (nouvelle production)

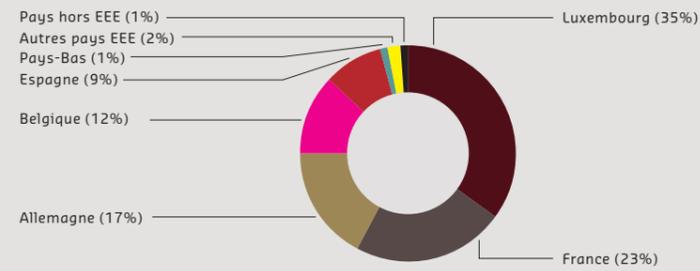
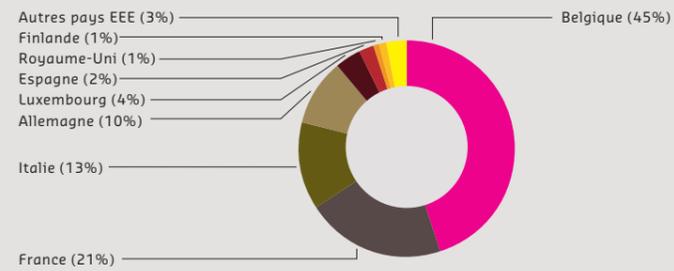


Diagramme 3.2

Primes négociées en assurance-vie par pays d'engagement (nouvelle production)



Les annexes

05

ANNEXE 1 - LISTE DES PRINCIPAUX TEXTES LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES EN MATIÈRE D'ASSURANCES

A. Lois

1. Loi du 24 août 1956, ayant pour objet de modifier et de compléter la législation sur la chasse (Article 11).
(Mémorial A n° 45 du 11 septembre 1956)
2. Loi du 17 juillet 1960 portant institution d'un statut de l'hôtellerie (articles 7a et 21).
(Mémorial A n° 48 du 5 août 1960)
3. Loi modifiée du 16 décembre 1963 portant création d'un Fonds commun de garantie automobile. (Mémorial A n° 68 du 18 décembre 1963) (abrogée sauf pour les demandes d'indemnisation adressées au Fonds pour les accidents survenus avant l'entrée en vigueur de la loi référencée sub. 15)
4. Loi du 13 décembre 1989 portant organisation des professions d'architecte et d'ingénieur-conseil (Article 6).
(Mémorial A n° 82 du 23 décembre 1989)
5. Loi du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances.
(Mémorial A n° 84 du 23 décembre 1991)
6. Loi du 18 décembre 1993 portant modification et complément de certaines dispositions en matière d'assurances.
(Mémorial A n° 102 du 28 décembre 1993)
7. Loi du 14 juin 1994 portant réglementation des conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours et portant transposition de la directive du 13 juin 1990 concernant les voyages, vacances et circuits à forfait (Articles 5 et 6).
(Mémorial A n° 58 du 6 juillet 1994)
8. Loi du 8 décembre 1994 portant modification et complément de (...) la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances.
(Mémorial A n° 117 du 24 décembre 1994)
9. Loi du 8 décembre 1994 relative:
 - aux comptes annuels et comptes consolidés des entreprises d'assurances et de réassurances de droit luxembourgeois;
 - aux obligations en matière d'établissement et de publicité des documents comptables des succursales d'entreprises d'assurances de droit étranger.
 (Mémorial A n° 118 du 28 décembre 1994)
10. Loi du 27 juillet 1997 sur le contrat d'assurance.
(Mémorial A n° 65 du 3 septembre 1997)
11. Loi du 11 août 1998 portant introduction de l'incrimination des organisations criminelles et de l'infraction de blanchiment au code pénal et modifiant (...) la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances.
(Mémorial A n° 73 du 10 septembre 1998)
12. Loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés et (...) complétant la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances.
(Mémorial A n° 77 du 21 juin 1999)
13. Loi du 8 août 2000 relative à la surveillance complémentaire des entreprises d'assurances faisant partie d'un groupe d'assurance et modifiant:
 - la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances;
 - la loi du 8 décembre 1994 relative:
 - aux comptes annuels et comptes consolidés des entreprises d'assurances et de réassurance de droit luxembourgeois

- aux obligations en matière d'établissement et de publicité des documents comptables des succursales d'entreprises d'assurances de droit étranger
- la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu;
- la loi modifiée du 12 février 1979 concernant la taxe sur la valeur ajoutée.
(Mémorial A n° 99 du 29 septembre 2000)

14. Loi du 16 avril 2003 relative à l'assurance obligatoire de la responsabilité civile en matière de véhicules automoteurs.
(Mémorial A n° 62 du 8 mai 2003)

15. Loi du 11 mars 2004 relative à l'assainissement et la liquidation des entreprises d'assurances et modifiant la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances.
(Mémorial A n° 44 du 29 mars 2004)

16. Loi du 12 novembre 2004 relative à la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme portant transposition de la directive 2001/97/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 décembre 2001 modifiant la directive 91/308/CEE du Conseil relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et modifiant:

- le Code pénal
- (...) la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances (...)
(Mémorial A n° 183 du 19 novembre 2004)

17. Loi du 13 juillet 2005 portant modification de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances.
(Mémorial A n° 103 du 21 juillet 2005)

18. Loi du 27 avril 2006 sur l'application des normes comptables internationales dans le secteur des assurances et portant modification de:

- la loi du 8 décembre 1994 relative:
 - aux comptes annuels et comptes consolidés des entreprises d'assurances et de réassurances de droit luxembourgeois
- aux obligations en matière d'établissement et de publicité des documents comptables des succursales d'entreprises d'assurances de droit étranger
- la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances.
(Mémorial A n° 92 du 29 mai 2006)

19. Loi du 18 décembre 2006 portant transposition de la directive 2002/65/CE concernant la commercialisation à distance de services financiers auprès des consommateurs et portant modification de:

- la loi du 27 juillet 1997 sur le contrat d'assurance;
- la loi modifiée du 14 août 2000 relative au commerce électronique;
- l'article 63 de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier.
(Mémorial A n° 223 du 21 décembre 2006)

20. Loi du 5 novembre 2006 relative à la surveillance des conglomérats financiers, portant

1. transposition de la directive 2002/87/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2002 relative à la surveillance complémentaire des établissements de crédit, des entreprises d'assurance et des entreprises d'investissement appartenant à un conglomérat financier, et modifiant les directives 73/239/CEE, 79/267/CEE, 92/49/CEE, 92/96/CEE, 93/6/CEE et 93/22/CEE du Conseil et les directives 98/78/CE et 2000/12/CE du Parlement européen et du Conseil;

2. modification

- de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances;
- de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier.

(Mémorial A n° 197 du 17 novembre 2006)

21. Loi du 1^{er} juin 2007 portant transposition de la directive 2005/14/CE sur l'assurance de la responsabilité civile résultant de la circulation des véhicules automoteurs et modifiant

- la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances;
- la loi du 16 avril 2003 relative à l'assurance obligatoire de responsabilité civile en matière de véhicules automoteurs.

(Mémorial A n° 91 du 13 juin 2007)

22. Loi du 13 juillet 2007 relative aux marchés d'instruments financiers et portant transposition de:

- la directive 2004/39/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 avril 2004 concernant les marchés d'instruments financiers, modifiant les directives 85/611/CEE et 93/6/CEE du Conseil et la directive 2000/12/CE du Parlement européen et du Conseil et abrogeant la directive 93/22/CEE,
- l'article 52 de la directive 2006/73/CE de la Commission du 10 août 2006 portant mesures d'exécution de la directive 2004/39/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les exigences organisationnelles et les conditions d'exercice applicables aux entreprises d'investissement et la définition de certains termes aux fins de ladite directive,

et portant modification de:

- la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier,
- la loi modifiée du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif,

- la loi du 12 novembre 2004 relative à la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme,
- la loi modifiée du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés,
- la loi modifiée du 23 décembre 1998 portant création d'une commission de surveillance du secteur financier,
- la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances,
- la loi du 3 septembre 1996 concernant la dépossession involontaire de titres au porteur,
- la loi du 23 décembre 1998 relative au statut monétaire et à la Banque centrale du Luxembourg,

et portant abrogation de:

- la loi modifiée du 23 décembre 1998 relative à la surveillance des marchés d'actifs financiers,
- la loi modifiée du 21 juin 1984 relative aux marchés à terme.

(Mémorial A n° 116 du 16 juillet 2007)

23. Loi du 5 décembre 2007

- portant transposition de la directive 2005/68/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 novembre 2005 relative à la réassurance et modifiant les directives 73/239/CEE et 92/49/CEE du Conseil ainsi que les directives 98/78/CE et 2002/83/CE, et modifiant la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances et
- portant transposition de la directive 2006/46/CE du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2006 modifiant les directives du Conseil 78/660/CEE concernant les comptes annuels de certaines formes de sociétés, 83/349/CEE concernant les comptes consolidés, 86/635/CEE concernant les comptes annuels et les comptes consolidés des banques et autres

ÉDITORIAL	05
01. LE COMMISSARIAT AUX ASSURANCES	11
02. LE MARCHÉ DE L'ASSURANCE DIRECTE EN 2008	29
03. LE MARCHÉ DE LA RÉASSURANCE EN 2008	117

04. LES INTERMÉDIAIRES D'ASSURANCES ET DE RÉASSURANCES EN 2008	135
05. LES ANNEXES	143

établissements financiers et 91/674/CEE concernant les comptes annuels et les comptes consolidés des entreprises d'assurance et modifiant la loi modifiée du 8 décembre 1994 relative:

- aux comptes annuels et comptes consolidés des entreprises d'assurances et de réassurances de droit luxembourgeois;
- aux obligations en matière d'établissement et de publicité des documents comptables des succursales d'entreprises d'assurances de droit étranger.

(Mémorial A n° 211 du 6 décembre 2007)

24. Loi du 21 décembre 2007 portant

1. transposition de la directive 2004/113/CE du Conseil du 13 décembre 2004 mettant en œuvre le principe de l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes dans l'accès à des biens et services et la fourniture de biens et services;
2. modification du Code pénal;
3. modification de la loi modifiée du 27 juillet 1997 sur le contrat d'assurance.

(Mémorial A n° 232 du 21 décembre 2007)

25. Loi du 17 juillet 2008 portant transposition de la directive 2005/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 26 octobre 2005 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme, portant transposition de la directive 2006/70/CE de la Commission du 1^{er} août 2006 portant mesures de mise en œuvre de la directive 2005/60/CE du Parlement européen et du Conseil pour ce qui concerne la définition des «personnes politiquement exposées» et les conditions techniques de l'application d'obligations simplifiées de vigilance à l'égard de la clientèle ainsi que de l'exemption au

motif d'une activité financière exercée à titre occasionnel ou à une échelle très limitée et modifiant:

1. la loi modifiée du 12 novembre 2004 relative à la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme;
2. la loi modifiée du 7 mars 1980 sur l'organisation judiciaire;
3. la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier;
4. la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances;
5. la loi modifiée du 9 décembre 1976 relative à l'organisation du notariat;
6. la loi modifiée du 10 août 1991 sur la profession d'avocat;
7. la loi modifiée du 28 juin 1984 portant organisation de la profession de réviseurs d'entreprises;
8. la loi du 10 juin 1999 portant organisation de la profession d'expert-comptable.

(Mémorial A n° 106 du 23 juillet 2008)

26. Loi du 17 juillet 2008 relative aux acquisitions dans le secteur financier et portant transposition, dans la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier et dans la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances, de la directive 2007/44/CE du Parlement européen et du Conseil du 5 septembre 2007 modifiant la directive 92/49/CEE du Conseil et les directives 2002/83/CE, 2004/39/CE, 2005/68/CE et 2006/48/CE en ce qui concerne les règles de procédure et les critères d'évaluation applicables à l'évaluation prudentielle des acquisitions et augmentations de participation dans les entités du secteur financier.

(Mémorial A n° 108 du 25 juillet 2008)

B. Règlements et arrêtés

1. Arrêté grand-ducal du 19 mars 1945 portant création d'une assurance obligatoire des animaux de boucherie, modifié par l'arrêté grand-ducal du 27 juillet 1945. (Mémorial 1945 pages 158 et 430)
2. Règlement ministériel du 21 juillet 1969 fixant les conditions générales des contrats d'assurances garantissant la Responsabilité Civile de la Chasse. (Mémorial A n° 38 du 4 août 1969)
3. Règlement grand-ducal du 17 février 1987 sur l'identification des bâtiments de plaisance (Article 10). (Mémorial A n° 34 du 20 mai 1987)
4. Règlement grand-ducal du 10 août 1993 modifiant et complétant certaines dispositions réglementaires en matière de navigation fluviale. (Mémorial A n° 77 du 22 septembre 1993)
5. Règlement grand-ducal du 14 décembre 1994 pris en exécution de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances et précisant les modalités d'agrément et d'exercice des entreprises d'assurances directes. (Mémorial A n° 117 du 24 décembre 1994)
6. Règlement grand-ducal du 29 juin 1995 pris en application de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances et relatif à l'exécution des dispositions en matière d'assurance:
 - de l'accord sur l'Espace économique européen;
 - de l'accord entre la Communauté économique européenne et la Confédération suisse concernant l'assurance directe autre que l'assurance sur la vie. (Mémorial A n° 57 du 14 juillet 1995)
7. Règlement grand-ducal du 31 août 2000 portant exécution de l'article 26, paragraphe 3, de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances et relatif aux fonds de pension soumis au contrôle prudentiel du Commissariat aux Assurances. (Mémorial A n° 99 du 29 septembre 2000)
8. Règlement grand-ducal du 14 décembre 2000 concernant la protection de la population contre les dangers résultant des radiations ionisantes. (Mémorial A n° 9 du 22 janvier 2001)
9. Règlement grand-ducal du 10 janvier 2003 portant modification du règlement grand-ducal du 14 décembre 1994 pris en exécution de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances et précisant les modalités d'agrément et d'exercice des entreprises d'assurances directes. (Mémorial A n° 26 du 14 février 2003)
10. Règlement grand-ducal du 11 novembre 2003 relatif au fonctionnement du Fonds de garantie automobile. (Mémorial A n° 165 du 19 novembre 2003)
11. Règlement grand-ducal du 11 novembre 2003 pris en exécution de la loi du 16 avril 2003 relative à l'assurance obligatoire de la responsabilité civile en matière de véhicules automoteurs. (Mémorial A n° 166 du 19 novembre 2003)
12. Règlement grand-ducal du 11 novembre 2003 relatif au plan d'activité des entreprises d'assurances et portant modification du règlement grand-ducal modifié du 14 décembre 1994 pris en exécution de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances et pré-

ÉDITORIAL	05
01. LE COMMISSARIAT AUX ASSURANCES	11
02. LE MARCHÉ DE L'ASSURANCE DIRECTE EN 2008	29
03. LE MARCHÉ DE LA RÉASSURANCE EN 2008	117

04. LES INTERMÉDIAIRES D'ASSURANCES ET DE RÉASSURANCES EN 2008	135
05. LES ANNEXES	143

148//149

sant les modalités d'agrément et d'exercice des entreprises d'assurances directes. (Mémorial A n° 167 du 19 novembre 2003)

13. Règlement grand-ducal du 23 mai 2005 portant modification du règlement grand-ducal du 31 août 2000 portant exécution de l'article 26, paragraphe 3, de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances et relatif aux fonds de pension soumis au contrôle prudentiel du Commissariat aux Assurances. (Mémorial A n° 70 du 31 mai 2005)
14. Règlement grand-ducal du 24 novembre 2005 concernant les modalités d'agrément et d'exercice des intermédiaires d'assurances et de réassurances. (Mémorial A n° 188 du 2 décembre 2005)
15. Règlement grand-ducal du 17 novembre 2006 portant modification:
 - du règlement grand-ducal du 14 décembre 1994 pris en exécution de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances et précisant les modalités d'agrément et d'exercice des entreprises d'assurances directes, tel qu'il a été modifié;
 - du règlement grand-ducal du 30 novembre 2000 pris en exécution de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances et précisant les modalités de la surveillance complémentaire des entreprises d'assurances faisant partie d'un groupe d'assurances;
 - du règlement grand-ducal du 23 mai 2005 portant modification du règlement grand-ducal du 31 août 2000 portant exécution de l'article 26, paragraphe 3, de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances et relatif aux fonds de pension soumis au contrôle prudentiel du Commissariat aux Assurances. (Mémorial A n° 200 du 29 novembre 2006)

16. Règlement grand-ducal du 17 novembre 2006 relatif aux conglomérats financiers pour lesquels le Commissariat aux Assurances assume le rôle de coordinateur. (Mémorial A n° 200 du 29 novembre 2006)

17. Règlement grand-ducal du 22 décembre 2006 portant modification du règlement grand-ducal du 14 décembre 1994 pris en exécution de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances et précisant les modalités d'agrément et d'exercice des entreprises d'assurances directes. (Mémorial A n° 237 du 29 décembre 2006)

18. Règlement grand-ducal du 11 mai 2007 concernant les contributions aux frais de personnel et de fonctionnement du Commissariat aux Assurances. (Mémorial A n° 88 du 6 juin 2007)

19. Règlement grand-ducal du 8 juin 2007 modifiant:

- le règlement grand-ducal du 11 novembre 2003 pris en exécution de la loi du 16 avril 2003 relative à l'assurance obligatoire de la responsabilité civile en matière de véhicules automoteurs;
- le règlement grand-ducal du 11 novembre 2003 relatif au fonctionnement du Fonds de Garantie Automobile. (Mémorial A n° 90 du 12 juin 2007)

20. Règlement grand-ducal du 5 décembre 2007 pris en exécution de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances et précisant les modalités de la surveillance complémentaire des entreprises d'assurances et de réassurances faisant partie d'un groupe d'assurances ou de réassurances. (Mémorial A n° 211 du 6 décembre 2007)

ÉDITORIAL	05		
01. LE COMMISSARIAT AUX ASSURANCES	11	04. LES INTERMÉDIAIRES D'ASSURANCES ET DE RÉASSURANCES EN 2008	135
02. LE MARCHÉ DE L'ASSURANCE DIRECTE EN 2008	29	05. LES ANNEXES	143
03. LE MARCHÉ DE LA RÉASSURANCE EN 2008	117		

21. Règlement grand-ducal du 5 décembre 2007 précisant les conditions d'agrément et d'exercice des entreprises de réassurance.
(Mémorial A n° 211 du 6 décembre 2007)

22. Règlement grand-ducal du 5 décembre 2007 modifiant le règlement grand-ducal du 14 décembre 1994 pris en exécution de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances et précisant les modalités d'agrément et d'exercice des entreprises d'assurances directes, tel qu'il a été modifié.
(Mémorial A n° 211 du 6 décembre 2007)

ANNEXE 2 - LISTE DES ENTREPRISES D'ASSURANCES ÉTABLIES¹ (situation en septembre 2009)

1. Liste des entreprises d'assurances luxembourgeoises d'assurances non vie

ALTAÏR ASSURANCES S.A.
26, rue de Louvigny, L-1946 LUXEMBOURG
directeur: Alvaro VILLAMOR GARCIA
téléphone: 26 94 62 22, fax: 26 94 54 76
internet: www.altairassurances.com
branches: 8, 9, 13, 16

**AME LUX S.A.
(ASSURANCES MUTUELLES D'EUROPE S.A.)**
7, boulevard Joseph II, L-1840 LUXEMBOURG
directeur: Alain HAUGLUSTAINE
téléphone: 46 36 40, fax: 46 36 44
internet: www.ame.lu
branches: 1, 3, 8, 9, 10, 13, 16, 17, 18

ARISA ASSURANCES S.A.
5, rue Eugène Ruppert, L-2453 LUXEMBOURG
directeur: Hans PLATTNER
téléphone: 26 29 40-1, fax: 26 29 40 40
internet: www.arisa.lu
branches: 1, 2, 3, 9, 10, 13, 16, 17, 18
succursale: Suisse

AXA ASSURANCES LUXEMBOURG S.A.
7, rue de la Chapelle, L-1325 LUXEMBOURG
directeur: Paul DE COOMAN
téléphone: 44 24 24-1, fax: 45 51 58
internet: www.axa.lu
branches: 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 16, 17, 18

BÂLOISE ASSURANCES LUXEMBOURG S.A.
23, rue du Puits Romain, L-8070 BERTRANGE
directeur: André BREDIMUS
téléphone: 290 190-1, fax: 290 591
internet: www.baloise.lu
branches: 1, 3, 7, 8, 9, 10, 12, 13, 16, 17, 18

BRITISH MARINE LUXEMBOURG S.A.
3, boulevard Royal, L-2449 LUXEMBOURG
directeur: Nico REYLAND
téléphone: 26 20 61-1 ou 621319470,
fax: 26 20 61-30
internet: www.british-marine.com
branches: 4, 6, 7, 8, 12, 13, 16, 17
succursale: Royaume-Uni

CAMCA ASSURANCE S.A.
32, avenue de la Liberté - B.P. 2378,
L-1023 LUXEMBOURG
directeur: Martial de CALBIAC
téléphone: 40 20 99, fax: 40 20 98
internet: www.camca.lu
branches: 3, 7, 8, 9, 13, 14, 15, 16

COLOMBE ASSURANCES S.A.
2A, place de Paris - B.P. 2583, L-1025 LUXEMBOURG
directeur: Eric MACE
téléphone: 40 05 44, fax: 40 05 54
branches: 7, 8, 9, 16

CREDIT AGRICOLE RISK INSURANCE S.A.
74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
directeur: Claude WEBER
téléphone: 22 96 50 - 1, fax: 26 25 83 30
branches: 13, 16

D.A.S. LUXEMBURG
3, rue Thomas Edison, L-1445 STRASSEN
directeur: Oliver WIENAND
téléphone: 45 57 58, fax: 45 57 63
internet: www.das.lu
branche: 17

(1) Voir annexe 7 pour explication des branches

D.K.V. LUXEMBOURG S.A.

43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 LUXEMBOURG
 directeur: Georg NIEDEREHE
 téléphone: 42 64 64-1, fax: 42 64 64-250
 internet: www.dkv.lu
 branche: 2

DKV GLOBALITY S.A.

13, rue Edward Steichen, L-2540 LUXEMBOURG
 directeur: Thomas MERTEN
 téléphone: 27 04 44 8001, fax: 27 04 44 9001
 internet: www.dkv-globality.com
 branche: 2

ELECTRO ASSURANCES S.A.

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
 directeur: Pascal BERTIN
 téléphone: 29 21 97, fax: 48 00 77
 branches: 1, 7, 8, 9, 13, 14, 16

FORTIS LUXEMBOURG IARD S.A.

16, boulevard Royal, L-2449 LUXEMBOURG
 directeur: Dirk BILLEMONT
 téléphone: 24 18 58 1, fax: 24 18 58 9000
 internet: www.fortisinsurance.lu
 branches: 1, 2, 7, 8, 9, 12, 13, 16, 17

FOYER ASSURANCES S.A.

12, rue Léon Laval, L-3372 LEUDELANGE
 directeur: Paul FOHL
 téléphone: 437 437, fax: 437 43 25 08
 internet: www.lefoyer.lu
 branches: 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 16, 17, 18

FOYER SANTE S.A.

12, rue Léon Laval, L-3372 LEUDELANGE
 directeur: Claus Maria SEILER
 téléphone: 437 43 4208, fax: 437 439 4708
 internet: www.medicis.lu / www.lefoyer.lu
 branches: 2

FOYER-ARAG

12, rue Léon Laval, L-3372 LEUDELANGE
 directeur: Paul FOHL
 téléphone: 43 74 37, fax: 42 87 17
 branches: 17

HUGO INSURANCE S.A.

74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg
 directeur: Claude Weber
 téléphone: 34 68 661, fax: 34 68 40
 branches: 7, 8, 9, 13

INTERLUX ASSURANCES MALADIE S.A.

10B, Z.A. Bourmicht, L-8070 BERTRANGE
 directeur: Myriam DALLANOCE
 téléphone: 29 00 90, fax: 29 00 95
 internet: www.interlux.lu
 branches: 2

KBC FINANCIAL INDEMNITY INSURANCE S.A.

5, place de la Gare, L-1616 LUXEMBOURG
 directeur: Ivo BAUWENS
 téléphone: 29 99 92 1, fax: 29 96 18
 branches: 14, 15, 16

LA LUXEMBOURGEOISE S.A.

10, rue Aldringen, L-1118 LUXEMBOURG
 directeur: Pit HENTGEN
 téléphone: 4 76 11, fax: 47 61-300
 internet: www.lalux.lu
 branches: 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 16, 17, 18

LE SPHINX ASSURANCES LUXEMBOURG S.A.

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
 directeur: Danilo GIULIANI
 téléphone: 49 69 51, fax: 49 69 36
 branches: 7, 8, 9, 13, 16

NORDIC EMPLOYERS' MUTUAL INSURANCE ASSOC.

58, boulevard Gr.-D.Charlotte - B.P. 405,
 L-2014 LUXEMBOURG
 directeur: Guy HARLES
 téléphone: 40 78 78 204, fax: 40 78 04 641
 branche: 16

PRIMELUX Insurance S.A.

2, boulevard Konrad Adenauer,
 L-1115 LUXEMBOURG
 directeur: Jeanette RÖDBRO
 téléphone: 421 22 550, fax: 421 22 586
 branches: 8, 9, 13, 16

SHIPOWNERS' MUTUAL PROTECTION & INDEMNITY ASSOCIATION

16, rue Notre Dame, L-2240 LUXEMBOURG
 directeur: Frank TOMBS
 téléphone: 22 97 10 1, fax: 22 97 10 222
 branches: 1, 4, 6, 7, 12, 17
 succursale: Royaume-Uni

SHIPOWNERS' MUTUAL STRIKE INSURANCE ASSOCIATION EUROPE

74, rue de Merl - B.P. 2217, L-1022 LUXEMBOURG
 directeur: Claude WEBER
 téléphone: 22 96 50 1, fax: 26 25 83 30
 branche: 16

SWISS LIFE ASSURANCE SOLUTIONS S.A. (SLAS S.A.)

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
 directeur: Hans-Herbert MÜLLER
 téléphone: 26 68 97 - 1
 internet: www.swisslife-solutions.com
 branches: 1, 2, 9, 16, 18

SWISS RE INTERNATIONAL SE

2A, rue Albert Borschette, L-1246 LUXEMBOURG
 directeur: Markus SCHAFROTH
 téléphone: 261 216, fax: 261 233 04
 branches: 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18
 succursales: Allemagne, États-Unis, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suisse

THAIC S.A.

6D, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
 directeur: Gilles COREMANS
 téléphone: 34 68 66 1, fax: 34 68 40
 branches: 5, 16

WEST OF ENGLAND

33, boulevard du Prince Henri,
 L-1724 LUXEMBOURG
 directeur: Philip ASPDEN
 téléphone: 47 00 67-1, fax: 22 52 53
 internet: www.westpandi.com
 branches: 1, 2, 6, 7, 12, 16, 17
 succursales: Hongkong, Royaume-Uni

2. Liste des succursales d'entreprises d'assurances étrangères d'assurances non vie

AIG EUROPE S.A.

10b, rue des Mérovingiens, L-8070 BERTRANGE
mandataire général: Philippe GOUTIERE
téléphone: 44 30 32 237, fax: 44 31 07
branches: 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18

ALLIANZ INSURANCE LUXEMBOURG

14, boulevard Roosevelt, L-2450 LUXEMBOURG
mandataire général: Alain SCHAEDEGEN
téléphone: 47 23 46-1, fax: 47 23 46-249
internet: www.agf.lu
branches: 1, 2, 3, 8, 9, 10, 13, 16, 17

ATRADIUS CREDIT INSURANCE NV

11, route des 3 Cantons, L-8399 WINDHOF
mandataire général: Pierre Henri MOLLE
téléphone: 26 25 87 73, fax: 26 10 87 52
branches: 14, 15, 16

AXA ART VERSICHERUNG AG

7, rue de la Chapelle, L-1325 LUXEMBOURG
mandataire général: Paul DE COOMAN
téléphone: 26 44 15 36, fax: 26 25 81 04
branches: 7, 8, 9, 13, 16

COFACE LUXEMBOURG

2, route d'Arlon, L-8399 WINDHOF
mandataire général: Evelyne ETIENNE
branches: 14, 15, 16

EUROP ASSISTANCE LUXEMBOURG

12, rue Léon Laval, L-3372 LEUDELANGE
mandataire général: Jean-Claude STOOSS
téléphone: 437 440, fax: 26 37 41 40
branches: 16, 18

HAMBURG-MANNHEIMER N.V.

Zone d'activités Bourmicht 5, L-8070 BERTRANGE
mandataire général: Georg NIEDEREHE
téléphone: 44 74 01, fax: 44 74 87
branche: 1

IMPERIO S.A.

7, rue Goethe - B.P. 1414, L-1014 LUXEMBOURG
mandataire général: Gustavo André MILHEIRO
AGUIAR FRAZAO
téléphone: 49 52 53 - 1, fax: 49 52 53 650
branches: 1, 2, 8, 9, 13, 16

LA MUTUELLE DU MANS ASSURANCES IARD

c/o Aon Insurance Managers 19, rue de Bitbourg,
L-1273 LUXEMBOURG
mandataire général: Hervé MONIN
téléphone: 22 34 22 315, fax: 47 02 51
branches: 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 16, 17

LONDON GENERAL INSURANCE COMPANY LTD

19, rue de Bitburg, L-1273 LUXEMBOURG
mandataire général: Lambert SCHROEDER
téléphone: 31 71 71, fax: 31 71 74
branches: 1, 2, 9, 16

P & V ASSURANCES

5A, rue Thomas Edison, L-1445 STRASSEN
mandataire général: Jean-Pierre QUAIRIÈRE
téléphone: 47 46 45 - 1, fax: 47 00 22
branches: 1, 3, 6, 7, 8, 9, 10, 12, 13, 16, 17, 18

TRADE CREDIT RE S.A.

c/o NCI 20, rue Eugène Ruppert,
L-2453 LUXEMBOURG
mandataire général: Claude STIENNON
téléphone: 22 649 34 77, fax: 22 649 36 77
internet: www.tcre.com
branches: 14, 15, 16

VEREINIGTE HAGEL VvaG

115, rue de Luxembourg, L-8077 BERTRANGE
mandataire général: Anton Georg ESCH
téléphone: 26 64 99 33, fax: 26 10 88 22
internet: www.vereinigte-hagel.lu
branche: 9

3. Liste des entreprises d'assurances luxembourgeoises d'assurance-vie

ALLIANZ LIFE LUXEMBOURG S.A.

14, boulevard Roosevelt, L-2450 LUXEMBOURG
directeur: Alain SCHAEDEGEN
téléphone: 47 23 46-1, fax: 47 23 46-249
internet: www.allianz.lu
branches: I, II, III, VI, VII
succursale: France

ALTRAPLAN LUXEMBOURG S.A.

38, rue Pafebruch, Parc d'activités - B.P. 192
L-8303 CAPELLEN
directeur: Thomas A FRASER
téléphone: 43 30 10-1, fax: 43 30 12
branches: I, II, III

AME LIFE LUX S.A. (ASSURANCES MUTUELLES D'EUROPE LIFE LUX S.A.)

7, boulevard Joseph II, L-1840 LUXEMBOURG
directeur: Romain ROSSETTI
téléphone: 47 46 93, fax: 47 46 90
internet: www.ame.lu
branches: I, II, III, VI, VII

ARGENTA LIFE LUXEMBOURG S.A.

27, boulevard du Prince Henri,
L-1724 LUXEMBOURG
directeur: Hugo BETTENS
téléphone: 22 26 55, fax: 26 20 12 84
internet: www.argentalife.lu
branches: I, II, III, VI, VII

ASPECTA ASSURANCE INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A.

5, rue Eugène Ruppert, L-2453 LUXEMBOURG
directeur: Pierre MERSCH
téléphone: 26 49 81, fax: 26 49 8200
branches: I, II, III, VI, VII
succursales: Allemagne, Espagne, Italie

ATLANTICLUX LEBENSVERSICHERUNG S.A.

4a, rue Albert Borschette, L-1246 LUXEMBOURG
directeur: Michael EMMEL
téléphone: 26 49 42 00, fax: 26 49 43 02
internet: www.fwugroup.com
branches: I, II, III, VI, VII
succursales: Allemagne, France, Italie

AXA ASSURANCES VIE LUXEMBOURG S.A.

7, rue de la Chapelle, L-1325 LUXEMBOURG
directeur: Paul DE COOMAN
téléphone: 45 30 20-1, fax: 45 51 58
internet: www.axa.lu
branches: I, II, III, VI, VII

BÂLOISE VIE LUXEMBOURG S.A.

23, rue du Puits Romain, L-8070 BERTRANGE
directeur: Romain BRAAS
téléphone: 290 190-1, fax: 291 968
internet: www.baloise.lu
branches: I, II, III, VI, VII

BÂLOISE-EUROPE VIE S.A.

23, rue du Puits Romain, Bourmicht,
L-8070 BERTRANGE
directeur: Romain BRAAS
téléphone: 290 190-1, fax: 290 591
internet: www.baloise.lu
branches: I, II, III, VI, VII

CALI EUROPE S.A.
(CREDIT AGRICOLE LIFE INSURANCE S.A.)
 31-33, avenue Pasteur, L-2311 LUXEMBOURG
 directeur: Philippe MORELLI
 téléphone: 26 26 70 62, fax: 26 26 70 69
 branches: I, II, III, VI, VII
 succursales: France, Pologne

CAMCA VIE S.A.
 32, avenue de la Liberté - B.P. 2378,
 L-1023 LUXEMBOURG
 directeur: Martial de CALBIAC
 téléphone: 26 48 70-1, fax: 26 48 70-58
 internet: www.camca.lu
 branches: I, II, III, VII

CARDIF LUX INTERNATIONAL S.A.
 33, rue de Gasperich, L-5826 HESPERANGE
 directeur: Fabrice BAGNE
 téléphone: 26 21 41, fax: 26 21 49 371
 internet: www.cardiflux.lu
 branches: I, II, III, VI
 succursales: Allemagne, France

CMI INSURANCE (LUXEMBOURG) S.A.
 23, route d'Arlon, L-8009 STRASSEN
 directeur: Mark John HAMPER
 téléphone: 31 78 31-1, fax: 31 78 31 802
 internet: www.clericalmedical.com
 branches: I, II, III, VI, VII

COMMERCIAL UNION INTERNATIONAL LIFE S.A.
 38, Parc d'activités de Capellen, P.O. Box 154,
 L-8303 CAPELLEN
 directeur: Thomas A FRASER
 téléphone: 248 375 350, fax: 248 375 351
 internet: www.cuil.lu
 branches: I, II, III, VI, VII
 succursale: Norvège

DB VITA S.A.
 2, boulevard Konrad Adenauer - B.P. 382,
 L-2013 LUXEMBOURG
 directeur: Frank BREITING
 téléphone: 421 22 - 5 50, fax: 421 22 - 5 86
 branches: I, II, III, VI

DEXIA LIFE & PENSIONS S.A.
 2, rue Nicolas Bové, L-1253 LUXEMBOURG
 directeur: Patrick SCHOLS
 téléphone: 26 25 44-1, fax: 26 25 44-54 80
 internet: www.dexia-life.com
 branches: I, II, III, VI, VII

EURESA-LIFE S.A.
 5, rue Thomas Edison, L-1445 STRASSEN
 directeur: Jean-Pierre QUAIRIÈRE
 téléphone: 25 42 59 - 1, fax: 25 42 62
 internet: www.euresa-life.com
 branches: I, II, III, VI, VII

EXCELL LIFE INTERNATIONAL S.A.
 39, avenue Monterey - B.P. 1081,
 L-1010 LUXEMBOURG
 directeur: Paul MICHONNEAU
 téléphone: 26 20 15 40, fax: 26 20 15 41
 branches: I, II, III, VI, VII
 succursale: France

FORTIS LUXEMBOURG VIE S.A.
 16, boulevard Royal, L-2449 LUXEMBOURG
 directeur: Dirk BILLEMON
 téléphone: 24 18 58 1, fax: 24 18 58 9000
 internet: www.fortisinsurance.lu
 branches: I, II, III, VI, VII

ÉDITORIAL	05
01. LE COMMISSARIAT AUX ASSURANCES	11
02. LE MARCHÉ DE L'ASSURANCE DIRECTE EN 2008	29
03. LE MARCHÉ DE LA RÉASSURANCE EN 2008	117

04. LES INTERMÉDIAIRES D'ASSURANCES ET DE RÉASSURANCES EN 2008	135
05. LES ANNEXES	143

FOYER INTERNATIONAL S.A. (FISA)
 12, rue Léon Laval, L-3372 LEUDELANGE
 directeur: Jean-Louis COURANGE
 téléphone: 437 43-52 00, fax: 4 37 43-57 00
 internet: www.lefoyer.lu
 branches: I, II, III, VI

FOYER VIE S.A.
 12, rue Léon Laval, L-3372 LEUDELANGE
 directeur: Philippe BONTE
 téléphone: 437 43 4000, fax: 437 43 4500
 internet: www.lefoyer.lu
 branches: I, II, III, VI, VII

ING LIFE LUXEMBOURG S.A.
 52, route d'Esch, L-1470 LUXEMBOURG
 directeur: Jean-Philippe BALON
 téléphone: 26 44 11 44, fax: 26 44 11 45
 internet: www.inglife.lu
 branches: I, II, III, VI, VII

INTEGRALE LUXEMBOURG S.A.
 63, boulevard Prince Félix, L-1513 LUXEMBOURG
 directeur: Luc GASPARD
 téléphone: 40 66 90-1, fax: 40 66 90-300
 branches: I, II, III, VI, VII

INTERNATIONAL CREDIT MUTUEL LIFE S.A.
 103, Grand-rue, L-1661 LUXEMBOURG
 directeur: Christophe LEROY
 téléphone: 27 20 41 1, fax: 27 20 41 4815
 branches: I, II, III, VI, VII

KAUPTHING LIFE & PENSION LUXEMBOURG S.A.
 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 LUXEMBOURG
 directeur: Björn JONSSON
 téléphone: 46 77 66, fax: 46 77 76
 internet: www.kaupthing.lu
 branches: I, II, III, VI, VII

LA LUXEMBOURGEOISE-VIE S.A.
 10, rue Aldringen, L-1118 LUXEMBOURG
 directeur: Pit HENTGEN
 téléphone: 4 76 11, fax: 47 61-400
 internet: www.lalux.lu
 branches: I, II, III, VI, VII

LA MONDIALE EUROPARTNER S.A.
 Atrium Business Park, 23, Z.A. Bourmicht,
 L-8070 BERTRANGE
 directeur: Philippe RICARD
 téléphone: 45 85 87 26, fax: 45 87 18
 internet: www.scoteqint.lu
 branches: I, II, III, VI, VII
 succursale: Italie

LEX LIFE & PENSION S.A.
 85-91, route de Thionville - B.P. 1872
 L-1018 LUXEMBOURG
 directeur: Flemming LAURIDSEN
 téléphone: 26 89 49, fax: 26 19 29 96
 internet: www.lexlife.lu
 branches: I, II, III, VI

LOMBARD INTERNATIONAL ASSURANCE S.A.
 2, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
 directeur: David STEINEGGER
 téléphone: 34 61 91 - 1, fax: 34 61 90
 internet: www.lombard.lu
 branches: I, II, III, VI, VII
 succursales: Finlande, Suisse

LUXEMBURGER LEBEN S.A.
 38, John F. Kennedy, L-1855 LUXEMBOURG
 directeur: Alwa Ludwig VAUTZ
 téléphone: 26 00 34 - 1, fax: 26 00 34-545799
 branche: III

LUXLIFE S.A.

5, ZA Bourmicht, L-8070 BERTRANGE
 directeur: Alain ARNSWALD
 téléphone: 25 27 71, fax: 25 27 79
 internet: www.luxlife.com
 branches: I, II, III, VI, VII

MASSMUTUAL EUROPE S.A.

3, rue du Fossé - B.P. 332, L-2013 LUXEMBOURG
 directeur: Olivier MAINGARD
 téléphone: 25 19 14, fax: 25 19 13
 internet: www.massmutualeurope.com
 branches: I, II, III, VI, VII

NATIXIS LIFE S.A.

51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 LUXEMBOURG
 directeur: Jean MARCHES
 téléphone: 22 888 11, fax: 22 888 150
 internet: www.life.natixis.com
 branches: I, II, III, VI, VII
 succursale: France

NEMIAN LIFE & PENSIONS S.A.

Aerogolf Center, 1A, Heienhaff,
 L-1736 SENNINGERBERG
 directeur: François JACQUEMIN
 téléphone: 44 67 74 21, fax: 44 69 33
 internet: www.nemianlife.lu
 branches: I, II, III, VI, VII

NORD EUROPE LIFE LUXEMBOURG

62, rue Charles Martel, L-2134 LUXEMBOURG
 directeur: Johannes A.W. dit Jan REMIE
 téléphone: 42 40 20-1, fax: 42 40 20-40
 internet: www.nellweb.com
 branches: I, II, III, VI, VII

NORDEA LIFE & PENSIONS S.A.

562, rue de Neudorf, L-2220 LUXEMBOURG
 directeur: Peter JOLLEY
 téléphone: 43 88 77 80, fax: 43 88 77 81
 internet: www.nordealife.lu
 branches: I, II, III, VI

PRIVATE ESTATE LIFE S.A.

38, rue Pafebruch - B.P. 110, L-8303 CAPELLEN
 directeur: Thomas A FRASER
 téléphone: 45 67 30 1, fax: 45 67 34
 internet: www.privateestatelife.com
 branches: I, II, III, VI

PRIVATE LIFE PARTNERS S.A.

46, avenue J.F. Kennedy, L-1855 LUXEMBOURG
 directeur: Bruno WELLENS
 téléphone: 2607-3500, fax: 2607-3548
 branches: I, II, III, VI, VII

R & V LUXEMBOURG LEBENSVERSICHERUNG S.A.

4, rue Thomas Edison - B.P. 661,
 L-1445 STRASSEN
 directeur: Stefan HONECKER
 téléphone: 45 45 65-1, fax: 45 32 76
 internet: www.ruv.lu
 branches: I, II, III
 succursale: Allemagne

RAIFFEISEN VIE S.A.

12, rue Léon Laval, L-3372 LEUDELANGE
 directeur: Philippe BONTE
 téléphone: 26 68 36 20, fax: 26 68 36 22
 branches: I, II, III, VI

ÉDITORIAL

05

01. LE COMMISSARIAT AUX ASSURANCES

11

02. LE MARCHÉ DE L'ASSURANCE DIRECTE EN 2008

29

03. LE MARCHÉ DE LA RÉASSURANCE EN 2008

117

04. LES INTERMÉDIAIRES D'ASSURANCES

135

ET DE RÉASSURANCES EN 2008

05. LES ANNEXES

143

SOGELIFE S.A.

11, avenue Emile Reuter, L-2420 LUXEMBOURG
 directeur: Henri DRIESSENS
 téléphone: 24 13 73 1, fax: 24 13 29
 internet: www.sogelife.com
 branches: I, II, III, VI, VII

SOLIDARITY TAKAFOL S.A.

3, rue Alexandre Fleming, L-1525 LUXEMBOURG
 directeur: Abdel Latif SAYED
 téléphone: 44 10 67, fax: 44 12 06
 branches: I, II, III

SWISS LIFE INSURANCE SOLUTIONS S.A.

19, Rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg
 directeur: Hans-Herbert MULLER
 téléphone: 26 68 97-1
 internet: www.swisslife-solutions.com
 branches: I, III

SWISS LIFE PRODUCTS (LUXEMBOURG) S.A.

23, route d'Arlon - B.P. 124, L-8002 STRASSEN
 directeur: Martin TSCHOPP
 téléphone: 42 39 58 - 1, fax: 42 39 58 350
 internet: www.swisslife.lu
 branches: I, II, III, VI, VII
 succursale: Allemagne

SWISS LIFE S.A.

25, route d'Arlon, L-8009 STRASSEN
 directeur: Tanguy POLET
 téléphone: 42 39 59-1, fax: 26.43.40
 internet: www.swisslife.lu
 branches: I, II, III, VI, VII
 succursale: Suisse

VITIS LIFE S.A.

7, boulevard Royal - B.P. 803,
 L-2018 LUXEMBOURG
 directeur: Marc STEVENS
 téléphone: 26 20 46 300, fax: 26 20 46 399
 internet: www.vitislife.com
 branches: I, II, III, VI, VII

**VORSORGE LUXEMBURG
LEBENSVERSICHERUNG S.A.**

6, Parc d'activités Syrdall, L-5365 MUNSBACH
 directeur: Friedel HOFRICHTER
 téléphone: 26 48 55-0, fax: 26 48 55-30
 branches: I, II, III, VI, VII

ZURICH EUROLIFE S.A.

45, rue des Scillas, L-2529 HOWALD
 directeur: Sabine LA LLIER
 téléphone: 26 642 1, fax: 26 642 610
 internet: www.zurich.lu
 branches: I, II, III, VI, VII

4. Liste des succursales d'entreprises d'assurances étrangères d'assurance-vie

HAMBURG-MANNHEIMER N.V.
Zone d'activités Bourmicht 5, L-8070 BERTRANGE
mandataire général: Georg NIEDEREHE
téléphone: 44 74 01, fax: 44 74 87
branches: I, II, III

IMPERIO S.A.
7, rue Goethe - B.P. 1414, L-1014 LUXEMBOURG
mandataire général: Gustavo André MILHEIRO
AGUIAR FRAZAO
téléphone: 49 52 53 - 1, fax: 49 52 53 650
branches: I, II, III

P & V ASSURANCES
5A, rue Thomas Edison, L-1445 STRASSEN
mandataire général: Jean-Pierre QUAIRIÈRE
téléphone: 47 46 45 - 1, fax: 47 00 22
branches: I, II, III

**PBV LEBENSVERSICHERUNG AG
Niederlassung Luxemburg**
16, rue Erasme, L-1468 LUXEMBOURG
mandataire général: Dieter MÜLLER
téléphone: 44 88 44-1, fax: 44 88 44-34
branches: I, II, III

SEB LIFE LUXEMBOURG BRANCH
6a, Circuit de la Foire Internationale,
L-1347 LUXEMBOURG
mandataire général: Hugues CHAMBON
téléphone: 26 23 23 14, fax: 2623 2064
branche: III

5. Liste des fonds de pension

**CAISSE DE PENSION DES EMPLOYÉS DE
FORTIS BANQUE LUXEMBOURG**
50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 LUXEMBOURG
directeur: Dirk BILLEMONT
téléphone: 42 42 22 79, fax: 42 42 27 23
branche: A

FONDS DE PENSION GOODYEAR a.s.b.l.
c/o Esfac Luxembourg S.A.,
37, rue Michel Engels,
L-1465 LUXEMBOURG
téléphone: 45 31 24-1, fax: 45 07 43
branches: A, C

FONDS DE PENSION ING LUXEMBOURG ASBL
c/o AMAZON INS. & PENS.SERV.
23, rue du Puits Romain, L-8070 BERTRANGE
directeur: INSURANCE & PENSION SERVICES S.à
r.l. AMAZON
téléphone: 26 89 19-1, fax: 29 01 90 9622
internet: www.ing.lu
branches: A, C

SWISS LIFE INTERNATIONAL PENSION FUND
c/o Swiss Life (Luxembourg) S.A., 25, route d'Arlon,
L-8009 STRASSEN
téléphone: 42 39 59 - 1, fax: 26 43 40
branches: A, B, C

ÉDITORIAL	05		
01. LE COMMISSARIAT AUX ASSURANCES	11	04. LES INTERMÉDIAIRES D'ASSURANCES ET DE RÉASSURANCES EN 2008	135
02. LE MARCHÉ DE L'ASSURANCE DIRECTE EN 2008	29		
03. LE MARCHÉ DE LA RÉASSURANCE EN 2008	117	05. LES ANNEXES	143

ANNEXE 3 - LISTE DES ENTREPRISES D'ASSURANCES AYANT NOTIFIÉ LEUR INTENTION D'OPÉRER SUR LE TERRITOIRE DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG EN RÉGIME DE LIBRE PRESTATION DE SERVICES

Cette liste est disponible sur le site internet du
Commissariat aux Assurances: www.commassu.lu

ANNEXE 4 - LISTE DES ENTREPRISES DE RÉASSURANCE DE DROIT LUXEMBOURGOIS (situation en septembre 2009)

ABBEY REINSURANCE S.A.
2, rue Nicolas Bové, L-1253 LUXEMBOURG
société de management: EURCO S.A.

ACHMEA RE
19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
société de management: AON INSURANCE
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

ACTIRE
23, avenue Monterey, L-2163 LUXEMBOURG
société de management: RISK & REINSURANCE
SOLUTIONS S.A.

AERO RE S.A.
6D, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management: SOGECORE S.A.

AFE S.A.
23, avenue Monterey, L-2163 LUXEMBOURG
société de management: RISK & REINSURANCE
SOLUTIONS S.A.

AGAT RE S.A.
19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
société de management: AON INSURANCE
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

AGRASSUR RE S.A.
19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
société de management: AON INSURANCE
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

AIRBUS RE
6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management: SOGECORE S.A.

ALPHA RE
45, rue des Scillas, L-2529 HOWALD
société de management: ZURICH
INTERNATIONAL SERVICES S.A.

AMTRUST RE (LUXEMBOURG) S.A.
19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
société de management: AON INSURANCE
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

AMTRUST RE 2007 (LUXEMBOURG) S.A.
19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
société de management: AON INSURANCE
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

AMTRUST RE BETA S.A.
19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
société de management: AON INSURANCE
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

ANTICIMEX REINSURANCE S.A.
19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
société de management: SINER LUXEMBOURG
S.A.R.L.

APEX ZETA RE S.A.
74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management: MARSH MANAGEMENT
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

ARISA RE S.A.

5, rue Eugène Ruppert, L-2453 LUXEMBOURG
directeur agréé: PLATTNER HANS

ARTZARE S.A.

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
société de management: AON CAPTIVE SERVICES
GROUP (EUROPE)

ASSOCO RE S.A.

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management: MARSH MANAGEMENT
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

ASSUREKA S.A.

2, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg
société de management: EURCO S.A.

ASSURISK S.A.

Imm. Centre Europe 5, place de la Gare,
L-1616 LUXEMBOURG
directeur agréé: BAUWENS IVO

ASUVER S.A.

6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management: SOGECORE S.A.

ATLANTIC RE S.A.

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
directeur agréé: WEBER CLAUDE

ATLAS COPCO REINSURANCE S.A.

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management: MARSH MANAGEMENT
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

AVIABEL RE

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
société de management: AON INSURANCE
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

AVIARE S.A.

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management: MARSH MANAGEMENT
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

AXIOME DE RE S.A.

6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management: SOGECORE S.A.

BALSPEED RE S.A.

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
société de management: AON INSURANCE
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

BALTA REINSURANCE S.A.

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
société de management: AON INSURANCE
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

BCEE RE

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management:
MARSH MANAGEMENT
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

BEL RE

7, boulevard Joseph II, L-1840 LUXEMBOURG
directeur agréé: HAUGLUSTAINE ALAIN

BESIX GLOBAL RE S.A.

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
société de management: AON INSURANCE
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

BETA RE S.A.

45, rue des Scillas, L-2529 HOWALD
société de management: ZURICH INTERNATIO
AL SERVICES S.A.

ÉDITORIAL

05

01. LE COMMISSARIAT AUX ASSURANCES

11

02. LE MARCHÉ DE L'ASSURANCE DIRECTE EN 2008

29

03. LE MARCHÉ DE LA RÉASSURANCE EN 2008

117

04. LES INTERMÉDIAIRES D'ASSURANCES

135

ET DE RÉASSURANCES EN 2008

05. LES ANNEXES

143

BIL RE

2, rue Nicolas Bové, L-1253 LUXEMBOURG
société de management: EURCO S.A.

BNP PARIBAS RE S.A.

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management: MARSH MANAGEMENT
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

BNP PARIBAS S.B. RE S.A.

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
directeur agréé: WEBER CLAUDE

BREAN MURRAY CARRET REINSURANCE S.A.

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management: MARSH MANAGEMENT
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

BREW RE S.A.

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management: MARSH MANAGEMENT
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

BTL REINSURANCE

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management:
MARSH MANAGEMENT
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

**BUILDERS CREDIT REINSURANCE
COMPANY S.A.**

69, rue de Hobscheid, L-8422 STEINFORT
directeur agréé: MORREY JOHN SIMON

C.D.A.- RE

2, rue Nicolas Bové, L-1253 LUXEMBOURG
société de management: EURCO S.A.

C6 RE S.A.

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management: MARSH MANAGEMENT
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

CAFINA

23, avenue Monterey, L-2163 LUXEMBOURG
société de management: RISK & REINSURANCE
SOLUTIONS S.A.

CAISRELUX

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
société de management: AON CAPTIVE SERVICES
GROUP (EUROPE)

CAMCA REASSURANCE S.A.

32, avenue de la Liberté, L-1930 LUXEMBOURG
directeur agréé: DE CALBIAC MARTIAL

CANAL RE S.A.

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
société de management: AON INSURANCE
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

CAPAG S.A.

16, boulevard Royal, L-2449 LUXEMBOURG
directeur agréé: HANSOULLE JACQUES

CAPGEMINI REINSURANCE COMPANY

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
société de management: AON INSURANCE
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

CARETOR S.A.

145, rue du Kiem, L-8030 STRASSEN
directeur agréé: THEODOSE CHRISTIAN

CARGOLUX RE S.A.

2, rue Nicolas Bové, L-1253 LUXEMBOURG
société de management: EURCO S.A.

CARIFAC S.A.

6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management:
SOGECORE INTERNATIONAL S.A.

CASINO RE S.A.

145, rue du Kiem, L-8030 STRASSEN
directeur agréé: THEODOSE CHRISTIAN

CASIOPEA-RE

23, avenue Monterey, L-2163 LUXEMBOURG
société de management: RISK & REINSURANCE
SOLUTIONS S.A.

CERATIZIT-RE S.A.

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management: MARSH MANAGEMENT
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

CETREL RE

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management: MARSH MANAGEMENT
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

CFC REINSURANCE S.A.

1a, rue du Nord - B.P. 237, L-2012 LUXEMBOURG
société de management: RISK & INSURANCE
SERVICES S.A.

CGPA RE

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
société de management: AON CAPTIVE SERVICES
GROUP (EUROPE)

CHALLENGER REASSURANCE

6D, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
directeur agréé: COREMANS GILLES

CHAMBERI REINSURANCE S.A.

23, avenue Monterey, L-2163 LUXEMBOURG
société de management: RISK & REINSURANCE
SOLUTIONS S.A.

CHC REINSURANCE S.A.

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
société de management: AON INSURANCE
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

CIMPOR REINSURANCE S.A.

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management: MARSH MANAGEMENT
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

CLIMRE

6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management: SOGECORE
INTERNATIONAL S.A.

COATINGS RE S.A.

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
société de management: AON CAPTIVE SERVICES
GROUP (EUROPE)

COFINTEX LUXEMBOURG S.A.

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
société de management: AON CAPTIVE SERVICES
GROUP (EUROPE)

COGERE S.A.

23, avenue Monterey, L-2086 LUXEMBOURG
directeur agréé: LAUER MARC

COMPAGNIE DE REASSURANCE AKZO

NOBEL S.A.
74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management: MARSH MANAGEMENT
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

COMPOSTILLA RE S.A.

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management: MARSH MANAGEMENT
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

COMURA S.A.

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
société de management: AON CAPTIVE SERVICES
GROUP (EUROPE)

**CONTRACTORS CASUALTY & SURETY
REINSURANCE COMPANY**

69, rue de Hobscheid, L-8422 STEINFORT
directeur agréé: MORREY JOHN SIMON

COREA S.A.

6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management: SOGECORE S.A.

COREVAL

145, rue du Kiem, L-8030 STRASSEN
directeur agréé: THEODOSE CHRISTIAN

COURTAL S.A.

6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management: SOGECORE S.A.

COVEA LUX S.A.

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
société de management: AON INSURANCE
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

CP-BK REINSURANCE S.A.

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management: MARSH MANAGEMENT
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

CREALUX S.A.

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management: MARSH MANAGEMENT
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

CREARE S.A.

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management: MARSH MANAGEMENT
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

**CREDIT AGRICOLE REINSURANCE S.A.
(anc.: CORELYON S.A.)**

145, rue du Kiem, L-8030 STRASSEN
directeur agréé: THEODOSE CHRISTIAN

CYLONIE RE S.A.

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
société de management: AON INSURANCE
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

D.R.C. S.A.

2, rue Nicolas Bové, L-1253 LUXEMBOURG
société de management: EURCO S.A.

DAIMLER RE INSURANCE S.A. LUXEMBOURG

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
société de management: AON CAPTIVE SERVICES
GROUP (EUROPE)

DANONE RE

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management: MARSH MANAGEMENT
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

DB RE S.A.

2, boulevard Konrad Adenauer,
L-1115 LUXEMBOURG
directeur agréé: RÖDBRO JEANETTE

DEGUSSA RE S.A.

45, rue des Scillas, L-2529 HOWALD
société de management: ZURICH
INTERNATIONAL SERVICES S.A.

DELIASSUR

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
société de management: AON INSURANCE
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

DELTA RE S.A.

45, rue des Scillas, L-2529 HOWALD
société de management: ZURICH
INTERNATIONAL SERVICES S.A.

DEUTSCHE POST REINSURANCE S.A.

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management: MARSH MANAGEMENT
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

DEXIA RE S.A.

2 rue Nicolas Bové, L-1253 LUXEMBOURG
société de management: EURCO S.A.

DGF REINSURANCE S.A.

1a, rue du Nord - B.P. 237, L-2012 LUXEMBOURG
société de management: RISK & INSURANCE
SERVICES S.A.

DIAMOND RE S.A.

23, avenue Monterey, L-2163 LUXEMBOURG
société de management: RISK & REINSURANCE
SOLUTIONS S.A.

DISTRI RE S.A.

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management: MARSH MANAGEMENT
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

DMG REINSURANCE S.A.

6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management: SOGECORE
INTERNATIONAL S.A.

DNB NOR REINSURANCE S.A.

19, rue de Bitbourg, L-2173 LUXEMBOURG
société de management: SINSE LUXEMBOURG
S.A.R.L.

EGON RE S.A.

11, avenue Guillaume, L-1651 LUXEMBOURG
directeur agréé: EMSIX JACQUES

ELECTRO-RE

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
directeur agréé: FRERE FABRICE

ELIA RE S.A.

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management: MARSH MANAGEMENT
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

ELTH REASSURANCE S.A.

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management: MARSH MANAGEMENT
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

ENERGIA RE S.A.

23, avenue Monterey, L-2163 LUXEMBOURG
société de management: RISK & REINSURANCE
SOLUTIONS S.A.

EOLO RE S.A.

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management: MARSH MANAGEMENT
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

EPCAP RE S.A.

6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management: SOGECORE S.A.

ERAS S.A.

6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management: SOGECORE S.A.

ÉDITORIAL

05

01. LE COMMISSARIAT AUX ASSURANCES

11

02. LE MARCHÉ DE L'ASSURANCE DIRECTE EN 2008

29

03. LE MARCHÉ DE LA RÉASSURANCE EN 2008

117

04. LES INTERMÉDIAIRES D'ASSURANCES

135

ET DE RÉASSURANCES EN 2008

05. LES ANNEXES

143

ERSTE REINSURANCE S.A.

45, rue des Scillas, L-2529 HOWALD
société de management: ZURICH
INTERNATIONAL SERVICES S.A.

EULER HERMES RE

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
société de management: AON INSURANCE
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

EURAZUR S.A.

7, boulevard Joseph II, L-1840 LUXEMBOURG
directeur agréé: SOREE GERMAIN

EUREKO REINSURANCE S.A.

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
société de management: AON INSURANCE
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

EURO INTERNATIONAL REINSURANCE S.A.

43, boulevard du Prince Henri,
L-1724 LUXEMBOURG
directeur agréé: SCHMIDT-BERTEAU OLIVIER

EUROCHEM REASSURANCE S.A.

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management: MARSH MANAGEMENT
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

EUROCLEAR RE S.A.

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
société de management: AON INSURANCE
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

EUROMAF RE

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
société de management: AON CAPTIVE SERVICES
GROUP (EUROPE)

EURORE S.A.

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
société de management: AON CAPTIVE SERVICES
GROUP (EUROPE)

FI CORPORATE REINSURANCE S.A.

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management: MARSH MANAGEMENT
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

FI REINSURANCE S.A.

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management: MARSH MANAGEMENT
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

FIDARE S.A.

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management: MARSH MANAGEMENT
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

FINBEL RE

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
directeur agréé: WEBER CLAUDE

FLUX RE S.A.

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management: MARSH MANAGEMENT
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

FORTIS BANK REINSURANCE S.A.

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
directeur agréé: KIRCHEN ALFONS

FOYER RE S.A.

12, rue Léon Laval, L-3372 LEUDELANGE
directeur agréé: ARNOLDY RENE

GAMBRO REINSURANCE S.A.

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
société de management: SINSE LUXEMBOURG
S.A.R.L.

GAMMA RE S.A.

45, rue des Scillas, L-2529 HOWALD
société de management: ZURICH
INTERNATIONAL SERVICES S.A.

GAVIOTA RE S.A.

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management: MARSH MANAGEMENT
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

GDF SUEZ RE S.A.

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management: MARSH MANAGEMENT
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

GELINS

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management: MARSH MANAGEMENT
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

GENERAS

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
société de management: AON INSURANCE
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

GESARE S.A.

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
directeur agréé: WEBER CLAUDE

GIPE S.A.

6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management: SOGECORE
INTERNATIONAL S.A.

**GLOBAL LIABILITY REINSURANCE
COMPANY S.A.**

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
société de management: AON INSURANCE
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

GLOBO RE S.A.

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management: MARSH MANAGEMENT
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

GOMAREAL S.A.

11, avenue Guillaume, L-1651 LUXEMBOURG
directeur agréé: EMSIX JACQUES

GOTA RE S.A.

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management: MARSH MANAGEMENT
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

G-RE S.A.

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management: MARSH MANAGEMENT
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

GROUP 4 FALCK REINSURANCE S.A.

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
société de management: SINSE LUXEMBOURG
S.A.R.L.

GS RE

145, rue du Kiem, L-8030 STRASSEN
directeur agréé: THEODOSE CHRISTIAN

HEAT TRANSFER RE SERVICES S.A.

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
société de management: AON INSURANCE
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

HECO REASSURANTIE S.A.

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
société de management: AON INSURANCE
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

HENKEL RE S.A.

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
société de management: AON INSURANCE
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

HERALUX

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
société de management: AON CAPTIVE SERVICES
GROUP (EUROPE)

I.R.R.S.A.

145, rue du Kiem, L-8030 STRASSEN
directeur agréé: THEODOSE CHRISTIAN

IBERDROLA RE S.A.

23, avenue Monterey, L-2163 LUXEMBOURG
société de management: RISK & REINSURANCE
SOLUTIONS S.A.

IKANO RE S.A.

1, rue Nicolas Welter, L-2740 LUXEMBOURG
directeur agréé: WITTBJER TOMAS

IMERYS RE

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
société de management: AON INSURANCE
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

INCODEN S.A.

6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management: SOGECORE S.A.

INDURISK RUCKVERSICHERUNG

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
société de management: AON CAPTIVE SERVICES
GROUP (EUROPE)

INDUSTRIAL RE S.A.

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
société de management: AON CAPTIVE SERVICES
GROUP (EUROPE)

INDUSTRIELLE DE REASSURANCE

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management: MARSH MANAGEMENT
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

ING LUX-RE S.A.

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
société de management: AON INSURANCE
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

INOX RE S.A.

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management: MARSH MANAGEMENT
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

INTER RE

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
société de management: AON INSURANCE
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

INTERN.CREDIT.MUTUEL/ ICM RE

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
société de management: AON CAPTIVE SERVICES
GROUP (EUROPE)

INTERNATIONAL SHIPOWNERS RE CO

33, boulevard du Prince Henri,
L-1724 LUXEMBOURG
directeur agréé: ASPDEN PHILIP

IPSEN RE S.A.

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
société de management: AON INSURANCE
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

KLAVENESS RE S.A.

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
société de management: AON INSURANCE
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

KOMMUN GARANTI REINSURANCE S.A.

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
société de management: AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

LA LUXEMBOURGEOISE RE

10, rue Aldringen, L-1118 LUXEMBOURG
directeur agréé: HENTGEN PIT

LAU RE S.A.

2A, place de Paris/B.P. 2583,
L-1025 LUXEMBOURG
directeur agréé: MACE ERIC

LB RE

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
société de management: AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

LBB RE LUXEMBOURG S.A.

30, boulevard Royal, L-2449 LUXEMBOURG
directeur agréé: COHAUS BEN

LETZRE S.A.

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
société de management: AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE)

LINDE-RE S.A.

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
société de management: AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE)

LIRIN S.A.

7a, rue Robert Stumper, L-2557 LUXEMBOURG
société de management: AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE)

LOCRE S.A.

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
société de management: AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

LOTUS-BAKERIES REASSURANCES S.A.

145, rue du Kiem, L-8030 STRASSEN
directeur agréé: THEODOSE CHRISTIAN

LSA RE

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
société de management: AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

LUXAIR RE S.A.

23, avenue Monterey, L-2163 LUXEMBOURG
société de management: RISK & REINSURANCE SOLUTIONS S.A.

LUXPAR RE S.A.

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management: MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

MACSF RE S.A.

6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
directeur agréé: FOUQUET NICOLAS

MAPLUX RE

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
société de management: AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE)

MERCK RE S.A.

19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg
société de management: AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

MO REINSURANCE

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
société de management: AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE)

MODERN RE S.A.

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
société de management: SINSE LUXEMBOURG S.A.R.L.

MODERNAC S.A.

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
société de management: SINSE LUXEMBOURG S.A.R.L.

MORGAN RE S.A.

23, avenue Monterey, L-2163 LUXEMBOURG
directeur agréé: BIERRY ARNAUD

MORGAN STANLEY EUROPE RE S.A.

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
société de management: AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

MORGAN STANLEY GLOBAL REINSURANCE S.A.

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
société de management: AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

MORGAN STANLEY LUXEMBOURG RE S.A.

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
société de management: AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

MOTOR REINSURANCE COMPANY S.A.

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management: MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

MU VI RE S.A.

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management: MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

NATURAL RE S.A.

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management: MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

NEXANS RE S.A.

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
société de management: AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

NIRA M.A.

2, rue Nicolas Bové, L-1273 LUXEMBOURG
directeur agréé: VANWELKENHUYZEN DANNY

NOORDHOLLANDSCHE RE S.A.

2, rue Nicolas Bové, L-1253 LUXEMBOURG
société de management: EURCO S.A.

NORTH EUROPEAN FINANCIAL REINSURANCE S.A.

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
société de management: SINSE LUXEMBOURG S.A.R.L.

O.O.RE S.A.

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
société de management: AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

OCEANE RE S.A.

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
société de management: AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

ORSAY-RE S.A.

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
société de management: AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

P&T RE S.A.

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management: MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

PELICAN S.A.

6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management: SOGECORE S.A.

POLYRE S.A.

23, avenue Monterey, L-2163 LUXEMBOURG
société de management: RISK & REINSURANCE SOLUTIONS S.A.

PRINTEMPS REASSURANCE

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
société de management: AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE)

PRO RE S.A.

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
société de management: SINSE LUXEMBOURG S.A.R.L.

PROTECTION RE

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
société de management: AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

PURACAP S.A.

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
société de management: AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

RAIFFEISEN RE S.A.

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management: MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

RAIL REASSURANCES S.A.

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
directeur agréé: SCHROEDER LAMBERT

REAAL REASSURANTIE S.A.

2, rue Nicolas Bové, L-1253 LUXEMBOURG
société de management: EURCO S.A.

REACOMEX

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
société de management: AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE)

REAFIN S.A.

6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management: SOGECORE S.A.

REAGRA S.A.

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management: MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

REASAR S.A.

6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management: SOGECORE INTERNATIONAL S.A.

RECEM S.A.

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management: MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

RECHEM

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
société de management: AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

ÉDITORIAL

05

01. LE COMMISSARIAT AUX ASSURANCES

11

02. LE MARCHÉ DE L'ASSURANCE DIRECTE EN 2008

29

03. LE MARCHÉ DE LA RÉASSURANCE EN 2008

117

04. LES INTERMÉDIAIRES D'ASSURANCES

135

ET DE RÉASSURANCES EN 2008

05. LES ANNEXES

143

RECTICEL RE S.A.

23, avenue Monterey, L-2163 LUXEMBOURG
société de management: RISK & REINSURANCE SOLUTIONS S.A.

REDELCOVER S.A.

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management: MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

RHEA

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
société de management: AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE)

RISK TRANSFER RE S.A.

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management: MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

ROQUETTE RE S.A.

23, avenue Monterey, L-2163 LUXEMBOURG
société de management: RISK & REINSURANCE SOLUTIONS S.A.

SARAL S.A.

6D, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management: SOGECORE S.A.

SAUREA

145, rue du Kiem, L-8030 STRASSEN
directeur agréé: THEODOSE CHRISTIAN

SCEM REINSURANCE S.A.

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
société de management: AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

SECURISK

6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management: SOGECORE S.A.

SERECO RE S.A.

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management: MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

SERIL RE

6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management: SOGECORE INTERNATIONAL S.A.

SIBELUX S.A.

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management: MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

SKULD RE II S.A.

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management: MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

SOCARE

6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management: SOGECORE S.A.

SOCIETE INTERNATIONALE ITALCEMENTI (LUXEMBOURG)

6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management: SOGECORE INTERNATIONAL S.A.

SODRA REINSURANCE S.A.

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
société de management: SINSE LUXEMBOURG S.A.R.L.

SOFIRI

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
société de management: AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE)

SOFREA

6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
directeur agréé: COREMANS GILLES

SOMALRE-SOC.RE TARKETT

145, rue du Kiem, L-8030 STRASSEN
directeur agréé: THEODOSE CHRISTIAN

SONAE RE S.A.

23, avenue Monterey, L-2163 LUXEMBOURG
société de management: RISK & REINSURANCE
SOLUTIONS S.A.

SONATRACH RE S.A.

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
société de management: AON INSURANCE
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

SOPREFIRA

145, rue du Kiem, L-8030 STRASSEN
directeur agréé: THEODOSE CHRISTIAN

SOREBOL S.A.

43, boulevard Prince Henri, L-1724 LUXEMBOURG
société de management: RISK & REINSURANCE
SOLUTIONS S.A.

SOREVAL S.A.

6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management: SOGECORE S.A.

SOTEG RE S.A.

23, avenue Monterey, L-2163 LUXEMBOURG
société de management: RISK & REINSURANCE
SOLUTIONS S.A.

SPANDILUX S.A.

16, rue Notre Dame, L-2240 LUXEMBOURG
directeur agréé: TOMBS FRANK

SPS REINSURANCE S.A.

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
société de management: AON INSURANCE
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

ST LOUIS RE S.A.

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management: MARSH MANAGEMENT
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

STANDFAST REINSURANCE S.A.

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management: MARSH MANAGEMENT
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

ST-THOMAS SECURITY S.A.

6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management: SOGECORE
INTERNATIONAL S.A.

STURE S.A.

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
société de management: AON INSURANCE
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

3 SUISSSES DE RE

145, rue du Kiem, L-8030 STRASSEN
directeur agréé: THEODOSE CHRISTIAN

SURASSUR

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
société de management: AON INSURANCE
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

SVENSKA RE

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
société de management: SINSER LUXEMBOURG
S.A.R.L.

ÉDITORIAL

05

01. LE COMMISSARIAT AUX ASSURANCES

11

02. LE MARCHÉ DE L'ASSURANCE DIRECTE EN 2008

29

03. LE MARCHÉ DE LA RÉASSURANCE EN 2008

117

04. LES INTERMÉDIAIRES D'ASSURANCES

135

ET DE RÉASSURANCES EN 2008

05. LES ANNEXES

143

SVITJOD REINSURANCE S.A.

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
société de management: AON INSURANCE
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

SWEDEAGRI REINSURANCE S.A.

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
société de management: AON INSURANCE
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

SWEET RE S.A.

6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
société de management: SOGECORE
INTERNATIONAL S.A.

SWISS RE EUROPE S.A.

2A, rue Albert Borschette, L-1246 LUXEMBOURG
directeur agréé: SCHAFROTH MARKUS

SYNDICAT GENERAL RE S.A.

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management: MARSH MANAGEMENT
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

TA REINSURANCE S.A.

1a, rue du Nord / B.P. 237, L-2012 LUXEMBOURG
société de management: RISK & INSURANCE
SERVICES S.A.

TAGUS RE S.A.

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
société de management: AON INSURANCE
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

TANK RE S.A.

1a, rue du Nord/B.P. 237, L-2012 LUXEMBOURG
société de management: RISK & INSURANCE
SERVICES S.A.

TEIDE RE S.A.

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management: MARSH MANAGEMENT
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

TELE DANMARK REINSURANCE S.A.

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
société de management: AON INSURANCE
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

TER BEKE LUXEMBOURG

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
société de management: AON INSURANCE
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

TERECO TECHNICAL RE. CO.

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
société de management: MARSH MANAGEMENT
SERVICES LUXEMBOURG S.A.

TERELUX S.A.

23, avenue Monterey, L-2163 LUXEMBOURG
société de management: RISK & REINSURANCE
SOLUTIONS S.A.

TEREOS LUXEMBOURG

145, rue du Kiem, L-8030 STRASSEN
directeur agréé: THEODOSE CHRISTIAN

THARC S.A.

6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
directeur agréé: COREMANS GILLES

THE SWATCH GROUP RE S.A.

45, rue des Scillas, L-2529 HOWALD
société de management: ZURICH
INTERNATIONAL SERVICES S.A.

TIRSA S.A.

45, rue des Scillas, L-2529 HOWALD
société de management: ZURICH
INTERNATIONAL SERVICES S.A.

TRADE CREDIT RE CARRE S.A.

20, rue Eugène Ruppert, L-2453 LUXEMBOURG
directeur agréé: STIENNON CLAUDE

UNITED RE (Europe)

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
société de management: AON INSURANCE
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

VANDEMOORTELE INTERN.RE.COMP.

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
société de management: AON INSURANCE
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

VATTENFALL REINSURANCE S.A.

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
société de management: AON INSURANCE
MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

VELASQUEZ S.A.

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
directeur agréé: GIULIANI DANILO

WATT RE

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
société de management: AON CAPTIVE SERVICES
GROUP (EUROPE)

WEGE RE S.A.

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
société de management: AON CAPTIVE SERVICES
GROUP (EUROPE)

WHITE ROCK REINSURANCE S.A.

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
société de management: SINSE LUXEMBOURG
S.A.R.L.

WURTH REINSURANCE COMPANY S.A.

74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
directeur agréé: WEBER CLAUDE

YOLE S.A.

19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
société de management: AON CAPTIVE SERVICES
GROUP (EUROPE)

ANNEXE 5 - LISTE DES GESTIONNAIRES DES ENTREPRISES DE RÉASSURANCE (situation en septembre 2009)

Liste des personnes physiques

AARDOOM WILLEM MARINUS

RISK & REINSURANCE SOLUTIONS S.A.
23, avenue Monterey
L-2163 LUXEMBOURG

ARNOLDY RENE

FOYER RE S.A.
12, rue Léon Laval
L-3372 LEUDELANGE

ASPDEN PHILIP

INTERNATIONAL SHIPOWNERS REINSURANCE
COMPANY
33, boulevard Prince Henri
L-1724 LUXEMBOURG

AZIJN HUGO

EURCO S.A.
2B, rue Nicolas Bové
L-1253 LUXEMBOURG

BAUWENS IVO

ASSURISK S.A.
5, place de la Gare
L-1616 LUXEMBOURG

BESNEHARD CHARLES

29, avenue Pasteur
L-2311 LUXEMBOURG

BIERRY ARNAUD

RISK & REINSURANCE SOLUTIONS S.A.
23, avenue Monterey
L-2163 LUXEMBOURG

BOECK KELD

RISK & INSURANCE SERVICES S.A.
1a, rue du Nord - B.P. 237
L-2012 LUXEMBOURG

COHAUS BEN

LBB RE LUXEMBOURG S.A.
30, boulevard Royal
L-2449 LUXEMBOURG

COREMANS GILLES

SOGECORE S.A.
6B, route de Trèves
L-2633 SENNINGERBERG

COURSON JEAN-PIERRE

102, boulevard de la Pétrusse
L-2320 LUXEMBOURG

DARDENNE GERARD

RISK & REINSURANCE SOLUTIONS S.A.
23, avenue Monterey
L-2163 LUXEMBOURG

DE CALBIAC MARTIAL

CAMCA REASSURANCE S.A.
32, avenue de la Liberté
L-1930 LUXEMBOURG

DRON THIERRY

16, impasse des Prunus
F-57570 CATTENOM

EMSIX JACQUES

11, avenue Guillaume
L-1651 LUXEMBOURG

FOUQUET NICOLAS

MACSF RE S.A.
6B, route de Trèves
L-2633 SENNINGERBERG

FRERE FABRICE

AON GLOBAL RISK CONSULTING LUXEMBOURG
19, rue de Bitbourg
L-1273 LUXEMBOURG

GABRIEL FREDERICK
MARSH MANAGEMENT SERVICES
LUXEMBOURG S.A.
74, rue de Merl
L-2146 LUXEMBOURG

GIULIANI DANILO
MARSH MANAGEMENT SERVICES
LUXEMBOURG S.A.
74, rue de Merl
L-2146 LUXEMBOURG

GOUTIERE PHILIPPE
AIG INSURANCE MANAGEMENT SERVICES
(LUXEMBOURG) S.A.
10B, rue des Mérovingiens
L-8070 BERTRANGE

GROFFILS XAVIER
ZURICH INTERNATIONAL SERVICES
(LUXEMBOURG) S.A.
45, rue des Scillas
L-2529 HOWALD

GROKE KRISTIAN
44, route d'Esch - B.P. 1981
L-1019 LUXEMBOURG

HANSOULLE JACQUES
CAPAG S.A.
16, boulevard Royal
L-2449 LUXEMBOURG

HAUGLUSTAINE ALAIN
BEL RE S.A.
7, boulevard Joseph II
L-1840 LUXEMBOURG

HENTGEN PIT
LA LUXEMBOURGEOISE RE
10, rue Aldringen
L-1118 LUXEMBOURG

KIRCHEN ALFONS
FORTIS BANK REINSURANCE S.A.
50, avenue J.F.Kennedy
L-1855 LUXEMBOURG

KRISTENSEN KRISTIAN M.
RISK & INSURANCE SERVICES S.A.
1A, rue du Nord - B.P. 237
L-2012 LUXEMBOURG

LAMBERT PHILIPPE
68, rue de la Fontaine
B-6741 VANCE

LAMBILLON MARIE
19, rue de Bitbourg
L-1273 LUXEMBOURG

LAMBORELLE ERNY
7, rue de Bitbourg
L-1273 LUXEMBOURG

LAUER MARC
COGERE S.A.
23, avenue Monterey
L-2086 LUXEMBOURG

LEONARD NICOLAS
EURCO S.A.
2B, rue Nicolas Bové
L-1253 LUXEMBOURG

LOHEST PASCAL
FB BROKERAGE LUXEMBOURG S.A.
66, route d'Esch
L-1470 LUXEMBOURG

ÉDITORIAL	05
01. LE COMMISSARIAT AUX ASSURANCES	11
02. LE MARCHÉ DE L'ASSURANCE DIRECTE EN 2008	29
03. LE MARCHÉ DE LA RÉASSURANCE EN 2008	117

04. LES INTERMÉDIAIRES D'ASSURANCES ET DE RÉASSURANCES EN 2008	135
05. LES ANNEXES	143

MACE ERIC
LAU RE S.A.
2A, place de Paris - B.P. 2583
L-1025 LUXEMBOURG

MERSCH PIERRE
ASPECTA ASSURANCE INTERNATIONAL
LUXEMBOURG S.A.
5, rue Eugène Ruppert
L-2453 LUXEMBOURG

MONIN HERVE
AON INSURANCE MANAGERS LUXEMBOURG S.A.
19, rue de Bitbourg
L-1273 LUXEMBOURG

MORREY JOHN SIMON
CONTRACTORS CASUALTY & SURETY
REINSURANCE COMPANY
69, rue de Hoscheid
L-8422 STEINFORT

MURRAIRE OLIVIER
6B, route de Trèves
L-2633 SENNINGERBERG

PARIDAENS RUDY
EURCO S.A.
2B, rue Nicolas Bové
L-1253 LUXEMBOURG

PLATTNER HANS
ARISA RE S.A.
5, rue Eugène Ruppert
L-2453 LUXEMBOURG

POENSGEN SILVESTER
19, rue de Bitbourg
L-1273 LUXEMBOURG

REYLAND NICO
18, rue de la Montagne
L-6136 JUNGLINSTER

RÖDBRO JEANETTE
DB RE S.A.
2, boulevard Konrad Adenauer
L-1115 LUXEMBOURG

SCHAFROTH MARKUS
SWISS RE EUROPE S.A.
2A, rue Albert Borschette
L-1246 LUXEMBOURG

SCHMIDT-BERTEAU OLIVIER
EURO INTERNATIONAL REINSURANCE S.A.
43, boulevard du Prince Henri
L-1724 LUXEMBOURG

SCHROEDER LAMBERT
AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG)
S.A.
19, rue de Bitbourg
L-1273 LUXEMBOURG

SOREE GERMAIN
EURAZUR S.A.
7, boulevard Joseph II
L-1840 LUXEMBOURG

SOUGNEZ ALAIN
RISK & REINSURANCE SOLUTIONS S.A.
23, avenue Monterey
L-2163 LUXEMBOURG

STENZEL DIETMAR
43, boulevard du Prince Henri
L-1724 LUXEMBOURG

STIENNON CLAUDE

TRADE CREDIT RE CARRE S.A.
20, rue Eugène Ruppert
L-2453 LUXEMBOURG

THEODOSE CHRISTIAN

GRAS SAVOYE WILLIS MANAGEMENT SERVICES
145, rue du Kiem
L-8030 STRASSEN

THILLY JEAN

6B, route de Trèves
L-2633 SENNINGERBERG

TOMBS FRANK

SPANDILUX S.A.
16, rue Notre Dame
L-2240 LUXEMBOURG

VANDEVEN SOPHIE

AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG)
S.A.
19, rue de Bitbourg
L-1273 LUXEMBOURG

VANWELKENHUYZEN DANNY

NIRA M.A.
2, rue Nicolas Bové
L-1273 LUXEMBOURG

WEBER CLAUDE

MARSH MANAGEMENT SERVICES
LUXEMBOURG S.A.
74, rue de Merl
L-2146 LUXEMBOURG

WITTBGER TOMAS

IKANO RE S.A.
1, rue Nicolas Welter - B.P. 229
L-2012 LUXEMBOURG

Liste des personnes morales**AIG INSURANCE MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.**

directeur: GOUTIERE PHILIPPE
10B, rue des Mérovingiens, L-8070 BERTRANGE
téléphone: 44 30 32-1, fax: 44 31 07

AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE)

directeur: MONIN HERVE
19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
téléphone: 22 34 22-1, fax: 47 02 50

AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

directeur: SCHROEDER LAMBERT
19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
téléphone: 22 34 22-1, fax: 47 02 50

AON LUXEMBOURG S.A.

directeur: SCHROEDER LAMBERT
19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
téléphone: 22 34 22-1, fax: 47 02 50

COMMERCIAL UNION MANAGEMENT S.A.R.L.

directeur:
34 avenue de la Liberté, L-1930 LUXEMBOURG
téléphone: 40 28 20-1, fax: 40 83 58-302

EURCO S.A.

directeur: LEONARD NICOLAS
2, rue Nicolas Bové, L-1253 LUXEMBOURG
téléphone: 22 73 43-1, fax: 22 73 47

FB BROKERAGE LUXEMBOURG S.A.

directeur: LOHEST PASCAL
66 route d'Esch, L-1470 LUXEMBOURG
téléphone: 45 66 88, fax: 45 66 99

GRAS SAVOYE WILLIS MANAGEMENT SERVICES

directeur: THEODOSE CHRISTIAN
145 rue du Kiem, L-8030 STRASSEN
téléphone: 46 96 01-200, fax: 46 96 01-209

MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

directeur: WEBER CLAUDE
74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
téléphone: 49 69 51, fax: 49 69 36

RISK & INSURANCE SERVICES S.A.

directeur: KRISTENSEN KRISTIAN M.
1a, rue du Nord - B.P. 237, L-2012 LUXEMBOURG
téléphone: 22 24 74-1, fax: 22 15 50

RISK & REINSURANCE SOLUTIONS S.A.

directeur: BIERRY ARNAUD
23, avenue Monterey, L-2163 LUXEMBOURG
téléphone: 26 00 35, fax: 26 00 35 35

SINSER LUXEMBOURG S.A.R.L.

directeur: SCHROEDER LAMBERT
19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
téléphone: 22 34 22-1, fax: 47 02 50

SOGECORE EMPLOYEE BENEFITS S.A.

directeur: COREMANS GILLES
6b route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
téléphone: 34 68 66-1, fax: 34 68 40

SOGECORE INTERNATIONAL S.A.

directeur: COREMANS GILLES
6b route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
téléphone: 34 68 66-1, fax: 34 68 40

SOGECORE REINSURANCE MANAGEMENT S.A.

directeur: COREMANS GILLES
6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
téléphone: 34 68 66-1, fax: 34 68 40

ANNEXE 6 - LISTE DES COURTIERS D'ASSURANCES (situation en septembre 2009)

Liste des personnes physiques

BAUDSON Roland
3, rue de Niederpallen
L-8551 NOERDANGE

BAUSCHERT Edgar
c/o GIP INTERNATIONAL S.A.
7, am Scheerleck
L-6868 WECKER

BECKER Frank
c/o UniCredit Luxembourg S.A.
4, rue Alphonse Weicker
L-2721 LUXEMBOURG

BELARDI Sandro
c/o Groupe Omega Assurances et Finance S.à r.l.
26, boulevard Royal
L-2449 LUXEMBOURG

BEN SOUF Belgacem
c/o A.C.S. S.A.
16, rue Millewee
L-7257 HELMSANGE

BOIS Jean-Baptiste
c/o EQUATUS INSURANCE BROKER S.A.
31, boulevard Prince Henri
L-1724 LUXEMBOURG

BORCEUX Olivier
c/o ANALIS S.A.
69, rue de Hobscheid
L-8422 STEINFORT

BOSQUEE Bernard
c/o FINAMORE S.A.
117, route d'Arlon
L-8009 STRASSEN

BOSSICART Didier
c/o Assurances & Benefits Courtage S.à r.l.
25, route d'Arlon
L-8410 STEINFORT

BOUTANG Monique
c/o Société Générale Life Insurance Broker S.A.
11, boulevard Prince Henri
L-1724 LUXEMBOURG

BOUTON Bert
rue de l'Ouest 20/18
L-2273 LUXEMBOURG

BOUTON Christophe
2, rue Tony Neumann
L-2241 LUXEMBOURG

BUDDE Klaus
c/o GAMMA FINANCE INSURANCE BROKER S.A.
7 Zone Industrielle Bombicht
L-6947 NIEDERANVEN

CALDANA Marco
c/o Farad International S.A.
2-4, rue Beck
L-1222 LUXEMBOURG

CELLIER André
c/o DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A
LUXEMBOURG
69, route d'Esch
L-2953 LUXEMBOURG

CLOES Jean-Louis
c/o PATRIMOINE CONSULT
3, op der Schmett
L-9964 HULDANGE

ÉDITORIAL	05
01. LE COMMISSARIAT AUX ASSURANCES	11
02. LE MARCHÉ DE L'ASSURANCE DIRECTE EN 2008	29
03. LE MARCHÉ DE LA RÉASSURANCE EN 2008	117

04. LES INTERMÉDIAIRES D'ASSURANCES ET DE RÉASSURANCES EN 2008	135
05. LES ANNEXES	143

COHAUS Ben
30, boulevard Royal
L-2449 LUXEMBOURG

COLANGELO Angelo
c/o FIDES EUROPE S.à r.l.
34A, boulevard G.-D. Charlotte
L-1330 LUXEMBOURG

COREMANS Gilles
c/o SOGECORE S.A.
6b, route de trèves
L-2633 SENNINGERBERG

DE BRAQUILANGES Patrick
c/o NORD EUROPE PRIVATE BANK S.A.
4a, rue Henri Schnadt
L-2530 LUXEMBOURG

DE FAYS Philippe
c/o CREATERRA S.A.
25, route d'Esch
L-1470 LUXEMBOURG

DE MIOMANDRE Alain
c/o INSURANCE BROKER'S SOLUTION EUROPE
1, rue de l'Indépendance
L-8021 STRASSEN

DE MIOMANDRE Gaël
c/o INSURANCE BROKER'S SOLUTION EUROPE
1, rue de l'Indépendance
L-8021 STRASSEN

DE WOUTERS D'OPLINTER Olivier
c/o NOMISMA
5, rue Prince Jean
L-4740 PÉTANGE

DE WOUTERS D'OPLINTER Thomas
c/o NOMISMA
5, rue Prince Jean
L-4740 PÉTANGE

DECKER Guy
c/o DEXIA BANQUE INTERNATIONALE
À LUXEMBOURG
69, route d'Esch
L-2953 LUXEMBOURG

DELREE Joseph
c/o PATRIMOINE & FINANCE S.à r.l.
2A/36, route d'Eselborn
L-9706 CLERVAUX

DEMEUSE Vincent
c/o Kobelco Luxembourg S.A.
46, boulevard G.-D. Charlotte
L-1330 LUXEMBOURG

DEWAELEHEYNIS Eric
c/o D.S. LUX S.A.
12, rue Eugène Ruppert
L-2453 LUXEMBOURG

DI LORENZO Jérôme
c/o CARRE-ASSURANCES
310, rue de Cessange
L-1321 LUXEMBOURG

DÖRRIE Detlef
c/o AKTIV ASSEKURANZ MAKLER GmbH
74, route de Luxembourg
L-6633 WASSERBILLIG

DUCULOT Olivier
c/o A.J.I.L. C&P S.A., CONSULTANTS - COURTIERS
EN ASSURANCES
21, Stawelerstrooss
L-9964 HULDANGE

DUHR Michel

c/o MARSH S.A.
16, rue Robert Stümper
L-2557 LUXEMBOURG

DUINSLAEGER Erik

c/o FIDES LIFE OFFICE S.A.
4, rue du Pont
L-9650 ESCH-SUR-SÛRE

DUNKEL Paul

c/o AC D S.à r.l.
68, avenue de la Liberté
L-1930 LUXEMBOURG

EECKMAN Jean-Pierre

c/o INVICTA-ART S.À.R.L. INT INSURANCE
BROKERS
163, route d'Arlon
L-8009 STRASSEN

EECKMAN Laurence

c/o INVICTA-ART S.À.R.L. INT INSURANCE
BROKERS
163, route d'Arlon
L-8009 STRASSEN

EMSIX Jacques

c/o UNITED BROKERS S.A.
11, avenue Guillaume
L-1651 LUXEMBOURG

FAGNOUL Frédéric

c/o EURO PARTNER INVEST S.A.
4, rue Marie Curie / Bât. Céphée
L-8049 STRASSEN

FANK Stefan

c/o FARAD INTERNATIONAL S.A.
2-4, rue Beck
L-1222 LUXEMBOURG

FAVRE Claude

c/o L.J.C. PATRIMOINE S.A.
38, avenue du X Septembre
L-2550 LUXEMBOURG

FLAMMANG Marc

c/o COMPAGNIE DE BANQUE PRIVEE
7, rue Thomas Edison
L-1445 STRASSEN

FONDU Marc

c/o DILIGENTIA S.A.
20, rue Michel Rodange
L-2430 LUXEMBOURG

FOX Jean-Damien

c/o INTEGRA CONSULTANCY SERVICES
4, rue Jean-Pierre Brasseur
L-1258 LUXEMBOURG

FREDERICK Vincent

c/o D.S. LUX S.A.
12, rue Eugène Ruppert
L-2453 LUXEMBOURG

FUHRMANN Rudolf

77, rue des Romains
L-2443 SENNINGERBERG

GEHLEN Manfred

c/o NOUVELLES ASSURANCES - Société de
courtage
Duarrefstrooss 2
L-9990 WEISWAMPACH

GENIN Guy

c/o R.F. HOTTINGER INSURANCE CONSULTING
S.A.
47, boulevard Royal
L-2449 LUXEMBOURG

GEORGES Edouard

c/o LIB S.A.
34A, boulevard G.-D. Charlotte
L-1330 LUXEMBOURG

GEORIS Didier

c/o SODEFIN S.à r.l.
20, rue C.M. Spoo
L-4323 ESCH-SUR-ALZETTE

GERAERTS Philippe

c/o LUX LIFE CONSULTING
60, rue de Koerich
L-8437 STEINFORT

GIERES Pierrot

c/o MEDIA-ASSURANCES S.A.
45, boulevard Pierre Frieden
L-1543 LUXEMBOURG

GILIS Philippe

c/o A.J.I.L. C&P S.A., CONSULTANTS - COURTIER
S EN ASSURANCES
21 Stawelerstrooss
L-9964 HULDANGE

GRAVIÈRE Sébastien

c/o PRIVATE INSURANCE SERVICES S.A.
18, rue de l'Eau
L-1449 LUXEMBOURG

GREDEN Roger

c/o FIRST INTERNATIONAL BROKER S.A.
18, rue Michel Rodange
L-2430 LUXEMBOURG

GREVISSE Albert

c/o SFS EUROPE S.A.
41, avenue du X Septembre
L-2551 LUXEMBOURG

GRUNDHEBER Rainer

c/o ASSEKURANZ AG
5, rue C.M. Spoo
L-2546 LUXEMBOURG

HAAS Norbert

c/o IBG VERSICHERUNGSMAKLER S.à r.l.
2, am Hock
L-9991 WEISWAMPACH

HANUSCHK Dieter

c/o FIBALUX S.A.
2, am Hock
L-9991 WEISWAMPACH

HARSCH Romain

c/o AC D S.à r.l.
68, avenue de la Liberté
L-1930 LUXEMBOURG

HAUFFELS Paul

29, rue de Bragance
L-1255 LUXEMBOURG

HAYDECKER ROBERT

c/o AKTIV ASSEKURANZ MAKLER
LUXEMBOURG
74, route de Luxembourg
L-6633 WASSERBILLIG

HECK Herbert

c/o ICI GROUP LUXEMBOURG
2, rue de Wilwerdange
L-9911 TROISVIERGES

HEGER Olivier

c/o CIRCLES GROUP S.A.
41, avenue de la Gare
L-1611 LUXEMBOURG

HENNION Patrick

c/o EVEST LUXEMBOURG S.A.
6, rue de Consthum
L-9663 KAUTENBACH

HENRY Christian

4, rue Jean-Pierre Brasseur
L-1258 LUXEMBOURG

HERR Philippe

54, route d'Esch
L-3921 MONDERCANGE

HOFFMANN Marc

c/o GRAS SAVOYE LUXEMBOURG
145, rue du Kiem
L-8030 STRASSEN

HOFFMANN Marc

c/o COMPAGNIE DE BANQUE PRIVEE
7, rue Thomas Edison
L-1445 STRASSEN

HUBSCH Jean-Philippe

c/o ASSURANCES-CONSEILS LUXEMBOURG
76, boulevard de la Pétrusse
L-2320 LUXEMBOURG

HUDSON S. Jan

c/o AMERICAN-EUROPEAN INSURANCE
BROKERAGE
4, rue Hoimesbusch
L-5371 LUXEMBOURG

HULTMAN Charlotte

c/o MERRILL LYNCH (LUXEMBOURG) S.à r.l.
4, rue Albert Borschette
L-1246 LUXEMBOURG

JAGGI-MALOUBIER Katia

c/o PATRIMONIA INTERNATIONAL S.à r.l.
28A, rue des Romains
L-8041 STRASSEN

KÖDITZ Alexander

c/o IPK VERWALTUNGS S.A.
2, rue Haute
L-6680 MERTERT

KRIESCHER Philippe

c/o D.S. LUX S.A.
12, rue Eugène Ruppert
L-2453 LUXEMBOURG

KUYLENSTIERNA Johan

c/o KUYLENSTIERNA & SKOG S.A.
26, rue Philippe II
L-2340 LUXEMBOURG

LANG Raymond

c/o ASSURGEST S.A.
24-26 rue Jean Jaurès
L-3490 DUDELANGE

LAPORTA Francis

c/o VANBREDA RISK & BENEFITS S.A.
283, route d'Arlon
L-8011 STRASSEN

LEFRANC Edmée

c/o MONTPENSIER FINANCE
INTERNATIONAL S.A.
10A, rue Henri Schnadt
L-2530 LUXEMBOURG

LEHNEN Gabriele

c/o INTERNATIONALE
MAKLERGESELLSCHAFT LUXEMBURG
6, avenue Guillaume
L-1650 LUXEMBOURG

LEONET Philippe

c/o IMR S.A.
2A, rue Massewee
L-6186 GONDERANGE

LEROUX Marc

c/o GEPLUX
14, rue des Romains
L-2444 LUXEMBOURG

LERUTH Jean Louis

c/o IMR S.A.
2A, rue Massewee
L-6186 GONDERANGE

LEYSEN Marc

c/o VANBREDA RISK & BENEFITS S.A.
283, route d'Arlon
L-8011 STRASSEN

LINNERT Markus

c/o NORDDEUTSCHE LANDESBANK
LUXEMBOURG S.A.
26, route d'Arlon
L-1140 LUXEMBOURG

LOHEST Pascal

c/o ALLIA INSURANCE BROKERS
LUXEMBOURG S.A.
66, route d'Esch
L-1470 LUXEMBOURG

LOZIE Koen

c/o AVER ASSOCIATES LUXEMBOURG
18, rue des Sacrifiés
L-8356 GARNICH

LUCAS Eric

c/o L.E. LUXEMBOURG S.à r.l.
3, rue Nothomb
L-4264 ESCH-SUR-ALZETTE

MAGNUS Vincent

c/o ALTIS ASSURANCES S.A.
9, route des 3 Cantons
L-8399 WINDHOF

MAHAUX Jacques

c/o CAL COURTAGE S.A.
39, allée Scheffer
L-2520 LUXEMBOURG

MARCHAND Thierry

c/o AGEO PATRIMOINE (LUXEMBOURG) S.à r.l.
23, boulevard Charles Marx
L-2130 Luxembourg

MARTIN David John

c/o PROFESSIONAL INVESTMENT
CONSULTANTS (EUROPE) S.A.
19, rue Eugène Ruppert
L-2453 LUXEMBOURG

MARTIN Pierre

c/o BRISTOL ASSURANCES S.A.
19, rue Aldringen
L-1118 LUXEMBOURG

MAURICE Jérôme

c/o KMC FINANCE S.A.
46 boulevard G.-D. Charlotte
L-1330 LUXEMBOURG

MERTES Edgar

c/o IBG VERSICHERUNGSMAKLER S.à r.l.
2, am Hock
L-9991 WEISWAMPACH

METZDORF Jean-Marc

c/o ASSURFIMMO S.à r.l.
32, avenue Monterey
L-2163 LUXEMBOURG

MEYER Edwin

c/o ARCELORMITTAL INSURANCE
CONSULTANTS S.A.
19, avenue de la Liberté
L-1160 LUXEMBOURG

MICHIELS Eric

c/o HNW INSURE S.à r.l.
26, rue Théodore Eberhard
L-1452 LUXEMBOURG

MIHAJLOVIC Sasa

c/o GEPLUX S.à r.l.
14, rue des Romains
L-2444 LUXEMBOURG

MONCOUSIN Vanessa

c/o DEXIA BANQUE INTERNATIONALE
A LUXEMBOURG
69, route d'Esch
L-2953 LUXEMBOURG

MOOIJ Thierry

c/o EQUATUS INSURANCE BROKER S.A.
5/7, rue Jean-Pierre Sauvage
L-2514 LUXEMBOURG

MORES Jean-Marie

c/o DEXIA BANQUE INTERNATIONALE
A LUXEMBOURG
69, route d'Esch
L-2953 LUXEMBOURG

MORVILLI Fabio

12, rue du Château
L-7463 PETTINGEN

NELEN Hans

c/o GLOBAL ASSURANCE S.A.
11, avenue Guillaume
L-1651 LUXEMBOURG

NEUBERG Guy

c/o GROUPE NEUBERG, COURTIER
D'ASSURANCES S.A.
46, Aarelerstrooss
L-8552 OBERPALLEN

OTTEN Marco

c/o ASSPERT AG
74, route de Luxembourg
L-6633 WASSERBILLIG

OTTO Sébastien

c/o PATRIMOINE CONSULT S.A.
3, op der Schmett
L-9964 HULDANGE

PAULET Rudy

c/o ADJUTORIS CONSEIL S.A.
18, boulevard Emmanuel Servais
L-2535 LUXEMBOURG

PECCHINOTTI Carlo

c/o DOGI' INVESTMENT STRATEGY S.A.
11, rue Beaumont
L-1219 LUXEMBOURG

PECCHINOTTI Marco

c/o DOGI' INVESTMENT STRATEGY S.A.
11, rue Beaumont
L-1219 LUXEMBOURG

PETITJEAN Eric

c/o EBICA
46, avenue J.F. Kennedy
L-1855 LUXEMBOURG

PHILIPPE Dominique

c/o EUROPEENNE DE COURTAGE
(LUXEMBOURG) S.A.
63-65, rue de Merl
L-2146 LUXEMBOURG

PIERSON Joël

c/o I.I.F.C. SA
27, rue des Ecoles
L-4551 NIEDERCORN

PIROTON Albert

c/o ESCHTARI S.A.
25/3, rue de Blochausen
L-1243 LUXEMBOURG

POOT-BAUDIER Idès

c/o AON LUXEMBOURG S.A.
19, rue de Bitbourg
L-1273 LUXEMBOURG

POTTEAU Filip

c/o FININSUR COURTAGE ET CONSEIL
22-24, boulevard de la Foire
L-1528 LUXEMBOURG

POUMAY Paul-Yves

c/o STRATINVEST INSURANCE S.A.
3, rue des Foyers
L-1537 LUXEMBOURG

PRIEM Johan

c/o CONDOR COURTIERS & CONSEILLERS S.à r.l.
117, route de Strassen
L-8009 STRASSEN

REMOUCHAMPS Pascal

c/o EUROPEAN BROKER S.A.
25A, boulevard Royal (Forum Royal 2e étage)
L-2449 LUXEMBOURG

ROECKNER Martin

c/o GAMMA FINANCE INSURANCE BROKER S.A.
7 Zone Industrielle Bombicht
L-6947 NIEDERANVEN

ROOSENS Eric

c/o INRO INVEST S.à r.l.
117, route d'Arlon
L-8009 STRASSEN

ROSENBAUM Harry

c/o NORDDEUTSCHE LANDESBANK
LUXEMBOURG S.A.
26, route d'Arlon
L-1140 LUXEMBOURG

ROTTEVEEL Joseph

c/o SUXES LIFE INSURANCE BROKERS S.A.
10-12, rue de Medernach
L-7619 LAROCLETTE

ROUX Hervé

c/o CAL COURTAGE S.A.
39, allée Scheffer
L-2520 LUXEMBOURG

RUXTON Derek Stuart

c/o COMPAGNIE GÉNÉRALE EUROPÉENNE DE
FINANCE
14a, rue des Bains
L-1212 LUXEMBOURG

SAS Werner

c/o FIRST INTERNATIONAL BROKER S.A.
18, rue Michel Rodange
L-2430 LUXEMBOURG

SCHILD Gaëtan

c/o GMC SERVICES S.A.
8, rue Jean Engling
L-1466 LUXEMBOURG

SCHMIT Philippe

c/o MONTESQUIEU & ASSOCIES S.à r.l.
11, avenue de la Liberté
L-1931 LUXEMBOURG

SCHWEITZER Daniel

c/o SCHWEITZER LUXEMBURG S.à r.l.
120, route d'Echternach
L-1453 LUXEMBOURG

SEEN Albert

c/o SUXES LIFE INSURANCE BROKERS S.A.
10-12, rue de Medernach
L-7619 LAROCLETTE

SKALKOWSKI Christophe

c/o CREDIT SUISSE COURTAGE S.A.
56, Grand-Rue
L-1660 LUXEMBOURG

SKOG Elisabeth

c/o KUYLENSTIERNA & SKOG S.A.
26, rue Philippe II
L-2340 LUXEMBOURG

SNYDERS Patrick

c/o FRUCTI CAUSA LUX
4, Aline an Emile Mayrischstroos
L-8528 COLPACH-HAUT

SOMERS Bernard

c/o MASTER FINANCE EUROPE
115, route d'Arlon
L-8311 CAPELLEN

SOULAT Jean-Christophe

c/o PATRIMOINE & CONSEILS S.A.
55, avenue de la Liberté
L-1930 LUXEMBOURG

SOUTO Victor

c/o MORGAN & MEYER INSURANCE BROKER
22, rue Goethe
L-1637 LUXEMBOURG

STIEVENART Paul

c/o OPTIMUM CONSEIL S.A.
39, avenue Monterey
L-2163 LUXEMBOURG

STROHLE Armand

c/o LIFE EXPANSION S.A.
335, route de Thionville/Résidence Calimera
L-5884 HESPERANGE

TASSIGNY Christian

c/o COURTALUX S.à r.l.
9 boîte 5, rue des Trois Cantons
L-8399 WINDHOF

TASSIGNY Luc

c/o COMPAGNIE DE BANQUE PRIVEE
7, rue Thomas Edison
L-1445 STRASSEN

THEODOSE Christian

c/o GRAS SAVOYE LUXEMBOURG
145, rue du Kiem
L-8030 STRASSEN

THYS Jean-Marc

c/o OPTIMUM CONSEIL S.A.
39, avenue Monterey
L-2163 LUXEMBOURG

TRAUSCH Pascal

c/o ACCO S.à r.l.
20, avenue de la Faïencerie
L-1510 LUXEMBOURG

VAN DE KERCKHOVE Lieven

c/o BFO GROUP INTERNATIONAL S.A.
3, rue Thomas Edison
L-1445 LUXEMBOURG

VAN JEAN Edmond

c/o INVESTTEAM S. à r.l.
6, Jos Seyler Stroos
L-8522 BECKERICH

VAN LOOCK Denis

c/o CONSULT LIFE (LUXEMBOURG) S.A.
2, am Hock
L-9991 WEISWAMPACH

VAN PEER Martine

c/o ESOFAC LUXEMBOURG S.A.
37, rue Michel Engels
L-1465 LUXEMBOURG

VANDER DONCKT Christophe

c/o L.C.L. S.à r.l.
27, Huewelerstroos
L-8521 BECKERICH

VANDERSCHRICK Luc

6, rue de Greisch
L-7480 TUNTANGE

VARIN Jean-Yves

c/o ASCOMA LUXEMBOURG
16, boulevard E. Servais
L-2535 Luxembourg

VINASCHI Thierry

c/o ASSURANCES CONSULTING COURTAGE S.A.
163, route d'Arlon
L-8009 STRASSEN

WATHELET Olivier

4, route de Longwy
L-4830 RODANGE

WERTHEIM Alice

77, avenue Victor Hugo
L-1750 LUXEMBOURG

WICKEL Anja

23, Grand-Rue
L-6630 WASSERBILLIG

WILLEMS Jurgen

c/o 2PM LIFE BROKERAGE S.A.
4, rue du Marché aux Herbes
L-1728 LUXEMBOURG

WOLF Emmanuel

c/o LIFE-CAP BROKERAGE S.A.
151, avenue de la Faïencerie
L-1511 LUXEMBOURG

ZANGERLE Marcel

c/o IBG VERSICHERUNGSMAKLER S.à r.l.
2, am Hock
L-9991 WEISWAMPACH

ZOLLER Catherine

c/o FAMILY S.A.
1, rue Goethe
L-1637 LUXEMBOURG

Liste des personnes morales**A.C.S. S.A.**

16, rue Millewee
L-7257 HELMSANGE

**A.J.I.L. C&P S.A., CONSULTANTS -
COURTIERS EN ASSURANCES**

21, Stawelerstrooss
L-9964 HULDANGE

AC D S.À R.L.

68, avenue de la Liberté
L-1930 LUXEMBOURG

ACCO S.À R.L.

20, avenue de la Faïencerie
L-1510 LUXEMBOURG

ADJUTORIS CONSEIL S.A.

18, boulevard Emmanuel Servais
L-2535 LUXEMBOURG

AGEO PATRIMOINE (LUXEMBOURG) S.À R.L.

23, boulevard Charles Marx
L-2130 LUXEMBOURG

**AKTIV ASSEKURANZ MAKLER
LUXEMBOURG**

74, route de Luxembourg
L-6633 WASSERBILLIG

**ALLIA INSURANCE BROKERS
LUXEMBOURG S.A.**

66, route d'Esch
L-1470 LUXEMBOURG

ALTIS ASSURANCES S.A.

9, route des 3 Cantons
L-8399 WINDHOF

**AMERICAN-EUROPEAN INSURANCE
BROKERAGE**

4, rue Hoimesbusch
L-5371 SCHUTTRANGE

ANALIS S.A.

69, rue de Hobscheid
L-8422 STEINFORT

AON LUXEMBOURG S.A.

19, rue de Bitbourg
L-1273 LUXEMBOURG

**ARCELORMITTAL INSURANCE
CONSULTANTS S.A.**

19, avenue de la Liberté
L-1160 Luxembourg

ASCOMA LUXEMBOURG

16, boulevard E. Servais
L-2535 Luxembourg

ASSEKURANZ AG

5, rue C.M. Spoo
L-2546 LUXEMBOURG

ASSPERT AG

74, route de Luxembourg
L-6633 WASSERBILLIG

**ASSURANCES & BENEFITS COURTAGE
S.À R.L.**

25, route d'Arlon
L-8410 STEINFORT

ASSURANCES CONSULTING COURTAGE S.A.

163, route d'Arlon
L-8009 STRASSEN

ÉDITORIAL

05

01. LE COMMISSARIAT AUX ASSURANCES

11

02. LE MARCHÉ DE L'ASSURANCE DIRECTE EN 2008

29

03. LE MARCHÉ DE LA RÉASSURANCE EN 2008

117

04. LES INTERMÉDIAIRES D'ASSURANCES

135

ET DE RÉASSURANCES EN 2008

05. LES ANNEXES

143

ASSURANCES-CONSEILS LUXEMBOURG

76, boulevard de la Pétrusse
L-2320 LUXEMBOURG

ASSURFIMMO S.À R.L.

32, avenue Monterey
L-2163 LUXEMBOURG

ASSURGEST S.A.

24-26, rue Jean Jaurès
L-3490 DUDELANGE

AVER ASSOCIATES LUXEMBOURG

18, rue des Sacrifiés
L-8356 GARNICH

BFO GROUP INTERNATIONAL S.A.

3, rue Thomas Edison
L-1445 LUXEMBOURG

BH FAMILY OFFICE S.A.

10, rue des Capucins
L-1313 Luxembourg

BRISTOL ASSURANCES S.A.

19, rue Aldringen
L-1118 LUXEMBOURG

CAL COURTAGE S.A.

39, allée Scheffer
L-2520 LUXEMBOURG

CARRE-ASSURANCES S.A.

310, rue de Cessange
L-1321 LUXEMBOURG

**CATALYST INVESTMENT GROUP
(EUROPE) S.A.**

46, boulevard G.-D. Charlotte
L-1330 Luxembourg

CIRCLES GROUP S.A.

41, avenue de la Gare
L-1611 Luxembourg

COMPAGNIE DE BANQUE PRIVÉE

7, rue Thomas Edison
L-1445 STRASSEN

**COMPAGNIE GÉNÉRALE EUROPÉENNE
DE FINANCE ET D'INVESTISSEMENT**

14A, rue des Bains
L-1212 LUXEMBOURG

**CONDOR COURTIERS & CONSEILLERS
S.À R.L.**

117, route d'Arlon
L-8009 STRASSEN

CONSULT LIFE LUXEMBOURG S.A.

2, am Hock
L-9991 WEISWAMPACH

COURTALUX S.À R.L.

9 boîte 5, rue des Trois Cantons
L-8399 WINDHOF

CREATERRA S.A.

25, route d'Esch
L-1470 LUXEMBOURG

CREDIT SUISSE COURTAGE S.A.

56, Grand-Rue
L-1660 LUXEMBOURG

D.S. LUX S.A.

12, rue Eugène Ruppert
L-2453 LUXEMBOURG

**DEXIA BANQUE INTERNATIONALE
A LUXEMBOURG**
69, route d'Esch
L-2953 LUXEMBOURG

DILIGENTIA S.A.
20, rue Michel Rodange
L-2430 LUXEMBOURG

DOG1' INVESTMENT STRATEGY S.A.
11, rue Beaumont
L-1219 LUXEMBOURG

DOMINION LUXEMBOURG S.A.
10, rue Sainte Zithe
L-2763 LUXEMBOURG

EBICA
46, avenue J.F. Kennedy
L-1855 LUXEMBOURG

EQUATUS INSURANCE BROKER S.A.
31, boulevard Prince Henri
L-1724 LUXEMBOURG

ESCHTARI
25/3 rue, de Blochausen
L-1243 LUXEMBOURG

ESOFAC INTERNATIONAL S.A.
37, rue Michel Engels
L-1465 LUXEMBOURG

EURO PARTNER INVEST
4, rue Marie Curie / Bât. Céphée
L-8049 STRASSEN

EUROPEAN BROKER S.A.
25A, boulevard Royal (Forum Royal 2^e étage)
L-2449 LUXEMBOURG

**EUROPEENNE DE COURTAGE
(LUXEMBOURG) S.A.**
63-65, rue de Merl
L-2146 LUXEMBOURG

EVEST LUXEMBOURG S.A.
6, rue de Consthum
L-9663 KAUTENBACH

FAMILY S.A.
1, rue Goethe
L-1637 LUXEMBOURG

FARAD INTERNATIONAL S.A.
2-4, rue Beck
L-1222 LUXEMBOURG

FIBALUX S.A.
2, am Hock
L-9991 WEISWAMPACH

FIDES EUROPE S.À R.L.
34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte
L-1330 Luxembourg

FIDES LIFE OFFICE S.A.
4, rue du Pont
L-9650 Esch-sur-Sûre

FINAMORE S.A.
117, route d'Arlon
L-8009 STRASSEN

FININSUR COURTAGE ET CONSEIL
22-24, boulevard de la Foire
L-1528 LUXEMBOURG

FIRST INTERNATIONAL BROKER S.A.
18, rue Michel Rodange
L-2430 LUXEMBOURG

ÉDITORIAL	05
01. LE COMMISSARIAT AUX ASSURANCES	11
02. LE MARCHÉ DE L'ASSURANCE DIRECTE EN 2008	29
03. LE MARCHÉ DE LA RÉASSURANCE EN 2008	117

04. LES INTERMÉDIAIRES D'ASSURANCES ET DE RÉASSURANCES EN 2008	135
05. LES ANNEXES	143

FRUCTI CAUSA S.A.
4, Aline an Emile Mayrischstross
L-8528 COLPACH-HAUT

GAMMA FINANCE INSURANCE BROKER S.A.
7, Zone Industrielle Bombicht
L-6947 NIEDERANVEN

GEPLUX S.À R.L.
14, rue des Romains
L-2444 LUXEMBOURG

GIP INTERNATIONAL S.A.
7, am Scheerleck
L-6868 WECKER

GLOBAL ASSURANCE S.A.
11, avenue Guillaume
L-1651 LUXEMBOURG

**GMC SERVICES S.A. -
COURTIER D'ASSURANCES**
8, rue Jean Engling
L-1466 LUXEMBOURG

GRAS SAVOYE LUXEMBOURG
145, rue du Kiem
L-8030 STRASSEN

**GROUPE NEUBERG,
COURTIER D'ASSURANCES S.A.**
46, Aarelerstrooss
L-8552 Oberpallen

**GROUPE OMEGA ASSURANCES ET FINANCE
S.À R.L.**
26, boulevard Royal
L-2449 Luxembourg

HNW INSURE S.À R.L.
26, rue Théodore Eberhard
L-1452 LUXEMBOURG

I.I.F.C. S.A.
27, rue des Ecoles
L-4551 NIEDERCORN

IBG VERSICHERUNGSMAKLER S.À R.L.
2, am Hock
L-9991 WEISWAMPACH

ICI GROUP LUXEMBOURG
2, rue de Wilwerdange
L-9911 Troisvierges

IMR S.A.
2A, rue Massewee
L-6186 GONDERANGE

INRO INVEST S.À R.L.
117, route d'Arlon
L-8009 STRASSEN

INSURANCE BROKER'S SOLUTION EUROPE
1, rue de l'Indépendance
L-8021 STRASSEN

INTEGRA CONSULTANCY SERVICES S.A.
4, rue Jean-Pierre Brasseur
L-1258 LUXEMBOURG

**INTERNATIONALE MAKLERGESELLSCHAFT
LUXEMBOURG**
6, avenue Guillaume
L-1650 LUXEMBOURG

INVESTTEAM S.À R.L.
6, Jos Seyler Strooss
L-8522 BECKERICH

**INVICTA-ART S.À.R.L. INT INSURANCE
BROKERS**

163, route d'Arlon
L-8009 STRASSEN

IPK VERWALTUNGS S.A.

2 rue Haute
L-6680 MERTERT

KMC FINANCE S.A.

46, boulevard G.-D. Charlotte
L-1330 LUXEMBOURG

KOBELCO LUXEMBOURG S.A.

46, boulevard G.-D. Charlotte
L-1330 LUXEMBOURG

KUYLENSTIERNA & SKOG S.A.

26, rue Philippe II
L-2340 LUXEMBOURG

L.C.L. S.A

27, rue de Hovelange
L-8521 BECKERICH

L.E. LUXEMBOURG S.À R.L.

3, rue Nothomb
L-4264 Esch-sur-Alzette

L.J.C. PATRIMOINE S.A.

38, avenue du X Septembre
L-2550 LUXEMBOURG

LIB S.A.

34A, boulevard G.-D. Charlotte
L-1330 Luxembourg

LIFE EXPANSION S.A.

335, route de Thionville/Résidence Calimera
L-5884 HESPERANGE

LIFE-CAP BROKERAGE S.A.

151, avenue de la Faiencerie
L-1511 LUXEMBOURG

LUX LIFE CONSULTING

60, rue de Koerich
L-8437 STEINFORT

MARSH S.A.

16, rue Robert Stümper
L-2557 LUXEMBOURG

MASTER FINANCE EUROPE

115, route d'Arlon
L-8311 CAPELLEN

MEDIA-ASSURANCES S.A.

45, boulevard Pierre Frieden
L-1543 LUXEMBOURG

MERRILL LYNCH (LUXEMBOURG) S.À R.L.

4, rue Albert Borschette
L-1246 LUXEMBOURG

MONTESQUIEU & ASSOCIÉS S.À R.L.

11, avenue de la Liberté
L-1931 LUXEMBOURG

**MONTPENSIER FINANCE
INTERNATIONAL S.A.**

10A, rue Henri Schnadt
L-2530 LUXEMBOURG

MORGAN & MEYER INSURANCE BROKER

22, rue de Goethe
L-1637 LUXEMBOURG

NOMISMA

5, rue Prince Jean
L-4740 Pétange

NORD EUROPE PRIVATE BANK S.A.

4a, rue Henri Schnadt
L-2530 LUXEMBOURG

NORDDEUTSCHE LANDESBANK

LUXEMBOURG S.A.
26, route d'Arlon
L-1140 LUXEMBOURG

**NOUVELLES ASSURANCES - SOCIÉTÉ DE
COURTAGE**

Duarrefstroos 2
L-9990 WEISWAMPACH

OPTIMUM CONSEIL S.A.

39, avenue Monterey
L-2163 LUXEMBOURG

PATRIMOINE & CONSEILS S.A.

55, avenue de la Liberté
L-1930 LUXEMBOURG

PATRIMOINE & FINANCE S.À R.L.

2A/46, route d'Eselborn
L-9706 CLERVAUX

PATRIMOINE CONSULT S.A.

3, op der Schmett
L-9964 HULDANGE

PATRIMONIA INTERNATIONAL S.À R.L.

28A, rue des Romains
L-8041 STRASSEN

2PM LIFE BROKERAGE

4, rue du Marché aux Herbes
L-1728 Luxembourg

PRIVATE INSURANCE SERVICES S.A.

18, rue de l'Eau
L-1449 Luxembourg

**PROFESSIONAL INVESTMENT
CONSULTANTS (EUROPE) S.A.**

19, rue Eugène Ruppert
L-2453 LUXEMBOURG

R & M PARTNERS S.A.

2A/46, route d'Eselborn
L-9706 CLERVAUX

**R.F. HOTTINGER INSURANCE
CONSULTING S.A.**

47, boulevard Royal
L-2449 LUXEMBOURG

SCHWEITZER LUXEMBOURG S.À R.L.

120, route d'Echternach
L-1453 LUXEMBOURG

SFS EUROPE S.A.

41, avenue du X Septembre
L-2551 LUXEMBOURG

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE LIFE INSURANCE
BROKER S.A.**

11, boulevard du Prince Henri
L-1724 LUXEMBOURG

SODEFIN S.À R.L.

20, rue C.M. Spoo
L-4323 ESCH-SUR-ALZETTE

SOGECORE S.A.

6B, route de Trèves
L-2633 SENNINGERBERG

STRATINVEST INSURANCE S.A.

19, rue de Bitbourg
L-1273 LUXEMBOURG

SUISSCOURTAGE LUXEMBOURG S.A.

11, avenue Guillaume
L-1651 Luxembourg

SUXES LIFE INSURANCE BROKERS S.A.

10-12, rue de Medernach
L-7619 LAROCLETTE

UNICREDIT BANQUE LUXEMBOURG S.A.

4, rue Alphonse Weicker
L-2721 LUXEMBOURG

UNITED BROKERS S.A.

11, avenue Guillaume
L-1651 LUXEMBOURG

VANBREDA RISK & BENEFITS S.A.

283, route d'Arlon
L-8011 STRASSEN

VFS EUROPE S.À R.L.

route d'Arlon, 4 Bâtiment C WBC
L-8399 WINDHOF

ÉDITORIAL	05		
01. LE COMMISSARIAT AUX ASSURANCES	11	04. LES INTERMÉDIAIRES D'ASSURANCES	135
02. LE MARCHÉ DE L'ASSURANCE DIRECTE EN 2008	29	ET DE RÉASSURANCES EN 2008	143
03. LE MARCHÉ DE LA RÉASSURANCE EN 2008	117	05. LES ANNEXES	143

ANNEXE 7 - LISTE DES GESTIONNAIRES DE FONDS DE PENSION AGRÉÉS PAR LE COMMISSARIAT AUX ASSURANCES (situation en septembre 2009)

Liste des personnes physiques

ANDRE-DUMONT Jean-Paul

c/o SWISS LIFE S.A.
25, route d'Arlon
L-8009 STRASSEN

BILLEMON Dirk

CAISSE DE PENSION DES EMPLOYÉS DE FORTIS
BANQUE LUXEMBOURG
50, avenue J.F. Kennedy
L-2951 LUXEMBOURG

BRAAS Romain

AMAZON INSURANCE & PENSION SERVICES
23, rue du Puits Romain
L-8070 BERTRANGE

NICOLAI Alain

c/o AXA ASSURANCES VIE
7, rue de la Chapelle
L-1325 LUXEMBOURG

PETITJEAN Eric

c/o EBICA S.A.
46, avenue J. F. Kennedy
L-1855 LUXEMBOURG

SCHMID Margrit

c/o SWISS LIFE S.A.
25, route d'Arlon
L-8009 STRASSEN

SCHOLS Patrick

c/o DEXIA LIFE AND PENSIONS
2, rue Nicolas Bové
L-1253 LUXEMBOURG

VAN DYCK Chantal

CAISSE DE PENSION DES EMPLOYÉS DE FORTIS
BANQUE LUXEMBOURG
50, avenue J.F. Kennedy
L-2951 LUXEMBOURG

VAN PEER Martine

c/o ESOFAC LUXEMBOURG S.A.
37, rue Michel Engels
L-1465 LUXEMBOURG

Liste des personnes morales

AMAZON INSURANCE & PENSION SERVICES S.À R.L.

23, rue du Puits Romain
L-8070 BERTRANGE

BÂLOISE VIE LUXEMBOURG S.A.

23, rue du Puits Romain
L-8070 BERTRANGE

EBICA S.A.

46, rue J.F. Kennedy
L-1855 LUXEMBOURG

ESOFAC LUXEMBOURG S.A.

37, rue Michel Engels
L-1465 LUXEMBOURG

SWISS LIFE S.A.

25, route d'Arlon
L-8009 STRASSEN

ANNEXE 8 - LISTE DES DOMICILIATAIRES DE SOCIÉTÉS AGRÉÉS PAR LE COMMISSARIAT AUX ASSURANCES (situation en septembre 2009)

AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

directeur: SCHROEDER LAMBERT
19, rue de Bitbourg, L-1273 LUXEMBOURG
téléphone: 22 34 22-1, fax: 47 02 50

EURCO S.A.

directeur: LEONARD NICOLAS
2, rue Nicolas Bové, L-1253 LUXEMBOURG
téléphone: 22 73 43-1, fax: 22 73 47

MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A.

directeur: WEBER CLAUDE
74, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
téléphone: 49 69 51, fax: 49 69 36

SOGECORE S.A.

directeur: COREMANS GILLES
6B, route de Trèves, L-2633 SENNINGERBERG
téléphone: 34 68 66-1, fax: 34 68 40

ZURICH INTERNATIONAL SERVICES S.A.

directeur: GROFFILS XAVIER
45, rue des Scillas, L-2529 HOWALD
téléphone: 26 64 21, fax: 26 64 26 01

ÉDITORIAL	05		
01. LE COMMISSARIAT AUX ASSURANCES	11	04. LES INTERMÉDIAIRES D'ASSURANCES ET DE RÉASSURANCES EN 2008	135
02. LE MARCHÉ DE L'ASSURANCE DIRECTE EN 2008	29	05. LES ANNEXES	143
03. LE MARCHÉ DE LA RÉASSURANCE EN 2008	117		

ANNEXE 9 - DÉFINITIONS DES BRANCHES D'ASSURANCES

I. BRANCHES AUTRES QUE VIE

1. Accidents (y compris les accidents de travail et les maladies professionnelles)
2. Maladie
3. Corps de véhicules terrestres (autres que ferroviaires)
4. Corps de véhicules ferroviaires
5. Corps de véhicules aériens
6. Corps de véhicules maritimes, lacustres et fluviaux
7. Marchandises transportées (y compris les marchandises, bagages et tous autres biens)
8. Incendie et éléments naturels
9. Autres dommages aux biens
10. R.C. véhicules terrestres automoteurs
11. R.C. véhicules aériens
12. R.C. véhicules maritimes, lacustres et fluviaux
13. R.C. générale
14. Crédit
15. Caution
16. Pertes pécuniaires diverses
17. Protection juridique
18. Assistance

* Au cas où le numéro de la branche est suivi d'un astérisque, l'entreprise d'assurances n'est autorisée qu'à couvrir des risques dans cette branche d'assurances qui relèvent de la catégorie des grands risques. Pour ces branches, on désigne par «grands risques» les risques:

- qui relèvent des catégories crédit (branche 14) et caution (branche 15) lorsque le souscripteur exerce à titre professionnel une activité industrielle, commerciale ou libérale, à condition que le risque se rapporte à cette activité;

- qui concernent les corps de véhicules terrestres autres que ferroviaires (branche 3), l'incendie et les éléments naturels (branche 8), les autres dommages aux biens (branche 9), la responsabilité civile des véhicules terrestres automoteurs (branche 10), la responsabilité civile générale (branche 13) et les pertes pécuniaires diverses (branche 16), lorsque le preneur d'assurance exerce une activité dont l'importance dépasse les limites chiffrées d'au moins deux des trois critères suivants:

- total du bilan: 6,2 millions d'euros
- montant net du chiffre d'affaires: 12,8 millions d'euros
- nombre de membres du personnel employé en moyenne au cours de l'exercice: 250

Tous les risques relevant des branches 4, 5, 6, 7, 11 et 12 sont des grands risques par nature de sorte que pour ces branches aucune distinction particulière ne s'impose.

II. BRANCHES VIE

- I.** Assurances en cas de vie, de décès, assurances mixtes, assurances de rentes - autres que l'assurance nuptialité et natalité - non liées à des fonds d'investissement ainsi que les assurances complémentaires à ces assurances
- II.** Assurance nuptialité, assurance natalité
- III.** Assurances en cas de vie, de décès, assurances mixtes, assurances de rentes liées à des fonds d'investissement
- IV.** Permanent health insurance
- V.** Opérations tontinières
- VI.** Opérations de capitalisation
- VII.** Opérations de gestion de fonds collectifs de retraite
- VIII.** Opérations visées par le Code français des assurances au livre IV titre 4 chapitre 1
- IX.** Opérations dépendant de la durée de la vie humaine définies ou prévues par la législation des assurances sociales

III. BRANCHES FONDS DE PENSION

- A.** Prestations comportant un risque viager ou un risque d'investissement supporté par le fonds de pension
- B.** Prestations de régimes sans risque viager et où le risque d'investissement est supporté par l'affilié
- C.** Prestations complémentaires en cas de décès ou d'invalidité d'affiliés en activité

ÉDITORIAL	05		
01. LE COMMISSARIAT AUX ASSURANCES	11	04. LES INTERMÉDIAIRES D'ASSURANCES	
02. LE MARCHÉ DE L'ASSURANCE DIRECTE EN 2008	29	ET DE RÉASSURANCES EN 2008	135
03. LE MARCHÉ DE LA RÉASSURANCE EN 2008	117	05. LES ANNEXES	143

